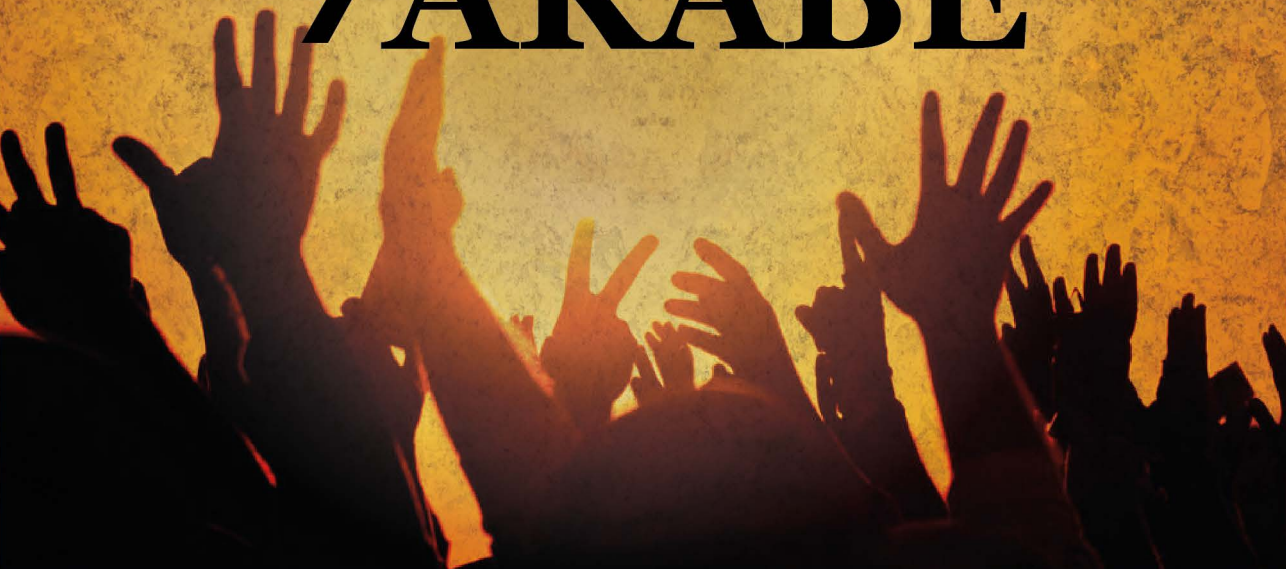




THINK • STIMULATE • BRIDGE

MUTATIONS POLITIQUES  
COMPARÉES AU MAGHREB  
ET AU MACHREK

# 7 ANS APRÈS LE PRINTEMPS ARABE



Sous la direction de :  
**Pr. Abdallah SAAF, OCP Policy Center**





# Mutations Politiques Comparées au Maghreb et au Machrek 7 Ans après le Printemps Arabe

## **Auteurs :**

Abdelmajid Aboughazi  
Abdelhak Bassou  
Mhammed Belarbi  
Abdelhamid Benkhattab  
Alvaro De Vasconcelos  
Abdelmalek El Ouazzani  
Ihssane Guennoun  
Mohamed Haddy  
Nassim Hajouji  
Salam Kawakibi  
Erwan Lannon  
Mohamed Naimi  
El Mostafa Rezrazi  
Abdallah Saaf

**Sous la direction du Professeur**

Abdallah SAAF, Senior Fellow, OCP Policy Center

---

# Mutations Politiques Comparées au Maghreb et au Machrek 7 Ans après le Printemps Arabe

Copyright © 2018 par OCP Policy Center. Tous droits réservés. Aucun élément de cet ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse des éditeurs et propriétaires.

Les vues exprimées ici sont celles des auteurs et ne doivent pas être attribuées à OCP Policy Center.

Edité par : Hssane Guennoun, Program Officer, OCP Policy Center et Mokhtar Ghailani  
Composition graphique : Youssef Ait El Kadi, Graphic Designer, OCP Policy Center

## A propos d'OCP Policy Center

L'OCP Policy Center est un think tank marocain basé à Rabat, Maroc, qui a pour mission la promotion du partage de connaissances et la contribution à une réflexion enrichie sur les questions économiques et les relations internationales. A travers une perspective du Sud sur les questions critiques et les grands enjeux stratégiques régionaux et mondiaux auxquels sont confrontés les pays en développement et émergents, l'OCP Policy Center offre une réelle valeur ajoutée et vise à contribuer significativement à la prise de décision stratégique à travers ses quatre programmes de recherche: Agriculture, Environnement et Sécurité Alimentaire, Économie et Développement Social, Economie et Finance des matières premières, Géopolitique et Relations Internationales.

Nous sommes activement engagés dans l'analyse des politiques publiques tout en favorisant la coopération internationale pour le développement des pays de l'hémisphère sud. À cet égard, l'OCP Policy Center vise à être un incubateur d'idées et une source de réflexion prospective sur les actions et stratégies à entreprendre dans les politiques publiques pour les économies émergentes, et plus largement, pour tous les acteurs engagés dans le processus de croissance et de développement national et régional. A cet effet, le think tank se fonde sur une recherche indépendante et un réseau solide de chercheurs internes et externes.

### OCP Policy Center

Ryad Business Center – South 4th Floor – Mahaj Erryad – Rabat

Tél. +212 5 37 27 08 08 - Fax : +212 5 37 71 31 54

E-mail : [communication@ocppc.ma](mailto:communication@ocppc.ma)

[www.ocppc.ma](http://www.ocppc.ma)

Dépôt Légal : 2018MO2406

ISBN : 978-9920-35-873-6

---

# Sommaire

<b>Liste des abréviations .....</b>	<b>9</b>
<b>Liste des auteurs .....</b>	<b>11</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre 1 : L'évolution de l'action collective au Maroc depuis 2011 : du politique au social .....</b>	<b>17</b>
<i>Mohamed Naimi</i>	
I. L'action collective du M20F .....	19
II. L'action protestataire post-M20F.....	25
<b>Chapitre 2 : The Hirak Movement : a Revival of the Arab Spring? .....</b>	<b>45</b>
<i>Nassim Hajouji</i>	
I. The Hirak Protests in the Rif: The Breach of the Social Contract .....	46
II. The Underlying Issues .....	47
III The Stages of Social Movements: Situating the Hirak Movement in this Framework.....	53
IV. A Revival of the Arab spring? .....	57
V. Conclusion & Recommendations .....	62
<b>Chapitre 3 : Les bases constitutionnelles de la réforme de l'Etat au Maroc .....</b>	<b>69</b>
<i>Abdelmajid Aboughazi</i>	
I. Un Etat rééquilibré : l'inflexion des équilibres institutionnels .....	70
II. L'Etat territorialisé : le réagencement territorial de l'Etat .....	73
III. La restructuration du rapport Etat-Société.....	78
IV. Conclusion .....	85
<b>Chapitre 4 : Crise libyenne et enjeux de reconstruction de l'Etat.....</b>	<b>89</b>
<i>Ihssane Guennoun</i>	
I. Destitution de Kadhafi : mosaïque identitaire et jeu des acteurs extérieurs .....	91
II. Reconstruction étatique et jeu des acteurs.....	99
III. Conclusion .....	106

---

**Chapitre 5 : Expérience du gouvernement démocratique et défis géopolitiques au Maghreb ..... 113**

Mhammed Belarbi

I. Aperçu théorique autour de la notion du changement politique.....	118
II. Esquisse de catégorisation des processus politiques dans les pays du Maghreb post 2011.....	128
III. Processus politiques et dynamiques géopolitiques au Maghreb post 2011.....	139
IV. Conclusion.....	148

**Chapitre 6 : Retour sur les printemps arabes ..... 151**

Abdallah Saaf

I. Les Marocains et les événements de Tunisie et d’Egypte en 2011.....	157
II. Analyse du mouvement de protestation.....	165
III. Des mécanismes générateurs.....	172
IV. Réponses et prolongements.....	177
V. Quelques conclusions.....	184

**Chapitre 7 : Le déséquilibre démographique, facteur agissant dans la construction de la doctrine de la sécurité nationale des pays du Golfe ..... 187**

El Mostafa Rezrazi

I. L’état actuel de la configuration démographique et de son évolution dans les États du Golfe.....	188
II. Le « Printemps arabe » et le fait migratoire dans les pays du CCG.....	195

**Chapitre 8 : L’Arabie Saoudite face au coût de ses ambitions régionales ..... 201**

Abdelhamid Benkhatab

I. Sociogenèse d’une monarchie théocratique.....	202
II. Des perspectives d’avenir inquiétantes.....	206
III. Les risques liés au leadership saoudien.....	208

**Chapitre 9 : La Syrie : un conflit sans fin ? ..... 211**

Salam Kawakibi

I. Peut-on parler d’une vie politique sous Hafez al-Assad (1970 – 2000) ?.....	213
II. Des racines anciennes.....	215
III. Qui furent les opposants de la révolte ?.....	216

IV. Comment se sont structurés les mouvements révolutionnaires?.....	217
V. Voit-on se former aujourd’hui des forces politiques issues de la Révolution?.....	219
VI. Le vivre ensemble sera-t-il encore possible dans la future Syrie ?.....	220
VII. Conclusion : Quelle solution dans le contexte actuel ?.....	221

**Chapitre 10 : Effondrement et reconstruction de l’Etat.....223**

*Abdelmalek El Ouazzani*

I. Qu’est-ce alors que l’effondrement de l’Etat ? .....	224
II. L’Etat moderne terreau de la compétition pour l’accès aux ressources publiques... ..	230
III. Le lien entre transition et violence : un lien ombilical.....	242
IV. Quelle reconstruction ?.....	245

**Chapitre 11 : Les données sécuritaires et géopolitiques après le « Printemps arabe » : Changements structurels ou simples mesures d’adaptation ? .....251**

*Abdelhak Bassou*

I. Niveau national : Les limites des anciens mécanismes et structures de la sécurité des régimes.....	255
II. Le niveau régional : le complexe de sécurité de la région MENA et la manifestation des puissances régionales .....	260
III. Le niveau international : La Russie avance, l’Occident recule.....	269

**Chapitre 12 : Du mouvement social arabe .....275**

*Mohamed Haddy*

I. Essai d’intellection du mouvement social.....	276
II. Le pourquoi du mouvement social .....	278
III. Qu’en est-il du mouvement social arabe ?.....	278
IV. Mouvement social et référents culturels.....	280
V. Mouvement social/démocratie/maintien de l’ordre.....	281
VI. Conclusion : Vers des pistes exploratoires .....	282

**Chapitre 13 : L’Union européenne et l’après Printemps arabe : le retour de la Realpolitik.....283**

*Erwan Lannon*

I. L’UE et les pays arabes méditerranéens : des premières réactions de l’UE en 2011 au réexamen de la PEV en 2015 .....	285
---	-----

---

II. L'impact du Printemps arabe sur le dialogue et la coopération euro-arabes.....	294
III. Conclusion .....	298

**Chapitre 14 : The European Union and the democratic aspirations of the Arab world .....303**

*Álvaro Vasconcelos*

I. The European Islamic question .....	304
II. The need for a new neighbourhood policy .....	306
III. The danger of going back to the old policy .....	308



---

## Liste des abréviations

<b>AMDH</b>	: Association marocaine des droits humains
<b>ANDCM</b>	: Association Nationale des Diplômés Chômeurs du Maroc
<b>APE</b>	: Accord de Partenariat Economique
<b>AQMI</b>	: Al-Qaida au Maghreb Islamique
<b>ATTAC</b>	: Association pour la Taxation des Transactions et pour l'action citoyenne
<b>AWI</b>	: Adl Wal Ihsane
<b>CCG</b>	: Conseil de coopération du Golfe
<b>CGN</b>	: Congrès Général National
<b>CNES</b>	: Coordination nationale des enseignants stagiaires
<b>CNT</b>	: Conseil National de Transition
<b>EI</b>	: Organisation « Etat islamique »
<b>ENPARD</b>	: European Neighbourhood Programme for Agriculture and Rural Development
<b>FTSL</b>	: Front Toubou pour le Salut de la Libye
<b>GDP</b>	: Gross Domestic Product
<b>IC</b>	: Initiative citoyenne
<b>INDH</b>	: L'Initiative Nationale De Développement Humain
<b>IR</b>	: International Relations
<b>IRCAM</b>	: Institut royal de la culture amazighe
<b>LEA</b>	: Ligue des Etats Arabes
<b>M20F</b>	: Mouvement du 20 Février
<b>MENA</b>	: Middle East and North Africa / Moyen Orient et Afrique du Nord

---

<b>NAACP</b>	: National Association for the Advancement of Colored People
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>Otan</b>	: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
<b>PADS</b>	: Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste
<b>PEV</b>	: Politique Européenne de Voisinage
<b>PJD</b>	: Parti de la Justice et du Développement
<b>PND</b>	: Parti National Démocratique
<b>PPS</b>	: Parti du Progrès et du Socialisme
<b>PSU</b>	: Parti Social Unifié
<b>R2P</b>	: Responsibility to Protect
<b>RCD</b>	: Rassemblement Constitutionnel Démocratique
<b>SEAE</b>	: Service Européen pour l'Action Extérieure
<b>SMO</b>	: Service médical obligatoire
<b>SPRING</b>	: Support for Partnership, Reform, and Inclusive Growth
<b>UGTT</b>	: Union générale tunisienne du travail
<b>UMA</b>	: Union du Maghreb Arabe
<b>UMT</b>	: Union Marocaine du Travail
<b>UPR</b>	: Union pour la République
<b>USFP</b>	: Union socialiste des forces populaires

---

## Liste des auteurs

- **Abdelmajid Aboughazi**, Professeur, Université Cadi Ayyad, Marrakech
- **Abdelhak Bassou**, Senior Fellow, OCP Policy Center
- **Mhammed Belarbi**, Chercheur en sciences politiques
- **Abdelhamid Benkhattab**, Professeur de sciences politiques à l'Université Mohammed V, Agdal, Rabat
- **Alvaro De Vasconcellos**, Director of Projects, the Arab Reform Initiative
- **Abdelmalek El Ouazzani**, Professeur, Université Cadi Ayyad, Marrakech-Maroc
- **Ihssane Guennoun**, Program Officer, OCP Policy Center
- **Mohamed Haddy**, Professeur, Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, Rabat
- **Nassim Hajouji**, Program Assistant, OCP Policy Center
- **Salam Kawakibi**, Directeur adjoint, Arab Reform Initiative
- **Erwan Lannon**, Professeur, Université de Gand et Collège d'Europe
- **Mohamed Naimi**, Chercheur, Centre d'Études et de Recherches en Sciences Sociales, Rabat
- **El Mostafa Rezrazi**, Senior Research Fellow, OCP Policy Center
- **Abdallah Saaf**, Senior Fellow, OCP Policy Center



---

## Introduction

Le « printemps arabe » est-il amorti aujourd'hui ? Se réduit-il à un simple épisode dans un parcours complexe, avec ses avancées et ses reculs ? Consiste-t-il en du changement plus ou moins radical ou à de la restauration, sinon à de la contre-révolution ? Les événements du printemps arabe dont les parcours varient d'un contexte national à un autre ont constitué des faits majeurs de la décennie en cours, quoique d'importance inégale, diversement dénommés (révolte, explosions, émeutes, révolutions, soulèvements, insurrection, processus de protestations...) auraient-ils fait long feu ?

Penser le social, se l'approprier, le soumettre à interrogation, n'était pas un exercice inconnu au sud de la Méditerranée avant la fin de 2010. Cependant l'analyse entreprenait cette tâche de longue date, dans des circonstances moins tumultueuses, moins agitées, moins tendues. Des causes particulières étaient d'ores et déjà désignées : bien sûr l'autoritarisme, les violations des droits, les atteintes à la dignité, la non prise en charge de la justice sociale, la corruption, l'érosion du capital de confiance, le jeu des acteurs locaux et extérieurs. Mais étaient désignées aussi non seulement des structures surannées, le système tribal, les lignages, une certaine culture politique et sociétale, mais aussi, une reconfiguration des hiérarchies sociales, la traduction d'une nouvelle géographie sociale, l'épuisement d'une génération de stratégies et de politiques, la rupture d'un « hypothétique » contrat social établi entre élites et populations au lendemain des indépendances, l'échec des projets d'Etat national, les secousses de l'Etat central et de ses périphéries, etc...

Ces multiples facteurs parmi d'autres ont fini par produire leurs effets : la remise en cause des régimes en place, voire de la légitimité de l'Etat, la crispation des sécuritaires, le renforcement de la répression et/ou de la militarisation, la fin de l'invulnérabilité des vieux mécanismes et structures de sécurité des régimes, l'érosion et finalement le déclin des ambitions régionales et internationales...

Au-delà des cas de non-printemps arabe, comme les pays du Golfe, de l'Arabie Saoudite, de l'Algérie, de l'enlisement de la Syrie, du Yémen et de la Libye, de l'empêchement d'autres pays dans des situations géostratégiques de plus grande complexité (Palestine, Irak, Soudan, Liban), les velléités de réformes de quelques pays (la Jordanie, le Bahreïn.), quelques modèles prennent tout de même du relief :

- La démarche tunisienne avec un changement significatif des paradigmes autoritaires et un relatif rapprochement des standards internationaux de la démocratie ;

- 
- La démarche marocaine marquée par un réformisme graduel, qui semble revêtir dans le royaume un aspect structurel ;
  - Le cas égyptien avec ses violentes secousses aux larges répercussions politiques majeures nationales, régionales et internationales, et un retour de l'ancien régime sur de bases renouvelées ;

A travers l'ensemble de la situation créée par le séisme sociétal représenté par le « printemps arabe », quels que soient les faits vécus depuis 2011, réémerge avec force l'importance des conditions de naissance de l'Etat, son évolution, la diversité ethnique, linguistique, culturelle qu'il peut encadrer, le lien entre état social et situation politique le rapport de l'Etat moderne à l'accès, à la distribution et au contrôle des ressources publiques, les limites de la construction de l'Etat- nation, la part de la violence dans cette construction,..

La région a semblé de nouveau transfigurée par les situations conflictuelles qui y avaient cours, ses luttes transnationales, ses guerres civiles, ses confrontations armées, ses violences multidimensionnelles. Concernant les processus parcourus de violence, se posait et se pose toujours évidemment la question du désarmement des mouvements et groupes armés, mais aussi la redistribution du pouvoir et de leur réintégration. Dans l'hypothèse des évolutions plus ou moins affirmées vers la démocratie, se sont posées et se posent toujours les interrogations relatives à la réforme de l'Etat : la construction de nouvelles institutions, le texte constitutionnel à la rescousse de l'Etat aux prises avec le mouvement social, sa réforme par la révision constitutionnelle, l'inflexion des équilibres institutionnels, la revalorisation du pouvoir législatif, le renforcement du pouvoir du chef de gouvernement, le réaménagement territorial, la restructuration du rapport Etat-société, l'infléchissement des équilibres de l'Etat, jusqu'où peut aller la réforme de l'Etat sans mettre en danger sa nature, le degré de composition avec les héritages institutionnels qui procèdent d'autres rationalités. Des débats transversaux, des problématiques communes aux différentes catégories (identité, religion, sécurité, justice sociale, gouvernance, droits humains, démocratie) ont intensément nourri le débat public tout au long de cette décade dans tous les sens.

Du point de vue des interférences étrangères, trois grands types de suivis ont été distingués :

- Les pays qui comme la Russie, l'Inde, la Chine (mais aussi d'autres) perçoivent les soulèvements populaires du printemps arabe comme un facteur supplémentaire de désordre et de grande indétermination quant à l'avenir, et étaient résolus à ne pas intervenir. Dans ces circonstances de soulèvements généralisés dans l'ensemble de la région, depuis les événements tunisiens jusqu'aux péripéties égyptiennes, les diplomaties

---

de ces pays se sont distinguées par leur attentisme, se retenant de jouer le rôle de promoteur des valeurs démocratiques à l'étranger, réticents, voire opposés, à toute intervention extérieure et à tout projet de changement de régime venant du dehors, n'admettant pas que les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale soient battus en brèche ;

- Ceux qui comme les Etats-Unis d'Amérique ont voulu réguler à distance par le suivi, la prise de position quasi quotidienne, par la communication, la pression plus ou moins accentuée, faisant des recommandations, encourageant certaines démarches, en dénonçant d'autres, traçant des lignes rouges ;
- Ceux dont l'intervention a évolué comme dans le cas de l'Union Européenne. A partir de 2011, les Européens expriment leur appui aux processus mais aussi leur peur des islamistes. Une évolution est perceptible entre le premier communiqué conjoint sur « un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée (mars 2011), et le suivant appelant à « une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation » (mai 2011), en passant par le déploiement d'un programme SPRING, l'adoption d'une « conditionnalité renforcée », jusqu'au second réexamen de la Politique Européenne de Voisinage en 2015. L'approche comportait d'ailleurs deux démarches parallèles : l'une s'adressait aux Etats mais en distinguant entre les pays du golfe et les autres Etats ; la seconde reconduisait le vieux dialogue euro-arabe, repris avec la LEA en 2011 et sous forme de dialogue stratégique en 2015. Toujours est-il qu'on est passé de la recherche d'une démocratie solide et durable, la résilience, un pragmatisme fondé sur des principes, la stabilisation, la sécurité, la différenciation, la mise en avant des intérêts des Etats membres...

Au cours des années qui viennent de s'écouler, le « printemps arabe » a été tantôt sous-estimé, considéré comme un ensemble d'événements peu déterminants dans la longue durée arabe, tantôt amplifié, en faisant la clé des temps présents et à venir, le grand carrefour, un tournant fondateur. Cet ouvrage collectif, à partir d'angles de vue différents, tente sept ans après, à distance, de le ramener à ses justes proportions, sachant que les lectures resteront ouvertes.





---

# Chapitre 1

## L'évolution de l'action collective au Maroc depuis 2011 : du politique au social

---

Mohamed Naimi, Chercheur au Centre d'Études et de Recherches en Sciences Sociales (CERSS), Rabat

---

### Résumé

L'objet du présent article est l'étude de l'évolution de l'action collective que l'espace des mouvements sociaux a connue au Maroc depuis 2011. Le choix de cette date est justifié par le contexte régional ayant été marqué par ce qu'il est convenu d'appeler « Printemps arabe ». Au Maroc, ce phénomène avait pris la forme d'un mouvement social inédit, le Mouvement du 20 février (M20F)<sup>1</sup>.

Sept après les soulèvements des peuples en Afrique du Nord et au Moyen orient, qu'advient-il du M20F ? Quelles sont les configurations et reconfigurations que l'action collective prenait à travers différents mouvements et mobilisations ayant pour théâtre l'espace contestataire marocain ? Comment s'est effectué le transfert/transformation des revendications du registre politique au registre social ?

La présente étude repose sur une hypothèse qui avance que le pouvoir, tout en ayant apporté certaines réponses à la question politique soulevée par le M20F, semble négliger la dimension sociale de la plateforme revendicative du mouvement de contestation<sup>2</sup>. Autrement dit, la question de la justice sociale et territoriale, n'ayant pas bénéficié que de demi-mesures urgentes en vue de l'apaisement de la tension, prenait la forme de revendications sociales et économiques exprimées par de nombreux mouvements sociaux.

---

1 Nous le désignerons ci-après, M20F.

2 Voir, en annexe, la plateforme revendicative du M20F.

## Introduction

Alors que mouvements sociaux et mobilisations foisonnent depuis plus d'une décennie au Maroc, la place des partis politiques et syndicats accuse une nette régression. De fait, 1 % seulement des jeunes marocains adhèrent à un parti politique et 4 % participent aux rencontres de partis ou de syndicats<sup>3</sup>. Par ailleurs, le faible taux de participation aux élections législatives<sup>4</sup> renforce le trait : 51% en 2002, 37 % en 2007, 45,4 % en 2011 et 43 % en 2016. En revanche, l'action collective s'amplifie et le nombre de manifestations ou sit-in recensés passe de 2 mobilisations par jour en 2005 à 52 en 2012<sup>5</sup>.

L'étude du M20F depuis 2011, semble aboutir à deux principales conclusions que nous comptons développer le long du présent travail. L'une d'elles souligne que les mouvements sociaux tissent toujours des rapports entre eux et ne sont jamais isolés les uns des autres. L'autre, concerne le redéploiement de l'action collective du M20F à travers des mouvements et mobilisations d'ordre social. Dès lors, une question centrale se dégage : quelle est la nature des rapports liant ces mouvements sociaux entre eux ? Comment le politique semble céder la place au social au niveau de l'action collective ? Quel rôle le M20F a-t-il joué dans cette dynamique de l'espace protestataire ?

Force est de constater que tout espace des mouvements sociaux se distingue des autres domaines du monde social par une dynamique interne. Le M20F, en tant qu'espace contestataire, est de ce fait considéré comme un univers de pratique et de sens à l'intérieur duquel des organisations détiennent des positions distinctes et sont liées par des relations d'interdépendance. Dire que l'espace des mouvements sociaux est doté d'une spécificité, nécessite une définition de la notion de mouvement social comme catégorie pratique. Il est proposé, dès lors, d'étudier des phénomènes réunissant des dimensions collectives, conflictuelles et orientée vers le changement social<sup>6</sup>.

Depuis la fin de 2011, les motifs, mots d'ordre et revendications de nature politique semblent céder la place à ceux d'ordre social. En fait, l'on pourrait distinguer entre deux phases dans le processus de l'évolution de la contestation au Maroc. Dans un premier temps, la phase de l'action collective propre au M20F (I), et dans un second temps, celle de l'action protestataire post-M20F (II).

3 Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur les Jeunes, Royaume du Maroc, 2012.

4 Concernant le taux de participation aux élections, notamment législatives, il y a toujours une polémique entre les autorités et l'opposition non instituée. Les premières font le décompte à partir des listes des inscrits aux élections. L'opposition le fait, par contre, à partir de la totalité du corps électoral y compris les non-inscrits.

5 Statistiques du ministère de l'Intérieur, Royaume du Maroc.

6 Lilian Mathieu, L'espace des mouvements sociaux, Edition du Croquant, 2012, p.12.

## I. L'action collective du M20F

Parvenir à pourvoir le M20F d'une dimension collective, est un enjeu majeur pour les diverses composantes du mouvement. Même une fois accomplie, la consistance collective des mouvements contestataires doit être interrogée<sup>7</sup>. En effet, des individus peuvent, en fonction de projets et d'attitudes disparates, converger vers ce qu'ils se représentent comme une cause commune. L'étude du M20F offre un exemple pertinent de cette consistance collective relative. Il est indispensable, par conséquent, de prendre en compte l'hétérogénéité constitutive des mobilisations du M20F. Formée d'islamistes<sup>8</sup>, de militants de la gauche radicale<sup>9</sup>, de libéraux<sup>10</sup> et d'« indépendants »<sup>11</sup>, cette hétérogénéité représente un des facteurs les plus importants du développement du mouvement, de sa consolidation et, également, de son délitement.

Quant à la dimension conflictuelle du M20F, elle signifie l'établissement d'une relation d'opposition avec un antagoniste identifié, le pouvoir en place.

L'action collective du mouvement suppose alors, un rapport de force entre ses animateurs contestataires et leur adversaire. Les agents du M20F, ainsi que ceux qui participent au mouvement, manifestent pacifiquement dans la rue tout en veillant à ce qu'aucun débordement ne compromette leur défilé. L'enjeu est de montrer publiquement la force et la détermination du cortège du mouvement à son adversaire.

La conflictualité dont est porteur le M20F tient à un autre de ses traits, son orientation vers le changement. Le sentiment d'insatisfaction devant l'état actuel du monde, incite les animateurs du mouvement à engager une revendication de changement du monde dans un sens meilleur. L'orientation vers le changement est bien désignée par deux définitions des mouvements sociaux. L'une les définit comme « un ensemble d'opinions ou de croyances communes à une population qui exprime des préférences pour le changement de certains éléments de la structure sociale et/ou de la distribution des récompenses dans la société<sup>12</sup> ». L'autre définition y voit des « entreprises collectives visant à établir un nouvel ordre de vie <sup>13</sup> ». En prônant la démocratie

7 Ibid, p. 13.

8 Principalement les militants d'Al Adl Wal Ihsane, en plus de ceux d'Al Haraka Min Ajli Al-Umma et Al Badil Al Hadari.

9 Notamment les militants du parti d'Annahj Addimocrati, le PSU, le PADS, le CNI et d'autres courants trotskistes.

10 Essentiellement les activistes du Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI).

11 Quoique sujette à controverse, la catégorie des « indépendants » désigne souvent des individus n'ayant aucune affiliation partisane.

12 John D. Carthy, Mayer Zald, « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82(-), 1977, p.1217.

13 François Chazel, « Mouvements sociaux », in Raymond Boudon (dir), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, p.268.

et la justice sociale, le M20F fait montre d'une orientation vers le changement, autre caractéristique des mouvements sociaux.

À partir de l'analyse de ces trois caractéristiques, il sera permis de situer le M20F au sein de l'espace contestataire marocain contemporain. Il sera possible aussi, d'examiner les rapports d'interdépendance que le M20F a tissés avec d'autres mouvements ou mobilisations. Le M20F est de nature politique de par ses composantes, ses motifs, ses mots d'ordre et revendications. Mouvement social entamé à l'échelle nationale, il a occupé, dès son apparition, une position de choix au sein de l'espace des mouvements sociaux. Par ailleurs, il est entré dans des rapports d'interdépendance avec d'autres mouvements passés ou concomitants. En général, tout mouvement social détient une position quelconque au sein de l'espace contestataire. La recherche essayera de déterminer, à partir de certains principes de structuration, la position de chacun des mouvements étudiés.

## 1. M20F et structuration de l'espace contestataire

Il s'agit de situer la position du M20F et son interdépendance avec d'autres mouvements sociaux ou mobilisations. La structuration de l'espace contestataire obéit à certains principes qui permettent de localiser les positions dans lesquelles s'inscrivent les unités contestataires<sup>14</sup> au sein de cet espace. Définir ces principes autorise de délimiter ce en quoi consistent les relations d'interdépendance dont celui-ci est tissé. L'approche de l'espace des mouvements sociaux<sup>15</sup> envisage l'univers que forment les mobilisations sociales comme un espace structuré de positions. Elle s'apparente ainsi à la théorie bourdieusienne des champs.

Néanmoins, cette similarité est entravée par l'obligation d'identifier un principe unique de définition de ces positions. Pierre Bourdieu, tout en soulignant l'existence d'un capital économique et d'un autre social, met à l'avant l'importance du capital culturel<sup>16</sup>. Il est impossible de se doter d'une liste de capitaux efficaces au sein de l'espace contestataire et dont l'inégale distribution permettrait de définir l'ensemble des positions relatives. L'espace des mouvements sociaux est un univers trop labile et trop faiblement unifié pour permettre d'identifier ces capitaux<sup>17</sup>. Autrement dit, la multiplicité des

14 Lilian Mathieu, op. cit., pp25-26. Les unités contestataires sont : la mobilisation, la cause et l'organisation de mouvement social.

15 Lilian Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, 2007/1n° 77, p.131-151. DOI: 10.3917/pox.077.0131, 2007.

16 « J'appelle capital symbolique n'importe quelle espèce de capital (économique, culturel, scolaire ou social) lorsqu'elle est perçue selon des catégories de perception, des principes de vision et de division, des systèmes de classement, des schèmes classificatoires, des schèmes cognitifs, qui sont, au moins pour une part, le produit de l'incorporation des structures objectives du champ considéré, c.-à-d. de la structure de la distribution du capital dans le champ considéré ». Bourdieu, Pierre. *Raisons pratiques*, Seuil, 1994, p.161.

17 Ibid, p.30.

principes de classement en vigueur au sein de cet espace empêche toute localisation précise et définitive de chaque unité. Les plus importants parmi ces principes sont la légitimité, la capacité de mobilisation, le recrutement social, l'inspiration idéologique ou philosophique et la proximité d'autres champs ou secteurs<sup>18</sup>.

Appliqués à la situation marocaine, ces principes de structuration permettront de mieux situer chaque mouvement au sein de l'espace contestataire. Le M20F fait irruption dans cet espace en 2011, alors que les mouvements des diplômés chômeurs y détenaient une bonne position depuis le début des années 1990. Cette position est due à leur capacité mobilisatrice sans cesse renouvelée de promotion en promotion. Ces mouvements disposent également d'un prestige supérieur tiré de leur ancienneté et des succès qu'ils ont réalisés auparavant et jusqu'en 2012<sup>19</sup>.

Le recrutement social parmi des jeunes dotés d'un capital culturel explique, aussi, le devant de la scène que ces mouvements des diplômés chômeurs occupaient dans l'espace contestataire. En effet, l'Association Nationale des Diplômés Chômeurs du Maroc (ANDCM) recrute à l'échelle locale parmi les bacheliers, les licenciés universitaires et les titulaires de diplômes de la formation professionnelle<sup>20</sup>. Par contre, les mobilisations des Coordinations des cadres supérieurs en chômage recrutent parmi les lauréats de master ou de doctorat et leur action collective est centralisée dans la ville de Rabat<sup>21</sup>.

Quant au degré de légitimité, il diffère de cause en cause et de mouvement en mouvement. Il varie aussi de période en période pour le même mouvement. À titre d'exemple, le M20F s'est doté d'une grande légitimité, malgré les tentatives de délégitimation de la part du pouvoir et de quelques médias<sup>22</sup>. Les réponses urgentes du régime aux revendications du mouvement attestent de cette légitimité<sup>23</sup>. Cette légitimité procure au M20F une position d'avant-garde au sein de l'espace des mouvements sociaux. Position qui a duré du 20 février 2011 au 18 décembre 2011, date du retrait du mouvement islamiste d'Adl Wal Ihsane (AWI)<sup>24</sup> du M20F. Plus tard, les réponses du régime à ses revendications et l'exacerbation de ses contradictions internes vont contribuer à l'essoufflement du mouvement, notamment après la tenue des élections

18 Idem.

19 Avec l'avènement du nouveau Gouvernement en janvier 2012, l'intégration dans la fonction publique ne se fait plus directement comme avant, mais via des concours.

20 L'ANDCM est la seule association de diplômés chômeurs qui couvre toutes les régions du Maroc. Elle est représentée à l'échelle locale par une centaine de sections dans les petites et moyennes villes. Cette implantation locale s'explique par la structure de l'offre de l'emploi public au niveau régional.

21 À Rabat, les diplômés ayant un master ou un doctorat constituent le gros de la catégorie revendicative. Cette centralisation s'explique par la structure de l'offre de l'emploi public au niveau national.

22 En particuliers le journal *Al Massae*, quotidien arabophone le plus lu de l'époque au Maroc. Il accuse les jeunes qui ont lancé le premier appel à manifester de collusion avec les Algériens et le Polisario.

23 Voir le tableau des réponses aux revendications du M20F dans la partie « annexes ».

24 Le retrait d'AWI du M20F est annoncé dans un communiqué rendu public le 18 décembre 2011.

législatives anticipées<sup>25</sup>.

Différemment situées à l'intérieur de l'espace des mouvements sociaux, les unités contestataires qui le composent disposent de marges d'actions distinctes. Une organisation reconnue comme, par exemple, la Coordination nationale des enseignants stagiaires (CNES)<sup>26</sup> est reçue par les autorités marocaines. Elle arrive à s'imposer en tant que partie prenante dans les négociations avec le Gouvernement représenté par le Wali de la région Rabat Salé Kenitra. Tandis qu'une autre organisation, moins légitime, éprouvera des difficultés à être reconnue comme le montre le cas, par exemple, de la Coordination nationale des 10 000 cadres pédagogiques<sup>27</sup>.

La capacité mobilisatrice, autre principe de structuration, qui se mesure par l'importance des effectifs et par le niveau de ressources, diffère de mouvement en mouvement et de cause en cause. Si, par exemple, le mouvement de l'Intifada des bougies à Tanger<sup>28</sup>, en 2015, avait connu une grande capacité mobilisatrice, d'autres mobilisations similaires à Rabat et à Casablanca étaient de faible ampleur. Cette capacité de mobilisation varie aussi selon les périodes, comme le montre l'étude du M20F et des mouvements des diplômés chômeurs. Si ces mouvements jouissaient d'une grande capacité mobilisatrice, surtout durant l'année 2011, l'ampleur de leurs mobilisations a beaucoup chuté à partir de 2012.

Le troisième principe de structuration a trait au recrutement social en regard du genre, de l'âge, du volume du capital scolaire, symbolique ou social des effectifs. Un recrutement pluraliste permet à un mouvement ou à la cause qu'il porte de bénéficier d'une grande légitimité. Le M20F occupait tout au long de l'année 2011, une position très visible à l'intérieur de l'espace contestataire grâce à son large recrutement social. Le mouvement comptait, en effet, parmi ses animateurs et ses participants des hommes et des femmes, des jeunes et des adultes, dotés dans leur majorité d'un important capital scolaire ou culturel. Aussi, le passage du label « jeuniste » « Mouvement des jeunes du

25 Ces élections, organisées le 25 novembre 2011 et remportées par le Parti de la Justice et du Développement (PJD), donnent lieu à la formation du nouveau gouvernement dirigé par le PJD.

26 La CNES lutte durant plus de six mois de septembre 2015 à mi-avril 2016. Elle a pu satisfaire ses principales revendications surtout la garantie de recrutement pour toute la promotion après formation.

27 La Coordination revendique le recrutement de ses membres dans le secteur de l'enseignement public dans le cadre du Programme de formation de 10 000 cadres pédagogiques à l'horizon 2016. Ce programme vise la formation de cadres pédagogiques titulaires d'une licence professionnelle en enseignement et ce, en fonction des besoins exprimés par le secteur de l'enseignement privé auprès du département de l'Éducation nationale. Le gouvernement a alloué à ce projet une enveloppe budgétaire de 161 millions de dirhams étalée sur trois années, dont des aides de 1 000 dirhams mensuels sur une période de 10 mois pour permettre aux cadres de se consacrer à leur formation.

28 Nommées aussi « révolte des bougies », ces protestations se sont déclenchées contre les factures jugées exorbitantes du gestionnaire local des services d'eau et d'électricité et de l'assainissement liquide, Amendis. Elles ont duré deux mois, octobre et novembre 2015 et ont suscité l'intervention du roi.

20 février »<sup>29</sup> à celui plus large « Mouvement du 20 février »<sup>30</sup> montre combien les agents du mouvement étaient conscients de l'importance de l'élargissement du recrutement social, notamment au niveau de l'âge.

L'hétérogénéité politique et idéologique du mouvement, formé de militants de la gauche radicale, de la mouvance islamique, de libéraux et d'« indépendants », le dote également d'une grande légitimité. Mais, dès que le mouvement perdit sa dimension pluraliste, après le retrait des islamistes d'Al Adl Wal Ihsane fin 2011, sa légitimité s'est réduite et sa capacité mobilisatrice a diminué.

Le quatrième principe de classement concerne l'inspiration idéologique ou philosophique. Les orientations politiques et idéologiques des organisations et de leurs membres influent sur leur manière de concevoir les enjeux de la lutte. Il convient d'accorder une attention particulière aux affinités idéologiques et aux homologues de recrutement militant, qui permettent d'identifier différentes mouvances à l'intérieur de l'espace des mouvements sociaux<sup>31</sup>. Celles-ci jouent un rôle souvent décisif dans les processus de mobilisation grâce à l'existence préalable de canaux de communication et par les logiques affinitaires que favorisent de relatives homogénéités de dispositions. Le M20F avait connu des affinités idéologiques et philosophiques entre divers courants islamistes, d'une part, et entre les laïcs et les libéraux, d'autre part. Sans oublier, aussi, les affinités politiques rapprochant le parti d'Annahj Addimocrati du mouvement islamiste d'Al Adl Wal Ihsane.

La sociologie du militantisme souligne la fréquente multipositionnalité des animateurs des mouvements sociaux, défendant souvent diverses causes. Elle montre, aussi, que les liaisons que ces agents établissent entre des sites de mobilisation variés contribuent à l'impulsion des dynamiques protestataires. Il y a lieu de citer l'exemple des militants d'Annahj Addimocrati<sup>32</sup> et ceux d'Al Adl Wal Ihsane<sup>33</sup>, connus par leur habituelle multipositionnalité leur permettant

29 Parmi les diverses plateformes revendicatives du M20F, il y a lieu de citer le communiqué du « Mouvement des Jeunes du 20 février », publié le 14 février 2011, avant d'annoncer l'intégration de trois autres groupes virtuels. Ce communiqué annonçait la création d'un nouveau groupe sous le label « Jeunes du 20 février » et devient le principal porte-parole du M20F. Contrairement aux autres groupes, ce collectif ne s'est pas constitué à travers les réseaux sociaux, mais à partir d'un groupe de jeunes de l'axe Rabat-Salé dont les plus connus sont Oussama Lakhlifi et Tifraze. Les premiers étendards du M20F portaient effectivement le label « Mouvement des jeunes du 20 février ». Pour plus de détails, voir annexes.

30 Ce n'est qu'après, que le label changera pour devenir « Mouvement du 20 février » tout court.

31 Lilian Mathieu, op. cit., p.32.

32 Parti d'extrême gauche Annahj Addimocrati (le parti de la Voie démocratique), créé en 1995 mais légalisé seulement en 2004, se réclame de « Ila Al Amam » (En avant), un mouvement marxiste-léniniste clandestin des années 1970. Se positionnant dans l'opposition légale non parlementaire, il est très actif dans le domaine de l'action collective et suit toujours une tradition de boycott des élections. Selon son Secrétaire national, « le processus électoral ne fonctionne pas de façon démocratique [...] [à cause de] l'autoritarisme qui prévaut toujours au Maroc, autant au niveau national, avec une monarchie qui a toujours tous les pouvoirs, qu'au niveau régional, du côté des collectivités territoriales, où la suprématie du ministère de l'Intérieur est toujours de mise ».

33 Le Mouvement islamiste Al Adl Wal Ihsane (Justice et Spiritualité) est une organisation politique islamiste, non reconnue par les autorités. Elle est la plus importante des organisations islamistes actives au Maroc, dont la gestation a commencé au milieu des années 1970. Elle se distingue par sa non-

de s'investir dans la défense d'une multitude variée de causes telles celles des diplômés chômeurs, de la Coordination de lutte contre la cherté de la vie, du M20F, de la Coordination nationale des enseignants stagiaires ou de l'Intifada des bougies à Tanger.

Le dernier principe de structuration concerne le degré de proximité de ces mouvements d'autres univers, dont les plus influents sont le champ politique et syndical. De ce fait, il est à signaler le phénomène de proximité de la majorité des mouvements sociaux au Maroc avec certaines zones ou composantes de l'espace contestataire. Il s'agit d'une part, de la zone qu'occupent des partis de la gauche radicale tels ceux de la Fédération de la gauche démocrate (PADS, PSU, CNI) et d'Annahj Addimocrati et, d'autre part, la zone qu'occupe la mouvance islamiste d'Al Adl Wal Ihsane. Cette proximité des mouvements sociaux s'explique par le boycott de ces organisations de la participation à la politique institutionnelle, et par leur engagement dans l'action collective et dans des luttes de masse notamment syndicales.

Par ailleurs, certains mouvements, comme celui de la « Coordination nationale des enseignants stagiaires » (CNES), jouissent d'une proximité avec des centrales syndicales telles la CDT, la FDT, l'UMT et l'UGTM. La CNES bénéficie aussi, par le biais de conférences de presse, d'une proximité avec le champ médiatique qui lui permet plus de visibilité. Il est à noter, enfin, que la multipositionnalité de nombre d'animateurs de mouvements sociaux contribue à ces proximités. C'est ce que montre l'exemple de plusieurs agents du M20F qui étaient des journalistes assurant divers profits inhérents aux transferts des ressources.

## 2. Le M20F, un univers d'interdépendance

Pierre Bourdieu avance « qu'on peut dire d'une institution, d'une personne, d'un agent, qu'ils existent dans un champ quand ils y produisent des effets<sup>34</sup> ». En reprenant son idée, il est permis de dire qu'un mouvement social ou une mobilisation appartiennent à l'espace contestataire dès lors qu'ils y produisent des effets. C'est-à-dire à partir du moment où ces unités contestataires tissent des rapports d'interdépendance avec au moins une de ses composantes et, ce faisant, contribuent à le transformer tout en étant en retour eux-mêmes affectés par cette relation<sup>35</sup>.

Jamais les mouvements sociaux ne se déploient à l'état entièrement isolé,

reconnaissance du statut de Commandeur des croyants qui est attribué au Roi et par l'importance qu'elle accorde à l'éducation spirituelle. Elle suit toujours une tradition de boycott des élections. Bien qu'elle ne soit pas autorisée à former un parti politique, elle est active et visible sur l'espace de l'action collective.

34 Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, PUL, 2000, p.38.

35 Lilian Mathieu, *op. cit.*, p. 21.



mais à travers des relations d'interdépendance avec d'autres mouvements influant sur leur pratique. Ces rapports sont souvent limités, à cause de la faible structuration et institutionnalisation de l'espace des mouvements sociaux. Néanmoins, ils exercent certains effets, ne serait-ce que sous la forme de sources d'inspiration. Ainsi, dès son émergence, le M20F s'inspira des mouvements précédents, en particulier ceux des diplômés chômeurs et celui de la lutte contre la cherté de la vie. Il reprend fréquemment certains de leurs slogans, devenus des leitmotivs dans la quasi-totalité des mobilisations<sup>36</sup>. En retour, le M20F inspire la majorité des mouvements sociaux, mobilisations ou causes, ne serait-ce qu'à partir de son slogan central souvent scandé lors de toute action collective au Maroc : « حرية ، كرامة ، عدالة اجتماعية »<sup>37</sup>.

## II. L'action protestataire post-M20F

Il s'agit du redéploiement de l'action collective du M20F à travers des mouvements et mobilisations d'ordre social. Selon Lilian Mathieu, la majorité des sociologues des mouvements sociaux ne s'intéressent que peu à la dernière phase du cycle de vie d'un mouvement social à savoir la phase de déclin. Toute leur attention est tournée vers le moment d'émergence et d'apogée s'il existe. Or, comme le montre Verta Taylor dans un article de 1989<sup>38</sup>, tout mouvement social qui émerge prend racine sur des réseaux dormants. La sociologue américaine utilise la notion d'« abeyance structure » pour analyser les phénomènes de continuité des mouvements sociaux. Le terme « abeyance » décrit un processus de maintien ou de mise en veille par lequel les mouvements parviennent à durer dans des environnements politiques devenus non réceptifs, jouant ainsi un rôle de passeur entre deux étapes d'une mobilisation<sup>39</sup>. Ainsi l'on parlera, à propos du Maroc, au lieu de déclin du M20F, d'un redéploiement de son action contestataire dans d'autres sphères telles la sphère de la question sociale ou la sphère de défense des droits de l'homme.

Le M20F n'a certes pas atteint son principal objectif politique, à savoir l'instauration d'une monarchie parlementaire ou l'élaboration d'une constitution démocratique issue d'une assemblée constituante. Pour autant, sa simple

36 Quelques slogans à titre d'exemple :

”الله عليك يا مغرب، لا صحة لا تعليم. السكنى فالمراحيض و الموتى فالقوارب”  
 ”علاش جينا و احتجينا ؟ المعيشة غالية علينا. علاش جينا واحتجينا ؟ الما و الضو  
 غالي علينا“

Littéralement : « Pourquoi sommes-nous ici et pourquoi protestons-nous ? Parce que le coût de la vie nous est trop cher. Pourquoi sommes-nous ici et pourquoi protestons-nous ? Parce que la facture d'eau et d'électricité nous est trop chère ».

37 « Liberté ! Dignité ! Justice sociale ! »

38 Verta Taylor, Social Movement Continuity: The Women's Movement in Abeyance, American Sociological Review, Vol. 54, No. 5 (Oct., 1989), pp. 761-775.

39 Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), Dictionnaire des mouvements sociaux, Paris : Presses de Sciences Po, 2009. p. 17.

existence et, surtout son ampleur, comme le fait qu'il soit parvenu à imposer des réformes politiques et institutionnelles, la dissolution du parlement et du gouvernement et des élections législatives anticipées, sont perçus aux yeux des agents du mouvement comme un succès. Il se peut que cette perception soit décalée à la réalité. Néanmoins, elle a un effet important. En entretenant la conviction que l'action collective est fructueuse, elle contribue à l'impulsion d'une reprise de combativité dans d'autres secteurs et, surtout, dans le domaine social.

Depuis fin 2012, il semble que le rapport de force bascule du côté du pouvoir en place, sorti fort de l'épreuve du « Printemps arabe », incarné au Maroc par le M20F. Les diverses réponses apportées par l'État, en particulier la constitution de 2011, ont déstabilisé et essoufflé le mouvement au bout d'une année<sup>40</sup>. Le Maroc vivait depuis lors une situation qui dédaigne les quelques ouvertures observées dans le sillage du M20F. Les libertés publiques étaient bafouées, la liberté syndicale mise à mal, notamment après les prélèvements sur salaire des fonctionnaires grévistes<sup>41</sup>, la liberté d'association entravée<sup>42</sup> et le droit de manifester ou de rassemblement strictement interdit. La liberté de presse et d'expression en nette régression<sup>43</sup>. Les prix des denrées de première nécessité revus à la hausse, après la levée de soutien aux hydrocarbures<sup>44</sup>. La réforme des retraites est entrée en vigueur dans un contexte qui semble être marqué par la faiblesse des syndicats, surtout, après la nouvelle mesure prise par le Gouvernement de Abdelilah Benkirane sur la base du principe « le salaire contre le travail ». En dépit de son délitement, le M20F<sup>45</sup> est parvenu à réaliser certains acquis. La chute du « mur de la peur » en est sans doute le plus important.

« L'essentiel c'est de dépasser la peur, car la peur est la plus fondamentale des six émotions primordiales à la base du comportement humain. La peur se surmonte en se joignant à d'autres, et la manière la plus directe, rapide et, en principe, moins risquée, c'est sur les réseaux sociaux, où la plupart des jeunes se trouvent. Des réseaux sociaux à l'espace public urbain, dans les rues pour se manifester et dans les places où la communauté s'organise et crée un dedans et un dehors, toujours le rôle essentiel des barricades ».<sup>46</sup>

40 Le M20F, après le retrait d'Al Adl Wal Ihsane en décembre 2011, perd de sa pluralité et devient presque une structure homogénéisée d'obédience gauche radicale (Annahj Addimocrati, AMDH ATTAC-Maroc et autres courants trotskistes et maoïstes).

41 Il s'agit d'une nouvelle mesure prise par le Gouvernement de Abdelilah Benkirane sur la base du principe « salaire contre travail ».

42 L'exemple le plus frappant est celui de l'association de défense de la liberté de presse et d'expression « Freedom Now ».<sup>2014</sup>.

43 Mohamed Naimi, « Liberté de presse écrite au Maroc : L'évolution au regard de l'évaluation », L'Année du Maghreb, 15 | 2016, 45-60.

44 Soutien assuré par la Caisse de compensation.

45 Toutes les vidéos du M20F sont disponibles sur la chaîne Youtube du mouvement : [www.youtube.com/user/mouvement20fevrier?blend=21&ob=5](http://www.youtube.com/user/mouvement20fevrier?blend=21&ob=5).

46 Manuel Castells, Ni dieu ni maître : les réseaux, FMSH-WP-2012-02, février 2012. p. 6.

Du dépassement de la peur découle une dynamique sociopolitique inédite, doublée d'une culture protestataire généralisée. La présente constatation amène à aborder la question des relations d'interdépendance tendant à unir des mobilisations au sein d'un espace contestataire, phénomène déjà souligné lors de l'émergence du M20F en 2011.

L'étude examinera maintenant l'évolution de l'action collective post-M20F. À l'exception de la mobilisation suscitée en 2013 par l'affaire Daniel Gate<sup>47</sup>, la totalité des mouvements de protestation ont une teneur sociale. De ce fait, cette affaire ramène le M20F dans l'espace contestataire.

Ciblant directement l'institution royale, ses animateurs contribuent activement au déclenchement de mobilisations à haute symbolique à l'échelle nationale<sup>48</sup>. L'étincelle de la dénonciation du scandale part d'un site arabophone indépendant<sup>49</sup>. L'information s'est ensuite propagée sur les réseaux sociaux et relayée par plusieurs sites électroniques. L'appel à mobilisation connaît un grand succès sur les réseaux sociaux notamment sur Facebook<sup>50</sup>. Le sit-in protestataire est organisé vendredi soir 2 août 2013 devant le parlement à Rabat<sup>51</sup>. Environ deux mois après, un coup dur est porté à la liberté de presse<sup>52</sup>.

Il est à signaler, à ce propos, l'importance du rôle que joue une société civile indépendante<sup>53</sup>, ainsi que des partis politiques extra-institutionnels<sup>54</sup>. Les militants de ces collectifs, bien rodés aux différentes pratiques relevant de l'action collective, ont perçu et interprété l'opportunité qu'offrait la décision de grâce royale, en la dotant d'une forte charge psychique et symbolique. Il s'agit, pour ces citoyens indignés, d'une cause qui porte atteinte à la dignité du marocain<sup>55</sup>.

47 Il s'agit de l'affaire du pédophile espagnol Daniel Fina Galván. Celui-ci avait, en effet, été condamné en 2011 à 30 ans de prison pour avoir violé 11 enfants à Kenitra. Il en avait purgé moins de deux ans, à la suite de quoi une grâce royale l'a sorti de prison. A la fin du mois de juillet 2013, une grâce royale a été accordée à 48 prisonniers espagnols, à la suite d'une visite du roi Juan Carlos. Parmi eux figurait ce pédophile.

48 Tout a commencé jeudi 1 août 2013 lorsque des jeunes activistes créent une page Facebook. Ils appellent les citoyens à protester contre la grâce royale dont a bénéficié le pédophile Daniel. Cette grâce a provoqué une vague de colère et l'opinion publique nationale se demande comment le nom du pédophile figurait sur la liste des bénéficiaires de la grâce royale.

49 La décision de grâce royale serait passée inaperçue si l'avocat des victimes, Hamid Krairi activiste à l'AMDH, relayé par les réseaux sociaux, n'avait alerté la presse.

50 Une page Facebook est créée pour la circonstance par un activiste du M20F. Dix heures ont suffi pour que 4500 citoyens soient favorables pour manifester pour la Dignité des Marocains.

51 Des dizaines de citoyens sont venus manifester à Rabat. Parmi eux les activistes du M20F, les militants de l'AMDH et d'autres associations de droits humains, des artistes, des journalistes et des Ultras-FAR.

52 Incarcération du journaliste Ali Anouzla et interdiction de son site lakome.com. Après un mois de prison, le journaliste est relâché sous pression d'une campagne de mobilisation à l'échelle nationale et internationale. Il est, néanmoins, poursuivi en liberté provisoire pour apologie au terrorisme.

53 Dénomination de ces associations : associations de droits de l'homme, mouvements sociaux, réseaux sociaux, Ultras-FAR etc.

54 Notamment le parti d'Annahj Addimocrati, le PSU, le PADS, le CNI en plus du mouvement d'AWI.

55 Carnet de terrain du chercheur.

Si le coût de ces mobilisations était très élevé,<sup>56</sup> il n'en reste pas moins qu'elles ont porté leurs fruits. Des réponses officielles émanent, en effet, de la maison royale<sup>57</sup>. Le contexte ne permettait pas une fragilisation de l'institution et parce que le roi a été confronté à une forte réaction d'un mouvement, certes embryonnaire, mais appelé à se développer.<sup>58</sup> Pour sa part, la coordination locale du M20F de Rabat a imputé la responsabilité, tant de la grâce que de la répression des contestataires, au roi<sup>59</sup>.

Dans ce mouvement de colère, force est de constater que l'énergie et le legs du M20F sont à l'œuvre. On peut y avoir également, que la dynamique nouvelle dépasse les cercles qui se sont mobilisés avec le M20F. Une scène politique nouvelle semble en train d'émerger. Son développement rend de plus en plus caduques les pratiques de la scène traditionnelle dont les protagonistes étaient la monarchie et les partis. Cet ensemble paraît désormais incapable de répondre aux aspirations fortes des nouvelles générations<sup>60</sup>.

Toutefois, la mise en cause directe de la responsabilité du roi dans l'affaire de la grâce royale n'a pas été le fait d'une hypothétique nouvelle configuration institutionnelle mais a pris forme dans les réseaux sociaux puis dans l'action collective et citoyenne dans l'espace public. Ces protestations contre la grâce royale constituent un tournant politique. Alors que la contestation du M20F en 2011 avait revendiqué la démocratisation de l'État en des termes généraux comme la « lutte contre le despotisme et la corruption », la contestation de la grâce royale lui donne une vigueur renouvelée contre une cible précise. Elle donne au M20F un motif de contestation clair et capable de produire l'unanimité, tout en soulevant des questions centrales liées à la nature du régime marocain et à l'exercice du pouvoir par le roi. Surtout, qu'il s'agit de la première fois sous le règne de Mohammed VI qu'une contestation politique élargie et sans coloration idéologique vise de manière aussi frontale et explicite un acte du roi. Cette mobilisation ciblée a, donc, le potentiel de rassembler en son sein des organisations politiques et civiles très diverses et des citoyens de tout bord.

56 A la surprise des citoyens mobilisés, le lieu prévu du sit-in a été entièrement envahi par des forces de l'ordre équipées de casques et de matraques. Ces mesures sécuritaires draconiennes signifient que la mobilisation prévue revêt une grande importance car interpellant la décision royale. L'usage excessif de la force commence dès que les protestataires s'approchaient du lieu du sit-in. Insultes, coups de pieds et bastonnades s'abattaient violemment sur eux. Le bilan était très lourd selon un communiqué de l'AMDH : 60 blessés, parmi des jeunes, des femmes et des adultes. Des citoyens d'autres villes comme Tétouan, Tanger, Marrakech, Khouribga, Nador et Berkane, ont connu le même sort répressif. La répression sanglante, une fois généralisée, avait un effet surgénérateur de mobilisations protestataires.

57 Il s'agit de la sortie de trois communiqués dont le premier regrette l'erreur commise et ordonne l'ouverture d'une enquête. Le second annonce que le roi a décidé de retirer sa grâce au pédophile. Le troisième communiqué annonce, enfin, le limogeage du Délégué général de l'Administration des pénitences.

58 Le Monde.fr | 06.08.2013. | Interview avec Mohamed Tozy. Propos recueillis par Hélène Sallon. <http://urlz.fr/5QN3>.

59 Communiqué publié le 03/08/2013 sur la page Facebook du M20F.

60 Hicham Ben Abdallah El Alaoui, Le Maroc face à l'affaire Galván, 13 AGO 2013. <http://elpais.com/>. <http://urlz.fr/5QN9>

En l'absence de mécanismes institutionnels mettant en cause les décisions du roi, ce devoir critique semble incomber à la mobilisation citoyenne<sup>61</sup>.

Ces actions collectives dotent la dynamique contestataire d'un nouveau souffle, et diverses protestations se sont enclenchées par effet de diffusion. Il s'agit, grosso modo, de mouvements sociaux, parfois catégoriels, parfois sectoriels, et de plus en plus de nature locale ou régionale. Pérenne au sein de l'espace contestataire, la question de l'emploi donne naissance par sa transversalité à de nombreuses mobilisations. Les plus importantes proviennent de catégories sociales directement touchées par le fléau du chômage. De ce fait, les diplômés chômeurs centralisent leur action contestataire variée dans les rues de la ville de Rabat<sup>62</sup>.

Leurs mobilisations qui perdurent depuis le début des années 1990, commencèrent à s'essouffler à partir de 2012. En effet, le Gouvernement Abdelilah Benkirane avait pris la décision de mettre un terme à l'intégration directe dans la fonction publique. Dans l'attente de passer un concours, de nombreux diplômés chômeurs s'adonnent à de petits commerces. L'informel est aujourd'hui une caractéristique marquante des pratiques des jeunes dans le domaine de l'emploi. En effet, la vente de biens sur le marché, dans la rue ou à domicile atteint 43 %<sup>63</sup>.

Ce qui explique, au moins en partie, qu'une autre catégorie sociale, non moins vulnérable et exerçant dans le domaine de l'informel, entre en action collective. Il s'agit des « Farracha <sup>64</sup> » qui, après avoir bénéficié d'une amnistie de la part des autorités depuis les soulèvements des peuples arabes en 2011, sont interdits d'étaler leurs marchandises dans les rues de plusieurs villes. En réaction, ces marchands ambulants s'organisent et entament leurs premières mobilisations<sup>65</sup>. Désormais, l'action collective protestataire s'étend à une couche sociale de jeunes désœuvrés et instruits. Par peur du syndrome de Bouaazizi, et d'une probable déssectorisation des mobilisations déclenchées par le M20F, le phénomène des Farracha a bénéficié d'une large clémence dès 2011<sup>66</sup>. Leur

61 Youssef Belal, Mohammed VI doit être tenu politiquement responsable de ses actes. Le monde, dimanche 4 août 2013. <http://urlz.fr/5QNk>.

62 Les mobilisations de l'ANDCM ont un ancrage local.

63 Zakaria Kadir, La jeunesse au Maroc : marginalités, informalités et adaptations in « Les jeunes : à la marge de l'économie », *Economia*, n°27, juin 2016. p.29.

64 En arabe, « الفراشة ». Littéralement, ceux qui étalent leurs marchandises à même le sol. Ils sont des marchands ambulants exerçant dans l'informel qui représente plus de 40% de l'économie nationale. Le phénomène a connu une montée fulgurante depuis 2011.

65 Dans une première du genre, les Farracha de la ville de Béni Mellal lancent un appel à tous les marchands ambulants des autres villes pour participer à la rencontre nationale des Farracha qui aura lieu à Béni Mellal le 13 septembre 2014. Le meeting prévu a comme mot d'ordre « Farracha du Maroc, unissez-vous ! », inspiré du célèbre « Proletaires du monde, unissez-vous » du « Manifeste communiste » de Marx et Engels. Un autre mot d'ordre très significatif annonce « Sur le chemin de Bouaazizi, marchent les Farracha de Béni Mellal ».

66 « Il n'y a pas de solution miracle pour résoudre le problème des souks clandestins et des ambulants », a déclaré le ministre de l'Intérieur en réponse à une question devant la Chambre des députés le 15 décembre 2015. « Ce programme quinquennal de réintégration partiel touchera en 2016 une première vague de

mouvement se caractérise par une tendance à s'organiser et à s'unifier au niveau national. Ainsi, a été créée la « Coordination nationale des Farracha » le 13 septembre 2014 au siège de l'UMT à Béni Mellal<sup>67</sup>.

Cette dynamique que connaît l'espace contestataire, produit un effet de diffusion dans d'autres secteurs ayant un lien avec la question de l'emploi. L'enseignement d'abord, et le secteur de la santé par la suite. Plusieurs mobilisations se sont ainsi déclenchées depuis 2013 par des enseignants privés de promotion par une licence universitaire<sup>68</sup>. Leur mouvement, constitué en dehors du champ syndical, a duré environ quatre mois avant d'être disloqué. En effet, la répression, les prélèvements sur salaire des journées de grève et les concours professionnels de promotion interne sont parvenus à mettre un terme à ce mouvement.

L'effet d'imitation et de diffusion n'en finit pas de générer d'autres mobilisations. C'est l'exemple qu'offre l'étude du mouvement de protestation des lycéens entamé dès le début de 2014. Le motif de la contestation était le nouveau système d'information « Massar » qui a surpris les élèves, et ayant pour but, selon eux, de « réduire le pouvoir discrétionnaire de l'enseignant dans l'évaluation<sup>69</sup> ». Les premières mobilisations, prenant naissance à Casablanca, se sont vite répandues dans toutes les régions du Maroc. Si leur action collective se déploie souvent sous forme routinière de boycott de cours ou de manifestations dans la rue, elle prend parfois des formes innovantes et audacieuses<sup>70</sup>. Ces mobilisations de grande envergure, ayant surpris les autorités par leur généralisation rapide dans tout le pays, rappellent le soulèvement des élèves en mars 1965.

Prenant le relais des précédents mouvements de protestation, la

60.000 bénéficiaires », a-t-il ajouté. A partir de 2015, le ministère de l'Intérieur a décidé d'affecter chaque année

600 millions de dirhams au profit de toutes les provinces pour mettre en œuvre ce plan qui s'articule autour de la fixation des bénéficiaires au sein de « marchés couverts pilotes », ainsi que l'octroi des motos triporteurs.

67 À l'issue de cette rencontre, une journée nationale de protestation a été proclamée pour le dimanche 12 octobre 2014 sous forme de marches et de sit-in dans toutes les villes du Maroc. Il a été décidé également la participation à toutes les formes de protestation du M20F. Un communiqué considère que l'échec des politiques publiques de l'État marocain dans le domaine social est la cause de la profusion du phénomène des « Farracha ». Le communiqué revendique « la mise en œuvre des politiques publiques servant les intérêts des catégories populaires pauvres et démunies » et « l'ouverture d'un véritable dialogue avec les représentants des Farracha ».

68 La « Coordination nationale des licenciés universitaires privés de promotion par diplôme ». Ils revendiquent une promotion par diplôme de licence dans l'échelle 10 comme leurs homologues des promotions précédentes de 2008 à 2011. Leur mobilisation a connu le soutien de « L'Instance nationale de soutien aux enseignant(e)s porteurs de licence ou master privé(e)s de promotion », un collectif de douze organisations politiques, associatives, syndicales et de droits de l'homme (essentiellement de la gauche radicale).

69 Extrait d'un entretien avec un bachelier (H.N) à Rabat, janvier 2014.

70 À Rabat, par exemple, la résidence du chef de Gouvernement a été assiégée par les lycéens indignés. Elle sera ensuite sécurisée par un cordon de forces de l'ordre. Carnet de terrain, 2014.

« Coordination nationale des enseignants stagiaires »<sup>71</sup> (CNES), engage en 2015 de grandes mobilisations à Rabat. Recueillant l'appui du parti d'Annahj Addimocrati, d'Al Adl Wal Ihsane et de la CDT<sup>72</sup>, leur action collective prend souvent des formes routinières telles le boycott de la formation, les sit-in ou les manifestations aux niveaux régional ou national. « Nous [luttons] pour l'annulation des deux décrets, et contre le système des contrats que veut introduire le gouvernement dans la fonction publique »<sup>73</sup>. La grande force mobilisatrice de leur mouvement a réussi, après environ cinq mois, à infléchir la position du Gouvernement. Un accord est signé entre les deux parties prenantes et les deux arrêtés controversés seront annulés.

La dynamique contestataire ne tarde pas à s'étendre du secteur de l'enseignement à celui de la santé. De ce fait, la « Coordination nationale des étudiants en médecine au Maroc » entame des mobilisations au début de la rentrée universitaire 2015-2016 (CNEMM). Les étudiants médecins protestent contre l'instauration par le ministère de la Santé d'un service médical obligatoire (SMO). Le projet est catégoriquement rejeté par les étudiants des cinq facultés de médecine et de pharmacie du pays<sup>74</sup> ainsi que par les médecins résidents. Si ce service (SMO) a été pensé par ses initiateurs de manière à améliorer « le niveau du secteur de la santé et faciliter l'accès aux soins aux citoyens », les futurs médecins lui reprochent « l'absence d'une promesse d'embauche » à la fin de ces deux années de service obligatoire. Le mouvement, s'étendant sur les deux mois de septembre et d'octobre 2015, est couronné par la signature d'un accord entre la Coordination et les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur. Parmi ses points d'accord, l'annulation du projet de service médical obligatoire a été convenue.

Dans le registre de la contestation contre la dégradation du niveau de vie, se déclenchent périodiquement dans toutes les régions du Maroc des mobilisations contre la cherté des factures d'eau et électricité<sup>75</sup>. S'étalant durant les mois

71 Les protestataires réclament le retrait de deux décrets ministériels jugés injustes. L'un d'eux a mis un terme à l'intégration des concernés dans la fonction publique. Il a instauré un concours après formation pour permettre l'accès à l'enseignement dans le public. Les enseignants-stagiaires jugent cette mesure « injuste » et rappellent que l'accès aux centres de formations se fait par sélection après concours écrit et oral. Le deuxième décret réduit de moitié les bourses mensuelles, passant de 2 454,51 dirhams à seulement 1 200.

72 Le site d'actualité de la Jamaâ réserve, d'ailleurs, depuis quelques jours des articles au boycott des cours et à la marche de Rabat. Quant au soutien de la CDT il est tout à fait logique, sachant que les « Adlistes » sont majoritairement présents à la CDT.

73 Déclaration de Mohammed K., membre de la Coordination nationale, et coordinateur de la commission à Kénitra.

74 Facultés de médecine et de pharmacie de Rabat, Casablanca, Marrakech, Fès et Oujda.

75 Ces mobilisations sont initiées par des collectifs associatifs et syndicaux locaux. Elles prennent souvent des formes routinières telles les défilés dans la rue et/ou les sit-in protestataires devant les bureaux de l'ONEP ou des agences de gestion déléguée de l'eau et d'électricité, notamment Amendis, au nord du pays. D'autres formes innovées voient le jour sous forme de désobéissance civile, comme le boycott du paiement des factures ou bien l'extinction des lumières et l'usage des bougies pour l'éclairage. Ces protestations, bien encadrées dans l'ensemble, touchent essentiellement les petits et moyens centres urbains ainsi que des villages lointains du Maroc profond.

d'octobre et novembre 2014, elles rappellent le Mouvement des Tansikyates de lutte contre la cherté de la vie<sup>76</sup>. Pour désamorcer le mouvement de la contestation, le Gouvernement a pris quelques mesures d'urgence<sup>77</sup>.

Un an après ces mobilisations que plusieurs régions du Maroc ont connues<sup>78</sup>, des protestations semblables verront le jour à Tanger. C'est ce que montre l'étude de l'Intifada des bougies à Tanger<sup>79</sup>. Tout a commencé le 3 octobre 2015 lors d'un rassemblement de protestation contre les factures jugées exorbitantes du gestionnaire local des services d'eau et d'électricité et de l'assainissement liquide, Amendis<sup>80</sup>. Le mouvement, relayé par les réseaux sociaux, prend de l'ampleur<sup>81</sup> durant quatre mois. Un des agents du mouvement de l'Intifada des bougies ne cache pas sa colère : « Assez, c'est assez. Cela fait des années que nous manifestons contre cette entreprise. Il est temps qu'ils s'en aillent et qu'une entreprise publique prenne le relais »<sup>82</sup>.

La question du prix de l'eau et de la privatisation provoque une Intifada civique la plus grande depuis 2011. À la suite de ces gigantesques mobilisations, le roi intervient en dépêchant le chef du Gouvernement sur Tanger<sup>83</sup>. Mais, le mouvement de protestation a déjà gagné d'autres villes voisines, desservies

76 Les Tansikyates vont-elles régénérer ? C'est la question que plusieurs militants politiques et droits de l'homme se posent en insistant sur la nécessité de ressusciter cette expérience. Les formes d'organisation locales sont diversifiées, « comité des habitants », « coordination des habitants » ou bien tout simplement la réactivation de coordinations plus ou moins anciennes comme les « Tansikyates de lutte contre la cherté de la vie » ou comme les « Coordinations locales du M20F ».

77 Parmi ces mesures, figure la révision du mode de calcul des factures en établissant des factures sur un seul mois au lieu de trois à partir de janvier 2015. Aussi les citoyens peuvent s'abonner aux réseaux d'eau et d'électricité sans préalable d'autorisation de construire. Source : [almassaepress.com](http://almassaepress.com). Consulté le 05/11/2014.

78 La crise de l'ONE et de l'ONEP a éclaté en aout 2014 à cause de ce que le Gouvernement a décrit comme « hausse des coûts de production et de distribution d'eau potable et d'électricité et des services d'assainissement par rapport à des tarifications insuffisantes pour couvrir ces coûts ». Ce qui laisse entendre une hausse éminente des tarifs pour sauver cet office, enclin à une faillite fort probable. La réforme de cet office coûtera 45 milliards de dirhams entre 2014 et 2017. Le citoyen doit supporter 80% de ces coûts sous forme de taxes et d'augmentations des prix de l'eau et de l'électricité. La flambée des tarifs de l'eau et d'électricité est due à un changement du système de tarification décidé au niveau national par le Gouvernement après la validation du contrat-programme 2014-2017 avec l'ONEP et l'ONE. Cette décision est entrée en vigueur en aout 2014. Les autres agences de distribution l'ont appliquée.

79 Le mouvement est appelé aussi « Révolte des bougies » parce que sa première mobilisation a pris la forme d'extinction des lumières et l'utilisation de bougies comme moyen d'éclairage.

80 Veolia gère depuis 2002 les services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité dans l'agglomération de Tanger-Tétouan, via sa filiale Amendis. Elle est également présente, pour les mêmes services, dans l'agglomération de Rabat-Salé, à travers une autre filiale appelée Redal.

81 Ils étaient des milliers de manifestants qui investissaient la place des Nations, bougies à la main. « Amendis dégage ! » ou « Tanger est une terre libre, dehors Amendis ! ». Pendant deux heures, de 20h à 22h, la ville est presque dans le noir.

82 Déclaration de Mohamed Tadlaoui, l'un des animateurs du mouvement, témoignage d'un journaliste de Reuters.

83 Le 1er novembre 2015, le chef du Gouvernement a été dépêché par le roi dans la ville de Tanger en compagnie du ministre de l'Intérieur. Ils rencontrèrent les élus et les dirigeants du gestionnaire délégué. Ils demandèrent également aux Tangérois d'arrêter leur mouvement de protestation « au risque de déstabiliser le pays ». L'intervention du chef du Gouvernement n'offrait cependant aucune solution concrète. Le 7 novembre 2015, une autre manifestation fut organisée. Le 17 novembre 2015, le chef du Gouvernement déclara devant le Parlement, qu'il ne comptait pas rompre le contrat de gestion déléguée des services d'eau et d'électricité passé en 2002 par la ville de Tanger avec Amendis. La cause en est le coût jugé trop élevé de la résiliation.



également par Amendis notamment Tétouan, Martil et Mdieq.

Ces mobilisations rappellent les manifestations géantes que la ville de Tanger avait connues en 2011 avec le M20F. Les autorités se sont comportées avec beaucoup de souplesse et de retenue à l'égard des protestataires. Le chef du Gouvernement leur demande de retourner chez eux en liant leurs protestations à la Fitna<sup>84</sup>, chose qui a exacerbé les sentiments des manifestants. La rencontre du chef du Gouvernement avec les responsables et élus locaux s'est couronnée par une entente entre citoyens et Amendis<sup>85</sup>.

La question sociale dans toutes ses dimensions précédentes sera condensée et exprimée dans un dossier revendicatif avec l'avènement du mouvement de protestation populaire du Rif, appelé Hirak<sup>86</sup>. S'inscrivant dans la durée, le mouvement entame des mobilisations sociales de grande ampleur. Force est de constater que, depuis l'essoufflement du M20F fin 2011, la quasi-totalité des revendications des mouvements ou mobilisations que l'espace contestataire marocain a connus sont d'ordre social. La question sociale, auparavant fragmentée, verra s'ouvrir devant elle une fenêtre d'opportunités que les animateurs des réseaux dormants issus du M20F ou d'autres mouvements ont perçue, notamment avec la mort tragique à Al Hoceima du jeune poissonnier Mouhcine Fikri.

Le mouvement, né juste après cet événement le 28 octobre 2016, prend ses racines sur les réseaux dormants du M20F. Jouissant d'une grande autonomie, ses leaders considèrent les partis politiques comme des « officines politiques ». À la tête du Hirak, Nasser Zafzafi<sup>87</sup>, un leader dont la popularité s'est accentuée non seulement dans le Rif, mais également à l'échelle nationale. Les revendications du mouvement sont de nature sociale, économique et droit-de-l'homme.

Toutefois, si l'interdépendance reliant toute nouvelle unité contestataire à celles qui lui précèdent ne suffit pas à doter l'espace contestataire d'une cohésion suffisante, la diversité de leurs enjeux ne les empêche pas de s'unir dans des coalitions. Le M20F a, ainsi, pu constituer une large coalition en dépit des enjeux diversifiés de ses composantes. La possibilité de s'inspirer, les uns des autres, de leurs formes d'action ou registres de discours a été permise par cette diversité d'enjeux. La quasi-totalité des mouvements ou causes apparus

84 Plusieurs significations, ici discorde.

85 Des comités ont été créés dans chaque quartier pour recevoir les doléances des citoyens concernés par la hausse des factures. Le communiqué du ministère de l'Intérieur annonce que la rencontre a été tenue suite aux consignes du roi et qu'une cellule spéciale a été créée pour contrôler la mise en œuvre des mesures prises par la commission nommée par le ministère. Le chef du Gouvernement a confirmé qu'il garantira l'exécution des mesures prises (révision de toutes les factures, don de compteurs individuels, traitement de plus de 8 000 factures touchées par des hausses injustifiées).

86 Hirak en arabe signifie « mouvement ». Il s'agit, alors, d'un mouvement de protestation populaire.

87 Nasser Zafzafi est un chômeur rifain de 39 ans et issu d'une famille pauvre.

après 2011 s'inspirent d'une manière ou d'une autre du M20F.

Grâce au phénomène d'autoréférence<sup>88</sup>, l'espace des mouvements sociaux se dote d'un minimum d'homogénéité. Ses composantes se reconnaissent réciproquement comme relevant du même registre de participation différent de celui caractérisant d'autres sphères plus institutionnalisées. Si les mouvements des diplômés chômeurs, tant au niveau national que local, se reconnaissent mutuellement avec le M20F, cela n'implique en rien une affinité programmatique. Les premiers militent pour une cause sociale spécifique qui est l'emploi, alors que le second est un mouvement généraliste de nature politique.

De la sorte, peut-on considérer que l'espace protestataire et les sous-espaces que composent en son sein les différentes causes, s'organisent aussi selon une forme de division du travail militant. Certaines organisations prennent en charge un type de tâches que les autres ne peuvent ou ne souhaitent pas assurer. Un exemple est fourni par l'étude de l'AMDH qui excelle dans les tâches de plaidoyer concernant des causes ayant trait aux droits humains<sup>89</sup>. Dans ce contexte, le concept de champ multi organisationnel<sup>90</sup> montre sa valeur heuristique, d'autant plus lorsqu'il s'appuie sur les outils de l'analyse des réseaux<sup>91</sup>. Il est à signaler aussi, que les liens entre mouvements sociaux ne sont pas toujours d'ordre solidaire, mais ils connaissent des relations de concurrence.

## 1. Le M20F, un espace de concurrence

La concurrence entre diverses unités contestataires est l'une des caractéristiques les plus marquantes de l'espace contestataire. Elle peut se manifester autour du statut de représentant ou de porte-parole d'une cause, notamment auprès des médias ou des pouvoirs publics<sup>92</sup>. Le M20F, afin de parer aux risques liés à la concurrence, n'avait ni représentant ni porte-parole officiel. Lorsqu'un de ses animateurs donne une déclaration à un média, c'est en tant que militant qu'il le fait et pas comme porte-parole du mouvement. « Au sein du M20F, il existait une coutume, à savoir que le mouvement n'a pas de représentant. Mais, les animateurs du M20F avaient le droit de prendre des initiatives individuelles pour participer à certaines rencontres à titre personnel. »<sup>93</sup>.

88 Selon Lilian Mathieu, l'autoréférence signifie que les unités se perçoivent comme unités appartenant à un espace distinct qu'ils partagent avec d'autres unités semblables et soumises aux mêmes règles du jeu.

89 Création de comités de défense du droit d'expression, de presse ou de réunion.

90 Russel L., Curtis, Louis A. Zurcher, « Stable Resources of Protest Movement : The Multi-Organisational Field », *Social Forces*, 52(1), 1973.

91 Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, 2012, p.32.

92 Lilian Mathieu, *op. cit.*, p.38.

93 Témoignage de Mehdi Bouchoua (Marrakech), in « Mouvement du 20 février. Essai de documentation

« Le M20F n'est pas un organisme structuré. La question a été tranchée lors des assemblées générales. Il a été décidé que le mouvement n'a ni représentant ni porte-parole <sup>94</sup> ». Toutefois, les différentes composantes du M20F se livrent souvent à plusieurs formes de concurrence. Le débat et la délibération lors des assemblées générales ou le volume des effectifs ainsi que le degré de discipline des membres de chaque courant pendant le déroulement des défilés, en constituent les meilleurs exemples. Si les militants de la gauche radicale démontrent leurs compétences au niveau des débats, ceux du mouvement d'Al Adl Wal Ihsane font montre d'une capacité mobilisatrice impressionnante et d'une grande discipline.

« Au début, tout se décidait par les assemblées générales : les mots d'ordre, les revendications [et les formes d'action collective]. Mais, tout a changé après et les décisions prises lors des assemblées générales sont vidées de leur contenu. Prenez, par exemple, l'appel de l'Association nationale des diplômés chômeurs au Maroc (ANDCM) à centraliser la contestation dans la ville de Rabat. 12 000 diplômés chômeurs y étaient présents et lors de l'assemblée générale du 16 avril 2011 au siège de l'UMT à Rabat, au lieu d'une centaine de jeunes, 700 personnes y prenaient part à l'assemblée générale après la présence de diplômés chômeurs. Ce qui a influé sur l'orientation générale de l'assemblée <sup>95</sup> ».

Un autre exemple de concurrence est offert par l'étude de la mobilisation pour la défense de la cause palestinienne. Deux collectifs, en effet, se livrent à une compétition dans ce domaine, d'une part le « Collectif national de l'action pour la Palestine au Maroc »<sup>96</sup> et, de l'autre, l'« Instance marocaine pour la Nusra des causes de l'Umma »<sup>97</sup>. Cette concurrence ne sous-entend pas l'existence de grandes divergences entre ceux qui prétendent jouer ce rôle. Lorsque cela est le cas, les relations entre organisations, pour marquées qu'elles soient par une certaine méfiance, voire une relative hostilité, n'interdisent pas leur coalition lors de phase de mobilisation. C'est ainsi qu'un nouveau collectif voit le jour en mars 2017, unissant les deux organisations au sein de la « Coalition marocaine pour la Palestine et pour la lutte contre la normalisation »<sup>98</sup>.

», Le Médiateur pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, 2015, Ouvrage en arabe, traduction du chercheur, p.67.

94 Témoignage de Aziz Idamine (Rabat), in « Mouvement du 20 février. Essai de documentation », op. cit., p. 68.

95 Idem, p. 70.

96 D'obédience gauche, le « Collectif national de l'action pour la Palestine au Maroc » est fondé en 1998 en tant qu'instance populaire marocaine pluraliste et autonome. Le collectif a organisé plusieurs mobilisations de grande ampleur. Il a également constitué l'« Observatoire marocain pour la lutte contre la normalisation » qui observe les plans d'infiltration sioniste au Maroc. <http://urlz.fr/6oti>. page Facebook du collectif.

97 Affiliée au mouvement d'Al Adl Wal Ihsane, l'« Instance marocaine pour la Nusra des causes de l'Umma » est une organisation civile autonome fédérant des personnalités qui défendent les causes justes de l'Umma en général, et celle d'Al Quds et de la Palestine, en particulier. L'instance a organisé plusieurs mobilisations de grande ampleur.

98 Le 13 mars 2017, 14 organisations se sont réunies à Rabat au siège de l'AMDH et créent cette nouvelle coalition pour la défense de la cause palestinienne.

Un autre exemple est tiré de l'étude des mouvements des diplômés chômeurs. Même si ces derniers défendent la même cause d'emploi, ils divergent au niveau du diagnostic qu'ils portent sur le problème et sur les solutions proposées. Alors que les agents de l'ANDCM appréhendent la question de l'emploi d'un point de vue politique, les autres organisations des diplômés chômeurs au Maroc l'abordent sous un angle plutôt technique<sup>99</sup>. Mais cela n'empêche en rien la participation de l'ensemble de ces organisations à des mobilisations unificatrices. La marche nationale des chômeurs à Rabat le 6 octobre 2013 en constitue un meilleur exemple<sup>100</sup>.

La concurrence qui les oppose pour le statut de porte-parole de la cause qu'elles défendent peut avoir pour enjeux la visibilité publique de l'organisation ainsi qu'une définition spécifique de l'enjeu de la lutte<sup>101</sup>. Mais, elle peut également viser la reconnaissance de l'organisation comme principal ou seul porte-parole de la cause par les pouvoirs publics. Les effets de légitimation des processus de reconnaissance ne sont pas que symboliques. Ils contribuent à doter les organisations qui en bénéficient d'un surcroît de visibilité et de crédibilité, à même de faire converger vers elles des flux de militants nouveaux<sup>102</sup>. On peut citer le flux de plusieurs militants du M20F vers le Parti socialiste unifié (PSU) lors de son troisième congrès national en 2011<sup>103</sup>. Il se peut, par occasion, que des représentants associatifs dotés d'une certaine légitimité jouent le rôle de médiateurs dans le règlement d'un conflit, comme c'est le cas, par exemple, de l'Initiative citoyenne (IC) qui intervient dans le règlement du conflit opposant la « Coordination nationale des enseignants stagiaires » au Gouvernement marocain durant l'année scolaire 2015-2016. Aussi, l'exemple récent de la médiation entre les autorités et les leaders détenus du Hirak populaire du Rif.

La compétition entre causes, organisations ou encore factions au sein d'une même organisation prend des formes et obéit à des règles de jeu repérables, telles que l'établissement d'alliances de circonstances ou de compromis<sup>104</sup>. Le

99 L'Association nationale des diplômés chômeurs du Maroc (ANDCM), premier mouvement dans le genre et d'obédience gauche, fait une lecture très politisée du problème de l'emploi au Maroc. Quant aux autres organisations des diplômés chômeurs apparues à partir de 1996, elles sont plutôt pragmatiques (Khoubistes)

100 L'appel à la mobilisation émane du Comité national de coordination des mouvements des diplômés chômeurs. Cette initiative d'unification a trouvé un grand écho chez de larges pans de chômeurs, d'étudiants et de citoyens venus de toutes les régions du Maroc. Le mot d'ordre de cette journée nationale des chômeurs est : « شغل أو رحل » littéralement, « Embauche ou dégage ! ». L'importance de cette mobilisation réside dans le fait de dépasser les différentes revendications catégorielles des diplômés chômeurs et l'unification de leurs rangs. Aussi, la journée nationale de contestation a connu un grand soutien de la part des forces politiques, syndicales et associatives (chabibates AWI, RGD, Annahj, UMT-Tendance démocratique, M20F et AMDH). Carnet de terrain du chercheur.

101 L'exemple du mouvement MALI trop médiatisé par les médias occidentaux.

102 Lilian Mathieu, op., cit., p.40.

103 Le congrès qui s'est tenu les 16, 17 et 18 décembre 2011 à Bouznika, a réservé un quota aux jeunes du M20F. N.C a pris la parole et dit avec enthousiasme : « le PSU est l'unique parti de gauche qui peut mener la bataille et créer un front unifié de la gauche ». À l'issue du congrès, Nabila Mounib, élue Secrétaire générale du PSU, déclara : « Nous sommes le M20F et le M20F, c'est nous ».

104 Lilian Mathieu, op.cit., p.41.

M20F a constitué un espace de coordination sur le terrain<sup>105</sup> entre les militants d'Annahj Addimocrati et ceux d'Al Adl Wal Ihsane (AWI) pourtant divergents idéologiquement et compétitifs au niveau de la visibilité.

« En fin de la première journée du démarrage du M20F à Taza, un affrontement aurait dû se produire entre les étudiants d'Annahj Addimocrati Al-Qaiidi et les adeptes d'Al Adl Wal Ihsane qui ont organisé exclusivement un sit-in place de l'Istiqlal<sup>106</sup> ».

Cette concurrence peut aussi prendre la forme de revirements brusques éventuellement perçus et dénoncés comme des « trahisons ». Un exemple est offert par le retrait du mouvement islamiste d'AWI du M20F le 18 décembre 2011. Alors que ce dernier justifie son retrait par des raisons intrinsèques au mouvement, ses alliés de la gauche radicale l'interprètent par des raisons politiques extrinsèques, liées aux élections du 25 novembre 2011<sup>107</sup>. La conséquence la plus importante de cette compétition entre unités contestataires est que, comme toute compétition, celle-ci suppose la mobilisation de schèmes tactiques appuyés sur une connaissance ou une prévision des intentions et intérêts des concurrents. En découle, l'importance d'envisager l'espace des mouvements sociaux comme une zone d'évaluation réciproque<sup>108</sup>.

« Au sein du mouvement [M20F-Marrakech], il n'y avait pas d'homogénéité sinon, on aurait pu unifier et déterminer nos conceptions et ne pas se contenter de mots d'ordre généraux tels la lutte contre la corruption et le despotisme, l'État civil et la démocratie. Par conséquent, je crois que les composantes/parties prenantes et les organisations politiques du mouvement n'ont pas travaillé sur cette question. Ce qui nous a posé un grand problème au sein du mouvement. Nous avons, à notre tour, vécu ces anciens conflits et calculs entre différents courants politiques<sup>109</sup> ».

À l'issue de la présente étude, certaines conclusions s'imposent. Le travail de recherche a porté sur un ensemble de mobilisations et mouvements que l'espace protestataire marocain a connus entre 2011 et 2018. Loin d'être exhaustive, la recherche n'a retenu que les contestations répondant à certains critères de sélection tels la grande capacité mobilisatrice, l'efficacité et la couverture médiatique. Autrement dit, l'étude n'a retenu que les mouvements ou mobilisations les plus visibles et qui sont dans leur quasi-totalité imprégnés d'un caractère social sectoriel, catégoriel ou territorial. Seules les mobilisations

105 En arabe, "تنسيق ميداني", Tansiq Maidani". Il signifie, au-delà de divergences idéologiques, une coordination au niveau de l'action collective pour défendre une cause commune.

106 Témoignage de Samia Chatri (Taza), in « Le Mouvement du 20 février. Essai de documentation », Le Médiateur pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, 2015, p. 92.

107 Élections ayant donné les islamistes du PJD vainqueurs.

108 Lilian Mathieu, op. cit., p.43.

109 Témoignage de Amina Attarass (Marrakech), p.91.

du M20F en 2013 avaient une teneur politique.

Le roi est intervenu à trois reprises. D'abord, lors de la mobilisation contre la grâce royale octroyée au pédophile espagnol Daniel Calvin. Ensuite, à l'occasion de l'Intifada des bougies à Tanger. Enfin, dans la crise du Rif pour anticiper sur le déclenchement imminent de la contestation après la mort tragique de Mouhcine Fikri. Puis après, pour désamorcer la mobilisation au Rif s'inscrivant dans la durée et qui se diffusait dans toutes les régions du pays.

Dans le premier cas, le roi est intervenu car il était partie prenante dans la crise. Dans le deuxième cas, parce que les mobilisations étaient gigantesques et, partant, rappelaient celles du M20F en 2011. Enfin, le roi est intervenu dans le troisième cas parce que la mort tragique du poissonnier Mouhcine Fikri a suscité une grande indignation, non seulement dans le Rif, mais aussi dans toutes les régions du Maroc.

Une deuxième conclusion concerne la réaction variée des forces de l'ordre à l'encontre de ces mouvements et mobilisations. Malgré leur nature pacifique, les forces de l'ordre ont fait recours à un usage différencié de violence sauf dans les deux cas des grandes mobilisations à Tanger et à Al Hoceima, surtout au début du Hirak.

Une troisième conclusion a trait à la dévaluation de la place et du rôle des intermédiaires traditionnels. En effet, avec la reconstitution et l'élargissement d'un espace contestataire, surtout depuis l'émergence du M20F, les partis, les syndicats, les associations et les institutions élues semblaient être dépassés et ne jouaient, dans les meilleurs cas, qu'un rôle de suiveur.

## Bibliographie

Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur les Jeunes, Royaume du Maroc, 2012.

Lilian Mathieu, *L'espace des mouvements sociaux*, Edition du Croquant, 2012.

Johne D. Carthy, Mayer Zald, « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82(-), 1977.

François Chazel, « Mouvements sociaux », in Raymond Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992.

Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, PUL, 2000.

Mohamed Naimi, « Liberté de presse écrite au Maroc : L'évolution au regard de l'évaluation », *L'Année du Maghreb*, 15 | 2016, 45-60.

Manuel Castells, *Ni dieu ni maître : les réseaux*, FMSH-WP-2012-02, février 2012.

Zakaria Kadiri, *La jeunesse au Maroc : marginalités, informalités et adaptations* in « Les jeunes : à la marge de l'économie », *Économia*, n°27, juin 2016.

Russel L., Curtis, Louis A. Zurcher, « Stable Ressources of Protest Movement: The Multi-Organisational Field », *Social Forces*, 52(1), 1973.

Verta Taylor, *Social Movement Continuity: The Women's Movement in Abeyance*, *American Sociological Review*, Vol. 54, No. 5 (Oct. 1989), pp. 761-775.

Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009.

## Annexes

### Annexe 1 : plateforme revendicative du M20F

#### **Mouvement des jeunes du 20 février, Coordination de Rabat**

Les revendications du mouvement du 20 février telles qu'elles ont été présentées lors de la conférence de presse du 19/02/2011:

- Adoption d'une constitution démocratique exprimant la volonté réelle du peuple,
- Dissolution du gouvernement et du parlement et formation d'un gouvernement provisoire de transition soumis à la volonté populaire;
- Une justice indépendante et intègre;
- Jugement des personnes impliquées dans la déprivation économique et la dilapidation des biens publics;
- Reconnaissance de l'amazigh comme langue officielle à côté de la langue arabe et prise en compte des spécificités de l'identité marocaine : langue, culture et histoire;
- Libération de tous les détenus politiques et d'opinion;
- Mise en place des conditions d'une vie digne, notamment par:
- L'intégration immédiate et totale des chômeurs dans la fonction publique ;
- La garantie d'une vie dans la dignité en mettant un terme à la cherté de la vie et par l'augmentation du salaire minimal ;
- L'accès de l'ensemble des citoyens aux services sociaux tout en améliorant leur efficacité.

Source : Journal Attadamoune : Association Marocaine des Droits Humains. Spécial Fête de l'Huma.2011.



## Annexe 2 : Réponses de l'État aux revendications du M20F

Réponses	Contenu de la réponse	Date	Remarques
Politiques	Principale réponse constitutionnelle fut annoncée par le discours royal	9 mars 2011	-17 jours après la première manifestation du M20F. -Dépassant les attentes des partis, les orientations royales restent en deçà des revendications du M20F
	Mesures prises pour apaiser le climat politique : libération de 148 détenus politiques prisonniers, en majorité des islamistes, y compris le groupe Belliraj des six, comme réponse à un rapport du Conseil national des droits de l'homme.	14 avril 2011	Il s'agit de la plus grande grâce royale accordée aux prisonniers politiques marocains dans toute l'histoire politique du Maroc.
	Le Parti Authenticité et Modernité (PAM), accusé d'avoir altéré la vie politique, se fait moins visible et ses symboles disparaissent du devant de la scène notamment Fouad Ali Al-Himma, fondateur du Parti qui annonce sa démission de toutes ses fonctions au sein du parti	15 mai 2011	Il s'agit là d'une des revendications du M20F.
Institutionnelles	- Création du Conseil économique et social (CES) - Remplacement du Conseil consultatif des Droits Humains (CCDH) par le Conseil national des Droits Humains (CNDH)	21 février 2011	- Un jour après la 1ère mobilisation - Renforcer le projet Droits de l'Homme du régime
	Activation des conseils existants : -Conseil de prévention et de lutte contre la corruption -Conseil de la concurrence		Instances de bonne gouvernance
	- Remplacement de « Diwane Al Madhalim » par « le Médiateur »	18 mars 2011	Instance de bonne gouvernance

Sociales	Création de plus de 4 000 emplois pour atténuer la forte demande des diplômés chômeurs (tous ceux du troisième cycle ont été recrutés).	Mars 2011	Achat de la paix sociale
	Augmentations salariales décidées (600 DH) pour acheter la paix sociale à travers des négociations directes avec le Palais, pilotées par le conseiller royal Mohamed Moatassim.	Avril 2011	Achat de la paix sociale
	Augmentation du budget de la Caisse de compensation à un niveau inédit (53 Mds DH).		Question qui se pose : Comment un État non pétrolier comme le Maroc trouve-t-il de l'argent à distribuer ?
Sécuritaires	Déploiement quasi permanent, de la part de l'État, des forces de l'ordre ; démonstrations de force fréquentes ; étalement des moyens d'intervention et de dissuasion	Depuis le 20 février 2011	Le déploiement est généralement très visible ; parfois, plus discret.
	Répression proportionnée.	Selon le contexte	La répression est « mesurée » pour éviter qu'elle n'engendre en réaction des ripostes trop violentes et que, par solidarité avec les victimes éventuelles, elle ne provoque un regain des mobilisations .
	Répression disproportionnée par rapport à l'événement.	De mars à juin 2011, principalement	L'exemple-type en est la répression dure qui s'est produite à Casablanca le 13 mars, mais aussi les 15, 22 et 29 mai 2011
Autres	Les partis politiques adoptent une attitude de silence et d'expectative.		Cependant, les jeunes partisans s'insurgent contre leurs chefs.
	Profitant de la dynamique créée par le M20F, le mouvement syndical et l'action associative s'activent de plus en plus.		
	Les intellectuels font l'éloge du M20F.		À travers le manifeste : « Le changement que nous voulons ».

### Annexe 3 : Tableau des mouvements sociaux ou mobilisations les plus visibles (2013-2018)

Mouvement ou mobilisation	Cause	nature	date	remarques
Mobilisation du M20F	Dignité /Affaire Daniel Gate	politique	2013	Interpellation du roi
Diplômés chômeurs	Intégration dans la fonction publique	Sociale	1991-2018	
Lycéens	Évaluation	Sociale	2013	Manque de communication
Enseignants privés de promotion interne	Promotion interne	Sociale	2014	
Enseignants- stagiaires	Intégration après formation	Sociale	2015-2016	
Étudiants-médecins	Intégration après formation	Sociale	2015-2016	
Intifada des bougies	Cherté des factures d'eau et d'électricité	Sociale	2016	
Hirak Rif	Plateforme revendicative	Sociale	2016-2017	
Hirak Zagora	Eau potable	Sociale	2017	
Hirak Jerada	Plateforme revendicative	Sociale	Fin 2017	



---

# Chapitre 2

## The Hirak Movement : a Revival of the Arab Spring?

---

Nassim Hajouji, Program Assistant, OCP Policy Center

---

### Introduction

**T**he Hirak movement that originated from the Rif region of Morocco peaking in summer of 2017 was a social movement that shook the country, reviving memories of the unpredictability and instability last seen in 2011 during the Arab Spring protests. However, unlike the Arab Spring, the Hirak movement had different dynamics, purposes and demands than the one in 2011. First, it did not represent a revolution of the masses, but of a marginalized group. The protestors, mainly from the Rif, protested the treatment of their people and not of the whole Moroccan society. For it to have been a revival of the Arab Spring, other cities would have needed to get out in demonstration at a similar scale, but even the consecutive protests that occurred in different Moroccan cities didn't reach the levels they did in the Rif.

The first part of this chapter consists of a diagnosis of the Hirak events, by looking at the foundational aspects of society through classical sociological theories such as Durkheim's classification of societies and Thomas Hobbes' social contract. This will serve the purpose of identifying the events that occurred through sociological terms. Following this, the underlying issues that caused the protests will be thoroughly discussed. Subsequently, an analysis of the events that transpired through the framework of the four stages of social movements will follow. The purpose of looking at the stages and comparing them to another social movement, precisely the civil rights movement in the U.S., is to correlate the events of the Hirak movement to their corresponding stages and analyze them through this point of view.

The main argument of this chapter is that the presence of numerous underlying causes, notably youth unemployment, mistrust in the elected government and a historical bitterness from the clashes that occurred in the

1920s, 1950s and 1980s between the protestors of the Rif and the Moroccan government are the root causes behind the Hirak movement. Moreover, through the framework of the stages of social movements, the main failure of the Hirak movement is identified as their failure to bureaucratize their movement.

### III. The Hirak Protests in the Rif: The Breach of the Social Contract

Philosophers Thomas Hobbes and Jean Jacques Rousseau talked extensively about the presence and conception of a social contract in our society as an explanation of how individuals and state come to an agreement in terms of co-existence. The basis of this logic is that people are willing to lose some of their individual liberties to give authority to the state, which will, in turn, protect the rights of all the people bound to this contract.<sup>110</sup>

The case of the Hirak movement in Morocco, just like most other cases of similar uprisings and protests throughout time and history, is one where a certain group of people (the people of the Rif) feel that this social contract isn't being respected, and more importantly that the other party ("Makhzen," the state) is not respecting the terms of the agreement. The perceived terms of the agreement, in this case, include the Moroccan state's obligation to provide adequate services to (all) its people and ensuring that their fundamental rights are respected.

After the highly controversial death of a fishmonger pressed and killed inside a garbage truck in the Rif on October 2016, the region has been the center of social unrest ever since. The fishmonger in question, Mouhcine Fikri, had just gotten his swordfish confiscated by police authorities before being pulverized and compressed in a garbage truck, as he tried to retrieve it back.<sup>111</sup>

In the analysis of the Hirak movement and the protestors' grievances with the Makhzen (government), an objective assessment of the actions of both parties must be completed. From the perspective of the officers involved in the event, Mouhcine Fikri was not allowed to fish swordfish using drift-nets, which is against national law in Morocco, therefore they were legally entitled to confiscate the fish.<sup>112</sup> The compression of the fishmonger in a garbage truck

---

110 Friend, Celeste. "Social Contract Theory." Internet Encyclopedia of Philosophy, [www.iep.utm.edu/soc-cont/](http://www.iep.utm.edu/soc-cont/).

111 MEO Staff. "What's behind Morocco's Rif protests?" Middle East Observer. MEO Organization, 28 May 2017.

112 Robinson, Julian. "Crushed to death... because of a fish: Horrifying moment trader is killed in the back of a garbage truck as he tries to stop police destroying banned swordfish in Morocco." Daily Mail

(an example of repressive law in mechanical solidarity-societies<sup>113</sup>), on the other hand, constitutes a breach of international law, as stated under Article 5 in the Code of Conduct for Law Enforcement Officials as adopted by the General Assembly resolution 34/169 in 1979, “No law enforcement official may inflict, instigate or tolerate any act of torture or other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment.”<sup>114</sup> In fact, as a parallel, it represents a similar level of brutality used by American police on African-Americans (in addition to Jim Crow laws and other forms of de facto segregation) that led to the civil rights movement to reach the levels it did in the 1960s. Nevertheless, it’s not confirmed whether it was indeed the police officers who were responsible for crushing him, or the fishmonger himself who jumped in (this continues to be disputed). However, this distinction does not matter to the protestors, who were already bitter from oppression and marginalization, the fishmonger was only the fuse to the explosive protest that came after.

## IV. The Underlying Issues

Like in the Arab Spring, the beginning of the protests in the Rif was triggered after the death of an everyday worker after having been subject to some form of oppression from law enforcement; their deaths serving as the fuse that detonates the explosive protests, without being the cause itself of these explosions. To elaborate, it’s not the death of Mouhcine Fikri or Mohamed Bouazizi (in the case of the Arab Spring) that caused these social movements to erupt, but the underlying societal issues that persisted, leading to the breach of the social contract between the Makhzen and the people of the Rif, who feel that they’ve been excluded, marginalized, and oppressed by the government. Citing corruption and injustice as the main reasons behind their discontent, the members of the Hirak protest demand better health services, economic opportunities and infrastructure development in the region they inhabit.<sup>115</sup>

---

Online, Associated Newspapers, 31 Oct. 2016.

113 Sociologist Emile Durkheim, through his use of social facts, introduced classification of societies, modern organic societies and pre-modern mechanical solidarity societies. Morocco currently has met many of the criterion of a modern organic-solidarity country, with an established complex system of division of labor, community members specializing in different areas and inter-dependent societal elements working together. Yet, there still remains hints of pre-modern mechanical solidarities. For instance, an important distinction between the two types, is that in mechanical societies, law is retributive/repressive while in organic, it is restitutive law. For repressive law to occur, it means that the law broken in question is perceived as a crime against the beliefs/morals of the said society and should be punished.

114 United Nations Human Rights Office of the High Commissioner. “Code of Conduct for Law Enforcement Officials Adopted by General Assembly resolution 34/169 of 17 December 1979.” OHCHR | Code of Conduct for Law Enforcement Officials

115 MEO Staff. “What’s behind Morocco’s Rif protests?” Middle East Observer. MEO Organization, 28 May 2017.

It is important to remember, however, that this is not the only region in Morocco that suffers from similar economic and social issues. His Majesty the King Mohammed VI makes references to this in his speech on July 31st 2017 when he says, “(...) I am referring to Al Hoceima, but what happened there could actually occur in any other region,”<sup>116</sup> affirming that the issues the people of the Rif wasn’t unique to their region, but across the nation (i.e. youth unemployment, mistrust in government, etc.). Thus, at the national scale, there remains imbalances between economic growth and social equality.

In sum, we can conclude that there are three underlying issues that are the origins behind the Hirak protests which are: (1) economically, the growth that the national economy has been enjoying is not complemented with the adequate integration in the labor market of important segments of the population, notably the youth; (2) widespread deep mistrust in the political system and the elected political representatives persists; and (3) the revival of the historical Rif versus the Makhzen (government) conflict.

## 1. Economic growth is not enough

The economy in Morocco has been gradually flourishing since the beginning of the millennium. In fact, Morocco’s economic growth has been relatively prosperous in relation to its neighbors Tunisia and Algeria, benefiting from a 4.7% increase in GDP against 3.3% for Algeria and 4% for Tunisia during the period from 2000 to 2013. Nevertheless, the persistence of high-rates of unemployment mark an incompatibility between the labor market and the economic growth. To elaborate, this inconsistency is primarily because the integration of young men and women has been slow in the labor market.<sup>117</sup>

While Morocco has been enjoying significant progress in social development and economic blooming, this growth is not complemented with the adjustment of certain imbalances.<sup>118</sup> For instance, while there has been steady increase in numerous economic indicators, social inequality in Morocco still remains. In fact, the income of the highest 10% is almost thirteen times greater than that of the lowest 10%.<sup>119</sup>

Moreover, the current and projected unemployment rates for Moroccans is still a challenge. Findings from 2016 reveal a 9.1% unemployment rate of

116 His Majesty the King Mohammed VI. “Full Text of Royal Speech on the Occasion of the Throne Day,” Maroc.ma, 31 July 2017

117 Jaidi, Larbi. “Economic and Social Change in Morocco: Civil Society’s Contributions and Limits,” in *The Arab transitions in a changing world: building democracies in light of international experiences*. 2016: p.146.

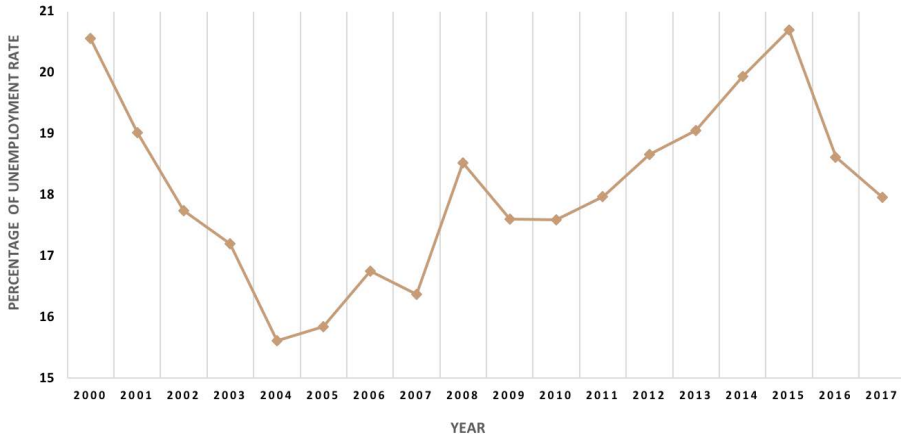
118 Ibid, p.145

119 Ibid, p. 148.



the population of Morocco, which still represents an obstacle that must be addressed.<sup>120</sup>

**Fig.1. Unemployment in Morocco, youth total (% of total labor force ages 15-24)**  
International Labour Organization, ILOSTAT database.<sup>121</sup>



Source: The World Bank. “Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24) (Modeled ILO estimate).” The World Bank Data, 2017.

This figure depicts the unemployment rates for the youth labor force from 2004 to 2016, where a consistent annual increase starting in 2010 is illustrated. The annual augmentations peak in 2015, with an unemployment rate of about 21%, and decrease to 18% in 2017, the year of the Hirak protests. Intriguingly, the unemployment rate for the youth in 2017 is similar to the rates in 2011 with approximately 18% the year the Arab spring erupted. Dr. Jaïdi, professor at Mohammed V University in Rabat, notes, “Social conflicts are driven by classic concerns: work instability, social rights, pay levels and so on...”<sup>122</sup> Therefore, since work instability and unemployment remains high in Morocco, especially among the youth aged 15 to 24, it is the enabler behind numerous protests, strikes, and social movements, who are in fact largely composed of members of this age category (15-24). One fifth of members of this category are simply

<sup>120</sup> Ibid, p. 148.

<sup>121</sup> The World Bank. “Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24) (Modeled ILO estimate).” The World Bank Data, 2017.

<sup>122</sup> Jaïdi, Larbi. “Economic and Social Change in Morocco: Civil Society’s Contributions and Limits,” in *The Arab transitions in a changing world: building democracies in light of international experiences*. 2016, p. 153.

unable to find work in the labor force, leading to increased frustration amongst a whole generation.

In sum, from an economic perspective, the absence of the youth in the labor market, in addition to factors such as massive income gaps, increased individualism, social inequality and general unemployment directly contribute to the frustrations felt by the members of these social movements. In addition to societal and economic imbalances, there is also a deeply rooted mistrust in politics and the elected government that played a leading role in contributing to the eruption of the Hirak protests in the Rif.

## 2. Mistrust in Government & Political System

The characteristics of modern day social movements, as seen with the ability of mass mobilizations to be achieved in Morocco, signals the establishment of a “segmented society,”<sup>123</sup> which is more concerned with politics, and marks the rejection, by the masses involved, of classical political parties and systems.<sup>124</sup> As a matter of fact, many Moroccans have been practicing electoral abstention, which signals to what extent there is a mistrust between the government and the people. Also, following the expedition to Al Hoceima of the delegation of seven ministers on May 22nd 2017 to accelerate and supervise the infrastructure development, movement leader Nasser Zafzafi and his fellow protestors refused to negotiate with them.<sup>125</sup> This action displays how mistrust in the government has been widely spread in the country. As Dr. Jaidi explains this, “The electoral abstention should not be interpreted as a sign of political apathy but rather a call for a profound renewal of the working of the political system.”<sup>126</sup> Moreover, even His Majesty the King mentions this during his speech, “The practices of some elected officials induce a number of citizens, especially young people, to shun political life and take no part in elections. Put simply, they do not trust politicians; indeed, some stakeholders have perverted politics, diverting it away from its lofty objectives.”<sup>127</sup> Furthermore, in her article, “Making sense of recent protests in Morocco,” Dr. Oumlil also affirms that Nazer’s Zefzafi’s refusal to work with the delegation was emblematic of the Moroccan peoples’ mistrust in government when she states, “His response however, can also be viewed as a representation of a deeper issue: the loss of trust in government

---

123 Ibid

124 Ibid, p. 145

125 Oumlil, Kenza. “Making sense of recent protests in Morocco.” *Protests | Al Jazeera*, Al Jazeera, 4 June 2017

126 Jaidi, Larbi. “Economic and Social Change in Morocco: Civil Society’s Contributions and Limits,” in *The Arab transitions in a changing world: building democracies in light of international experiences*. 2016: p. 151.

127 His Majesty the King Mohammed VI. “Full Text of Royal Speech on the Occasion of the Throne Day.” *Maroc.ma*, 31 July 2017

and central authority.”<sup>128</sup> Hence, it is widely accepted by many scholars and stakeholders in the issue that mistrust in the political system creates a situation where the democratically elected government is, itself, unable to maintain its legitimacy towards its citizens.

One of the main causes of the protest, and issue found in other regions, is the mismanagement of government funds dedicated to development of infrastructure. For instance, the protestors argue that the funds allocated by the government in 2015 for local investment remain unseen.<sup>129</sup> It is precisely for this reason that His Majesty the King Mohammed VI stated “(...) what happened there (the Rif) could have happened in any other region,”<sup>130</sup> since misuse of government resources for development are not unique to the Rif region, but are a nation-wide problem. Furthermore, Dr. Jaïdi also makes an important and pertinent statement in these regards in his paper, “Economic and Social Change in Morocco: Civil Society’s Contributions and Limits,” when he writes:

“This erosion of trust and the rise of a ‘growing cynicism’ towards the elected representatives and rulers do not only involve a deterioration of classical democratic participation (electoral participation, party militancy, civil commitment) but also favors the development of ‘protest politics’ (‘radical’ movements, protest activism), which until now has contributed more to eroding the relation with an emerging democracy than to offering credible alternatives.”<sup>131</sup>

### 3. Historical Considerations & Issues

High rates of unemployment and social inequality are often important catalyzers behind social movements. However, this unemployment is not specific to the Rif itself but affects members of society from many regions in the nation. Hence, the question must be posed, why was the discontent and protest concentrated in the Rif?

First, it is important to remember the devastating 6.5-magnitude earthquake that hit al Hoceïma in 2004, explaining why there was a greater need for infrastructure development in precisely this region. In fact, the earthquake caused the deaths of 564 citizens, in addition to causing hundreds of other

---

128 Oumlil, Kenza. “Making sense of recent protests in Morocco.” *Protests | Al Jazeera*, Al Jazeera, 4 June 2017

129 The Economist. “Morocco’s unrest is worsening.” *The Economist*, The Economist Newspaper, 8 July 2017

130 His Majesty the King Mohammed VI. “Full Text of Royal Speech on the Occasion of the Throne Day.” *Maroc.ma*, 31 July 2017.

131 “Economic and Social Change in Morocco: Civil Society’s Contributions and Limits,” in *The Arab transitions in a changing world: building democracies in light of international experiences*. 2016: P. 151

injuries.<sup>132</sup> Therefore, we may conclude that the region of the Rif itself was, indeed, in need of an added effort towards infrastructure development. This explains why even in other regions where the development plans continue to stagnate, its locals did not rise in a similar fashion.

Second, there is historical precedent to a clash between the people in the Rif and the government. During the HIRAK movement, these historical precedents of Rifian protest and revolts were depicted by protestors through slogans and symbols such as protesting with Abd el-Krim Al Khattabi's portrait, the Rif Republic flag and similar Rif icons. To date, the HIRAK movement can be considered the fourth revolt or period of intense civil unrest in the region. First, from 1921 to 1926, the Republic of the Rif encompassed the northern region of Morocco declaring independence from Spanish and Moroccan control, and led by Abd el-Krim El-Khattabi. The Rif war in the 1920s was emblematic of the resistant and defiant culture of the Rif, who resisted a Spanish army, ten-folds stronger than them until the latter resorted to the use of unconventional weapon warfare, notably chemical ones to finally defeat them. Nevertheless, with only a few thousand men, higher morale, guerilla warfare and strategic offensives, Abd el-Krim El-Khattabi defeated Spanish forces on numerous occasions, but in 1925, with French military aid, over a hundred thousand soldiers, more sophisticated military technology and chemical weapons, Franco-Spanish forces were finally able to defeat the republic in 1926.<sup>133</sup>

Following Moroccan independence during the 1950s, in a period of uncertainty, King Mohammed V was faced with the threat of a rebellious Rif. In fact, boycotts, refusal to pay taxes to central government, and other defiant acts by the people of the Rif started to occur. As the situation escalated, central powers started preparing military operations and troops, deploying up to 20,000 men in the region by the 27th of December 1958. After giving the revolutionaries, under the leadership of Mohamed Sallam Ameziane, a two-day ultimatum, an offensive was launched suppressing the revolution. Unfortunately, in the process and after, as an act of retaliation, the government forces engaged in massacres and other atrocities towards inhabitants of villages in the Rif.<sup>134</sup> This brutally suppressed revolt left a bitter taste in the inhabitants of the region.<sup>135</sup> In fact, the revolts caused up to 8,000 deaths in the late 1950s and were followed by a subsequent revolt in 1984, which was also repressed

132 CNN International. "Over 500 killed in Morocco quake." CNN, Cable News Network, 25 Feb. 2004.

133 Slavin, David H. "The French Left and the Rif War, 1924-25: Racism and the Limits of Internationalism." *Journal of Contemporary History*, vol. 26, no. 1, 1991, pp. 5-32. JSTOR, [www.jstor.org/stable/260628](http://www.jstor.org/stable/260628).

134 Mouline, Nabil. "Qui sera l'Etat? Le soulèvement du RIF reconsidéré (1958-1959)." *Institute Français de Recherche à l'Étranger, Centre Jacques Berque, Rabat*, 7 Dec. 2016.

135 The Economist. "Morocco's unrest is worsening." *The Economist, the Economist Newspaper*, 8 July 2017.

by the government.<sup>136</sup> Clearly, the region has had a long history of revolting against the central forces.

However, it is important to note that His Majesty the King Mohammed VI introduced many reforms that reinforced the fundamental rights of all the Amazigh community in Morocco (Rif, Atlas, Souss). More importantly, King Mohammed VI established the Royal Institute of the Amazigh Culture, *Institut Royal de la Culture Amazighe* (IRCAM) in 2001 for empowering the Amazigh population in Morocco. In addition, he also implemented the Amazigh language as an official language of Morocco in 2011. Overall, King Mohammed VI's approach towards the Amazigh community has been positive and inclusive.

## V. The Stages of Social Movements: Situating the Hirak Movement in this Framework

Sociologists have introduced an analytical framework towards understanding social movements by separating them into four stages. These stages are emergence, coalescence, bureaucratization and decline. This part of the chapter will look at the events that transpired in the Hirak protests chronologically to further comprehend the situation and explain the actions made from both parties, the government and the protestors.

### 1. Emergence

The first stage of social movements, as established by numerous academia in sociology, is referred to as the “emergence” stage. This stage is characterized by its disorganization, where the discontent is expressed informally by a person or group of people.<sup>137</sup>

This stage is illustrated within the context of the Hirak movement in Morocco during the period right after the death of Mouhcine Fikri when the accompanying media coverage of the event further increased the expression of discontent within the Rif community. Following months of unrest and protest, the Hirak movement started to gain much more momentum and its intensity started to crest on May 2017.

---

<sup>136</sup> AFP. “Five things to know about Morocco’s Rif.” Daily Mail Online, Associated Newspapers, 5 May 2017.

<sup>137</sup> Christiansen, Jonathan. “Four Stages of Social Movements: Social Movements & Collective Behaviour.” EBSCO Research Starters (2009): 1-7. Ebscohost. Web. 28 July 2017.

## 2. Coalescence

The second stage, referred to as the “coalescence,” stage, is the period when the leaders of the movements start to appear. A parallel to this is the civil rights movement, which started as informal discontent within the African American community to a full-blown social movement where Martin Luther King and Rosa Parks surface as leaders and as martyrs of the movement.<sup>138</sup>

The case of Nasser Zefzafi is similar where his arrest on May 29th 2017 after interrupting a Friday sermon is sometimes viewed as martyrdom for the cause, which is why the Civil Rights movement would serve as an ideal model to determine how this social movement could have evolved.

In the case of the civil rights movement in the United States, the arrest of Rosa Parks, after refusing to comply with segregation laws in a bus, led to hundreds of days of boycotting buses by the African-American community until the case was brought to the Supreme Court. In the case of Nasser Zefzafi, his arrest (for interrupting a Friday sermon in a mosque) also led to boycotts and more protests, whose intensity escalated. Nevertheless, during the civil rights movement, the boycotting of the bus was strategic and led to a beneficial outcome, even though they also endured repression by police officers. This statement is based on the fact that the civil rights movement did not solely consist of boycotts and protests, but also of formal protest through legal and legislative means, made possible by organizations such as the National Association for the Advancement of Colored People (NAACP). The Hirak movement, on the other hand, seems to have relied and focused solely on physical protest, neglecting its bureaucratic potential.

## 3. Bureaucratization: An Opportunity Missed

The third stage of social movements is known as “bureaucratization.” During this stage, the social movement evolves from consisting of demonstrations and boycotts to being formed within formal organizations. This stage is often skipped by social movements, which can eventually lead to their failures. As Jonathan Christiansen, professor of sociology at Boston College, explains, “Many social movements fail to bureaucratize in this way and end up fizzling out because it is difficult for members to sustain the emotional excitement necessary and because continued mobilization becomes too demanding for participants.”<sup>139</sup>

---

138 Ibid.  
139 Ibid.

The creation of a governmental delegation to address the issues of the Rif was an opportunity for the movement to fulfill the terms of this stage. In fact, the relevant authorities have been swift in their reaction, forming a delegation of key interior officials to address the stagnation of projects for development and to improve the local economy. In parallel, from the perspective of the Rif, a *communiqué* was released on May 25th 2017, including the signature of key activists such as (but not limited to), Ahmed Assid, Salah El Oudie, Amina El Messaoudi and human rights activists Khadija Marouazi<sup>140</sup> affirming that the demands of the protestors were completely legitimate and not unreasonable. Hence, there was an opportunity for further measures to be done bureaucratically, which did not occur, leading to the movement's eventual decline.

The importance of bureaucratization is many times neglected, but it is a crucial factor for a social movement's success. To reiterate, in parallel to the boycotts and silent protests during the civil rights movement, there was also the influence and coordination through formalized organizations such as the NAACP. The contribution of the NAACP was a litigated and a legislation-based organization fighting the civil rights movement through non-violent, but formal and legal means. The role of these institutions strengthened the civil rights movements enabling it to achieve numerous reforms for the African American people. For the Hirak protests, on the other hand, this wasn't the case.”

#### 4. Decline: Repression & Co-optation

The stage succeeding bureaucratization is decline, but the use of the word decline does not necessarily imply failure. This stage can lead to four possible outcomes: failure, success, repression or co-optation according to academic literature and theory on the matter.<sup>141</sup> In the case of the Hirak movement, the decline stage is characterized by two outcomes, repression and co-optation depending on whose perspective it is viewed from. From the perspective of movement leader Nasser Zefzafi and his protestors, the movement was repressed, while for the region as a whole, there was appeasement by the government and co-optation, especially seen after the firing of four ministers and other government officials by His Majesty the King Mohammed VI on October 2017.

The first reaction to the protests by the government was to appease the

---

140 MEO Staff. “What’s behind Morocco’s Rif protests?” Middle East Observer. MEO Organization, 28 May 2017.

141 Christiansen, Jonathan. “Four Stages of Social Movements: Social Movements & Collective Behaviour.” EBSCO Research Starters (2009): 1-7. Ebscohost. Web. 28 July 2017.

protestors through numerous measures, such as the formation of a delegation with the sole mission of addressing the Rif's issue. Complementary to this, a royal commission to sanction the government's officials responsible for the delays also occurred and the head of government Dr. Othmani's acknowledged the legitimacy of the protestors' demands on July 2017<sup>142</sup>, but this approach was met with more defiance at first, leaving government forces no choice but to further repress the movement.

In light of events from the final months of last year, it appears that co-optation is the final outcome, especially after King Mohammed VI's unprecedented decision to terminate the functions of four ministers from their duties, notably the interior minister, education minister, and the health minister, in addition to firing other highly placed government officials and former ministers on October 24th 2017. This decision came after he received the report from Driss Jettou and the Court of Auditors on the Hoceima development project.<sup>143</sup>

To emphasize on the statements made about the third stage of social movements, the HIRAK protestors should have aimed at evolving and formalizing their organization in order to express their needs bureaucratically through institutions and reach optimal efficiency to help maintain peace and stability in the northern region. While mistrust in the political system is widespread, negotiating (or at least trying to) would have provided a better alternative than continuing the protests. A social movement that is expressed through institutions and organization can help achieve more while preventing violence, clashes, and other unsettling events that accompany such situations. To what extent these negotiations with the delegation would have worked is surely debatable, but when looking at the other options, it is the best alternative.

## 5. Implications

Co-optation could have been perceived as a loss for the HIRAK movement, but by looking at it objectively, this would have been the ideal outcome. To elaborate, this statement is made under the basis that the HIRAK protest is one without a clear end game. What does the movement want, reforms and justice, or revolution? None of the revolutions in the Arab world have led to a peaceful ending nor to the intended outcomes of the revolutionaries and it is clear that peace through violence is not the way. It is unfortunate, however, that resources that should have been devoted to infrastructure development in

142 Choukrallah, Zakaria. "Hirak: El Othmani Pavoue, les accusations de séparatisme étaient une erreur." *Telquel.ma*, 2 July 2017,

143 Menara.ma. "Le Roi Mohammed VI reçoit le rapport de Jettou sur Al Hoceima." *Menara.ma*, 24 Oct. 2017.



the Rif in 2015 were not put to use properly and had to be exposed through protest and violence. The protestors of the Rif had garnered the attention they needed to properly and publicly address a list of demands and complaints to the people concerned. The ideal end game would have been that the proper development be implemented in the region after the protests, and it appears that this is the case.

Co-optation was also the general method used by the Moroccan government during the decline stage of the Arab Spring movement in 2011. His Majesty the King Mohammed VI initiated political reforms to the constitution, as part of his approach towards absorbing the movement into the mainstream. The general outcome, especially relative to neighboring countries, has been ideal, or at least, much more ideal than the outcomes seen in Syria, Libya, and Yemen, which are still in the midst of full-scale civil wars.

The importance of institutions in protests is re-affirmed by Professor Mohamed Haddy, who commented on the failure of the Arab Spring through the following statement:

“Throughout the region, these so-called “Arab Spring” movements have quickly been surpassed, disorganized, disemboweled or repressed and the euphoria - of an exaggeratedly magnificent time - quickly turned into paralysis. The forces present (political, military, religious ...) proved themselves to be more powerful and better organized than the elements that aimed at creating an epidemic change. Indeed, gathering people from all over the public squares is exhilarating. Admittedly, to rise up against the central powers may appear heroic, but to build new institutions without any experience or leadership is simply impossible”<sup>144</sup>

In this statement, Dr. Haddy’s insight on the failure of the Arab Spring can also apply to why the Hirak movement failed to achieve its purpose, which is due to disorganization, failure to bureaucratize, or “institutionalize,” per Dr. Haddy’s words, and failure to negotiate with the interior delegation.

## VI. A Revival of the Arab Spring?

The unrest in the Rif brought back memories of the Arab Spring due to all the common symptoms noticed, especially the similarity in the way it was started, that is after the death of a working-class community member following oppression by law enforcement forces. Pertaining to this, Dr. Kenza Oumlil

---

144 Haddy, Mohammed. “Une lecture de l’intégration du Maroc dans son contexte international et régional.” *Cohésion Sociale, institutions et politiques publiques*, OCP Policy Center, Rabat, 2017, p. 118

affirms this in her article, as she referred to the HIRAK movement as a “legacy of the Arab Spring.”<sup>145</sup>

## 1. Fourth-Wave Democratization?

To assess the validity of the link between the Arab Spring and the HIRAK movement, it is important to look back at the former and look for parallels in history to determine what the events that transpired mean for the region.

In his analysis of the Arab Spring, Dr. Ibrahim Abushouk, professor at the University of Qatar, refers to the Third Wave Democracy as theorized by renowned political scientist, Samuel Huntington to explain the revolutions that occurred in the Arab Spring as Fourth-Wave Democratization<sup>146</sup>. In doing so, he looked at historical parallels between the three waves of democratization and the Arab Spring and identified certain consistencies between the two. While some scholars, such as Mustapha K. el-Sayyid argue that the democratization wave has already occurred in the Arab world going back to the ‘70s when King Hassan II made peace with opposition parties and Sadat introduced a multiparty system in Egypt, Abushouk’s analysis emphasizes that the Arab Spring is an indication of the fourth wave of democratization.<sup>147</sup>

In evaluating Ibrahim Abushouk’s hypothesis (that the Arab Spring can be viewed as the fourth wave of democratization), there are indeed many similarities in the pre-disposed conditions of both the Latin countries in the ‘80s and the Arab countries during the Arab Spring in 2011. One essential consistency between the two events is the presence of a “snowballing,”<sup>148</sup> effect, where the protests for democracy causes neighboring countries with similar cultures to protest for the same.

An important matter and question in this case is that while massive protests erupted in Tunisia, Libya, Morocco and Egypt, neighboring non-Arab African countries did not do the same in this period, even though they didn’t have all the elements of an advanced democracy. Hence, there is also a cultural element in both cases. Bolivia, Peru, Uruguay share a similar Latin culture and thus, all rose against their governments simultaneously. This is also an important element to look at when identifying the factors that lead to the democratization

145 Ibid.

146 The third wave democratization theory was founded by Samuel Huntington, renowned Harvard scholar, who theorized that the transition to democracy in numerous countries Latin countries in the 1980s, starting with Portugal in 1979 and including Asian-pacific countries (Korea) and some sub-Saharan ones, come in a wave similar to that in the 19th century and after World War II (Diamond, Larry. “Is the Third Wave Over?” *Journal of Democracy*, vol. 7, no. 3, 1996, pp. 20–37.)

147 Abushouk, Ahmed Ibrahim. “The Arab Spring: A Fourth Wave of Democratization?” *DOMES: Digest of Middle East Studies*, vol. 25, no. 1, Mar. 2016, p. 54.

148 Ibid.

process. Nevertheless, while the process of widespread protest and civil unrest does lead to government change, often it does not solve the problem in the long-term. To elaborate, while the goal is “democratization,” the outcome is not the same as in Western Europe and the U.S., for both Latin American countries and Arab countries. Venezuela today is in a state of massive chaos due to civil unrest, protests against the president, and widespread hunger even though the democratization wave occurred almost half a century ago. In addition, Brazil’s president was caught and accused of corruption and bribery with millions of dollars involved. Thus, while there is a sense of “democratization,” to some extent with democratic elections, and other principles of democracy implemented in the countries mentioned above, the underlying societal issues remain, which continue to cause the same issues over to re-emerge over and over again in recent history.

## 2. Youth Unemployment during the Arab Spring

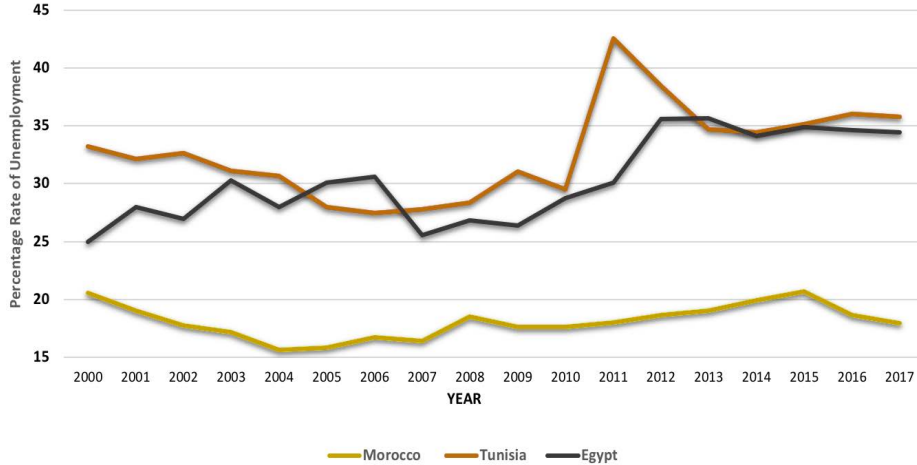
In regards to the root causes of the Arab Spring and the Hirak movement, unemployment among the youth is a common feature present at the beginning of both social movements. To reinforce this statement, an analysis of World Bank data on unemployment rates of the youth labor force aged 15-24 in Morocco is key. In addition, to further strengthen this analysis, a comparison of the unemployment rates of this age category, 15-24, will be done by looking at the figures concerning Tunisia, Morocco, and Egypt in the period that the regional protests were triggered.

When comparing the youth unemployment situation for Morocco and other MENA countries, an intriguing difference can be found. In 2011, the year the Arab Spring started, the unemployment rate for the 15-24 age category for Tunisia peaked at 42%, after being at almost 30% just the year before. In addition, in Egypt the figures were higher than Morocco as well and closer to Tunisia with about 30% in 2011 and 25% in 2010. This can possibly explain why the movement was stronger in Tunisia and Egypt than it was in Morocco, because the conditions were not the same, Morocco in 2011 had less than half the unemployment rate of Tunisia with 18%.<sup>149</sup>

---

149 The World Bank. “Morocco, Egypt & Tunisia: Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24) (Modeled ILO estimate).” World Bank Data, 2017, [data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA-TN-EG&start=1991&view=chart&year\\_low\\_desc=false](https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA-TN-EG&start=1991&view=chart&year_low_desc=false).

**Fig.2. Unemployment in Morocco, Tunisia and Egypt, youth total (% of total labor force ages 15-24)**  
 International Labour Organization, ILOSTAT database.<sup>150</sup>



Source: The World Bank. “Morocco, Egypt & Tunisia: Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24) (Modeled ILO estimate).” World Bank Data, 2017.<sup>151</sup>

The value of analyzing precisely the 15-24 age population is because the youth play a tremendous role in participating and sustaining protests. In fact, as Paasonen & Urdal explain the role of youth in regards to the Arab Spring, they state:

“Youth bulges provide rebel organizations with a steady supply of potential recruits. The cost of recruiting a young person is low to begin with, and labor markets are often unable to absorb a sudden influx of young job seekers, leading to higher youth unemployment. A large pool of frustrated, unemployed young people therefore makes for fertile ground for rebel recruiters.”<sup>152</sup>

Thus, the trend noticed here is that the youth in Tunisia and Egypt had stronger incentives than those in Morocco, which is why the protests there did not stop until the government was overthrown, while in Morocco it ended with political reforms and, relatively, little violence.

150 The World Bank. “Morocco, Egypt & Tunisia: Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24) (Modeled ILO estimate).” World Bank Data, 2017, [data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA-TN-EG&start=1991&view=chart&year\\_low\\_desc=false](http://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA-TN-EG&start=1991&view=chart&year_low_desc=false).

151 [data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA-TN-EG&start=1991&view=chart&year\\_low\\_desc=false](http://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA-TN-EG&start=1991&view=chart&year_low_desc=false).

152 Paasonen, Kari, and Henrik Urdal. “Youth Bulges, Exclusion and Instability: The Role of Youth in the Arab Spring.” PRIO Conflict Trends, Mar. 2016, pp. 1–4.

The difference between the Hirak protests and the Arab Spring is in the purpose. The purpose of the 2011 uprising during the Arab Spring in Morocco was to achieve political reforms for the general population. Meanwhile, for the Hirak movement, the symbols the protestors held included the Rif Republic and Amazigh flag. This is emblematic of how it was more of an ethnic uprising, precisely that of the Amazigh community in the Rif who felt oppressed and marginalized. Thus, there is the presence of ethnicity that changes the dynamics. For these reasons, the analysis using the stages of social movements, and their comparison to the civil rights movement, is more relevant than a fourth wave democracy theory. In both cases, the civil rights movement and the Hirak movement (as minority groups in their respective nations) protested internal strife and demanded reforms that would benefit their people.

The underlying economic and social issues, as presented in the previous sections, are indicators of deficiencies that can easily lead to social conflict, notably unemployment, lack of opportunities, and poor living conditions. These societal issues are often at the root of social conflict. However, the consequences of the Arab Spring in Morocco have been different than others in the region. As Dr. Jaidi notes, “This does not mean that Morocco has not been involved in any political protest following what was all too soon called the ‘Arab Spring’. However, in contrast to what happened in the rest of the region, it was possible to regulate the political tensions without violence.”<sup>153</sup>

### 3. The Digital Revolution & Use of Media in Social Movements

There is no denying that social networks had a significant impact in facilitating the revolutions across the North African and Middle Eastern region, most notably Facebook. This involvement and influence of the media towards social movements is not limited to the digital revolution, but has been prevalent as a means of social resistance for ages. In fact, as early as Johann Gutenberg’s invention of the printing press using a movable metal type, media has been at the center of social movements. To elaborate, the printing press made it easier for societal movements to occur as illustrated in its enabling of clerics, such as Martin Luther, who was critical of the church and used the print press to diffuse his anti-Papal message with more ease during the 16th century.<sup>154</sup>

---

153 Jaidi, Larbi. “Economic and Social Change in Morocco: Civil Society’s Contributions and Limits,” in *The Arab transitions in a changing world: building democracies in light of international experiences*. Ed. Senén Florensa. Barcelona: Institut Europeu de la Mediterrània, 2016. p.145

154 Dominick, Joseph R. “The dynamics of mass communication: media in transition.” *The dynamics of mass communication: media in transition*, 7th ed., McGraw-Hill, an imprint of the McGraw-Hill Companies, New York, NY, 2013, pp. 55.

Today, with the digital revolution and wireless access through handheld devices, it is much easier to coordinate and influence social movements thanks to the numerous features provided in social media. In fact, technological determinists attribute the success of the Arab Spring largely thanks to the widespread use of Facebook and Twitter to coordinate and efficiently organize the protests. Numerous times in this chapter, the role of the youth is brought up as a determining factor for the social movements that transpired in Morocco, and even when discussing media, it was widely thanks to the more technologically savvy youth that the movement resorted to the use Facebook. Digital literacy is more prevalent among this population category than older generations.

The Hirak Movement, like the Arab Spring, was also aided by the use of media, especially in propagating the death of Mouhcine Fikri, but it was not used in the same manner when it came to organizing the time and location of protests and so the protest was far from reaching the same levels seen in 2011. While there are many pro-independence Rifian websites, and social media groups such as the MS18, the main users and viewers appear to be members of the Rifian diaspora living abroad, encouraging a revolution from distance. Nevertheless, the role of the media did also add fuel to the fire after Moroccan media outlets claimed the protestors were separatists, while they actually were not.

## VII. Conclusion & Recommendations

Pertaining to social cohesion as a whole in Morocco, Dr. Jaidi proposes that associations, civil society groups and more importantly, trade unions should be empowered in order to overcome the economic, unemployment and general societal issues that face the nation. This recommendation is valid and insightful for many reasons.

First, as an example the German economic model is one admired internationally for its ability in keeping Germany an industrial leader, even with high wages. The reason behind their success is that they empower the trade unions to the extent that employees and employers are able to prosper while only introducing a minimum-wage law in 2015, unlike its neighbor France, who (despite all its labor laws) is facing higher levels of unemployment all across.<sup>155</sup> For these reasons, it is a good idea for long-term development of Morocco to change the dynamics of trade unions in Morocco and to empower both them

---

155 EuroFoundation. "Germany: 'Wage formation.'" EuroFound: European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 30 Mar. 2009,

and associations in getting their voices heard to the government. This would enable employers and employees to ensure work together with government to coordinate accordingly and find compromises that could benefit both parties, the employees and employers. Overall, the German model represents to what extent having an empowered trade union in a society can enable countries to overcome high unemployment rates and find terms that would encourage recruitment from the employer's side, while taking into account demands of the employees as well. Thus, had the protestors in the Rif been able to convey their demands through a civil society group, knowing that their civil society institution would be taken seriously, the protests could have been avoided.

The government aimed at appeasing before repressing. However, for optimal efficiency there must be trust in the government, which is the underlying issue. The question remains, how can the government renew their social contract with its people and gain their trust? The recent firing of the ministers and government officials responsible behind the delays by His Majesty the King is symbolic of a debut at this renewal of the contract.

In his pursuit of promoting his said goal in 1999, "good governance," and "citizenship participation," King Mohammed VI introduced *l'Initiative Nationale De Développement Humain* (INDH) on May 2005.<sup>156</sup> These efforts need to be complemented by stronger cooperation and attention by the elected government representatives so that they can gain the trust of their citizens. It is clearly understood among many levels of government and scholars that a stronger civil society is required and for their strength to increase, which why governments must seek to empower them. A renewed effort at doing so is required, as the increasing importance of these needs is clearer. Moreover, in regards to the Hirak movement, while they did manage to gain national and international attention, the momentum and bargaining power they acquired was wasted. While mistrust in the political system is widespread in Morocco, physical protest should only be the start for the change, and should be complemented with a bureaucratic presence. Never has a social movement led to a direct transition from the status quo to a reformed democracy, not even during the first, second and third waves of democracy. The movements were complemented with bureaucratization and institutionalization after or during the stages of protests, boycotts, increased presence of civil society actors, legal and legislative reforms and more.

The demands of the Hirak protestors were, indeed, legitimate. They wanted better government services, infrastructure improvement and transparency. Head of government, Dr. Saad Eddine El Otmani, stated on July 2017 that he

---

156 El Mnasfi, Mustapha. "Les politiques sociales au Maroc, reconnaissance inachevée de l'expertise citoyenne." *Cohésion Sociale, institutions et politiques publiques*, OCP Policy Center, Rabat, 2017, p. 30.

was aiming for a policy of appeasement and saluted the peaceful protestors. He affirmed that their demands were legitimate and that the government was working on the issue. As he stated in an interview, “I call on the citizens of Al Hoceima, the government takes things very seriously. There is an acceleration of construction sites that has begun.”<sup>157</sup> However, to reiterate, when the opportunity came to cooperate, it was not seized by the movement’s leader, and therefore a nation-state will inevitably identify him as a threat to stability in the Rif. These are the basic principles of realist theory in international relations, and I would argue is relevant in this case, which explains why the movement was repressed (to a certain extent) on June and July 2017.

In this chapter, a view of the Hirak movement - from its start (marked by the death of Mouhcine Fikri) to its current state - is framed in the context of the four stages of social movements. Each event that transpired during the protests was categorized as part of a stage and its characteristics analyzed and cross-compared with the civil rights movement in the United States. This permitted this chapter to provide an in-depth analysis of what the events that transpired meant to the social movement. The underlying issues behind the protest are also explained, as the thesis of this chapter states that youth unemployment, mistrust in the political system, and historical issues between the Rif and the central government are the three root causes behind the eruption of the Hirak movement.

---

157 Choukrallah, Zakaria. “Hirak: El Othmani l'avoue, les accusations de séparatisme étaient une erreur.” *Telquel.ma*, 2 July 2017,



## Bibliography

Abushouk, Ahmed Ibrahim. "The Arab Spring: A Fourth Wave of Democratization?" *DOMES: Digest of Middle East Studies*, vol. 25, no. 1, Mar. 2016, pp. 52-69. EBSCOhost, doi:10.1111/dome.12080.

AFP. "Five things to know about Morocco's Rif." *Daily Mail Online*, Associated Newspapers, 5 May 2017, [www.dailymail.co.uk/wires/afp/article-4475820/Five-things-know-Morocco-Rif.html](http://www.dailymail.co.uk/wires/afp/article-4475820/Five-things-know-Morocco-Rif.html). Accessed 22 Sept. 2017.

AFP News Agency. "Morocco arrests leader of Rif protest movement." *Al Jazeera*. Al Jazeera, 29 May 2017. Web. 14 June 2017. <<http://www.aljazeera.com/news/2017/05/morocco-arrests-leader-rif-protest-movement-170529120755386.html>>.

Christiansen, Jonathan. "Four Stages of Social Movements: Social Movements & Collective Behavior." *EBSCO Research Starters* (2009): 1-7. Ebscohost. Web. 28 July 2017. <<https://www.ebscohost.com/uploads/imported/thisTopic-dbTopic-1248.pdf>>.

Choukrallah, Zakaria. "Hirak: El Othmani l'avoue, les accusations de séparatisme étaient une erreur." *Telquel.ma*, 2 July 2017, [telquel.ma/2017/07/02/hirak-el-othmani-reconnait-les-accuations-separatisme-etaient-erreur\\_1552627](http://telquel.ma/2017/07/02/hirak-el-othmani-reconnait-les-accuations-separatisme-etaient-erreur_1552627).

CNN International. "Over 500 killed in Morocco quake." *CNN*, Cable News Network, 25 Feb. 2004, [edition.cnn.com/2004/WORLD/africa/02/24/morocco.quake/](http://edition.cnn.com/2004/WORLD/africa/02/24/morocco.quake/). Accessed 22 Sept. 2017.

Diamond, Larry. "Is the Third Wave Over?" *Journal of Democracy*, vol. 7, no. 3, 1996, pp. 20-37., [www.u.arizona.edu/~zshiple/pol437/docs/Diamond\\_1996.pdf](http://www.u.arizona.edu/~zshiple/pol437/docs/Diamond_1996.pdf). Accessed 20 Sept. 2017

Dominick, Joseph R. "The dynamics of mass communication: media in transition." *The dynamics of mass communication: media in transition*, 7th ed., McGraw-Hill, an imprint of the McGraw-Hill Companies, New York, NY, 2013, pp. 50-58.

El Anbar, Meryem. "La cohésion sociale au Maroc et enjeux de la participation citoyenne." *Cohésion Sociale, institutions et politiques publiques*, OCP Policy Center, Rabat, 2017, p. 36.

El Mnasfi, Mustapha. "Les politiques sociales au Maroc, reconnaissance inachevée de l'expertise citoyenne." *Cohésion Sociale, institutions et politiques*

publiques, OCP Policy Center, Rabat, 2017, pp. 27–34.

El Yadari, Issam. “Said Chaou provoque une crise diplomatique avec les Pays-Bas.” *Le Desk*, 24 June 2017, [ledesk.ma/2017/06/24/said-chaou-provoque-une-crise-diplomatique-avec-les-pays-bas/](http://ledesk.ma/2017/06/24/said-chaou-provoque-une-crise-diplomatique-avec-les-pays-bas/).

EuroFoundation. “Germany: ‘Wage formation’.” EuroFound: European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 30 Mar. 2009, [www.eurofound.europa.eu/observatories/eurwork/comparative-information/national-contributions/germany/germany-wage-formation](http://www.eurofound.europa.eu/observatories/eurwork/comparative-information/national-contributions/germany/germany-wage-formation). Accessed 25 Sept. 2017.

Friend, Celeste. “Social Contract Theory.” *Internet Encyclopedia of Philosophy*, [www.iep.utm.edu/soc-cont/](http://www.iep.utm.edu/soc-cont/).

Haddy, Mohammed. “Une lecture de l’intégration du Maroc dans son contexte international et régional.” *Cohésion Sociale, institutions et politiques publiques*, OCP Policy Center, Rabat, 2017, pp. 91–128.

His Majesty the King Mohammed VI. “Full Text of Royal Speech on the Occasion of the Throne Day.” *Maroc.ma*, 31 July 2017, [www.maroc.ma/en/royal-speeches/full-text-royal-speech-occasion-throne-day](http://www.maroc.ma/en/royal-speeches/full-text-royal-speech-occasion-throne-day). Accessed 13 Sept. 2017.

Jaidi, Larbi. “Economic and Social Change in Morocco: Civil Society’s Contributions and Limits,” in *The Arab transitions in a changing world: building democracies in light of international experiences*. Ed. Senén Florensa. Barcelona: Institut Europeu de la Medditerrània, 2016. pp.145-164. Print.

Kaddouri, Abdelmajid. “Les fondements historiques de la cohésion sociale au Maroc.” *Cohésion Sociale, institutions et politiques publiques*, OCP Policy Center, Rabat, 2017, pp. 19–27.

Menara.ma. “Le Roi Mohammed VI reçoit le rapport de Jettou sur Al Hoceima.” *Menara.ma*, 24 Oct. 2017, [www.menara.ma/fr/actualit%C3%A9s/maroc/2017/10/24/2287583-urgent-le-roi-mohammed-vi-limoge-quatre-ministres-en-activit%C3%A9.html](http://www.menara.ma/fr/actualit%C3%A9s/maroc/2017/10/24/2287583-urgent-le-roi-mohammed-vi-limoge-quatre-ministres-en-activit%C3%A9.html).

MEO Staff. “What’s behind Morocco’s Rif protests?” *Middle East Observer*. MEO Organization, 28 May 2017. Web. 14 June 2017. <<https://www.middleeastobserver.org/2017/05/28/whats-behind-moroccos-street-protests/>>.

Mouline, Nabil. “Qui sera l’Etat? Le soulèvement du RIF reconsidéré

(1958-1959).” Institut Français de Recherche à l'Étranger, Centre Jacques Berque, Rabat, 7 Dec. 2016, [www.ifre.fr/c/66363](http://www.ifre.fr/c/66363).

Oumlil, Kenza. “Making sense of recent protests in Morocco.” *Protests* | Al Jazeera, Al Jazeera, 4 June 2017, [www.aljazeera.com/indepth/opinion/2017/06/making-sense-protests-morocco-170604092533766.html](http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2017/06/making-sense-protests-morocco-170604092533766.html). Accessed 13 Sept. 2017.

Paasonen, Kari, and Henrik Urdal. “Youth Bulges, Exclusion and Instability: The Role of Youth in the Arab Spring.” *PRIO Conflict Trends*, Mar. 2016, pp. 1–4., [files.prio.org/Publication\\_files/prio/Paasonen,%20Urdal%20-%20Youth%20Bulges,%20Exclusion%20and%20Instability,%20Conflict%20Trends%203-2016.pdf](http://files.prio.org/Publication_files/prio/Paasonen,%20Urdal%20-%20Youth%20Bulges,%20Exclusion%20and%20Instability,%20Conflict%20Trends%203-2016.pdf). Accessed 25 Sept. 2017.

Robinson, Julian. “Crushed to death... because of a fish: Horrifying moment trader is killed in the back of a garbage truck as he tries to stop police destroying banned swordfish in Morocco.” *Daily Mail Online*, Associated Newspapers, 31 Oct. 2016, [www.dailymail.co.uk/news/article-3888128/Thousands-mourn-Morocco-fishmonger-crushed-rubbish-truck.html](http://www.dailymail.co.uk/news/article-3888128/Thousands-mourn-Morocco-fishmonger-crushed-rubbish-truck.html). Accessed 20 Sept. 2017.

Savage, Thomas. “Said Chaou, l'indépendantiste rifain accusé de trafic de drogues finance-t-Il le Hirak ?” *Telquel.ma*, *Telquel.ma*, 9 June 2017, [telquel.ma/2017/06/09/said-chaou-lindependantiste-rifain-accuse-traffic-drogues-finance-t-il-hirak\\_1550203](http://telquel.ma/2017/06/09/said-chaou-lindependantiste-rifain-accuse-traffic-drogues-finance-t-il-hirak_1550203).

Slavin, David H. “The French Left and the Rif War, 1924-25: Racism and the Limits of Internationalism.” *Journal of Contemporary History*, vol. 26, no. 1, 1991, pp. 5–32. JSTOR, [www.jstor.org/stable/260628](http://www.jstor.org/stable/260628).

The Economist. “Morocco’s unrest is worsening.” *The Economist*, *The Economist Newspaper*, 8 July 2017, [www.economist.com/news/middle-east-and-africa/21724804-trouble-neglected-region-threatens-whole-country-morocco-unrest](http://www.economist.com/news/middle-east-and-africa/21724804-trouble-neglected-region-threatens-whole-country-morocco-unrest). Accessed 20 Sept. 2017.

The Editors of *Encyclopedia Britannica*. “Mechanical and organic solidarity.” *Encyclopedia Britannica*. *Encyclopedia Britannica, Inc.*, n.d. Web. 01 June 2017.

The World Bank. “Morocco, Egypt & Tunisia: Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24) (Modeled ILO estimate).” *Unemployment, youth total (percentage of total labor force ages 15-24) (Modeled ILO estimate)* | Data, World Bank Data, 2017, [data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA-TN-EG&start=1991&view=chart&year\\_low\\_desc=false](http://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA-TN-EG&start=1991&view=chart&year_low_desc=false). Accessed 22 Sept. 2017.

The World Bank. “Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24) (Modeled ILO estimate).” The World Bank Data, 2017, [data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA&start=1991&view=chart&year\\_low\\_desc=false](https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.1524.ZS?end=2016&locations=MA&start=1991&view=chart&year_low_desc=false). Accessed 22 Sept. 2017.

United Nations Human Rights Office of the High Commissioner. “Code of Conduct for Law Enforcement Officials Adopted by General Assembly resolution 34/169 of 17 December 1979.” OHCHR | Code of Conduct for Law Enforcement Officials, [www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx](http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx). Accessed 13 Sept. 2017.

---

# Chapitre 3

## Les bases constitutionnelles de la réforme de l'Etat au Maroc

---

Abdelmajid Aboughazi, Professeur, Université Cadi Ayad, Marrakech

---

### Introduction

**L**e mouvement de réformes en cours de reconfiguration de l'Etat trouve son origine dans le texte constitutionnel venu « désamorcer » la pression du mouvement social<sup>158</sup>. A ce titre, la réforme de l'Etat apparaît comme le produit de la révision constitutionnelle, et elle est pensée et conduite à partir de ce texte fondamental qui en est la matrice et qui lui confère une force particulière. Aussi donc, pourquoi ne pas partir du texte lui-même<sup>159</sup> et s'en tenir à une analyse textuelle par application du principe d'immanence, tout en sachant que le thème qu'on se propose de traiter se prête à des lectures multiples et que la réalité ne se ramène pas nécessairement au droit. On ne s'étonnera pas de voir cette entreprise de réflexion présentée ici du point de vue de la constitution quand on sait que les politiques de réforme se donnent à lire dans celle-ci, où se trouve réunis tous les éléments qui permettent d'informer sur les transformations<sup>160</sup> qui contribuent à redessiner une nouvelle configuration de l'Etat.

Examinée du point de vue de la constitution ; en tant que répertoire d'observation ou plutôt mode de lecture des réformes ; la restructuration du modèle étatique existant apparaît revêtir une triple dimension déterminante. D'abord l'Etat, en tant que forme d'organisation politique, va subir une modification de ses équilibres institutionnels, pour ensuite définir ses rapports avec le territoire et, enfin, infléchir son mode de relation avec la société.

---

158 - voir Ferrié (J.N) et Dupret Baudoin, la nouvelle architecture constitutionnelle et les trois désamorçages de la vie politique marocaine, in *confluences Méditerranée*, 2011/3, N° 78, pp25-34)

159 - sur la lecture textuelle voir Arnand (A.J), *Essai d'analyse structurale du code civil français : la règle du jeu dans la paix bourgeoise*, L.G.D.J 1973),

160 - sur la notion de transformation, voir Jullien (F), *les transformations silencieuses*, Grasset, Paris, 2009).

# I. Un Etat rééquilibré : l'inflexion des équilibres institutionnels

Le constat du déséquilibre institutionnel du pouvoir d'Etat est ancien. Il s'agit d'un thème récurrent. D'ailleurs, il est très frappant de constater que curieusement, toutes les retouches constitutionnelles successives ont laissé intacte l'architecture étatique esquissée par la constitution initiale et dont les traits saillants sont marqués par le primat de l'institution royale, qui va réduire sensiblement le rôle du gouvernement, tout comme il va affecter la fonction législative, tant en ce qui concerne les missions normatives que celles du contrôle. Cependant, le texte suprême de 2011 opère un rééquilibrage de l'Etat comme centre d'exercice du pouvoir politique. Ce chargement se traduit, pour l'essentiel, d'un côté par la revalorisation du pouvoir législatif et, de l'autre, par le renforcement du pouvoir du chef du gouvernement.

## 1. La revalorisation du pouvoir législatif

De façon traditionnelle, le parlement qui incarne normalement le pouvoir législatif, s'est dès 1962 limité dans cette fonction, puis progressivement dépossédé par le gouvernement sous l'autorité du chef de l'Etat qui « détient la maîtrise réelle du pouvoir législatif »<sup>161</sup>

Toutefois, la constitution connaît une évolution à cet égard, inspirée par l'idée de revalorisation du rôle du parlement, qui se traduit de manière tangible par la rénovation des fonctions traditionnelles qui lui sont assignées.

Sur le plan normatif, il s'agit de permettre au parlement d'avoir prise sur la loi alors que jusqu'ici, toutes les constitutions sont venues restreindre le domaine des lois normatives à partir d'une énumération limitative des objets sur lesquels peuvent porter les normes votées par le parlement. Il est vrai que l'établissement d'un domaine assigné à la loi limite la compétence législative qui ne peut accomplir que les actes correspondant aux pouvoirs qui lui sont attribués par la constitution et selon les formes qu'elle prescrit. A ce niveau, une évolution notable se produit avec l'article 71, venu étendre le domaine de la loi, pour englober de nouvelles matières qui ne figuraient pas dans la constitution de 1996, il s'agit en l'occurrence des textes suivants : le Statut de la famille et l'état civil, les Principes et règles du système de santé, le Régime des médias audio- visuels et de la presse sous toutes ses formes, l'Amnistie, la Nationalité et la condition des étrangers, le Régime pénitentiaire, le Statut des services et

<sup>161</sup> - voir guibal (M), les sources modernes de la constitution, in trente années de vie constitutionnelle au Maroc, L.G.D.J ; 1993, P67).

forces de maintien de l'ordre , le Régime des collectivités territoriales et les principes de délimitation de leur ressort territorial, le Régime fiscal et l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impôts , le Régime juridique de l'émission de la monnaie et le statut de la banque centrale, le Régime des douanes, les droits réels et les régimes des propriétés immobilières publiques, privées et collectives, le Régime des transports, les relations de travail, la Sécurité sociale , les Accidents de travail et les maladies professionnelles, le Régime des banques, des sociétés d'assurance et des mutuelles, le Régime des technologies de l'information et de la communication, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les Règles relatives à la gestion de l'environnement , à la protection des ressources naturelles et au développement durable, le Régime des eaux et forêts et de la pêche, la Détermination des orientations et de l'organisation générale de l'enseignement , de la recherche scientifique et de la formation professionnelle .

En ce qui concerne le contrôle de l'exécutif, qui est une des fonctions essentielles du parlement, la constitution va donner prise aux parlementaires sur les choix collectifs en élargissant et en renforçant sa fonction de contrôle pour y intégrer la variable évaluative. Aux termes de l'article 70 de la constitution, « le parlement vote les lois, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques ». Il s'agit là d'une innovation importante au point de parler d'un « parlement évaluateur »<sup>162</sup>

En plus des techniques classiques de contrôle tel que l'engagement de la responsabilité gouvernementale, les questions écrites ou orales, les commissions d'enquête ; la révision constitutionnelle de 2011 a prévu qu'une séance par mois sera réservée au contrôle de l'action du gouvernement (article 100-3) et une séance annuelle à l'évaluation des politiques publiques, (article 100-2). Le Parlement se trouve dorénavant doté d'un pouvoir d'évaluation qui est venu s'ajouter aux instruments classiques du contrôle. Les arguments en faveur de cet élargissement ne manquent pas. D'abord, les mécanismes traditionnels de contrôle se sont révélés dans la pratique anachroniques parce qu'ils assignent pour finalité au contrôle l'existence du gouvernement <sup>163</sup> et ont perdu l'essentiel de leur pertinence. Ensuite, l'évaluation est devenue le référentiel de l'action publique qui est le reflet d'une nouvelle vision de l'Etat et d'une nouvelle culture de sa gestion. Désormais, ce dernier est tenu de rendre compte de ses faits et gestes, de se soumettre au jugement critique du public (article 13 de la constitution). Les responsables des programmes sont tenus de s'engager sur des objectifs, de rendre compte des résultats attendus et obtenus tout en apportant la démonstration tangible de l'efficacité des actions menées. Dans

---

162 - Duprat (H.P) « le parlement évaluateur », Revue internationale de droit comparé, vol 50, N° 2, 1998, p 551 et s)

163 -voir Avril (P), renforcer le parlement : qu'est-ce à dire ? Revue pouvoirs, N° 146, 2013, P 16.)

ce nouveau contexte, l'évaluation constitue un infléchissement par rapport aux modalités traditionnelles de contrôle du gouvernement. Il s'agit d'une nouvelle conception du contrôle qui consiste à évaluer les politiques gouvernementales en portant un jugement non seulement sur l'exécution mais encore sur la conception des politiques définies par le parlement. Il s'agit selon René Dosière de « vérifier que les textes votés sont appliqués de manière satisfaisante, tant au regard de leur contenu que des dépenses publiques »<sup>164</sup>

Dans son principe, l'évaluation se distingue des contrôles classiques, en ce sens qu'elle est une démarche ouverte d'appréciation des politiques publiques qui consiste à comparer ses résultats, à analyser ses effets au regard des objectifs et aux moyens mis en œuvre. Ce mécanisme implique une vision plus concrète de la démocratie visant à inscrire le contrôle dans une logique managériale qui tend à s'imposer comme un nouveau style de conduite de l'action publique et d'exercice du pouvoir.

## 2. Le renforcement du pouvoir du chef du gouvernement

Le renforcement de la position du chef du gouvernement<sup>165</sup>, conséquence du nouveau principe d'aménagement des rapports entre le chef de l'Etat et le chef du gouvernement, est attesté par la place qu'il occupe désormais au sein de l'exécutif. La réforme la plus marquante ici est sans doute celle que contient l'article 47-1 du texte suprême. Ce dernier semble remettre en cause la suprématie royale dans la formation du gouvernement. Il met un terme à la liberté dont disposait le roi avant la révision de 2011, en vertu de laquelle il pouvait choisir des personnes qui ne sont pas nécessairement des parlementaires. Investi du pouvoir de nomination, le souverain est obligé de nommer le chef du gouvernement au sein du parti politique arrivé en tête des élections de la chambre des représentants. Aussi donc, le chef du gouvernement n'est plus directement nommé par le chef de l'Etat, les élections ont une incidence directe sur sa désignation. L'article 47 établit ainsi une relation entre le suffrage universel et le chef du gouvernement issu du parti « majoritaire », que le Roi nomme. Ce nouveau mode de nomination qui s'inscrit dans la logique de la revalorisation parlementaire donne au chef du gouvernement l'apparence d'un chef de la majorité, porteur d'une légitimité qu'il ne tient plus du Roi. Ceci explique le fait que celui-ci ne peut plus mettre fin directement aux fonctions du chef du gouvernement (l'article 47-6), ce qui, à certains égards, renforce sa position vis-à-vis du monarque. Issu du suffrage universel, et disposant en conséquence

164 - Dosière (R), *Argent de l'Etat*, Paris, seuil, 2011 et *l'Etat au régime*, Paris, Seuil, 2002).

165 - Pour plus de détails sur ce thème, voir Benabdallah (M.A), *L'institution gouvernementale dans la constitution marocaine de 2011*, in REMALD, N) double 112-113, 2013, pp.9-26



d'une légitimité démocratique beaucoup plus forte qu'auparavant, le chef du gouvernement risque d'apparaître comme le concurrent direct du chef de l'Etat. A ce propos, si ce dernier dispose du droit de mettre fin aux fonctions d'un ou plusieurs membres du gouvernement, le chef du gouvernement dispose, lui aussi, pratiquement du même pouvoir. Apparemment, le pouvoir du Roi sur les ministres est devenu relatif. Plus concrètement, il appartient au chef du gouvernement, en vertu de l'article 47-5 du texte suprême de demander au roi leur révocation, ce qui lui assure une forte emprise sur eux. Parmi les manifestations essentielles de ce nouveau type de rapports figure la possibilité de dissolution de la chambre des représentants. En clair, le chef du gouvernement peut utiliser, dans sa relation avec ladite chambre la même arme que celle dont dispose le roi, c'est-à-dire le droit de dissolution que lui reconnaît l'article 104, et qui n'est que la conséquence logique du renforcement des liens entre lui et la chambre des représentants à laquelle il doit rendre compte en permanence au cours de son mandat. Somme toute, le roi n'apparaît plus comme le seul détenteur du pouvoir de dissolution. Il est concurrencé sur ce terrain par le chef du gouvernement. Mais le changement vient aussi de l'article 92 de la constitution. Si le Roi préside le Conseil des ministres, le Chef du gouvernement préside, quant à lui, le Conseil du gouvernement, devenu un rouage important après avoir bénéficié d'une reconnaissance constitutionnelle. Alors que jusqu'ici il était une simple instance de préparation des questions à débattre au sein du conseil des ministres, il est devenu désormais aussi une instance de décision qui assure au chef du gouvernement une direction effective du gouvernement et une capacité d'action autonome.

Cette inflexion des équilibres des institutions d'exercice du pouvoir central se double d'un mouvement de territorialisation.

## II. L'Etat territorialisé : le réagencement territorial de l'Etat

La constitution de 2011 va infléchir en profondeur la conception traditionnelle du local qui se traduit par l'inscription dans le texte suprême du principe cardinal d'une « organisation territoriale du Royaume décentralisée, fondée sur une régionalisation avancée »(article1), assortie du principe de libre administration des collectivités territoriales(article 136)<sup>166</sup>.

Ce principe signifie l'autonomie des décentralisées basées essentiellement

---

166 Voir aussi l'article 4 de la loi organique relative à la région, l'article de la loi organique relative aux provinces et préfectures et l'article de la loi organique relative aux communes.

sur le respect des compétences propres de décision, et leur préservation<sup>167</sup>. Il est clair qu'un glissement irrésistible tend à s'opérer vers des formes plus favorables à l'autonomie locale et dont l'effet modifie profondément le cadre de l'organisation territoriale qui se traduit pour l'essentiel par un déplacement des équilibres entre les différents niveaux d'exercice du pouvoir local, d'un côté, et par la restructuration des rapports Etat-Collectivités au profit de ces dernières.

## 1. La promotion du niveau régional

Le texte constitutionnel de 2011 va placer la région en position de force, en lui donnant une dimension nouvelle face aux autres collectivités. Non seulement il a permis de lever les obstacles constitutionnels à une évolution de la place et du régime de l'institution régionale mais a mis celle-ci en situation de bénéficier d'une solide implantation dans le système d'administration territoriale qui se manifeste par une double transformation.

D'abord, en décidant l'élection du Conseil régional au suffrage universel direct dont la règle a été posée dans l'article 135 alinéa 3 qui énonce en substance que « les conseils des régions (...) sont élus au suffrage universel direct »<sup>168</sup>. Si la constitution de 1992 a érigé la région en collectivité territoriale en lui donnant l'assise sociologique qui lui faisait défaut, celle de 2011 constitue une étape supplémentaire qui prolonge l'étape de la « régionalisation politique »<sup>169</sup>, en lui conférant l'onction démocratique. Ce mode d'élection qui dote la région d'une nouvelle légitimité ne saurait manquer d'agir sur les équilibres territoriaux, même s'il est sans doute prématuré d'évaluer la portée du dispositif constitutionnel.

Ensuite, les régions obtiennent leur autonomie de gestion, corollaire logique de l'élection du conseil au suffrage universel, en récupérant la maîtrise de leur exécutif, transféré du représentant du ministère de l'Intérieur au président du conseil régional. L'article 138 de la constitution dispose à cet égard que « les présidents des conseils régionaux (...) exécutent les délibérations et les décisions de ces conseils »<sup>170</sup>. Ce transfert profitera notamment au président du conseil régional qui sera appelé, sans doute, à occuper une position stratégique au sein du système local et dans les circuits et réseaux de relations avec le centre. C'est par lui que vont certainement se négocier les compromis locaux et s'effectuer les régulations et ajustements entre le centre et la périphérie qui

167 Voir Benoît (J), « La liberté d'administration locale », RFDA, 2002, pp. 1065-1079. Luchaire (F), Luchaire (Y), Réflexions sur le principe de libre administration des collectivités territoriales, in Mélanges Robert, Libertés, Paris, Montchrestien, 1998, pp.165-176.

168 Voir aussi l'article 9 de la loi organique relative à la région.

169 Sur cette notion, voir Chapuisat (L-J), Autonomie territoriale et régionalisation politique, AJDA, 1983, p.60

170 Voir dans le même sens l'article 101 de la loi organique.

ont fait, à leur tour, l'objet d'un réaménagement constitutionnel.

## 2. La restructuration des rapports Etat-collectivités territoriales

Le réaménagement des rapports entre l'Etat et les collectivités se manifeste par un double mouvement : celui du transfert des compétences dans la perspective de l'élargissement de leur champ d'exercice, et celui du desserrement de la tutelle, puissant frein à la liberté d'action des collectivités.

### a. Le transfert des compétences

La constitution de 2011 a posé les principes directeurs relatifs à la répartition des compétences entre les régions, les communes, les provinces et préfectures, d'un côté, et l'Etat, de l'autre<sup>171</sup>. Ces principes fondamentaux qui forment les socles du processus de décentralisation ont été précisés par des textes ultérieurs qui contiennent de nombreuses dispositions relatives à une répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités. Celle-ci est dominée par le principe de subsidiarité<sup>172</sup> qui signifie que l'intervention de l'Etat n'est légitime qu'en cas d'insuffisance ou de défaillance des dispositifs de proximité. Ce nouveau vecteur de répartition des compétences consacre à la fois la vocation générale des collectivités territoriales et la spécificité de leurs compétences en ce qu'il vise à ce qu'une compétence donnée soit exercée à l'échelon le plus efficace<sup>173</sup>. Si « le principe de subsidiarité ne permet d'établir aucune délimitation matérielle des compétences locales », comme l'avance J-F Brisson<sup>174</sup>, il impose cependant au législateur de rechercher, avant tout transfert de compétences, l'échelon d'administration territoriale le mieux placé pour exercer cette compétence, compte tenu des objectifs poursuivis, des dimensions ou des effets de l'action publique envisagée et de la proximité sociale qui postule que les problèmes soient traités d'abord au niveau où ils se posent pour les citoyens.

Cependant, ce principe, qui est au centre du mécanisme de répartition des compétences, écarte l'idée de spécialisation a priori des niveaux des collectivités territoriales, pour ne retenir que l'aptitude spécifique de chaque collectivité

171 Comme le rappelle le professeur J.M Pontier, « les transferts de compétences sont une composante nécessaire et essentielle de toute réforme se voulant décentralisatrice », in « La république décentralisée de J.P. Raffarin », *Revue administrative*, n°332, mars 2003, p.191

172 Voir l'article 140 de la constitution, les articles 6 et 94 de la loi organique relative aux régions, l'article de la loi organique relative aux provinces et préfectures et les articles 4, 84 et 90 de la loi organique relative aux communes.

173 Voir Lemoine de Forges (J-M), « Subsidiarité et chef de fil : une nouvelle répartition des compétences ? », in Gaudemet (Yves) et Gohin (O) (Dir), *La république décentralisée*, Editions Panthéon-Assas, Collection « Colloques », 2004, pp. 49 et s. Voir aussi Delcamp (A), *Le principe de subsidiarité et décentralisation*, RFDC, n°23, 1995, pp. 609-614

174 Brisson (J-F), « Les nouvelles clefs constitutionnelles de répartition matérielle des compétences entre l'Etat et les collectivités locales », *AJDA*, mars 2003, p.529

à exercer une compétence, dès lors que celle-ci peut être « mieux mise en œuvre » à son échelon. Ce critère de mieux fait appel aux notions d'efficacité et de performance de l'action publique qui sont des notions fonctionnelles et empiriques. C'est sans doute ce mode de répartition des compétences qui est à l'origine du transfert de nombreuses compétences d'importance non négligeable en faveur des collectivités, notamment dans le domaine économique, en leur donnant la possibilité de construire de véritables politiques. Inscrite dans cette nouvelle dynamique, la région apparaît incontestablement comme le grand bénéficiaire de cet élargissement sensible de la zone de compétences des collectivités. L'article 143-2 de la loi fondamentale<sup>175</sup> consacre le rôle privilégié et prééminent des régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, en disposant que « dans l'élaboration, le suivi des programmes de développement régionaux et des schémas régionaux d'aménagement du territoire, la région assure, sous l'impulsion du président du conseil régional, un rôle prééminent par rapport aux autres collectivités, dans le respect des compétences propres de ces dernières ».

Dotée sur ce plan de responsabilités à la fois conceptuelles et opérationnelles, la région est chargée d'orienter le développement économique régional par la définition de certains axes stratégiques. Bien que sa suprématie en ce domaine sur les communes, provinces et préfectures soit nettement affirmée, elle n'a pas un statut supérieur à celui des autres collectivités, comme le constituant a cru bon de le préciser en tête de cet article, en disposant qu'« aucune collectivité territoriale ne peut exercer de tutelle sur une autre »(article 143-1).

Il n'en demeure pas moins qu'en consacrant le rôle prééminent de la région, la constitution vise incontestablement à modifier en profondeur le modèle traditionnel de régulation politico-administratif en sa faveur, dans le cadre d'un processus global de décentralisation basé sur l'affirmation de la vocation dominante pour chaque échelon territorial, au sein duquel la commune, vu sa dimension, va plutôt se voir confier des compétences de proximité et de contact.

Ces nouveaux principes de répartition des compétences qui ont conduit à une nette dilatation du périmètre de compétences des collectivités ont été assortis de l'octroi à ces dernières d'un pouvoir réglementaire<sup>176</sup>(article 140-2), leur permettant de disposer de l'ensemble des moyens juridiques pour assurer au mieux l'exercice de leurs compétences, dans le droit fil du principe de libre administration. En somme, la décentralisation acquiert une nouvelle dimension, renforcée par l'allègement du contrôle exercé par l'Etat sur les collectivités,

<sup>175</sup> Voir aussi l'article 5 de la loi organique relative aux régions

<sup>176</sup> Sur le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales, voir Frier (J.L.), Le pouvoir réglementaire local : force de frappe ou puissance symbolique ? in AJDA, 2003, pp.559-563.

imposé jadis par l'impératif d'une organisation territoriale dominée par le centre.

## **b. Le desserrement de la tutelle**

La constitution affiche une volonté de rupture avec l'ancien mode de traitement des conflits locaux<sup>177</sup>. Sans doute, les nouveaux mécanismes de contrôle des collectivités territoriales ont été conçus pour servir une intention première de profonde réorganisation des rapports centre-périphérie. On en connaît le principe : la « suppression » des tutelles administratives et financières<sup>178</sup>.

Il est inutile de dire que le constituant innove en supprimant la tutelle. Cette « suppression » a pour effet de conférer aux actes juridiques des élus locaux une force exécutoire de plein droit et met ces actes en situation de produire des modifications de l'ordre juridique, en revenant sur les pouvoirs traditionnellement mis en œuvre par le représentant de l'Etat, c'est-à-dire le contrôle a priori, par approbation expresse ou tacite, ou après visa préalable. Mais, ce vide laissé par la vieille tutelle administrative va profiter au juge qui va s'installer au cœur des dispositifs de contrôle car il n'est pas question de conférer aux autorités décentralisées le pouvoir de se soustraire au droit. Plus clairement, le recours au juge est institué comme une technique privilégiée de démantèlement de l'ancienne tutelle, en même temps qu'il est un moyen de garantir l'unité de l'ordonnement juridique.

Cependant, l'affaire n'est pas simple ; ce système qui place le juge au centre du mécanisme de contrôle est imparfait. La loi organique est venue préciser les conditions dans lesquelles les actes des autorités locales deviennent exécutoires, en rendant obligatoire la transmission aux représentants de l'Etat des catégories d'actes les plus « importants »<sup>179</sup>.

On peut alors se demander s'il n'y a pas ici une tutelle insidieuse de l'Etat sur les collectivités territoriales.

177 Delcamp (A), Les nouvelles conditions du contrôle de légalité sur les actes des autorités locales, in AJDA, 1982, pp.500-506.

178 Sur le caractère abusif de cette formule, voir Regourd (S), La prétendue suppression de la tutelle, in La Revue administrative, 1983, pp.63 et s. ; Auby (J.F.), La décentralisation fait-elle naître de nouvelles tutelles ? in AJDA, 1984, pp.412.

179 Ne sont exécutoires qu'après avis du gouverneur les délibérations des conseils énumérés à l'article 118n de la loi organique relative aux communes, l'article 109 de la loi organique relative aux provinces et préfectures et l'article 115 de la loi organique relative aux régions.

### III. La restructuration du rapport Etat-Société

La constitution de 2011 est venue jeter les bases d'un nouveau type de rapports Etat-Société. Désormais, on assiste assurément à l'émergence d'un nouveau modèle de relations entre l'Etat et le public qui témoigne tant de l'ouverture de l'Etat sur les citoyens, que d'une nouvelle conception de la démocratie, qui est assurée principalement par l'utilisation conjuguée d'un double mécanisme : la participation et l'accès à l'information qui forment un dispositif cohérent et dont les divers aspects se complètent et se confortent mutuellement dans une remarquable articulation textuelle.

#### 1. L'Etat participatif<sup>180</sup>

Forgée dans les laboratoires de la gouvernance, la participation<sup>181</sup> est l'une des composantes majeures de ce nouveau type de rapports Etat-Société qui tend à modifier le sens de la relation institutionnelle à travers l'implication des citoyens dans les rouages de l'Etat par l'octroi de possibilités nouvelles d'intervention dans la prise de décision qui est une manière de succédané de la démocratie participative<sup>182</sup>, et qu'Arnaud place sous le signe de « la redécouverte de la société civile »<sup>183</sup>.

A l'échelle nationale, la participation du public s'exerce essentiellement par le biais de deux moyens différenciés insaturés par la loi fondamentale : d'un côté le droit de présenter des motions en matière législative, de l'autre, le droit de présenter des pétitions.

S'agissant de la participation aménagée sous la forme de présentation de motions<sup>184</sup> législatives, l'article 14 de la constitution énonce que « les citoyennes et les citoyens disposent, dans les conditions et selon les modalités fixées par une loi organique, du droit de présenter des motions en matière législative ». En effet, le législateur organique<sup>185</sup> a encadré l'exercice de ce droit en déterminant

180 Sur l'Etat participatif, voir « L'Etat participation », in revue *Gouvernement et action publique*, avril-juin 2016, n°2, Presses de Sciences Politiques.

181 Bacqué (M.H), Rey (H) et Sintomer (Y), *Dir, Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2005 ; Blondinux (L), *Le nouvel esprit de la démocratie, actualités de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, Collection « La république des idées ».

182 Held (D), *models of Democracy*, in Policy Press, Cambridge, 1996

183 Arnaud (A.J), *Critique de la raison juridique*, 2, *Gouvernants sans frontières entre mondialisation et post-mondialisation*, LGDJ, Coll. *Droit et Société*, Paris, 2003, notamment les parties 4 et 5.

184 Voir sur l'initiative des citoyens en matière législative, Schott (Stéphane), *L'initiative populaire dans les Etats fédérés allemands : contribution à la connaissance d'une institution démocratique*, thèse de doctorat en Droit public, Avignon, 2009, Voir aussi, Tozy (Mohamed), Bendella (Ahmed), El Ouazzani (Abdelmalek), Rachik (Hassan), *Pour une mise en œuvre des droits de pétition populaire et d'initiative législative ; étude comparative*, Presses Fanigraph (Forum Badail), Casablanca, 2012

185 Loi organique n°64-14 promulguée par le dahir du 28 juillet 2016 (BO 6492 du 18 août 2016).

les conditions de présentation de la motion, tout comme celles qui régissent le champ matériel qui lui est imparti, en le faisant coïncider avec celui de la loi. Cette participation du public à la législation passe par une série d'étapes : la constitution d'un comité ayant vocation de défendre une initiative constitue le point de départ de la procédure. La loi impose que celui-ci comporte au moins neuf membres présidés par un mandataire. C'est lui qui est habilité à recueillir les signatures, à condition que celles-ci permettent d'identifier et de contrôler les signataires. Pour que l'initiative aboutisse, il faut qu'elle recueille les signatures d'au moins 25000 inscrits sur les listes électorales. Le mandataire dépose en une seule fois les signatures (la liste d'appui à la motion) auprès du bureau de l'une des deux chambres contre accusé de réception. Un délai de 60 jours, à compter de la date du dépôt de l'initiative, est accordé au bureau pour en assurer le traitement et se prononcer sur sa validité, avant de la transmettre à la commission parlementaire compétente aux fins d'examen et de discussion, à l'issue desquels elle peut se transformer en proposition de loi, en cas de son parrainage par l'un de ses membres.

Ce système de présentation des motions mis en place dans le but de donner accès aux citoyens au processus de décision sera amplifié par un second mouvement participationniste, appelé à son tour à redéfinir les relations publiques de l'Etat, et dont le dispositif se trouve consigné dans l'article 15 de la constitution qui énonce que « les citoyennes et les citoyens disposent du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics ».

Ce droit qui garantit aux citoyens l'accès à l'espace du pouvoir d'Etat<sup>186</sup> est défini comme étant le droit d'adresser aux pouvoirs publics –chef du gouvernement ou présidents des chambres- des revendications, des propositions ou des recommandations<sup>187</sup>.

Mais ce droit qui répond certes à une logique d'accroissement des liens de proximité et d'ouverture du système politique aux segments actifs de la société civile revêt une dimension différente : il ne s'agit pas d'un droit individuel qui viserait à produire des effets juridiques à l'égard de la situation d'un pétitionnaire, comme cela peut paraître à première vue, mais se présente comme un outil de participation à la vie politique ; c'est ce qui ressort nettement d'une lecture de l'article 3 de la loi organique qui dispose que « pour être recevable, la pétition doit poursuivre un but d'intérêt général ». Ceci signifie que les intérêts privés ne sont pas admis. C'est à l'échelle territoriale que la participation produit ses effets majeurs.

186 Voir Contamin (J.G), La réception parlementaire d'une pratique politique périphérique, le droit de pétition entre réfraction et réflexion, in *La politique ailleurs*, Curapp, Paris, PUF, 1998, pp. 39-71.

187 Voir les articles 2 et 3 de la loi organique relative au droit de pétition n°44-14, promulguée par le dahir du 26 juillet 2016 (BO 6492 du 18 août 2016, p.1325) ; voir Lassalle (J.P.), *Le droit de pétition dans l'évolution constitutionnelle de la France*, Extrait des *Annales de l'Université de Lyon*, Fascicule 22, 1962, p.1

A l'échelle locale, la participation des citoyens à l'action publique trouve de sérieux points d'appui dans la concertation et dans le droit de pétition, vecteur essentiel du mouvement participatif.

S'agissant de la concertation<sup>188</sup>, qui est devenue un niveau d'élaboration de la décision publique par lequel les citoyens sont invités à participer à la définition des politiques locales, l'article 139 de la constitution dispose que « des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation sont mis en place par les conseils des régions et les conseils des autres collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens, et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement ».

L'article 119 de la loi organique relative aux communes, l'article 110 de la loi organique relative aux préfectures et provinces et l'article 116 de la loi organique relative aux régions, intervenus postérieurement, ont repris littéralement ledit article constitutionnel, mais tout en rajoutant l'expression « selon les modalités définies dans le règlement intérieur » de la collectivité. Il ressort de ces articles un procédé de concertation marqué par un caractère purement consultatif correspondant à plusieurs niveaux d'implication du public dans l'action locale. En clair, en posant le principe de la participation du public à l'élaboration et au suivi des programmes d'action, ou des programmes de développement, les textes juridiques se réfèrent à une procédure particulière de la concertation, sans en proposer une définition précise. Mais les écrits consacrés à la concertation soulignent qu'avec ce procédé, le public prend part au débat d'un projet conçu et initié par les élus pour construire une solution partagée. Cependant, l'autorité administrative locale conserve sa liberté de décision. La littérature envisage souvent les pratiques de concertation comme des pratiques d'interaction où s'affichent, entre acteurs, des priorités, des principes, des objectifs généraux.

De ce point de vue, la concertation crée un arrière fond discursif qui a pour fonction d'être un horizon commun pour exprimer les projets de manière pluraliste et valider certains choix<sup>189</sup>.

Eu égard aux lois organiques, la participation se situe à deux niveaux de la procédure de concertation : l'élaboration et le suivi. La spécificité de la première phase d'élaboration du programme d'action ou de développement mentionnée aux articles 119, 110 et 116 précités est d'abord de fournir l'information au public, de lui présenter les options envisageables, les moyens d'action et les échéances importantes. Ensuite, de recueillir en amont l'avis de la population,

188 Sur la portée juridictionnelle de la notion de concertation, voir Arcy d'(François) et Prats (Yves), La notion de concertation dans la loi foncière et dans son application, in AJDA, 1969, pp.336 ; voir aussi Fritz-Legendre (M), Les hésitations de la jurisprudence face à la notion de concertation, in RFDA, jan-fév 2000, pp. 154 et s

189 Voir Demouveau (J.P), La concertation, ; un art de l'insuffisance, in Etudes foncières, 1977, n°74, p.30



ses remarques, ses attentes ; ce qui doit permettre aux élus d'intégrer les préoccupations qui n'avaient pas été envisagées, les contraintes, les enjeux et l'évaluation des solutions d'amélioration raisonnables. A ce stade, le bilan de la concertation doit guider le pouvoir local pour le choix définitif du programme d'action ou de développement. L'objectif est notamment de réduire la distance qui existe entre les décideurs et la population à qui s'imposera le programme, en faisant intervenir le public non seulement au niveau de l'élaboration, mais aussi au niveau du suivi.

En effet, les citoyens et les associations sont également appelés à participer, dans un deuxième temps, au suivi du programme d'action ou de développement. En dépit de la variété des approches de suivi<sup>190</sup>, on peut dire, de façon générale, que le suivi permet aux acteurs de recevoir un retour d'information afin d'apprécier les progrès réalisés, en vue d'atteindre les résultats et objectifs tracés, d'ajuster leurs objectifs, de formuler de nouvelles stratégies et de nouveaux projets, dans l'optique d'augmenter la possibilité d'atteindre les résultats escomptés.

Corrélativement, la concertation se double de l'outillage juridique de la pétition introduit par l'article 139-2 de la constitution ainsi défini : « les citoyennes et les citoyens et les associations peuvent exercer le droit de pétition en vue de demander l'inscription à l'ordre du jour du conseil, d'une question relevant de sa compétence ». Le législateur constituant est venu, par la suite, encadrer ce droit reconnu au profit des citoyens des diverses collectivités périphériques, en précisant les conditions et les règles de procédure de sa mise en œuvre<sup>191</sup>.

D'abord, les conditions de recevabilité de la pétition sont peu contraignantes. L'initiative populaire appartient aux personnes physiques résidant dans la collectivité qui a la qualité d'électeur mais aussi au « citoyen collectif » incarné par les associations. Aux conditions relatives aux titulaires du droit d'initiative, s'ajoutent des conditions numériques de validité. A cet égard, les lois organiques ont prévu un minimum de signatures proportionnel à la taille de la collectivité dans le cadre de laquelle la pétition est engagée. Quant aux conditions matérielles de validité, l'objet de la pétition doit porter sur des sujets relevant de la compétence de la collectivité concernée. Cela revient à dire que l'objet de la pétition est assez large puisqu'il n'est limité que par la compétence du conseil. Les citoyens et les associations peuvent soumettre toute pétition, dès lors qu'elle est relative au sujet pour lequel le conseil délibérant dispose d'un pouvoir d'agir.

190 Voir Mariol (Estrella), *L'évaluation et le suivi participatif*, Paris, Karthala, 2004

191 Voir les articles 121 à 125 de la loi organique relative aux communes, les articles 112 à 116 de la loi organique aux préfectures et provinces et les articles 118 à 122 de la loi organique relative aux régions.

Ensuite, les règles de procédure de sa mise en œuvre sont identiques aux trois niveaux de collectivités. La procédure se décompose en trois étapes successives. Dans un premier temps, les pétitions sont adressées au président du conseil qui en délivre récépissé. Ensuite, ce dernier les transmet au bureau. Les lois organiques (art 125, 116, 122 précités) prévoient que les pétitions sont renvoyées au bureau. Enfin, ce dernier détermine si elles sont recevables. Celles déclarées recevables sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du conseil. Lorsque tel n'est pas le cas, la pétition est déclarée non recevable et renvoyée à ses auteurs, accompagnée du motif qui en justifie le rejet.

## 2. Un Etat transparent : le droit à l'information

La constitution est venue introduire, pour la première fois, une dose de transparence dans un Etat qui a été bâti sur la tradition du secret et de l'opacité. Celui-ci va donner naissance à une administration qui a hérité un goût prononcé pour le secret, et organise à son tour « le monopole des sources d'information, la rétention des documents et le refus de s'expliquer »<sup>192</sup>. Incarnation de l'Etat, elle est comme celui-ci renfermée sur elle-même, coupée du reste de la société. Il en découle un rapport spécifique aux administrés : à l'aide de ses prérogatives de puissance publique, elle leur impose sa loi. Les administrés ne peuvent entrer en contact avec elle que selon des modalités strictement réglementées et encadrées. Il fut traditionnellement admis que les administrés n'avaient aucun droit à connaître les documents élaborés pour la préparation des décisions, aussi bien que pour leur exécution. L'administration délibère dans le secret, et la procédure administrative est régie par la règle de la non-publicité. Les fonctionnaires ne sauraient livrer au public des informations relatives aux actes, documents, dossiers qui sont soumis à la règle du secret. Or, le principe du secret ne repose sur aucun texte. Pourtant, il est considéré comme constituant le droit commun en la matière, du fait même qu'il est inhérent, consubstantiel à l'Etat. Par contre, il existe des textes pour sanctionner la violation du secret qui est érigé en règle de déontologie administrative. Les agents de l'administration sont astreints au mutisme, sous peine de s'exposer aux sanctions disciplinaires ou pénales. Ainsi, l'article 18 du statut général de la fonction publique crée pour les fonctionnaires l'obligation de discrétion, en disposant sur ce point « indépendamment des règles instituées dans le Code pénal en matière de secret professionnel, tout fonctionnaire est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

---

192 Sadran (Paul), *Le miroir sans tain. Réflexions sur la communication entre l'administration et les administrés*, in *Mélanges Jacques Ellul, Religion, société et politique*, Paris, PUF, 1983, p.797

Tout détournement, toute communication contraire au règlement de pièces ou documents de service à des tiers sont formellement interdits ». Mais le droit du secret administratif n'est pas seulement disciplinaire ; il est aussi pénal. Le Code pénal prévoit des sanctions dans l'hypothèse de la violation de la règle. L'article 446 interdit à toute personne dépositaire, en raison de sa profession ou de ses fonctions permanentes ou temporaires, des secrets qui lui sont confiés de les révéler, sous peine d'emprisonnement et d'amende.

Cependant, ce principe sera revu par le texte constitutionnel, et la règle du secret fait désormais place au droit à l'information<sup>193</sup>. La loi fondamentale en principe marque le passage d'une administration dont le fonctionnement est fondé sur le secret à une administration transparente. Le principe général de ce nouveau droit est affirmé, solennellement par l'article 27 dans les termes suivants : « Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public ». La constitution renvoie à une loi organique qui déterminerait les modalités de sa mise en œuvre. Comme on le sait, celle-ci a été discutée et votée le 20 juillet 2016, par la chambre des représentants, et envoyée devant la chambre des conseillers.

Aussi donc, l'article 27-1 conçoit l'information comme un « droit » que les citoyens peuvent opposer à l'administration ; on quitte alors le terrain du bon vouloir administratif pour entrer dans celui des garanties juridiques. Il s'agit de rompre avec le secret, en donnant aux citoyens un droit leur permettant d'accéder aux différentes catégories d'information détenues par l'administration. Celle-ci est désormais sommée d'ouvrir ses dossiers, de communiquer ses documents<sup>194</sup>, et le citoyen a le droit d'obtenir l'information qu'il réclame. Cependant, les impératifs de l'information ne s'arrêtent pas aux frontières de l'administration centrale, mais se font sentir jusqu'au niveau de l'administration périphérique. Parmi les organismes qui peuvent être sollicités, figurent « les institutions élues », expression utilisée par l'article 27 qui renvoie incontestablement aux assemblées élues des différentes collectivités territoriales. Ceci suppose que les instances qui détiennent le pouvoir doivent informer et rendre compte fidèlement des décisions prises, de leurs processus, de leurs résultats et de mettre à disposition des habitants les documents communicables. L'article 27 de la constitution a également étendu le bénéfice de ce droit à l'institution des services publics<sup>195</sup>. Or, le service public ne connaît que des usagers à qui

193 Voir sur le thème Fouassi (Souad), *Le droit d'accès à l'information au Maroc et en droit comparé*, Thèse de doctorat, Faculté de droit de Fès, 2016.

194 Dibout (P), *Pour un droit à la communication des documents administratifs*, in *Revue administrative*, n°173, sept-oct 1976, p.503 ; Braibant (G), *Droit d'accès et droit à l'information, service public et libertés*, in *Mélanges Charlier*, 1981, pp.703. et s

195 Voir sue ce point Chevallier (J), *Figures de l'usager*, in *Psychologie et science administrative*, Publications Curapp, Paris, PUF, 1985, pp.35. et s

il fournit des prestations et services. Il s'agit ici, en l'occurrence, du rapport service-usager qui est une figure particulière de la relation administration-public. La condition d'usager diffère du statut plus général d'administré. Même si l'usager n'est qu'une catégorie d'administré, parmi d'autres, il n'en demeure pas moins que la relation usager-service public est une variante spécifique du rapport entre l'administration et le public. Les termes « administré » et « usager » évoquent deux représentations différentes qui impliquent deux sens contraires de la relation à l'administration. Alors que les administrés peuvent être tenus à distance, les usagers sont inévitablement présents dans l'activité du service public, dans la mesure où celui-ci n'existe que par la relation qui l'unit à ses usagers, d'où une relation bilatérale d'échange faite de réciprocité et de proximité qui s'oppose, apparemment, à la relation administration-administrés qui, elle, évoque l'imposition unilatérale sous tendue par l'autorité, la contrainte, l'éloignement et la fermeture. Pourtant, le secret, là aussi, reste un des moyens utilisés par le service public pour asseoir son pouvoir sur l'usager : ignorant tout des règles qui commandent la marche des services publics, l'usager est réduit à consommer en silence les prestations délivrées. Seule la constitution est venue atténuer cette situation. Non seulement, son article 27 oblige le service public à s'ouvrir sur l'usager, en lui fournissant les ressources informatives dont il peut tirer parti pour pouvoir avoir prise sur lui, mais les articles 154 et 155 qui se trouvent sous le titre XII, intitulé « la bonne gouvernance » procèdent du même esprit, en visant à rendre le service public moins opaque. Selon la formule de l'article 154, « ils (les services publics) sont soumis aux normes (...) de transparence », renforcé par l'article 155 qui énonce que « les agents des services publics exercent leurs fonctions selon les principes (...) de transparence.

En somme, la loi fondamentale semble constituer un progrès du droit. Mais, le principe général de communication est assorti, cependant, de quelques exceptions limitativement énumérées, préservant des zones de confidentialité au profit de l'administration. Et si le droit à l'information trouve ses limites dans les secrets explicitement reconnus et protégés, c'est soit parce que ces secrets touchent des intérêts privés, soit parce qu'ils mettent en cause certains intérêts publics.

## IV. Conclusion

Il ne fait pas de doute que les équilibres essentiels de l'Etat sont inflexibles sous la pression des réformes. La modification dans l'équilibre de l'Etat n'est au fond que la traduction de l'avènement de la constitution qui a vu le jour sous l'effet du mouvement social que le Maroc a connu en 2011. C'est là un facteur qui a commandé de façon principale les glissements qui se sont opérés au sein de l'Etat. Cependant, la question centrale qui se pose avec acuité est celle de savoir jusqu'où peut aller la réforme de l'Etat, sans que soit mise en péril sa nature. A ce propos, il faut dire cette vérité fondamentale : la réforme compose toujours avec les héritages institutionnels qui procèdent d'autres rationalités.

## Bibliographie

Arcy .d'(François) et Prats (Yves), La notion de concertation dans la loi foncière et dans son application, in AJDA, 1969

Arnaud (A.J), Critique de la raison juridique, 2, Gouvernants sans frontières entre mondialisation et post-mondialisation, LGDJ, Coll. Droit et Société, Paris, 2003

Bacqué (M.H), Rey (H) et Sintomer (Y), Dir, Gestion de proximité et démocratie participative, Paris, La Découverte, 2005

Benabdallah (M.A), L'institution gouvernementale dans la constitution marocaine de 2011, in REMALD, N) double 112-113, 2013

Benoît (J), « La liberté d'administration locale », RFDA, 2002, pp. 1065-1079

Blondinux (L), Le nouvel esprit de la démocratie, actualités de la démocratie participative, Paris, Seuil, 2008, Collection « La république des idées ».

Braibant (G), Droit d'accès et droit à l'information, service public et libertés, in Mélanges Charlier, 1981

Brisson (J.F), « Les nouvelles clefs constitutionnelles de répartition matérielle des compétences entre l'Etat et les collectivités locales », AJDA, mars 2003

Chapuisat (L-J), Autonomie territoriale et régionalisation politique, AJDA, 1983

Chevallier (J), Figures de l'usager, in Psychologie et science administrative, Publications Curapp, Paris, PUF, 1985

Contamin (J.G), La réception parlementaire d'une pratique politique périphérique, le droit de pétition entre réfraction et réflexion, in La politique ailleurs, Curapp, Paris, PUF, 1998, pp.39-71

Delcamp (A), Le principe de subsidiarité et décentralisation, RFDC, n°23, 1995, pp. 609-614

Delcamp (A), Les nouvelles conditions du contrôle de légalité sur les actes des autorités locales, in AJDA, 1982, pp.500-506.

Demouveau (J.P), La concertation ; un art de l'insuffisance, in Etudes foncières, 1977, n°74

Dibout (P), Pour un droit à la communication des documents administratifs, in *Revue administrative*, n°173, sept-oct 1976

Fouassi (Souad), Le droit d'accès à l'information au Maroc et en droit comparé, Thèse de doctorat, Faculté de droit de Fès, 2016

Gaudemet (Yves) et Gohin (O) (Dir), *La république décentralisée*, Editions Panthéon-Assas, Collection « Colloques », 2004

Held (D), *models of Democracy*, in Policy Press, Cambridge, 1996

Luchaire (F), Luchaire (Y), *Réflexions sur le principe de libre administration des collectivités territoriales*, in *Mélanges Robert, Libertés*, Paris, Montchrestien, 1998, pp.165-176.

Mariol (Estrella), *L'évaluation et le suivi participatif*, Paris, Karthala, 2004

Pontier J.M, « les transferts de compétences sont une composante nécessaire et essentielle de toute réforme se voulant décentralisatrice », in « *La république décentralisée de J.P. Raffarin* », *Revue administrative*, n°332, mars 2003, p.191

Regourd (S), *La prétendue suppression de la tutelle*, in *La Revue administrative*, 1983

Sadran (Paul), *Le miroir sans tain. Réflexions sur la communication entre l'administration et les administrés*, in *Mélanges Jacques Ellul, Religion, société et politique*, Paris, PUF, 1983

Tozy (Mohamed), Bendella (Ahmed), El Ouazzani (Abdelmalek), Rachik (Hassan), *Pour une mise en œuvre des droits de pétition populaire et d'initiative législative ; étude comparative*, Presses Fanigraph (Forum Badail), Casablanca, 2012





---

# Chapitre 4

## Crise libyenne et enjeux de reconstruction de l'Etat<sup>196</sup>

---

Ihssane Guennoun, Program Officer, OCP Policy Center

---

### Introduction

La Libye, pays d'environ 6 millions d'habitants, constitue un véritable Etat charnière au Maghreb, du point de vue de son emplacement géographique. Longtemps considérée comme un pays africain, à même d'assurer à ses citoyens, emploi et protection sociale, la Libye a souvent été reconnue comme disposant d'une répartition équitable des ressources, comparée à ses voisins.

Les éloges à la Libye et au régime de Kadhafi remontent dès 1987 lorsque des journalistes britanniques avaient affirmé que les Libyens possédaient un revenu par tête qui était plus important que celui des Anglais.<sup>197</sup> Ils ont également jugé assez développés les secteurs sociaux, de santé et d'éducation. De plus, plusieurs représentants de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et des Nations Unies (ONU) ont affirmé que comparativement à ses voisins, la Libye bénéficiait d'un taux d'alphabétisation assez élevé (80 % chez les adultes en 2009) et d'une espérance de vie de 77 ans en 2009.<sup>198</sup> En 2010, le pays avait été classé 53e dans l'Index de Développement Humain, ce qui constitue un rang élevé comparé aux autres pays Africains.

En revanche, bien que la situation économique du pays fût prospère, la vie politique était plutôt agitée. Une analyse comparative portant les pays touchés par le « Printemps arabe » a été menée par Ufiem Maurice Ogbonnaya dans le *Turkish Journal of International Relations*.<sup>199</sup>

Dans cette étude, l'analyste révèle un nombre de facteurs qui permettent

---

196 L'auteur tient à exprimer ses chaleureux remerciements au Professeur Abdallah Saaf pour son accompagnement ainsi que Nassim Hajouji et Youssef Tobi pour leur appui en matière de recherche.

197 Aghayev, Elvin. "Analysis and background of the "Arab Spring" in Libya." *European Researcher* 39.1-2 (2013): 193-98. Ebscohost. Web. 22 May 2017. P. 193

198 Idem P. 194

199 Ogbonnaya, Ufiem Maurice. "Arab Spring in Tunisia, Egypt and Libya: A Comparative Analysis of Causes and Determinants." *Alternatives Turkish Journal of International Relations* 12.3 (2013): 5-15. Ebscohost. Web. 22 May 2017

d'expliquer les raisons des manifestations dans chacun des pays composant le panel de l'étude.

C'est ainsi que dans le cas de la Libye, l'auteur explique que les causes des soulèvements populaires n'étaient pas économiques mais concernaient plutôt des taux élevés de corruption parmi les fonctionnaires du secteur public.<sup>200</sup> Ainsi, à la lumière des analyses citées plus haut, le cas de la Libye est révélateur d'un pays qui, malgré des conditions économiques favorables, une sécurité sociale prédominante et des taux d'employabilité élevés, n'a pas échappé aux protestations populaires. En effet, le régime libyen favorisait une partie des tribus auxquelles il accordait le pouvoir au détriment d'autres tribus. C'est justement cette situation qui a engendré une répartition inégale de l'influence dans la sphère politique, une prolifération de la corruption et le renforcement de l'exclusion.

Au lendemain des manifestations contre Ben Ali, en Tunisie, et Hosni Mubarak, en Egypte, Kadhafi avait tenté de se prémunir d'une contamination à travers l'instauration de « mesures préventives ».<sup>201</sup> Dans cette optique, il avait baissé les prix des produits alimentaires, renvoyé des éléments de l'armée et accordé l'amnistie à plusieurs prisonniers. Cependant, les manifestations à Benghazi ont pris la même tournure qu'en Tunisie et en Egypte. Selon Ibrahim Abushouk, les raisons qui ont motivé les manifestants à sortir à la rue étaient la corruption, un système de patronage enraciné ainsi qu'un niveau de chômage chez les jeunes.<sup>202</sup>

Ce chapitre se propose d'étudier, dans un premier temps, les soulèvements populaires qui ont conduit à la destitution de Mouammar Kadhafi, en mettant en avant le paysage identitaire du pays ainsi que le jeu des acteurs extérieurs. Dans un deuxième temps, il s'agira d'aborder les enjeux liés à la reconstruction du système de l'Etat et de ses institutions, en prenant en considération l'influence des acteurs régionaux et internationaux dans ce processus.

---

200 Idem P. 12

201 Abushouk, Ahmed Ibrahim. "The Arab Spring: A Fourth Wave of Democratization?" DOMES: Digest of Middle East Studies, vol. 25, no. 1, Mar. 2016, pp. 52-69. EBSCOhost, doi:10.1111/dome.12080. P. 57

202 Ibid.

# I. Destitution de Kadhafi : mosaïque identitaire et jeu des acteurs extérieurs

## 1. Le système tribal : révélateur d'une fragmentation nationale et identitaire

En Libye, les tribus constituent un système aussi complexe qu'essentiel de la société, étant donné que les alliances sont davantage tribales que politiques. Les tribus participent activement à la vie politique du pays et leur rôle découle de la composition ethnique de ce dernier. Leur répartition géographique joue également un rôle important dans la prise de décisions politiques.

La Libye, pays qui compte près de 2000 tribus, avec la prédominance d'une centaine, était souvent sujette à des conflits intertribaux. Dans certaines régions du pays, la loi de la tribu pouvait prendre le dessus sur la loi nationale et dans certaines tribus, des taxes envers le chef de tribu étaient imposées aux populations.<sup>203</sup>

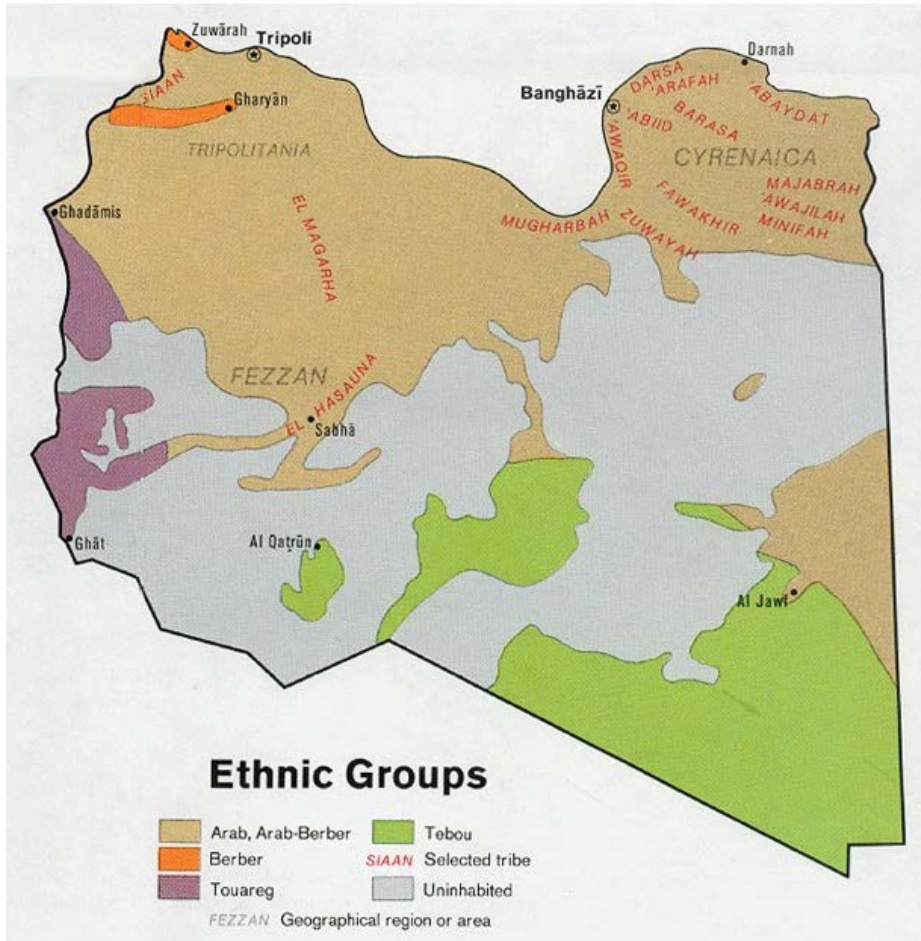
Le régime de Kadhafi semblait assurer une unité identitaire des Libyens. Sans pour autant cautionner ses pratiques, il permettait de générer un sentiment d'appartenance chez sa population ce qui n'excluait pas des confrontations à connotation tribale. Aux yeux de Kadhafi, le système tribal était privilégié en tant que seul canal de négociation avec les populations. Cette légitimité accordée aux chefs de tribus comme représentants exclusifs de la voix de leurs membres assurait Kadhafi qu'aucun mouvement ne pourrait réclamer son autonomie. De plus, les traditions tribales s'étaient ancrées à travers la répartition de la rente notamment, motivée par la loyauté politique des chefs de tribus envers Kadhafi.

Une fois son autorité centrale disparue avec son assassinat en 2011, les fractures sociales et identitaires se sont ébranlées et les affrontements tribaux se sont multipliés. La Libye comptait traditionnellement trois régions et quatre principaux groupes ethniques organisés autour de différentes communautés (Voir Carte 1). Avec la disparition du pouvoir central qu'incarnait Kadhafi, chaque communauté considérait qu'elle devait assurer sa protection par elle-même. Ainsi, on retrouvait en Libye des tribus armées qui n'hésitaient pas à s'affronter.

---

203 Aghayev, Elvin. "Analysis and background of the "Arab Spring" in Libya." *European Researcher* 39.1-2 (2013): 193-98. Ebscohost. Web. 22 May 2017.

Carte 1 : Groupes Ethniques en Libye



Source: The University of Texas at Austin, University of Texas Libraries

Dans la ville de Sebha, située dans la région de Fezzan, l'organisation tribale avait résisté malgré la guerre civile en Libye. Au lendemain de la chute du Guide Suprême, les affrontements entre différentes tribus s'étaient exacerbés et on comptait des dizaines de morts et blessés. Les tribus à Sebha s'organisaient plus ou moins en fonction de leur proximité avec l'ancien régime de Kadhafi. Les Toubous, une ethnie de la région, s'opposaient violemment aux autres tribus de la ville, et ce dans l'indifférence des autorités. Les affrontements, sur fond essentiellement identitaire, l'étaient d'autant plus que les Toubous n'appartenaient pas au groupe ethnique des Arabes ni des Arabes berbères qui étaient caractéristiques de la région. Il y avait ainsi un sentiment d'enclavement

des Toubous à Sebha qui étaient entourés de tribus principalement arabes. La tribu des Toubous était initialement un groupe d'opposition dont le leader, Issa Abdelmajid Mansour, était un opposant au régime de Kadhafi. Elle possédait sa propre organisation armée, le 'Front Toubou pour le Salut de la Libye' (FTSL) qui œuvrait sous Kadhafi pour défendre le droit des Toubous. Dès le déclenchement des révoltes en Libye, le FTSL a été le mouvement qui a mené la rébellion contre le régime de Kadhafi et combattu avec des armes contre les forces du régime de la Jamahiriya. Lorsque le Conseil National de Transition (CNT) a promis de redonner au Toubous leur place légitime en tant que citoyens libyens, Issa Abdelmajid Mansour s'était allié avec le CNT et a dissous le FTSL.

C'est avec l'exacerbation des tensions et affrontements armés qui opposaient les Toubous aux autres tribus (en particulier la tribu Ouled Slimane), auxquels le CNT assistait passivement le, selon Issa Abdelmajid Mansour, que ce dernier a déclaré la réactivation de son mouvement. Il menaçait de demander une intervention internationale pour soutenir la création d'un Etat indépendant, à l'image du Soudan du Sud.<sup>204</sup> Cependant, il est à noter que malgré que le CNT ait envoyé des soldats pour tenter de rétablir l'ordre, ceci a démontré l'incapacité du CNT à imposer son autorité dans cette région.

La crise identitaire libyenne s'était particulièrement exacerbée à Sebha durant l'élection de Juillet 2012. En effet, les habitants de la ville votaient en fonction de l'appartenance tribale des candidats et indépendamment des programmes électoraux. La persistance du vote sur base tribale venait entraver la modernisation du pays et plus particulièrement, de la région du Fezzan qui éprouvait des difficultés d'intégration à l'échelle nationale.

Cependant, plusieurs citoyens disaient vouloir voter afin de rompre avec l'ancien régime de Kadhafi. Dans ce sens, plusieurs candidats aux élections avaient été écartés en raison de leurs liens avec le régime de Kadhafi, notamment les membres de la tribu des Kadhafa, connus pour leurs liens étroits avec l'ancien homme fort du pays.

On s'aperçoit, ainsi, que les tensions tribales en Libye post-printemps arabe ne sont pas négligeables, en particulier dans le contexte d'émergence de la menace séparatiste. Les affrontements entre tribus se sont poursuivis jusqu'en 2016, ce qui révèle la crise identitaire libyenne. Alors qu'en Tunisie, en Egypte ou au Maroc le « Printemps arabe » s'est caractérisé par un retour des islamistes, la Libye se distingue par un retour en force des tribus. Ce retour n'est pas anodin et démontre un ancrage communautariste qui tend à régner en

204 "Le Sud Libyen En Proie à Des Affrontements Tribaux Meurtriers." France 24. France 24, 27 Mar. 2012. Web. 07 Mar. 2017.

Libye au détriment d'un pouvoir central.

Les velléités identitaires ne s'appliquaient pas seulement aux tribus mais également aux anciennes répartitions fédérales qui existaient en Libye. La guerre civile a révélé des divisions, voire des rivalités, entre les régions de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Dès l'assassinat de Kadhafi, le 'Congrès du peuple de Cyrénaïque' voit le jour et réclame une autonomie de la région de la Cyrénaïque.

D'une certaine façon, le régime de Kadhafi semblait garantir l'unité du peuple libyen, laquelle transcendait l'ensemble des considérations identitaires du pays. Ainsi, il serait légitime de se demander si les violences découlant des affrontements tribaux seraient une justification suffisante à un retour vers une dictature. Il ne s'agit pas tant ici d'apporter des réponses que de proposer des pistes de réflexion.

## 2. Rôle des acteurs internationaux et destitution du Guide suprême

Le déclenchement des manifestations à Tripoli dans le contexte du « Printemps arabe » s'est accompagné d'une guerre civile teintée d'une alarmante hausse de violence. De larges couches de la population, désireuses de meilleures conditions sociales, ont investi la rue pour crier leur mécontentement face au régime de Kadhafi.

Face à cette situation, la communauté internationale, portée par la France et le Royaume-Uni, sous le parapluie militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Otan), a organisé une intervention, en se fondant sur le concept de Responsabilité de Protéger « Responsibility to Protect » (R2P).

La Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée à 10 voix contre 5 abstentions, a fourni la légitimité juridique internationale nécessaire à l'intervention étrangère en Libye. Bien que dans son texte la résolution n'eût pas pour but de renverser Kadhafi, on pouvait supposer que plusieurs pays signataires soutenaient cette idée car ils le considéraient responsable des violences à l'encontre de la population civile.

L'ambition affichée par les signataires de la Résolution 1973 était principalement d'apporter une protection à la population libyenne, menacée par le régime de Kadhafi. Pour cela, les pays signataires avaient appliqué à la lettre l'expression « à prendre toutes les mesures nécessaires [...] pour protéger les populations et les zones civiles... »<sup>205</sup>. En effet, ils avaient organisé une

205 "Libye: Le Conseil de Sécurité décide d'instaurer un régime d'exclusion aérienne afin de protéger les

intervention combinée dans laquelle chacun des pays avait apporté son expertise militaire, logistique ou tactique. L'intervention avait contribué à la formation des rebelles en leur fournissant des armes modernes pour remplacer leurs capacités militaires peu performantes. Le défi principal était de les entraîner à l'utilisation des nouvelles armes le plus rapidement possible et de leur faciliter la logistique.

Il était crucial cependant, de rassurer les pays arabes qui pouvaient percevoir cette intervention comme un remake de l'intervention en Irak. Dans ce sens, la Résolution 1973 stipulait que l'assistance aux populations civiles libyennes devait se faire « tout en excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère sous quelque forme que ce soit et sur n'importe quelle partie du territoire libyen ». Cette disposition était clairement formulée de sorte à écarter toute ambition d'occupation territoriale durant l'opération. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité de l'ONU a demandé l'appui des Etats de la Ligue Arabe afin de fournir davantage de légitimité à l'opération. Une intervention militaire de taille pouvait, en effet, également être mal perçue par les populations civiles. Ainsi, pour le Conseil de Sécurité de l'ONU, il n'était pas question d'autoriser une nouvelle forme d'occupation et, compte tenu de l'histoire, il était tout à fait sage d'anticiper des ambitions pareilles.

Cependant, l'histoire a démontré que les interventions militaires extérieures se sont rarement accompagnées d'un maintien du régime en place. Aujourd'hui, la question reste entièrement ouverte quant aux réelles motivations politiques qui ont poussé à intervenir en Libye.

Si l'on compare la situation libyenne à la crise syrienne, il est clair que le degré de danger qui pèse sur les populations civiles est plus important en Syrie qu'en Libye. Ainsi, deux hypothèses se présentent pour expliquer le choix d'intervenir en Libye. D'une part, il se pourrait que la situation sur le terrain ait été mal évaluée et que les motivations de Kadhafi d'exterminer sa population aient été surestimées. Kadhafi était connu de tous pour être un homme politique imprévisible. Eric Rouleau, ancien diplomate français, le décrivait surtout comme un « mégalomane » dans une interview accordée au Figaro.<sup>206</sup> Il s'agissait d'un personnage beaucoup trop sûr de lui, qui affichait des ambitions démesurées mais qui n'avait probablement pas les moyens de les mettre en œuvre. Son caractère imprévisible inquiétait certainement la communauté internationale, ce qui aurait pu renforcer la croyance que Kadhafi

civils contre des attaques systématiques et généralisées | Couverture Des Réunions & Communiqués De Presse." United Nations., n.d. Web. 23 Mar. 2017.

206 Michel, Olivier. « On a dit Kadhafi fou alors que c'est surtout un mégalomane ». Le Figaro. N.p., 26 Feb. 2011. Web. 23 Mar. 2017. <<http://www.lefigaro.fr/lefigaromagazine/2011/02/26/01006-20110226ARTFIG00553-kadhafi-jusqu-au-bout-de-la-folie-il-m-a-retenu-toute-une-nuit-pour-me-converter-a-l-islam.php>>.

pouvait massacrer sa population. D'autre part, l'intervention combinée entre le Royaume-Uni et la France n'avait pas été suffisamment réfléchie, d'un point de vue politique. Elle a eu lieu exactement un mois après le début des révoltes en Libye, ce qui paraît précipité. De plus, l'adoption en un temps record de la Résolution 1973 vient appuyer l'idée selon laquelle les Etats signataires n'avaient pas eu suffisamment de temps pour élaborer une stratégie post-intervention. Ils n'ont également pas réussi à prévoir l'arrivée des extrémistes qui ont profité de la situation de vide politique pour s'établir en Libye. Ainsi, on pourrait se demander quelle serait la finalité ultime d'une pareille opération. Il en ressort clairement que selon l'approche adoptée, pour protéger les populations civiles, il fallait destituer celui qui en est responsable, soit Kadhafi. Cependant, si les pays avaient envisagé une approche diplomatique, ils auraient peut-être pu éviter la situation dramatique qui a suivi l'intervention militaire. On pourrait supposer que la finalité de l'intervention était de renverser Kadhafi, bien qu'elle n'ait pas été explicitement affichée.

Il serait judicieux de rappeler que cette collaboration militaire entre la France et le Royaume-Uni n'avait pas eu lieu depuis leur intervention combinée lors de la Crise de Suez. Ainsi, elle pourrait être interprétée comme un message aux Etats-Unis d'Amérique dans lequel les deux pays rappellent la solidité de leurs liens diplomatiques mais aussi, leur capacité à assumer une opération militaire de taille pour répondre à une crise sécuritaire.

L'évaluation qu'on pourrait faire de l'intervention libyenne ne saurait faire l'éloge de l'opération, ce sens qu'elle a causé beaucoup de dégâts pour le pays, mais aussi au-delà de ses frontières. La destitution de Kadhafi, guide suprême qui incarnait l'ensemble des institutions étatiques, s'est de facto suivie d'une destruction de l'appareil étatique. Ainsi, la Libye, s'est retrouvée plongée dans une instabilité sans pareille et ne pouvait pas compter sur ses ressources pétrolières pour se redresser. Parallèlement à cela, l'intervention a échoué à garder Kadhafi en vie pour le présenter devant la justice internationale, à l'instar de Hosni Moubarak en Egypte. En effet, s'il n'y a pas de doute que le traitement brutal infligé à Kadhafi a eu un effet émancipateur pour une partie de la population libyenne, il aurait été préférable, pour mieux lui rendre justice, de maintenir Kadhafi en vie afin d'entamer des poursuites pénales à son encontre.

De plus, le renversement brutal et l'assassinat collectif de Kadhafi étaient faits dans un élan qui n'avait pas prévu d'alternatives en raison de l'excès d'enthousiasme ambiant au moment des faits. Ainsi, ne pas avoir prévu d'alternatives avait justement laissé place à la violence et à l'extrémisme religieux. La carte 2 donne une vue d'ensemble de la situation politique en Libye en 2016, soit près de 5 ans après le début de la révolution libyenne. Elle



montre les différents centres en compétition pour le pouvoir dans le pays. On remarque que les zones les plus prisées sont les régions côtières et pétrolières. Plus encore, le pouvoir politique semble se concentrer au Nord du pays et laisser le Sud désertique en proie aux milices et aux groupes armés.

Les déclarations en Occident qui avaient suivi la destitution de Kadhafi étaient pour le moins surprenantes et en contradiction avec leurs valeurs démocratiques. David Cameron avait déclaré ne pas avoir de regrets quant à l'implication du Royaume-Uni dans la destitution de Kadhafi.<sup>207</sup> Au-delà de la motivation de venir en aide à la population libyenne, Cameron estimait qu'il était légitime de se débarrasser de Kadhafi étant donné qu'il fournissait l'Irish Republican Army<sup>208</sup> en armes et bombes, ce qui causait des dégâts matériels et humains à la Grande-Bretagne. Si l'on considère que cette dernière justification aurait pu être légitime, elle n'a cependant pas anticipé le scénario inverse qui s'est finalement produit en Libye. Ainsi, en fournissant un soutien aux mouvements anti-Kadhafi, Cameron avait-il en tête de se venger du mal que Kadhafi avait affligé à son pays ? Cette interrogation, naïve mais judicieuse, trouverait sa réponse dans l'ère post-Kadhafi qui a clairement démontré que l'intervention étrangère et le soutien aux révolutionnaires avaient mené à une instabilité dans le pays, à un afflux d'armes très important ainsi qu'à une multiplication de groupes armés, notamment djihadistes.

Quant à Hillary Clinton, alors Secrétaire d'Etat dans l'administration Obama, sa réaction a d'abord été de déclarer lors d'une visite en Libye où elle a rencontré Mustafa Abdel-Jalil, Président du Libya Transitional National Council : « Nous espérons qu'il pourra être capturé ou tué prochainement afin que vous n'ayez plus à le craindre »<sup>209</sup> rapporte CBS News. Une fois la mort de Kadhafi annoncée, H. Clinton s'est empressée de déclarer : « Nous sommes venus, nous avons vu, il est mort »<sup>210</sup>. Jusque-là, son affirmation n'était pas en ligne avec la diplomatie américaine qui n'avait jamais évoqué la nécessité que Kadhafi soit éliminé. Pour une diplomate comme Clinton, un tel comportement aurait pu impacter négativement sa popularité et pourrait même avoir contribué à l'échec de sa candidature aux présidentielles américaines de 2016 face à Donald Trump.

En avril 2016, Barack Obama, dans une interview accordée à Fox News<sup>211</sup>

207 Mason, Rowena. "We Won't Abandon Libya after Killings, Says David Cameron." *The Guardian*. Guardian News and Media, 17 Feb. 2015. Web. 28 Mar. 2017.

208 Appelée l'Armée Républicaine Irlandaise en français, il s'agissait d'un groupement d'organisations armées qui luttait contre la présence du Royaume-Uni en Irlande du Nord.

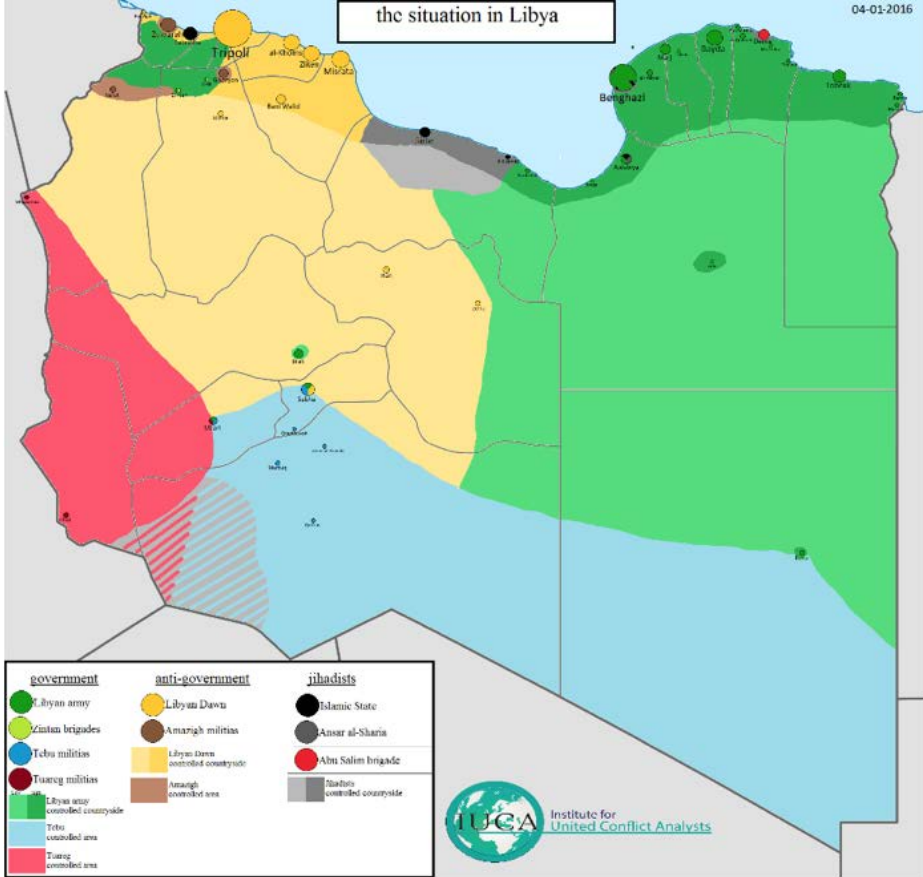
209 Traduit de l'Anglais: "We hope he can be captured or killed soon so that you don't have to fear him any longer". CBS/AP. "Clinton Pledges More Aid in Surprise Libya Visit." CBS News. CBS Interactive, 18 Oct. 2011. Web. 28 Mar. 2017. <<http://www.cbsnews.com/news/clinton-pledges-more-aid-in-surprise-libya-visit/>>.

210 Daly, Corbett. "Clinton on Qaddafi: 'We Came, We Saw, He Died'." CBS News 20 (2011).

211 Wallace, Chris. "Exclusive: President Barack Obama on 'Fox News Sunday'." *Fox News*. FOX

a admis que sa pire erreur en tant que Président est de ne pas avoir élaboré de plans de suivi après l'intervention en Libye.

Carte 2 : La situation en Libye – 5 Janvier 2016



Source: Institute for United Conflict Analysts

Par ailleurs, l'intervention étrangère en Libye s'est accompagnée de conséquences lourdes sur la région. En effet, en plus d'avoir aggravé les problèmes régionaux, elle a détruit une économie qui constituait un partenaire clé pour nombre de pays de la région. La Libye était le 2e pourvoyeur d'aide dans la région et contribuait à la moitié dans le budget de l'Union africaine.

News Network, 10 Apr. 2016. Web. 28 Mar. 2017. <<http://www.foxnews.com/transcript/2016/04/10/exclusive-president-barack-obama-on-fox-news-sunday.html>>.

## II. Reconstruction étatique et jeu des acteurs

### 1. Reconstruction de l'Etat : un processus inachevé

En 2010, le PIB de la Libye s'élevait à \$74, 8 Milliards. Dès 2011, il s'est rétracté à \$34.7 Milliards, ce qui représente plus de la moitié de son niveau de 2010. Il convient tout de même de noter qu'un pic dans le PIB a été remarqué en 2012, qui s'explique principalement par une reprise de la production pétrolière.<sup>212</sup> La tendance à la baisse a repris le dessus dès 2013 avec l'instabilité du pays, plus particulièrement en raison de l'existence des différents centres de pouvoir qui se partageaient le contrôle du pays.

Le processus de reconstruction de l'Etat devait passer, dans un premier temps, par la mise en place de pourparlers entre les différentes entités politiques présentes. Le défi d'un tel processus résidait justement dans la présence de plusieurs acteurs d'autant plus que l'Etat reconnu officiellement par la communauté internationale ne contrôlait qu'une petite partie du territoire.

En 2012, la Libye organisait les premières élections destinées à élire les membres du Conseil général national. Le processus électoral, inspiré du voisin tunisien, redonnait espoir pour un meilleur avenir politique en Libye. Dès 2014, l'exercice se renouvelle par l'organisation d'élections législatives qui ont néanmoins été marquées par un plus faible taux de participation qu'en 2012. Cela dit, un scénario chaotique a été évité grâce à la volonté de la société civile.

En février 2014, Khalifa Haftar, un ancien maréchal sous Kadhafi, fait une déclaration dans laquelle il appelle les Libyens à ne pas reconnaître le Congrès Général National (CGN), nouveau parlement élu. Cette déclaration est intervenue alors que l'organisation « Etat islamique » gagnait du terrain en Libye. Le maréchal Haftar annonce la dissolution du CGN et consolide son pouvoir, en mettant sur pied l'Armée de Libération Nationale au service du gouvernement installé à Tobruk. En mai 2014, le Maréchal lance l'opération Dignity, destinée à combattre les islamistes dans le pays, notamment dans la ville de Benghazi. Les résultats étaient mitigés dans un premier temps. Cependant, avec la libération de la ville de Benghazi par les forces loyales à Haftar, en juillet 2017, ce dernier parvient à asseoir sa légitimité internationale, en cela qu'il promettait de garantir la stabilité et la sécurité du pays. Il nomme des officiers militaires à la place des élus municipaux et affiche ouvertement son ambition de vaincre les islamistes. Dans le pays, Haftar bénéficiait du soutien des salafistes qui sont allés jusqu'à envoyer une délégation en Arabie Saoudite

---

212 Development Bank Group, African. "Libya African Economic Outlook." African Development Bank Group. N.p., 2012. Web. 10 Apr. 2017. <<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Libya%20Full%20PDF%20Country%20Note.pdf>>.

pour confirmer la légitimité de Haftar en sécurisant une fatwa.<sup>213</sup>

De l'autre côté du pays, à Tripoli, le gouvernement de Fayez Serraj, soutenu par les Nations Unies, peine à prendre le contrôle du pays bien qu'il ait reçu l'allégeance de la part de la Banque Centrale, de la Compagnie Nationale Pétrolière ainsi que de la garde des installations pétrolières.

En juillet 2017, à l'initiative du Président Français Emmanuel Macron, Fayez Serraj et Khalifa Haftar se sont rencontrés à la Celle-Saint-Cloud, en France, et ont signé un accord de cessez-le-feu. Ils se sont également mis d'accord sur la tenue d'élections en 2018. Emmanuel Macron a affirmé que les deux hommes pourraient devenir le « symbole de l'unité nationale ».<sup>214</sup> Cependant, cet accord, sur lequel se sont alignées les milices loyales à Serraj, n'a pas concerné les milices qui continuaient d'agir indépendamment du pouvoir et qui contribuent à la déstabilisation du pays, notamment au Sud.<sup>215</sup>

Aujourd'hui, il semblerait que le maréchal Haftar gagne en légitimité et en reconnaissance. Ses actions lui ont permis de gagner davantage de soutien international, y compris de la part de la Russie et de l'Égypte. Haftar considère également que l'accord de Skhirat, au Maroc, a expiré<sup>216</sup>. Il considère ainsi que le mandat du Gouvernement d'Union Nationale arrive à sa fin. Le 19 février 2018, la Chambre des représentants de Tobrouk a rejeté l'assemblée en charge d'amender la constitution. Aujourd'hui, les Nations Unies sont de plus en plus concernées par la posture de Haftar et l'idée qu'il puisse entraver la formation d'un gouvernement d'unité nationale. En effet, il serait difficile d'envisager le soutien de Haftar à un nouveau gouvernement dans lequel il n'occuperait pas une position importante.

D'ici fin septembre 2018, la Commission électorale, sous l'égide de l'ONU, prévoit l'organisation d'élections qui permettraient d'élire un nouveau chef de l'Etat. A l'annonce de cela, la maison de la fatwa a appelé les citoyens libyens résidents et non-résidents à participer aux élections.<sup>217</sup> Par ailleurs, plusieurs sympathisants de Kadhafi organisent leur retour sur la scène politique et certains ont annoncé leur volonté de se présenter aux élections. Ils préparent

213 Wehrey, Frederic. "Whoever Controls Benghazi Controls Libya" The Atlantic. Atlantic Media Company, 01 July 2017. Web. 03 July 2017.

214 République, Présidence De La. "Déclaration D'Emmanuel Macron – Rencontre Libye." Www.elysee.fr. N.p., 26 July 2017. Web. 30 Jan. 2018. <<http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-d-emmanuel-macron-rencontre-libye/>>.

215 Stephen, Chris & Wintour, Patrick." Libyan rival leaders agree to ceasefire after Macron-hosted talks". The Guardian. 26 July 2017. Web. 27 July 2017.

216 Rfi. "Libye Pour Khalifa Haftar, L'accord de Skhirat a expiré - RFI." RFI Afrique. Rfi, 17 Dec. 2017. Web. 30 Jan. 2018. <<http://www.rfi.fr/afrique/20171217-libye-haftar-nations-unies-skhirat-gouvernement-union-nationale>>.

217 Abdullah BenIbrahim. "Libyan Fatwa House Calls People to Register for Elections." The Libya Observer. N.p., 28 Jan. 2018. Web. 13 Feb. 2018. <<https://www.libyaobserver.ly/news/libyan-fatwa-house-calls-people-register-elections>>.

des réunions et appellent les pro-Kadhafi à s'inscrire sur les listes électorales.<sup>218</sup> Si leurs chances de gagner restent mitigées, ils profitent du sentiment de nostalgie vis-à-vis de Kadhafi qui s'installe chez certains Libyens en raison de l'instabilité du pays.

La Libye a déjà entamé une reconstruction progressive de son système étatique à travers diverses initiatives. Le 29 janvier 2018, Mohamed Shukri est élu nouveau gouverneur de la Banque Centrale de Libye avec comme intention de réunifier les banques centrales à Tripoli et Beidha en prenant appui sur l'impact positif de la réunification de la Compagnie nationale libyenne de pétrole.<sup>219</sup> Au cours du même mois, quatre maires libyens ont rejoint un programme de formation de 10 jours à l'invitation de l'Institut Républicain International du Département d'État américain.<sup>220</sup> Il s'agit des maires de Syrte, Ben Ghashir, Sabha et Zintan. Du côté militaire, le vice-président du Conseil présidentiel, M'etig, a assisté en février 2018 à un exercice militaire à l'est de Misrata. Cet entraînement avait pour but d'améliorer les capacités des forces sur le terrain. Il participe ainsi aux efforts de reconstruction militaire du pays. La Libye a également achevé la destruction de son stock d'armes chimiques en janvier 2018, avec l'appui de certains pays signataires de la convention d'interdiction des armes chimiques.<sup>221</sup>

Au courant de l'année 2017, la production pétrolière a également repris ses activités pour atteindre 1 million de barils par jour, d'une valeur de \$14 milliards.<sup>222</sup> Cette production, qui ne pourrait rivaliser avec les résultats de 2011 dans lesquels la Libye produisait \$50 milliards, constitue toutefois une première étape dans la reconstruction du secteur pétrolier. Il convient également de noter que le retour de groupes comme ENI, Total, Schlumberger et Rosneft a joué un rôle important dans la reprise des activités.<sup>223</sup> La Compagnie Nationale Pétrolière Libyenne a également annoncé la réouverture du champ d'As-Sarah dans l'est du pays et vise une production de 50 000 barils par jour.<sup>224</sup>

218 RFI. "Libye: Les Pro-Kadhafi Préparent Leur Retour Sur Le Devant De La Scène Politique - RFI." RFI Afrique. Rfi, 12 Jan. 2018. Web. 13 Mar. 2018. <<http://www.rfi.fr/afrique/20180112-libye-pro-kadhafi-preparent-leur-retour-le-devant-scene-politique>>.

219 "Libya's Eastern Parliament Swears in New Central Bank Governor." Reuters. Thomson Reuters, 29 Jan. 2018. Web. 13 Feb. 2018. <<https://www.reuters.com/article/libya-cenbank/libyas-eastern-parliament-swears-in-new-central-bank-governor-idUSL8N1PO57X>>.

220 Safa Alharathy. "Four Libyan Mayors Arrive in USA for Training Program." Libya Observer. N.p., 21 Jan. 2018. Web. 30 Jan. 2018. <<https://www.libyaobserver.ly/inbrief/four-libyan-mayors-arrive-usa-training-program>>.

221 France Diplomatie. "Libye - Destruction Des Stocks D'armes Chimiques (12 Janvier 2018)." France Diplomatie, 12 Jan. 2018. Web. 30 Jan. 2018. <<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/libye/evènements/article/destructions-des-stocks-d-armes-chimiques-12-01-18>>.

222 Paraskova, Tsvetana. "Libya Triples Oil Revenues in 2017 As Production Recovers." OilPrice.com. N.p., 05 Jan. 2018. Web. 30 Jan. 2018. <<https://oilprice.com/Latest-Energy-News/World-News/Libya-Triples-Oil-Revenues-In-2017-As-Production-Recovers.html>>.

223 Salma El Wardany. "Rosneft Signs Libya Oil Deal as More Investors Return to Country." World Oil. N.p., 21 Feb. 2017. Web. 30 Jan. 2018. <<http://www.worldoil.com/news/2017/2/21/rosneft-signs-libya-oil-deal-as-more-investors-return-to-country>>.

224 Reuters Staff. "UPDATE 2-Libya's NOC Announces Reopening of 50,000 Bpd As-Sarah Fields."

Par ailleurs, les prix du pétrole semblent augmenter pour se stabiliser ce qui permettrait d'améliorer les figures des recettes libyennes en 2018.

## 2. Jeu des acteurs et institutions

Les négociations de Skhirat, organisées par le Maroc sous l'égide des Nations Unies, avaient pour but de réconcilier les différents acteurs impliqués dans le conflit, dans l'optique de poser les bases d'un gouvernement d'union nationale. Les négociations visaient également à contrer l'implantation de l'organisation « Etat islamique » dans le pays. Cependant, l'accord signé le 17 décembre 2015, était confronté à des défis qui ont fragilisé sa mise en œuvre. En effet, on peut distinguer trois défis principaux qui sont illustrés dans l'encadré 1.

---

Reuters. Thomson Reuters, 21 Jan. 2018. Web. 30 Jan. 2018. <<https://www.reuters.com/article/libya-oil/update-2-libyas-noc-announces-reopening-of-50000-bpd-as-sarah-fields-idUSL8N1PG0UX>>.

## Encadré 1 : Défis de l'accord de Skhirat

### 1. Fragmentation politique du pays

L'existence de plusieurs acteurs rendait les négociations difficiles, et en particulier, la scission du pouvoir politique entre deux gouvernements. A l'Ouest, un gouvernement autoproclamé contrôlé principalement par des islamistes, siégeant à Tripoli. A l'Est, un gouvernement constitué suite aux élections de 2014 et soutenu par la communauté internationale, dont le siège est à Tobruk.

### 2. Ressentiment anti-ingérence

Certains partis à l'accord de Skhirat réclamaient plusieurs amendements avant d'accepter de parapher le document, ce qui en a particulièrement ralenti l'aboutissement. Par ailleurs, le sentiment anti-ingérence étrangère, très présent au sein de la population, avait affaibli les négociations puisqu'elles étaient organisées sous l'égide des Nations Unies. En réponse à cela, des discussions strictement interlibyennes avaient été organisées à Tunis, créant ainsi des négociations parallèles à celles de Skhirat.

### 3. La prolifération de « Daesh » en Libye

Face à sa défaite progressive en Syrie, l'organisation « Etat islamique », profitant du vide politique en Libye, s'y installe tout au long du littoral comme mentionné précédemment. Cette installation en Libye s'est particulièrement exacerbée après les attentats de Paris contre le magazine Charlie Hebdo lorsque l'organisation avait été déstabilisée par les frappes de la coalition internationale en Syrie. L'Europe et les Etats-Unis d'Amérique s'inquiétant de la menace terroriste, avaient tout intérêt à aboutir rapidement à un accord. En effet, seul un gouvernement légitime et reconnu par la communauté internationale peut solliciter une intervention militaire étrangère pour contre l'EI en Libye.

Ainsi, les causes d'instabilité persistante n'étaient pas seulement liées à un manque d'anticipation d'un plan post-intervention mais aussi à la structure tribale du pays. En effet, les différentes tribus n'étaient pas prêtes à collaborer étant donné qu'elles étaient rivales par nature. De plus, le résultat des élections, bien que surveillées par les Nations Unies, et n'étant pas favorables aux partis islamistes, venait semer le doute sur la légitimité du scrutin.

Les partis islamistes ayant perdu les élections, décident de combattre le nouveau gouvernement élu en créant la milice Libya Dawn. L'organisation « Etat islamique », profitant du vide politique, installe ses bases arrière en Libye. Dès 2015, une guerre se met en place entre le parlement élu, la milice Libya Dawn et l'organisation « Etat islamique en Libye ». La milice Libya Dawn a réussi à prendre le pouvoir à Tripoli tandis que le gouvernement élu est resté à Tobruk. De son côté, Benghazi était le théâtre d'affrontements entre le gouvernement et les milices islamistes.<sup>225</sup> Pour l'organisation Etat islamique, la situation était prospère pour attaquer les infrastructures, ce que ses combattants commencent à faire dès 2016 dans le but de contrôler les gisements et réserves pétroliers.<sup>226</sup>

La tournure de la crise libyenne a fait que le conflit a dépassé les frontières internes et a engendré la réaction, voire l'intervention, d'acteurs extérieurs. La Libye est devenue le théâtre de guerres de proxy entre le Qatar et de l'Arabie Saoudite. La France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique ont récemment soutenu le Maréchal Haftar dans sa lutte contre les groupes islamistes. La nouvelle administration Trump semble être davantage favorable à Haftar en comparaison à sa précédente.

La position anti-islamiste de Haftar lui a également permis d'obtenir la sympathie de l'Egypte d'Al Sissi ainsi que des Emirats Arabes Unis. Suite à l'assassinat de 21 chrétiens coptes égyptiens, l'Egypte a lancé six attaques aériennes le 26 mai 2017 sur la ville de Derna qui abrite un camp d'entraînement important de l'Etat islamique selon le Président Al Sissi.<sup>227</sup>

Dans le conflit opposant les pays du Moyen Orient au Qatar, l'accusant de soutien aux groupes extrémistes, le gouvernement de Haftar s'est rangé du côté des premiers.

En effet, selon un rapport des Nations Unies, le Qatar qui affiche une position anti-Haftar, aurait soutenu des groupes extrémistes en Libye et envoyé du matériel militaire aux forces révolutionnaires.<sup>228</sup> Par ailleurs, le Qatar est également accusé d'entretenir des relations proches avec des figures libyennes extrémistes.<sup>229</sup>

225 Stephen, Chris. "Libya's Arab spring: the revolution that ate its children." The Guardian. The Guardian, 16 Feb. 2015. Web. 23 May 2017.

226 Stephen, Chris. "Five years after Gaddafi, Libya torn by civil war and battles with Isis." The Guardian. The Guardian, 16 Feb. 2016. Web. 23 May 2017.

227 Dettmer, Jamie. "Libya: Manchester Bombing, Massacre in Egypt Trigger Intense Fighting in Libya." AllAfrica.com. AllAfrica Global Media, 29 May 2017. Web. 29 May 2017. <<http://allafrica.com/stories/201705290361.html>>.

228 United Nations Security Council. Final Report of the Panel of Experts Established Pursuant to Resolution 1973 (2011) concerning Libya. Rep. no. S/2013/99\*. United Nations Security Council, 9 Mar. 2013. Web. 30 Jan. 2018. <[http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s\\_2013\\_99.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2013_99.pdf)>.

229 Schanzer, Jonathan. "Qatar must end its support of the worst of the worst in Libya | Opinion." Newsweek. N.p., 06 Aug. 2017. Web. 07 Aug. 2017. <<http://www.newsweek.com/qatar-support-worst-worst-libya-must-end-646280>>.



De leur côté, les Emirats Arabes Unis (EAU) sont accusés par le Comité de Sanction des Nations Unies de violation de l'embargo international sur les armes pour la Libye. Selon le Comité, les EAU auraient aidé le Maréchal Haftar à se procurer des armements, y compris des hélicoptères fabriqués par la Biélorussie et remis à l'Armée de Libération Nationale contrôlée par Haftar. L'aide des EAU concernerait également des pickups et des 4\*4 qui auraient été aperçus à Tobruk début 2017<sup>230</sup>. On pourrait ainsi se demander si l'implication des Emirats Arabes Unis ne serait pas une façon pour l'Arabie Saoudite de contrer la présence du Qatar en Libye.

Du côté de l'Europe, le ministère libyen de la Justice et la Mission de l'Union européenne d'assistance aux frontières en Libye ont signé, le 14 février 2018, un mémorandum d'entente en matière de justice pénale.<sup>231</sup> En effet, depuis la destitution de Kadhafi, le système judiciaire du pays s'est également écroulé en raison notamment de menaces contre les juges libyens.

La Russie qui tente de maintenir une position neutre a rencontré séparément Haftar et Serraj en 2017. En mars 2018, la Russie a déclaré avoir été approchée par Haftar pour une aide militaire qui servirait à la reconstruction du pays ainsi qu'à la lutte contre les islamistes. Selon les officiels russes, cette aide consistait en un soutien militaire, armements et en la mise en place d'une base militaire à l'est du pays. Haftar a, de son côté, démenti avoir demandé l'établissement d'une base militaire russe. Ce qui pourrait être judicieux à étudier est l'accord sur une ligne commerciale aérienne en février 2018 entre la Libye de Haftar et la Syrie de Bachar Al Assad. Cette ligne aérienne pourrait-elle servir à approvisionner la Libye en armements russes via la Syrie ? Pour l'heure, la question reste ouverte.

Si l'on se dirige plus loin en Asie, la Libye a réclamé l'aide de la Chine pour lui permettre une relance économique. La Chine, qui soutient l'initiative onusienne, ne pourrait revenir en Libye que si le climat est plus favorable et plus sécurisé pour ses entreprises.<sup>232</sup>

230 United Nations Security Council. Final Report of the Panel of Experts Established Pursuant to Resolution 1973 (2011) concerning Libya. Rep. no. S/2013/99\*. United Nations Security Council, 9 Mar. 2013. Web. 30 Jan. 2018. <[http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s\\_2013\\_99.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2013_99.pdf)>.

231 Infos Plus Gabon. "Accord Entre Le Ministère Libyen De La Justice Et La Mission Européenne EUBAM." InfosPlusGabon. N.p., 15 Feb. 2018. Web. 30 Feb. 2018. <<http://www.infosplusgabon.com/index.php/actualites/submenu-1/10763-accord-entre-le-ministere-libyen-de-la-justice-et-la-mission-europeenne-cubam>>.

232 "Libya Seeks China's Help for Economic Revival and Political Settlement." Xinhua. N.p., 20 Feb. 2018. Web. 28 Feb. 2018. <[http://www.xinhuanet.com/english/2018-02/20/c\\_136985954.htm](http://www.xinhuanet.com/english/2018-02/20/c_136985954.htm)>.

### III. Conclusion

Durant la Guerre froide, François Mauriac disait : « j'aime tellement l'Allemagne que je voudrai qu'il y en ait deux ». Ironiquement, pour les amateurs de la Libye, il y en a deux car le pays s'est retrouvé divisé et contrôlé par deux gouvernements opposés.

A l'heure actuelle, une transition politique y est en marche, bien que la question de l'évolution de la situation sécuritaire reste posée. L'organisation « Etat islamique » continue de perpétrer des attaques en Libye. Les tribus du sud continuent de s'affronter. Les groupes armés poursuivent leur quête de pouvoir, notamment près de la frontière tunisienne et au sud du pays.

Sur le plan politique, on se demande si nous pourrions revenir vers une fédération de la Libye sur la base de sa division historique tripartite ou, si les parties en jeu parviendraient-elles à mettre en place un gouvernement d'unité ?

Sur le plan économique et financier, la Libye a besoin de se reconstruire et de diversifier ses sources de revenus. Le pays est également en quête de liquidités pour renflouer les caisses nationales, car ce n'est pas moins de \$140 milliards qui ont été perdus par le pays en raison de la fermeture des champs pétroliers.

On pourrait également se demander si Haftar deviendra-t-il un nouveau Kadhafi pour la Libye. Le Maréchal contrôle actuellement près des deux tiers du pays et plusieurs bases militaires et champs pétroliers.

## Bibliographie

“10-16 May: ISIS Fighters Hijack Fuel Trucks.” Eye on ISIS in Libya, 16 May 2017, [eyeonisisinlibya.com/isis-in-action/10-16-may-isis-fighters-hijack-fuel-trucks/](http://eyeonisisinlibya.com/isis-in-action/10-16-may-isis-fighters-hijack-fuel-trucks/). Accessed 23 May 2017.

Abdullah BenIbrahim. “Libyan Fatwa House Calls People to Register for Elections.” The Libya Observer, 28 Jan. 2018, [www.libyaobserver.ly/news/libyan-fatwa-house-calls-people-register-elections](http://www.libyaobserver.ly/news/libyan-fatwa-house-calls-people-register-elections). Accessed 13 Feb. 2018

Abushouk, Ahmed Ibrahim. “The Arab Spring: A Fourth Wave of Democratization?” DOMES: Digest of Middle East Studies, vol. 25, no. 1, Mar. 2016, pp. 52-69. EBSCOhost, doi: 10.1111/dome.12080.

AFP, Lefigaro.fr avec. “Niger : Importante Saisie D’armes De Jihadistes.” Le Figaro, 16 Oct. 2014, [www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/10/16/97001-20141016FILWWW00216-niger-importante-saisie-d-armes-de-djihadistes.php](http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/10/16/97001-20141016FILWWW00216-niger-importante-saisie-d-armes-de-djihadistes.php). Accessed 23 May 2017.

African migrants sold in Libya ‘slave markets’, IOM says.” BBC News. BBC, 11 Apr. 2017. Web. 23 May 2017.

Aghayev, Elvin. “Analysis and background of the “Arab Spring” in Libya.” European Researcher 39.1-2 (2013): 193-98. Ebscohost. Web. 22 May 2017.

Al Jazeera. “IOM: 126 refugees feared dead after shipwreck off Libya.” News | Al Jazeera. Al Jazeera, 19 June 2017. Web. 20 June 2017. <<http://www.aljazeera.com/news/2017/06/iom-126-refugees-feared-dead-shipwreck-libya-170619194833920.html>>.

Al Jazeera and news agencies. “Libya’s Ansar al-Sharia announces dissolution.” Al Jazeera. Al Jazeera, 28 May 2017. Web. 29 May 2017. <<http://www.aljazeera.com/news/2017/05/libya-ansar-al-sharia-announces-dissolution-170528045219409.html>>.

Amini, Mariam. “War-torn Libya has become a ‘torture archipelago’ for migrants sold into slavery.” CNBC. CNBC, 29 Apr. 2017. Web. 23 May 2017.

Ansar al-Sharia in Libya (ASL).” Counter Extremism Project (CEP). Ed. The Counter Extremism Project. N.p., 2017. Web. 29 May 2017. <<https://www.counterextremism.com/threat/ansar-al-sharia-libya-asl>>.

“Aqmi : Comment L’Algérie Se Protège Des Kamikazes.” JeuneAfrique.com, 5 Aug. 2011, [www.jeuneafrique.com/190643/politique/aqmi-comment-l-alg-rie-se-prot-ge-des-kamikazes/](http://www.jeuneafrique.com/190643/politique/aqmi-comment-l-alg-rie-se-prot-ge-des-kamikazes/). Accessed 23 May 2017.

Bassou, Abdelhak, and Ihssane Guennoun. "Le Sahel Face Aux Tendances Al Qaeda Et Daech : Quel Dénouement Possible ?" OCP Policy Center, OCP Policy Center, 5 Jan. 2017, [www.ocppc.ma/publications/le-sahel-face-aux-tendances-al-qaeda-et-daech-quel-dénouement-possible](http://www.ocppc.ma/publications/le-sahel-face-aux-tendances-al-qaeda-et-daech-quel-dénouement-possible). Accessed 23 May 2017.

Belhumeur, Jenna. "Libyan coastguard opened fire at refugee boats: NGOs." Libya News | Al Jazeera. Al Jazeera, 25 May 2017. Web. 20 June 2017.

Callimachi, Rukmini, and Eric Schmitt. "Manchester Bomber Met With ISIS Unit in Libya, Officials Say." The New York Times. The New York Times, 03 June 2017. Web. 05 June 2017. <[https://www.nytimes.com/2017/06/03/world/middleeast/manchester-bombing-salman-abedi-islamic-state-libya.html?\\_r=0](https://www.nytimes.com/2017/06/03/world/middleeast/manchester-bombing-salman-abedi-islamic-state-libya.html?_r=0)>.

CBS/AP. "Clinton Pledges More Aid in Surprise Libya Visit." CBS News, CBS Interactive, 18 Oct. 2011, [www.cbsnews.com/news/clinton-pledges-more-aid-in-surprise-libya-visit/](http://www.cbsnews.com/news/clinton-pledges-more-aid-in-surprise-libya-visit/). Accessed 28 Mar. 2017

Dettmer, Jamie. "Libya: Manchester Bombing, Massacre in Egypt Trigger Intense Fighting in Libya." AllAfrica.com. AllAfrica Global Media, 29 May 2017. Web. 29 May 2017. <<http://allafrica.com/stories/201705290361.html>>.

Development Bank Group, African. "Libya African Economic Outlook." African Development Bank Group, 2012, [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Libya%20Full%20PDF%20Country%20Note.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Libya%20Full%20PDF%20Country%20Note.pdf). Accessed 10 Apr. 2017.

France Diplomatie. "Libye - Destruction Des Stocks d'Armes Chimiques (12 Janvier 2018)." France Diplomatie, France Diplomatie, 12 Jan. 2018, [www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/libye/evenements/article/destructions-des-stocks-d-armes-chimiques-12-01-18](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/libye/evenements/article/destructions-des-stocks-d-armes-chimiques-12-01-18). Accessed 30 Jan. 2018.

Graham-Harrison, Emma. "Migrants from west Africa being 'sold in Libyan slave markets'" The Guardian. The Guardian, 10 Apr. 2017. Web. 23 May 2017.

Henneberg, Sabina, and Mieczyslaw P. Boduszynski. "Europe's Libya Problem." Foreign Affairs. N.p., 20 July 2017. Web. 21 July 2017. <<https://www.foreignaffairs.com/articles/libya/2017-07-20/europes-libya-problem>>.

Hitchens, Christopher. "Tuer Mouammar Kadhafi Était Une Erreur." Slate. fr, 24 Oct. 2011, [www.slate.fr/story/45427/mort-kadhafi-tuer-libye-erreur](http://www.slate.fr/story/45427/mort-kadhafi-tuer-libye-erreur).

Accessed 28 Mar. 2017.

Horowitz, Jason. "As Migration Surges, Italy Weighs Barring Some Rescue Boats." *The New York Times*. The New York Times, 29 June 2017. Web. 07 Aug. 2017. <<https://www.nytimes.com/2017/06/29/world/europe/italy-migrants.html>>.

Horowitz, Jason. "Italy's 'Lord of the Spies' Takes on a Migration Crisis." *The New York Times*. The New York Times, 04 Aug. 2017. Web. 07 Aug. 2017.

"Interception d'Un Convoi Affilié Aux Terroristes à l'Extrême Nord Du Niger." *Defense.gouv.fr*, 18 May 2015, [www.defense.gouv.fr/operations/operations/sahel/actualites/interception-d-un-convoi-affilie-aux-terroristes-a-l-extreme-nord-du-niger](http://www.defense.gouv.fr/operations/operations/sahel/actualites/interception-d-un-convoi-affilie-aux-terroristes-a-l-extreme-nord-du-niger). Accessed 23 May 2017

"IOM Learns of 'Slave Market' Conditions Endangering Migrants in North Africa." International Organization for Migration, IOM, 11 Apr. 2017, [www.iom.int/news/iom-learns-slave-market-conditions-endangering-migrants-north-africa](http://www.iom.int/news/iom-learns-slave-market-conditions-endangering-migrants-north-africa). Accessed 12 Apr. 2017.

"Le Sud Libyen en proie à des affrontements tribaux meurtriers." *France 24*, France 24, 27 Mar. 2012, [www.france24.com/fr/20120327-affrontements-tribaux-meurtriers-sud-pays-libye-toubous-sebha-cnt-separatistes-nettoyage-ethnique](http://www.france24.com/fr/20120327-affrontements-tribaux-meurtriers-sud-pays-libye-toubous-sebha-cnt-separatistes-nettoyage-ethnique). Accessed 7 Mar. 2017.

"Libya's Eastern Parliament Swears in New Central Bank Governor." *Reuters*, Thomson Reuters, 29 Jan. 2018, [www.reuters.com/article/libya-cenbank/libyas-eastern-parliament-swears-in-new-central-bank-governor-idUSL8N1PO57X](http://www.reuters.com/article/libya-cenbank/libyas-eastern-parliament-swears-in-new-central-bank-governor-idUSL8N1PO57X). Accessed 13 Feb. 2018.

"Libye: Le Conseil De Sécurité Décide D'instaurer Un Régime D'exclusion Aérienne Afin De Protéger Les Civils Contre Des Attaques Systématiques Et Généralisées | Couverture Des Réunions & Communiqués De Presse." United Nations, United Nations, [www.un.org/press/fr/2011/CS10200.doc.htm](http://www.un.org/press/fr/2011/CS10200.doc.htm). Accessed 23 Mar. 2017

"Libya Seeks China's Help for Economic Revival and Political Settlement." *Xinhua*, 20 Feb. 2018, [www.xinhuanet.com/english/2018-02/20/c\\_136985954.htm](http://www.xinhuanet.com/english/2018-02/20/c_136985954.htm). Accessed 28 Feb. 2018.

Loprete, Giuseppe. "IOM Learns of 'Slave Market' Conditions Endangering Migrants in North Africa." International Organization for Migration. The UN Migration Agency, 11 Apr. 2017. Web. 23 May 2017.

Mason, Rowena. "We Won't Abandon Libya after Killings, Says David

Cameron.” The Guardian, Guardian News and Media, 17 Feb. 2015, [www.theguardian.com/world/2015/feb/17/wont-abandon-libya-after-killings-david-cameron](http://www.theguardian.com/world/2015/feb/17/wont-abandon-libya-after-killings-david-cameron). Accessed 28 Mar. 2017.

May, Theresa. “PM statement at the G7 Summit in Sicily: 26 May 2017.” PM statement at the G7 Summit in Sicily: 26 May 2017 - GOV.UK. UK Government, 26 May 2017. Web. 29 May 2017. <<https://www.gov.uk/government/speeches/pm-statement-at-the-g7-summit-in-sicily-26-may-2017>>.

Michel, Olivier. “« On a Dit Kadhafi Fou Alors Que C’est Surtout Un Mégalomane ».” Le Figaro, 26 Feb. 2011, [www.lefigaro.fr/lefigaromagazine/2011/02/26/01006-20110226ARTFIG00553-kadhafi-jusqu-au-bout-de-la-folie-il-m-a-retenu-toute-une-nuit-pour-me-convertir-a-l-islam.php](http://www.lefigaro.fr/lefigaromagazine/2011/02/26/01006-20110226ARTFIG00553-kadhafi-jusqu-au-bout-de-la-folie-il-m-a-retenu-toute-une-nuit-pour-me-convertir-a-l-islam.php). Accessed 23 Mar. 2017.

Ogbonnaya, Ufiem Maurice. “Arab Spring in Tunisia, Egypt and Libya: A Comparative Analysis of Causes and Determinants.” ALTERNATIVES TURKISH JOURNAL OF INTERNATIONAL RELATIONS 12.3 (2013): 5-15. Ebscohost. Web. 22 May 2017.

Otayek, René. “Libye Et Afrique : Assistance Financière Et Stratégie De Puissance.” *Politique Africaine*, no. 1, 1981, pp. 77–98., [www.politique-africaine.com/numeros/pdf/002077.pdf](http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/002077.pdf). Accessed 11 Apr. 2017.

Paraskova, Tsvetana. “Libya Triples Oil Revenues in 2017 As Production Recovers.” OilPrice.com, 5 Jan. 2018, [oilprice.com/Latest-Energy-News/World-News/Libya-Triples-Oil-Revenues-In-2017-As-Production-Recovers.html](http://oilprice.com/Latest-Energy-News/World-News/Libya-Triples-Oil-Revenues-In-2017-As-Production-Recovers.html). Accessed 30 Jan. 2018.

Reuters Staff. “UPDATE 2-Libya’s NOC Announces Reopening of 50,000 Bpd As-Sarah Fields.” Reuters, Thomson Reuters, 21 Jan. 2018, [www.reuters.com/article/libya-oil/update-2-libyas-noc-announces-reopening-of-50000-bpd-as-sarah-fields-idUSL8N1PG0UX](http://www.reuters.com/article/libya-oil/update-2-libyas-noc-announces-reopening-of-50000-bpd-as-sarah-fields-idUSL8N1PG0UX). Accessed 30 Jan. 2018.

RFI. “Libye: Les pro-Kadhafi Préparent Leur Retour Sur Le Devant De La Scène Politique - RFI.” RFI Afrique, Rfi, 12 Jan. 2018, [www.rfi.fr/afrique/20180112-libye-pro-kadhafi-preparent-leur-retour-le-devant-scene-politique](http://www.rfi.fr/afrique/20180112-libye-pro-kadhafi-preparent-leur-retour-le-devant-scene-politique). Accessed 13 Mar. 2018.

Rfi. “Libye Pour Khalifa Haftar, L’accord De Skhirat a Expiré - RFI.” RFI Afrique, Rfi, 17 Dec. 2017, [www.rfi.fr/afrique/20171217-libye-haftar-nations-unies-skhirat-gouvernement-union-nationale](http://www.rfi.fr/afrique/20171217-libye-haftar-nations-unies-skhirat-gouvernement-union-nationale). Accessed 30 Jan. 2018.

République, Présidence de la. “Déclaration D’Emmanuel Macron – Rencontre Libye.” [Www.elysee.fr](http://www.elysee.fr), 26 July 2017, [www.elysee.fr/declarations/](http://www.elysee.fr/declarations/)

article/declaration-d-emmanuel-macron-rencontre-libye/. Accessed 30 Jan. 2018.

Safa Alharathy. "Four Libyan Mayors Arrive in USA for Training Program." *Libya Observer*, 21 Jan. 2018, [www.libyaobserver.ly/inbrief/four-libyan-mayors-arrive-usa-training-program](http://www.libyaobserver.ly/inbrief/four-libyan-mayors-arrive-usa-training-program). Accessed 30 Jan. 2018.

Salma El Wardany. "Rosneft Signs Libya Oil Deal as More Investors Return to Country." *World Oil*, 21 Feb. 2017, [www.worldoil.com/news/2017/2/21/rosneft-signs-libya-oil-deal-as-more-investors-return-to-country](http://www.worldoil.com/news/2017/2/21/rosneft-signs-libya-oil-deal-as-more-investors-return-to-country). Accessed 30 Jan. 2018.

Stephen, Chris. "Libya's Arab spring: the revolution that ate its children." *The Guardian*. *The Guardian*, 16 Feb. 2015. Web. 23 May 2017.

Stephen, Chris. "Five years after Gaddafi, Libya torn by civil war and battles with Isis." *The Guardian*. *The Guardian*, 16 Feb. 2016. Web. 23 May 2017.

Stephen, Chris & Wintour, Patrick. "Libyan rival leaders agree to ceasefire after Macron-hosted talks". *The Guardian*. 26 July 2017. Web. 27 July 2017.

United Nations Security Council. Final Report of the Panel of Experts Established Pursuant to Resolution 1973 (2011) Concerning Libya. United Nations Security Council, 2013, Final Report of the Panel of Experts Established Pursuant to Resolution 1973 (2011) Concerning Libya, [www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s\\_2013\\_99.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2013_99.pdf). Accessed 30 Jan. 2018.

United Nations Security Council. Letter Dated 17 January 2012 from the Secretary-General Addressed to the President of the Security Council. United Nations Security Council, 2012, Letter Dated 17 January 2012 from the Secretary-General Addressed to the President of the Security Council, [www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/Libya%20S%202012%2042.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/Libya%20S%202012%2042.pdf). Accessed 23 May 2017.

United Nations Support Mission in Libya. "Oral Update of the OHCHR on Libya Pursuant to Human Rights Council Resolution 28/30." UNSMIL, 29 Sept. 2015, [unsmil.unmissions.org/Default.aspx?ctl=Details&tabid=3543&mid=6187&ItemID=2099262](http://unsmil.unmissions.org/Default.aspx?ctl=Details&tabid=3543&mid=6187&ItemID=2099262). Accessed 11 Apr. 2017.

Wallace, Chris. "Exclusive: President Barack Obama on 'Fox News Sunday'." *Fox News*, FOX News Network, 10 Apr. 2016, [www.foxnews.com/transcript/2016/04/10/exclusive-president-barack-obama-on-fox-news-](http://www.foxnews.com/transcript/2016/04/10/exclusive-president-barack-obama-on-fox-news-)

sunday.html. Accessed 28 Mar. 2017.

Wehrey, Frederic. “Whoever Controls Benghazi Controls Libya” The Atlantic. Atlantic Media Company, 01 July 2017. Web. 03 July 2017. <<https://www.theatlantic.com/international/archive/2017/07/benghazi-libya/532056/>>.

Wintour, Patrick. “Italy considers closing its ports to boats carrying migrants.” The Guardian. Guardian News and Media, 28 June 2017. Web. 29 June 2017. <<https://www.theguardian.com/world/2017/jun/28/italy-considers-closing-its-ports-to-ships-from-libya>>.

“UN report: UAE violates Libya arms embargo.” Libya | Al Jazeera. Al Jazeera, 14 June 2017. Web. 15 June 2017. <<http://www.aljazeera.com/indepth/features/2017/06/uae-violates-libya-arms-embargo-supplies-haftar-lna-170613132424261.html>>.

Zweynert, Astrid. “World turns blind eye to Libya slave trade.” Reuters. Reuters, 17 May 2017. Web. 23 May 2017.



---

# Chapitre 5

## Expérience du gouvernement démocratique et défis géopolitiques au Maghreb

---

Mhammed Belarbi, Chercheur en sciences politiques

---

### Résumé

**P**ar un détour autour de la notion de changement et de son usage, il est possible, par cet exercice, principalement politiste, d'établir celle-ci en outil central d'analyse des dynamiques politiques post-2011 au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Mauritanie et en Libye. En mobilisant certains outils de la transitologie, qui ne nous semblent pas tous disqualifiés par les usages souvent excessifs qui en ont été faits dans certaines régions du monde, il s'agit ici de se focaliser sur les récents développements politiques au Maghreb, non seulement à travers les réformes institutionnelles mais également via les usages qu'en font les acteurs. Bien qu'elles soient encore en plein processus, lesdites dynamiques politiques recadrent désormais la réflexion sur le gouvernement démocratique dans la région maghrébine.

Après un bref rappel des principaux arrangements configurant les récentes dynamiques politiques, il s'agira d'abord d'une présentation des avancées et des blocages de la pratique institutionnelle en termes de démocratisation et, ensuite, d'une analyse de leurs impacts géopolitiques, selon une approche comparative. Les quelques réflexions préliminaires axées ici sur la nature du changement au sein des pays du Maghreb post "Printemps arabe" sont susceptibles d'esquisser un cadre d'analyse compréhensif et interprétatif.

Mots-clés : Maghreb, Dynamiques politiques, Changement, Démocratisation, Autoritarisme, Géopolitique

## Summary

By a bend of the notion of change and its use, it possible by this exercise mainly political analyst to constitute it in central tool of analysis of the political dynamics comment 2011 in Morocco, Algeria, Tunisia, Mauritania and Libya. By mobilizing somme tools of the transitology, which do not seem to us all disqualified by the often excessive practices which were made in some regions of the world, it is a question here and centrally of seizing the recent political developments in the Maghreb through the institutional reforms but also through the practices which the actors make concretely of these reforms. Although they are still in full process, the aforementioned political dynamics refocus from now on the reflection on the democratic government in the region from the Maghreb. After a brief review of the main arrangements configuring the recent political dynamics, it is a presentation of advances and the blockings of the institutional practice in terms of democratization and an analysis of their geopolitical impacts, according to a comparative approach. The few preliminary reflections focusing here on the nature of change in the Maghreb country after the “Arab spring” are likely to sketch a framework of comprehensive and interpretive analysis itself in the making.

Keywords: The Maghreb, Dynamics politics/policies, Change, Democratization, Authoritarianism, Geopolitics

## Introduction

À des degrés divers, l'histoire récente fait apparaître les États maghrébins comme des États modernisateurs. Chacun de ces États, selon sa singularité historique, est considéré comme garant de l'ordre social et le moteur des changements. Les nouvelles mesures d'ouverture ont été impulsées par les changements politiques survenus post 2011, imposant des contraintes pour les régimes eux-mêmes. Désormais, les récents bouleversements politiques au Maghreb ont enclenché un processus de refonte du lien politique dans son ensemble et, par conséquent, un déplacement de la légitimité vers la constitutionnalisation des pouvoirs et vers la médiation montante des élections.

Les contradictions de la « globalisation démocratique » nous apprennent qu'il est toujours loisible de mesurer les divers degrés de délimitation du pluralisme et de comparer sur cette base les différents régimes. Ce faisant, il importe d'explorer la logique et les modalités polymorphes du « pluralisme limité » en tant que telles. Les « stratégies de survie » qui prenaient la forme d'une libéralisation politique, visaient, sans doute, à alléger la pression sur les régimes et à favoriser leur pérennité. Toutefois, cela impliquerait de reconnaître d'autres valeurs et d'autres cadres qui s'orientent vers des fonctionnements libéraux (qui ne convenaient ni à la nature effective des régimes ni aux attentes suscitées par ces stratégies de survie). Concernant l'expérience des gouvernements démocratiques, l'amplification des faits récents agit sur les acteurs, contribue à leur émulation et influe par la même occasion sur leur implication dans un nombre de processus qu'ils pensaient ne pas maîtriser et auxquels ils ne prévoyaient pas de recourir.

En ce sens, l'année 2011 est devenue en quelque sorte un point de repère à partir duquel le débat politique se positionne, la réflexion intellectuelle s'articule et la mémoire collective façonne ses cadres sociaux<sup>233</sup>. Elle constitue un moment de rupture dans la conceptualisation des modes politiques et sécuritaires de la région arabe. Qu'il s'agisse des pays ayant connu un moment révolutionnaire, un changement de régime, une contestation populaire, ou de ceux qui n'en ont reçu que les échos, le « Printemps arabe »<sup>234</sup> a été, et à bien des égards, demeure un vecteur de potentiels changements politiques. Certes, les arrangements institutionnels de 2011 ont ouvert la voie à des processus

233 Irene Bono, Béatrice Hibou, Hamza Meddeb et Mohamed Tozy, *L'État d'injustice au Maghreb. Maroc et Tunisie*, Paris, Éditions Karthala, 2015, p.5

234 Le « Printemps arabe » est un ensemble de mouvements de contestation populaire, d'ampleur et d'intensité très variables, qui se produisent dans de nombreux pays arabes en partant de la Tunisie à partir de la fin de l'année 2010. Même si elle masque une grande diversité de trajectoires, l'expression « Printemps arabe » est utilisée en tant que tel pour désigner le contexte des nouveaux arrangements institutionnels qui ont eu lieu dans les pays du Maghreb depuis l'hiver 2010-2011. Pour une critique détaillée de cette notion, voir Michel Camau, « Un printemps arabe ? L'émulation protestataire et ses limites », *L'Année du Maghreb*, vol. VIII, 2012, p. 27-47.

politiques à l'issue incertaine. Toutefois, le caractère résolument citoyen de ces processus met en avant la volonté de négocier de nouveaux rapports entre gouvernants et gouvernés, qui ne seraient plus le reflet des formes antérieures de la régulation autoritaire.

Par leur volonté de faire triompher la prise de décision commune, les rassemblements populaires et l'investissement des espaces publics, sont susceptibles d'engendrer de nouveaux contrats sociaux à travers une réappropriation du langage de la citoyenneté active et des modes de délibération démocratiques. Dès lors, quelles en sont, les conséquences en termes de reconfiguration et de renégociation des rapports institutionnels qui ont jusqu'ici, conjoncturellement, oscillé entre compromis biaisé et conflictualité latente ? Quelles évolutions en termes de démocratisation pourrait-on attendre de cette nouvelle réalité dans la région maghrébine ?

Appréhender les récentes dynamiques à travers les processus de "libéralisation" et de "démocratisation" entamés aux pays du Maghreb, contribue à en déterminer les tenants et les aboutissants. En prenant en compte cette dimension de compréhension, l'approche de ces dynamiques qui secouent les pays du Maghreb et du reste du monde arabe, appelle nécessairement à une réinterprétation des faits même s'ils ne remettent pas fondamentalement en cause l'analyse politiste antérieure à 2011<sup>235</sup>.

Il s'ensuit que les débats sur la "transition démocratique", qui ont pu être soutenus à propos d'autres régions du monde, semblent s'appliquer également au Maghreb post 2011. Avec des effets divers sur la nature des régimes, les soulèvements populaires et les protestations qui ont eu lieu au Maghreb, depuis décembre 2010, ont entraîné une vague de changements politiques dans la région d'Afrique du Nord. L'enjeu ici est d'ordre méthodologique. À trop raccourcir les concepts traditionnellement utilisés pour appréhender de tels changements, il existe un risque de mauvaise compréhension des processus, nécessairement longs, de transformation des États et des forces sociopolitiques. L'identification de sous-types de la démocratie et de l'autoritarisme est susceptible de dissiper la confusion conceptuelle et les difficultés de compréhension de la nature des régimes "hybrides"<sup>236</sup>. En insistant sur le fait que le changement n'a de sens que par rapport à l'ordre qu'il fait évoluer, et que cet ordre même n'a de sens que par rapport au changement qu'il suscite – alors même qu'il cherche à l'éviter, je mesure qu'il est encore tôt pour cerner les récentes dynamiques et leurs processus pour suggérer un cadre d'analyse théorique adéquat. Je me contente

235 Abdelhak Azzouzi, *Autoritarisme et aléas de la transition démocratique dans les pays du Maghreb*, L'Harmattan, 2005.

236 Dans ce sens, les processus de démocratisation par exemple en Amérique Latine, loin de conduire à la mise en place de régimes où les libertés individuelles sont garanties et où les pouvoirs sont limités, ont installé des démocraties illibérales.

donc de quelques réflexions préliminaires axées i sur la nature du changement, ses conséquences immédiates et les défis du point de vue transitologique et géopolitique de la gouvernance démocratique sur la région maghrébine.

Par un exercice de redéfinition de la notion de changement et de son usage, il devient possible de le constituer en outil central d'analyse des dynamiques politiques post-2011 au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Mauritanie et en Libye. Bien qu'elles soient encore en plein processus, ces dynamiques politiques recadrent désormais la réflexion sur l'expérience du gouvernement démocratique au Maghreb. En restant à distance des discours sur la possibilité ou l'impossibilité de la démocratie<sup>237</sup>, je m'efforce de montrer dans cette contribution que le Maghreb n'est pas confronté à un modèle unique, imposé et rigide, celui de la démocratie "importée", mais qu'il dispose d'un jeu de différents modèles qu'il pourrait adapter en fonction des contraintes, déroutant certes l'observateur extérieur, mais pas nécessairement condamné à « pérenniser l'autoritarisme pur »<sup>238</sup>. Ainsi, le "pourquoi" (pourquoi le Maghreb n'est-il pas démocratique<sup>239</sup>?) va céder la place au "comment" (comment les événements post 2011 enclenchent des aspirations démocratiques et augmentent les coûts de l'approche autoritaire).

Dans cette perspective, il est possible de mesurer le "degré" de démocratisation de ces Etats à travers certains critères quantifiables : procédures électorales, libertés publiques et politiques, vitalité de l'opposition et de la société civile. Alors que les trajectoires de démocratisation dans les pays du Maghreb présentent des similarités et des contrastes, leur approche analytique présente d'emblée une pertinence scientifique et académique. Désormais, le raisonnement transitionniste doublé de l'approche comparative m'a permis de repérer quelques dynamiques communes et de confronter la diversité des situations, loin des clichés stéréo-typiques sur l'avenir de la démocratisation au Maghreb. Ainsi, après un bref rappel des principaux arrangements configurant les récentes dynamiques politiques, il s'agit là d'une présentation des avancées et des blocages de la pratique institutionnelle en termes de démocratisation et d'une analyse de leurs impacts géopolitiques.

237 Pierre Vermeren, *Maghreb, les origines de la révolution démocratique*, Pluriel, 2011 et du même auteur, *Maghreb : la démocratie impossible ?*, Fayard, 2004.

238 Patrick Quantin, « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 129, 2009, p. 65-76.

239 Ghassan Salamé, « Sur la causalité d'un manque : Pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique? », *Revue française de science politique*, Vol.41, n°3,1991, p.307-341.

## I. Aperçu théorique autour de la notion du changement politique

Les premières analyses produites sur les événements de 2010-2011 au sein des pays arabes tendent à distinguer fortement les processus contestataires<sup>240</sup>. Ceci dit, pour parler de transitions politiques dans les pays du Maghreb, il y a une nécessité méthodologique d'abord de revenir sur l'état des régimes à partir desquels se sont amorcées les récentes dynamiques politiques. Le cadrage de la causalité transformatrice de l'évolution des formes de gouvernance et de mobilisation, et la résilience autoritaire, imposent des qualifications théoriques<sup>241</sup>.

De fait, le référentiel de la démocratie, c'est-à-dire la manière dont sont conçus les objectifs, comment les problèmes sont-ils représentés et les solutions envisagées, diffère profondément. La somme des pratiques accumulées à la suite de nombreuses dynamiques politiques ne sert qu'à nourrir une longue liste de « démocraties à adjectifs », composée de formes plus ou moins détournées ou inachevées du modèle occidental contemporain<sup>242</sup>. Dans cette perspective, les terminologies multiples utilisées par les politologues contemporains pour décrire les régimes politiques en transition traduisent bien l'état des transitions entamées dans les années 1990 dans les pays de l'Afrique : « démocratie défectueuse<sup>243</sup> », « nouvel autoritarisme<sup>244</sup> », « régime hybride<sup>245</sup> », « autoritarisme

240 Bennani-Chraïbi Mounia et Fillieule Olivier, 2012, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires. Retour sur les révoltes arabes », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°5/6, p. 767-796.

241 Même s'il est possible de distinguer deux grandes catégories de régimes politiques à partir du critère de la séparation des pouvoirs, il n'en reste pas moins que chacune de ces catégories n'est pas totalement homogène. Tous les régimes qui rejettent le principe de séparation des pouvoirs n'atteignent pas le même degré de concentration du pouvoir ni la même emprise sur les gouvernés. De la même façon, les régimes démocratiques qui partagent la volonté de faire participer le plus grand nombre aux choix politiques et d'équilibrer les pouvoirs n'adoptent pas les mêmes solutions institutionnelles. La promotion de la démocratie repose, depuis le début des années 1990, sur une conception restreinte du régime démocratique et sur une interprétation discutable de l'histoire. C'est ce que révèle l'étude des débats qui ont animé les democratization studies.

242 Dans leur étude « Democracy with Adjectives », parue en 1997, David Collier et Steven Levitsky ont dénombré 550 variétés des « démocraties à adjectifs » dans le monde entier qui décrivent de nombreuses expériences, notamment en Afrique, par exemple : « les démocraties autoritaires », « les démocraties néopatrimoniales », « les démocraties guidées », « les démocraties illibérales adjectif n'existant pas dans le Petit Robert » ou encore « les proto-démocraties ».

243 David Collier and Levitsky Steven, « Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, 49 (3), 1997, p. 430-451.

244 Diamond Larry Jay, Martin Lipset and Juan Linz (éds.), *Politics in Developing Countries: Comparing Experiences with Democracy*. Boulder, Col.: Lynne Rienner Publishers; London: Adamantine Press 2000; Paul Brooker, *Non-Democratic Regimes: Theory, Government and Politics*, Houndmills: Macmillan, 2000.

245 Diamond Larry Jay, « Thinking about Hybrid Regimes », *Journal of Democracy*, 12 (3), 2001, p. 21-35; Thomas Carothers, « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, 13 (1), 2002, p. 5-21.

compétitif<sup>246</sup> », « autocratie libéralisée<sup>247</sup> », « autoritarisme électoral<sup>248</sup> ». Au-delà des nuances qui distinguent les positions associées à ces terminologies, celles-ci se rejoignent dans la description de régimes qui partagent un même mode opératoire.

Si le gouvernement est matérialisé par le sommet de l'appareil d'État, le régime représente l'ensemble des voies qui y mènent, c'est-à-dire l'ensemble des modalités pas nécessairement formalisées, qui établissent les voies de recrutement et d'accès à des rôles au sommet de l'État<sup>249</sup>. Par conséquent, le régime autoritaire s'attache principalement à la limitation de la participation politique et à la dépolitisation des citoyens. Ainsi, un régime autoritaire met en exclusion politique ceux qui ne lui font pas allégeance ou n'acceptent pas passivement la situation<sup>250</sup>. La notion "d'exclusion politique" informe les processus et les interactions politiques, et explique la teneur politique que prennent nombre de questions économiques ou sociales dans les régimes autoritaires. Dans ce cas de figure, l'autoritarisme est un mécanisme d'exclusion et de limitation du pluralisme politique.

Le paradigme "transitologique<sup>251</sup>", sur lequel s'est organisée la promotion de la démocratie, considérait l'État comme un obstacle potentiel pour une démocratisation poussée<sup>252</sup>. Il fallait limiter ses prérogatives et resserrer sa capacité d'action, afin de libérer les forces de la société civile. L'État autoritaire est donc un État dont l'étendue est maximale. Il est ainsi répressif ; mais il n'est pas nécessairement un État fort, c'est-à-dire capable de faire respecter l'État de droit ainsi que d'assurer ordre et stabilité<sup>253</sup>. Au contraire, dans la plupart des cas, les autocrates affaiblissent l'État en détournant son appareil à leur profit. C'est en revanche l'inverse pour l'État minimal libéral : il est peu étendu, mais puissant, parce que concentré sur ses tâches essentielles, et parce que légitime aux yeux de la population. Il ne suffit pas de dire qu'une transition démocratique ne peut réussir que si l'État de droit est assuré. Encore faut-il,

246 Levitsky Steven and Lucan Way, « Elections without Democracy: The Rise of Competitive Authoritarianism », *Journal of Democracy*, 13 (2), 2002, p. 51-66.

247 Michael Bratton, Robert Mattes and Emmanuel Gyimah-Boadi (éds.), *Public Opinion, Democracy and Market Reform in Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005.

248 Andreas Schedler, (éd.), *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2006.

249 Guillermo O'Donnell, *Modernization and Bureaucratic Authoritarianism*, Berkeley, Institute of International Studies, 1973, p. 29.

250 Philippe Droz-Vincent, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique* 2004/6 (Vol. 54), p. 947.

251 Les termes de "transitologie" et de "consolidologie", sont dérivés des substantifs de "transition" et "consolidation", qui sont utilisés pour conceptualiser les processus spécifiques caractérisant le changement de régime d'un type (autoritaire) à un autre (démocratique). C'est surtout le terme de "transitologie" qui s'est imposé dans les études portant sur les transitions vers la démocratie, grâce à la large diffusion des travaux menés par des chercheurs, notamment, américains sur les changements survenus en Amérique latine ; ces derniers ont servi de déclat pour la création d'une discipline à part, baptisée "transitologie".

252 Florent Guénard, « La promotion de la démocratie : une impasse théorique ? », *La Vie des idées*, 28 novembre 2007.

253 Francis Fukuyama, « The imperative of state-building », *Journal of Democracy*, vol. 15, n°2, 2004.

en effet, préciser les rapports qu'entretiennent Etat et démocratie. Aussi, en la matière, il semble bien qu'un cercle se constitue. Car s'il faut un Etat pour qu'il y ait démocratie, ce dernier ne doit pas être autoritaire. Il y a bien une relation de dépendance : « la démocratisation ne peut réussir que si l'Etat est pleinement démocratique »<sup>254</sup>.

Dans cette optique, le voyage de la transitologie dans le Maghreb post 2011 ne paraît pas trop s'écarter de ces biais. La transitologie, qui n'en est pas à son premier voyage au Maghreb, s'est vite imposée comme le paradigme d'interprétation du « Printemps arabe ».

Élaborée à partir des exemples paradigmatiques de l'Espagne et du Portugal, la "transitologie" tend à confondre les transitions « partant » de l'autoritarisme avec celles « conduisant » vers la démocratie<sup>255</sup>. L'effondrement d'un gouvernement autoritaire est une chose, la construction d'un régime démocratique en est une autre. Les développements politiques ultérieurs et l'épreuve de la réalité, une décennie après l'avènement des dynamiques politiques du début des années 1990 en Afrique, sont venus rappeler aux plus enthousiastes que ces processus transitionnels sont encore à leur fondement et donc susceptibles d'évolutions réversibles, voire régressives<sup>256</sup>.

Les régimes "hybrides" ou "semi-autoritaires", pour s'en tenir à l'appellation générique d'Ottaway<sup>257</sup>, ont été décrits sous l'angle de leur organisation formelle et informelle. La démocratie et ses élections constituent une façade qui confère au régime sa légitimité, sans véritablement l'exposer au risque de la compétition politique et rendent, donc, l'alternance pratiquement impossible. Il est vrai qu'ils autorisent la liberté d'association, le pluralisme politique, que les médias libéralisés y façonnent un espace public et qu'en même temps des dispositifs non officiels de corruption, de népotisme, de violence, ou encore d'intimidation influencent le jeu. Tout en affichant un respect des libertés politiques, en utilisant une rhétorique et des institutions formellement démocratiques, ils conservent des traits autoritaires<sup>258</sup>.

La téléologie de la démocratisation, au principe de cette confusion, interdit par ailleurs de comprendre l'émergence, au bout de la transition, de systèmes non démocratiques, tels le retour de nouvelles formes de l'autoritarisme ou la

254 Francis Fukuyama, « Stateness first », *Journal of Democracy*, vol. 16, n°1, 2005, p. 88.

255 Michel Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie. Choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4-5, 2000, p. 585-614.

256 Babacar Guèye, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n° 129, 2009, p. 5-26 ; Patrick Quantin, « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, 2009, n°129, p. 65-76.

257 Marina Ottaway, *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington DC: Carnegie Endowment for International Peace, 2003.

258 Sans s'exposer aux risques de la pluralité et de la libre compétition, les gouvernants utilisent les nouvelles institutions pour se maintenir au pouvoir en disposant d'une légitimité qui satisfait les exigences des bailleurs de fonds, et au moins une partie de l'opinion publique.



mise en place des régimes “hybrides”. En effet, sur les 85 transitions menées entre 1974, date du lancement de la « troisième vague de démocratisation », et la fin de la Guerre froide, 34 nouveaux régimes autoritaires ont émergé<sup>259</sup>. Mais encore : entre l’écroulement du Bloc soviétique et la veille du

« Printemps arabe », 33 régimes, ni tout à fait démocratiques ni entièrement autoritaires, se sont affirmés partout dans le monde<sup>260</sup>. Dans sa version de 2016, l’indice de démocratie<sup>261</sup> a catalogué 40 régimes “hybrides”<sup>262</sup> et 51 régimes “autoritaires”<sup>263</sup>, soit respectivement 23, 95 % et 30,5 % des 167 pays concernés par ce recensement.

Fondée sur l’assomption selon laquelle les institutions formelles contraignent l’action des acteurs politiques durant les transitions, les études dominantes de la “transitologie” perdent de vue les institutions et les règles du jeu informelles<sup>264</sup>. Or, dans bien des cas, celles-ci peuvent se révéler être plus prégnantes que les procédures légales. De ce fait, les pratiques politiques peuvent contourner, neutraliser ou manipuler les institutions formelles<sup>265</sup>. Les régimes « hybrides » ou « semi-autoritaires » semblent, en effet, traversés par une tension : pour exister ils doivent nourrir et rendre institutionnellement possibles les espérances qu’ils cherchent à neutraliser. En d’autres termes, les aménagements qu’ils concèdent pour préserver leurs légitimités ouvrent de nouveaux espaces qui, même s’ils cherchent à les contrôler, affectent les perceptions et les pratiques du pouvoir. Ainsi, dans certains cas, les transformations institutionnelles semblent dégager des marges de manœuvre susceptibles de renforcer de manière substantielle cette dynamique de démocratisation formelle<sup>266</sup>.

La richesse du débat sur la persistance de l’autoritarisme, mais surtout sa complexité et la forte charge passionnelle et polémique qui l’accompagne, ne

259 Barbara Geddes, « What Do We Know about Democratization after Twenty Years? », *Annual Review of Political Science*, vol 1, n° 2, 1999, p. 115–144 dont p.116.

260 Steven Levitsky and Lucan Way, *Competitive Authoritarianism. Hybrid Regimes after the Cold War*, Cambridge, 2010.

261 Établi par The Economist Intelligence Unit, le Democracy Index évalue le niveau de démocratie de 167 pays depuis 2006 selon les paramètres de mesure de la démocratisation (basés sur 60 critères appartenant à cinq catégories (le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique et les libertés civiles)). Quatre différents types de régimes ont été caractérisés : i- les démocraties sont les pays qui ont un indice entre 8 et 10 ; ii- les démocraties imparfaites sont les pays qui ont un indice entre 6 et 8 ; iii-les régimes hybrides sont les pays qui ont un indice entre 4 et 6 ; iv- les régimes autoritaires sont les pays qui ont un indice inférieur à 4.

262 Contre 37 régimes hybrides dans sa version de 2015, 39 en 2014, 37 en 2012, 36 en 2011, 33 en 2010, 36 en 2008 et 30 dans sa version de 2006. Cf. The Economist Intelligence Unit’s Democracy Index.

263 Contre 51 régimes autoritaires dans sa version de 2015, de 2014 et de 2012, 53 en 2011, 55 en 2010, 51 en 2008 et 55 dans sa version de 2006. Cf. The Economist Intelligence Unit’s Democracy Index.

264 Mohammed Hachemaoui, « Tunisia at a Crossroads », SWP Research papers, Berlin, 2013.

265 L’article d’Alfred Stepan paru dans l’édition d’avril 2012 de la revue *Journal of Democracy* est caractéristique de cette démarche. L’auteur affirme ainsi, « qu’en 2011, la Tunisie a parachévé avec succès sa transition démocratique » et qu’elle fait désormais face à l’enjeu de la « consolidation de la démocratie ». (Cf. Alfred Stepan, « Tunisia’s Transition and the Twin Tolerations », in: *Journal of Democracy*, vol.23, n° 2, 2012, p. 89-90).

266 M. Bratton, R. Mattes and E. Gyimah -Boadi (éds.), *Public Opinion, Democracy and Market Reform in Africa*, op.cit.

peut que nous inciter à la plus grande prudence lorsqu'il s'agit d'interpréter la signification à court et à moyen termes des « vaguelettes » « petits cycles » ? de changement politique, de libéralisation politique voire de transition politique qui, depuis le début des années 1990 au Maghreb, vient gêner le monopole politique exclusif de l'Etat. La diffusion planétaire des régimes hybrides de nos jours, notamment en Afrique du Nord, devrait nous inciter à davantage de vigilance épistémologique.

Ces précisions mises à part, le changement politique peut prendre différentes directions qui ne conduisent pas forcément à un changement de régime politique. Ces changements peuvent concerner n'importe lequel des paramètres de la théorie démocratique, ci-après, pour classer les régimes politiques : pluralisme et concurrence politique, fonctionnement effectif du gouvernement démocratique, et droits politiques et libertés publiques. Ce faisant, sept processus de changement politique ont été identifiés : “démocratisation”, “autocratisation”, “régression démocratique”, “libéralisation politique”, “progression autoritaire”, “approfondissement démocratique” et “consolidation démocratique”.

D'emblée, la démocratisation est le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique. On peut parler de démocratisation lorsque huit conditions sont réunies<sup>267</sup> : “suffrage égalitaire et universel” ; “droit d'occuper des fonctions électives publiques” ; “élections libres, transparentes et périodiques” ; “liberté d'expression” ; “liberté d'association et autonomie des associations” ; “pluralité des sources d'information” ; “institutions permettant que les politiques publiques dépendent des votes et d'autres expressions de préférence” ; et “garantie pour les droits des minorités face à tout abus de la part des majorités”. On peut parler également de démocratisation lorsque les quatre conditions suivantes sont réunies<sup>268</sup> : “un accord suffisant au sujet des procédures permettant d'élire un gouvernement est atteint” ; “un gouvernement arrive au pouvoir comme résultat du vote libre du peuple” ; “le gouvernement dispose de facto de l'autorité lui permettant de générer de nouvelles politiques” ; et “les nouveaux pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires ne partagent pas leurs prérogatives avec d'autres acteurs (comme les militaires) “.

En opposition avec l'idée de démocratisation, l'autocratisation est le passage d'un régime démocratique à un régime autoritaire. Elle se produit à cause de l'exercice arbitraire du pouvoir et/ou en raison d'une restriction considérable de la concurrence politique et/ou des droits politiques et des libertés publiques. Troisièmement, la régression démocratique est la perte

267 D. Robert, *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989.

268 J. Linz, A. Stepan, *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1996.

de certaines qualités démocratiques sans que disparaisse, toutefois, le noyau démocratique substantiel (élections compétitives, opposition politique effective, droits et libertés garantis par une large majorité). Un régime peut passer d'une démocratie pleine et entière à une démocratie imparfaite, car des acteurs non soumis au contrôle démocratique s'immiscent dans la prise de décisions politiques ou lorsqu'atteinte est portée aux droits et aux libertés des minorités (politiques, ethniques ou religieuses). En quatrième lieu, la libéralisation politique se produit dans des contextes autoritaires. Elle se manifeste par une relaxation de la répression politique et par une amplification des droits politiques et des libertés publiques, sans pour autant les garantir pleinement. Une libéralisation politique ne signifie pas forcément que s'ouvre une transition vers la démocratie. Elle peut, en revanche, se traduire par le passage d'un régime autoritaire hégémonique à un régime presque compétitif grâce à l'élargissement de la compétitivité politique. Cependant, il arrive très souvent que des réformes politiques surviennent sans rien changer à la nature du régime politique. En cinquième lieu, une progression autoritaire se traduit par un approfondissement de la nature autoritaire du régime, lequel peut exercer le pouvoir de manière encore plus discrétionnaire et restreindre encore davantage la concurrence politique et l'exercice des droits politiques et des libertés publiques. Elle peut se produire dans n'importe quelle catégorie et sous-catégorie de régimes autoritaires. En sixième lieu, l'approfondissement démocratique va de pair avec une amélioration qualitative de la démocratie. Il ne signifie pas qu'il y a changement de régime politique puisque celui-ci était déjà démocratique avant que ne surviennent les changements politiques, mais il peut marquer le passage d'une démocratie imparfaite à une pleine démocratie. Somme toute, la consolidation démocratique est reconnaissable à l'ancrage des valeurs, des institutions et des pratiques démocratiques et, partant, de la légitimation d'un régime démocratique. Il s'agit, donc, d'un processus qui se développe dans le temps et dans le cadre d'une démocratie pleine et entière. Ici, le soutien aux institutions démocratiques est censé être répandu à tous les niveaux de la société, des masses à l'élite la plus restreinte. Ce contexte de forte légitimité se caractérise par la diversité des intérêts et des formes de participation à la vie politique<sup>269</sup>.

Dans cette optique, au moment où le « Printemps arabe » est suscité, aucun pays de la région du Maghreb n'entrait dans la catégorie de « démocratie pleine et entière ». En effet, en termes de mesure du gouvernement démocratique combinant comme paramètres d'analyse (pluralisme et concurrence politique, fonctionnement du gouvernement d'une manière démocratique, droits et libertés publiques), les régimes de l'Afrique du Nord à la veille du « Printemps

269 Leonardo Morlino, « Légitimité et qualité de démocratie », *Revue internationale des sciences sociales*, 2010, n° 196, p. 41-53.

arabe » présentent les traits saillants, ci-après<sup>270</sup>.

Le régime marocain est classé dans la catégorie des régimes pluralistes presque compétitifs mais qui restent restrictifs<sup>271</sup>. Ainsi, dans ce régime, les partis politiques rivalisent librement et interagissent par le biais des institutions représentatives, des élections et par d'autres processus politiques. L'opposition institutionnelle peut critiquer le Gouvernement et proposer des programmes alternatifs. Toutefois, l'opposition est contrainte de respecter les limites imposées par le régime, si bien que la concurrence politique n'est pas pleine et entière<sup>272</sup>. Estimant que les conditions démocratiques de leur participation au jeu politique sont insuffisantes, certains groupes préfèrent se positionner en dehors de la sphère institutionnelle pour ne pas légitimer le pouvoir<sup>273</sup>. On observe, par ailleurs, que la prise de décision est centralisée et que les institutions représentatives ont des pouvoirs limités et non autonomes. Aussi, l'exercice des libertés civiles est limité dès que les bases du pouvoir politique courent un risque. Cela dit, il est intéressant de noter que l'exemple marocain suggère qu'il ne s'agit pas d'un régime hybride figé et peu enclin au changement. Au contraire, le pouvoir en place ne cesse de perfectionner sa capacité à coopter et à s'adapter aux nouveaux rapports de force qui émergent dans la société<sup>274</sup>. La rationalité des choix et l'échelle des priorités s'y nourrissent d'une série de déterminations favorables et défavorables.

En ce sens, la voie marocaine de la démocratisation se distingue par son gradualisme<sup>275</sup>. Le régime marocain a initié sa libéralisation à partir des années 1990. L'accession au Trône du Roi Mohammed VI en 1999 va donner un nouveau souffle à cette politique de libéralisation. Certes, dans le cadre du régime de Monarchie exécutive de plus en plus « consolidée », les élections ne jouent qu'un rôle subordonné en termes de redistribution du pouvoir. Toutefois, celles-ci permettent la circulation des élites, en offrant la possibilité notamment à des militants entrepreneurs de causes et des notables de se convertir « en intercesseurs » de la population et de divers groupes d'intérêts

270 Inmaculada Szmolka, « Les processus de transition et le changement politique dans les pays arabes. Cadre théorique et typologie des processus de changement politique dans les régimes arabes », *Annuaire de la Méditerranée* 2014, p.24-31.

271 James. N. Sater, « Parliamentary Elections and Authoritarian Rule in Morocco », *Middle East Journal*, 2009, Vol. 63, n° 3, p. 381-400.

272 Willis Michael, 2004, « Morocco's islamists and the legislative elections of 2002: the strange case of the party that didn't want to win », *Mediterranean Politics*, 2004, vol.9, n°1, p. 53-81; Wegner Eva, *Islamist Opposition in Authoritarian Regimes: The Party of Justice and Development in Morocco*, 2011, Syracuse, NY: Syracuse University Press.

273 Cas du Mouvement de Justice et bienfaisance, du Parti de la Voie démocratique.

274 Rémy Leveau, « Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis vingt ans », *Maghreb-Machrek*, n° 106, 1984, p. 7-36 ; Myriem Catusse et Frédéric Vairel, « Ni tout à fait le même : ni tout à fait un autre, métamorphose et continuité du régime marocain », *Maghreb-Machrek*, n° 175, 2003, p. 73-91 ;

275 Abdallah Saaf , « Changement et continuité dans le système politique marocain », in Baudouin Dupret, Zakaria Rhani, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié (dir.), *Le Maroc au présent. D'une époque à l'autre, une société en mutation*, Publication du Centre Jacques-Berque et de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, Casablanca, 2015, p. 535-568.

auprès des pouvoirs publics<sup>276</sup>. Paradoxalement, cette dynamique se déploie au Maroc, non pas à l'époque où l'autoritarisme est à son apogée (dans les années soixante et soixante-dix), mais à l'époque de sa libéralisation<sup>277</sup>. Ainsi, le « désamorçage » politique lancé par l'alternance consensuelle de 1998 s'est doublé d'un « désamorçage » social<sup>278</sup>. C'est dire qu'à l'actif de la transition marocaine, on serait tenté d'observer que les réformes institutionnelles et les chantiers socio-économiques ont sensiblement augmenté la réactivité des pouvoirs publics ainsi que leur capacité d'écoute et de proximité. Du côté des déterminations défavorables, on discernera assurément des zones d'ombre à travers le reflux préoccupant du taux de participation électorale<sup>279</sup>, la persistance des inégalités sociales, du chômage et du marasme économique dû, entre autres, aux contrecoups de la crise mondiale et à la récurrence des risques sécuritaires ou transfrontaliers (terrorisme, immigration irrégulière, criminalité organisée, etc.). Chemin faisant, c'est dans le contexte régional de 2011 que la libéralisation politique sera redynamisée et consolidée<sup>280</sup>.

Les régimes algérien<sup>281</sup>, tunisien<sup>282</sup> et mauritanien<sup>283</sup> sont considérés comme des autoritarismes pluralistes, hégémoniques et restrictifs. En effet, dans les trois régimes, la concurrence est limitée en raison de la position hégémonique ou ultra-dominante d'un certain parti, groupe ou coalition sur les processus politiques, en raison de la fragilisation de l'activité de l'opposition ou en raison des irrégularités commises lors des processus électoraux. Ainsi, l'interaction pluraliste des partis est permise dans le système politique, mais non pas l'accès au pouvoir ni, donc, l'alternance gouvernementale. Les élections servent principalement à former des majorités parlementaires de soutien au gouvernement. Par ailleurs, les droits et les libertés publiques sont restreints. Autrement, à la veille du « Printemps arabe », le champ politique tunisien apparaît « désamorcé » du fait de l'hégémonisme du Rassemblement

276 Tozy Mohamed, *Élections au Maroc : Entre partis et notables (2007-2009)*, Casablanca, Centre Marocain des Sciences Sociales/Fondation Konrad Adenauer, 2010 ; Desrués Thierry et Kirhlani Saïd, « Dix ans de monarchie exécutive et citoyenne : élections, partis politiques et défiance démocratique », *L'Année du Maghreb*, VI, 2010.

277 Jean-Noël Ferrière, « Dispositifs autoritaires et changements politiques. Les cas de l'Égypte et du Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, Vol.19, n° 4, p.105-106.

278 La création de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité (en 1999), et le lancement de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), en 2005, visent à lutter contre les inégalités sociales et les disparités régionales ainsi que l'effort dans le développement des infrastructures et dans le désenclavement du monde rural.

279 Pour ne citer que le cas des élections législatives, ce taux est de 37% en 2007, 45% en 2011 et 43% en 2016.

280 Silvia Colombo, « Morocco at the Crossroads: Seizing the window of opportunity for sustainable development », WP2-Geopolitics & Governance, MEDPRO Technical Report, n° 2, 2011.

281 Zoubir Yahia, « State and civil society in Algeria », in Yahia H. Zoubir (ed.), *North Africa in transition: State, Society and Economic Transformation in the 1990s*, Gainesville, University Press of Florida, 1999; Lhouari Addi, *L'Algérie et la démocratie: pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, La découverte, 2010.

282 Michel Camau et Vincent Geisser, *Le syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Presses de Sciences Po, 2003.

283 Cf. Mauritanie : le devenir d'un Etat-charnière, Dossier in *Maghreb-Machrek*, n°189, Automne 2006.

constitutionnel démocratique et de son imbrication avec l'État. Concernant les champs politiques de l'Algérie et de la Mauritanie, ils sont sous « contrôle » en raison notamment de la variable « militaire » qui fige la portée des ouvertures entamées dans ces deux pays depuis les années 1990. Les pactes politiques, les élections comme le constitutionnalisme participaient à la longévité des régimes en place alors que paradoxalement, des politiques de démocratisation et de libéralisation ont été initiées par ces procédés politiques. Si les trois régimes ne sont pas en mesure de montrer constamment leurs forces, la moindre menace « les fragilise »<sup>284</sup>.

Le régime libyen est classé dans la catégorie des autoritarismes fermés. Le pluralisme politique n'existe pas dans ce pays. La concentration du pouvoir et sa personnalisation recouvrent surtout un processus de patrimonialisation qui se renforce et s'étend au fil du temps. Outre la rente pétrolière qui est restée une propriété familiale et clanique, la patrimonialisation s'illustre aussi par le monopole des institutions de contrainte (armée, appareils sécuritaires, administration douanière et structures d'encadrement idéologique) et par le commandement de la parentèle la plus proche sur les unités prétoriennes d'élite suréquipées qui sont la véritable protection du régime. En défendant l'idée « qu'il n'y a pas d'État en Libye », Lisa Anderson suit Hegel en considérant que « la société civile est le reflet de l'État », et va, jusqu'à affirmer « qu'il n'y a pas de société civile » en Libye<sup>285</sup>. Les Libyens ne peuvent pas exprimer leurs préférences politiques, les assemblées populaires sont purement consultatives, la formation et la cessation du gouvernement répondent au bon vouloir du guide de la révolution et l'exercice des libertés publiques est très restreint. Après quarante ans de populisme autoritaire, l'ère Kadhafi se termine dans le fracas et le tumulte. La montée des mécontentements générés par les compétitions et les luttes de reclassement imposées par un mode d'échange politique asymétrique, finit par ne plus être canalisée<sup>286</sup>. Le positionnement sur le terrain « des identités primordiales », imposé par le pouvoir pour les transactions politiques, se transforme ainsi en instrument de déstabilisation de ce même pouvoir<sup>287</sup>.

Pour donner de l'élan au cadre d'analyse compréhensif et interprétatif conçu pour mes développements, ci-dessus, le tableau ci-après récapitule la mesure de l'indice de démocratie global pour les cinq pays du Maghreb dans

284 Voir Mohamed Cherkaoui, « L'Etat et la Révolution. Logique du pouvoir monopoliste et mécanismes sociaux dans L'Ancien régime de Tocqueville », *European Journal of Social Sciences*, vol. XLI, n°126, 2003, pp. 61-79.

285 Lisa Anderson, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton, Princeton University Press, 1987 ; L. Anderson, « La Libye de Kadhafi », *Maghreb-Machrek*, n° 170, 2000, p. 12-15.

286 Ali Bensaad, « Changement social et contestations en Libye », *Politique Africaine*, n° 125, mars 2012, Paris, pp. 5-22.

287 Elisabeth Picard, « Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques », in É. Picard (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p.55-77.

ses versions de 2006, 2008 et 2010.

## Indice de démocratie global des pays du Maghreb avant 2011

Pays/DI	Democracy Index 2006		Democracy Index 2008		Democracy Index 2010	
	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang
<b>Maroc</b>	3.90	115e	3.88	120e	3.79	116e
<b>Algérie</b>	3.17	132e	3.32	133e	3.44	125e
<b>Mauritanie</b>	3.12	133e	3.91	118e	3.86	115e
<b>Tunisie</b>	3.06	135e	2.96	141e	2.79	144e
<b>Lybie</b>	1.84	161e	2.00	159e	1.94	158e

Source : Elaboration par nos soins à partir de Economist Intelligence Unit

Pour ne saisir que les classements selon l'indice de démocratie moyen réalisé pour les 167 pays concernés, les 5 pays du Maghreb se situent entre la 115<sup>e</sup> et la 161<sup>e</sup> place pour 2006, entre la 118<sup>e</sup> et la 159<sup>e</sup> place pour 2008 et entre la 115<sup>e</sup> et la 158<sup>e</sup> place pour 2010. Il en ressort que dans la région maghrébine d'avant 2011, à quelques nuances près, les cas marocain et mauritanien (qui selon la typologie de l'indice de démocratie se situent près des régimes hybrides), aucune alternance pacifique et institutionnelle aux pouvoirs en place par le libre arbitrage des électeurs n'a eu lieu.

La démocratisation "formelle", entièrement commencée et orchestrée par le haut dans la majorité des cas, ressemble davantage à une banale stratégie de pouvoir qu'à une irrésistible lame de fond portée par un large mouvement populaire de revendication démocratique. En outre, les expériences de pluralisme politique au Maghreb se limitent à un exercice passif de représentation et de participation. Les partis d'opposition, quand ils sont autorisés, sont « cooptés » par le régime<sup>288</sup> et respectent scrupuleusement les règles du jeu dictées par le haut<sup>289</sup>. Telle est la tendance générale dans les pays maghrébins où les procédures électorales, malgré leur banalisation, apparaissent comme des mesures de conservation des politiques plutôt que de leur libéralisation.

288 A titre illustratif, et pour ne citer que le cas marocain, l'opposition marocaine a été incluse dans le cycle de formation des majorités et des gouvernements, à partir de 1997, de la sorte que la posture oppositionnelle s'entend seulement comme ne pas être dans la majorité gouvernementale, provisoirement. L'épisode concernant l'après élections législatives de 2016 est très significative à ce niveau.

289 Jean-Claude Santucci, « Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un "pluralisme contrôlé" et les dilemmes d'un "pluripartisme autoritaire" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 111-112, mars 2006, p. 63-118.

Toutefois, les nouveaux contextes politiques qui ont émergé suite à la libéralisation des régimes autoritaires dans les années 1990 se sont avérés propices à une implication croissante des mouvements sociaux dans l'espace public et politique. Un examen plus empirique des réalités contrastées au Maghreb, invite à une approche plus nuancée et, en tout état de cause, plurielle des expériences, notamment à la suite de l'avènement du « Printemps arabe ». De la transition incertaine à la libéralisation sans effets poussés d'institutionnalisation, les processus engagés, avec plus ou moins une volonté de démocratisation, sont porteurs de dynamiques multiples. En effet, caractérisées par leur hybridité, celles-ci varient d'un pays à l'autre en fonction de l'interaction de la nature du régime, du rôle des militaires, de la force ou faiblesse de la société civile, du degré de cohésion nationale, du poids des contraintes extérieures et des nouveaux défis géopolitiques

## II. Esquisse de catégorisation des processus politiques dans les pays du Maghreb post 2011

Ces cinq dernières années, les pays du Maghreb ont conduit des réformes juridico-constitutionnelles et mené des processus électoraux. Malgré tout, la portée "démocratisante" de ces processus est sujette à caution. Théoriquement parlant, dans les contextes relatés, ci-après, les issues politiques sont moins liées à l'ingénierie constitutionnelle qu'à l'organisation du pouvoir et aux ressources dont disposent les gouvernants. Avec des nuances près, les processus de changement politique enclenchés ici et là n'ont guère eu de répercussion sur la nature des régimes politiques respectifs.

Après la chute de leurs dirigeants autoritaires, la Tunisie, la Libye et l'Égypte se sont engagés dans des processus de transition vers la démocratie. Cependant, à l'heure actuelle, le seul cas de démocratisation – pas encore abouti – est celui de la Tunisie. Les citoyens tunisiens ont élu, par des élections libres et compétitives, une assemblée constituante le 23 octobre 2011. Après sa victoire électorale, le parti islamiste Ennahda a formé un gouvernement constitué de deux formations politiques. Non sans difficultés, les acteurs politiques tunisiens ont négocié et sont arrivés à des accords visant à avancer dans le processus de transition démocratique. Ainsi, le 28 septembre 2013, Ennahda et les partis de l'opposition ont signé un accord instituant une feuille de route qui prévoyait la démission du gouvernement et la formation d'un gouvernement technocrate de transition, l'adoption de la Constitution, de la loi électorale et la



tenue des élections législatives et présidentielles à la suite de l'adoption d'une Constitution démocratique.

Ainsi, après l'assassinat des deux figures emblématiques de la gauche tunisienne, Choukri Belaïd et Mohamed Ibrahim, en 2013, les attentats terroristes ont pesé lourdement sur la vie politique tunisienne et risqué de compromettre les équilibres fragiles sur lesquels repose la nouvelle configuration politique. Néanmoins, avec l'élection d'un nouveau président de la République, la Tunisie aura achevé la dernière échéance électorale de son processus de transition. Berceau du soi-disant « Printemps arabe », la Tunisie aspire à donner la preuve que l'émergence d'une démocratie est toujours possible dans le monde arabe. En effet, un certain attrait du succès du modèle tunisien s'explique, non seulement par des facteurs endogènes liés notamment au dynamisme de la société tunisienne, à la maturité de la classe politique, à la qualité de son leadership ou encore à la position neutre de l'armée ; mais aussi par des facteurs exogènes liés à l'environnement régional. C'est sous cet angle que l'on peut comprendre la décision difficile, mais historique et décisive, du parti *Annahda* de quitter le pouvoir pour épargner aux islamistes tunisiens le sort des Frères musulmans en Égypte. Jusqu'à présent, c'est le succès des rendez-vous électoraux qui confirme la direction démocratique sur laquelle la Tunisie a mis le cap. Saluée internationalement comme la première Constitution démocratique adoptée après les printemps arabes de 2011, la Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 est incontestablement considérée comme un succès. Elle représente une avancée remarquable dans l'espace Nord-Africain.

Si le Maroc n'a pas connu les mêmes bouleversements que les autres pays de la région, il n'a pas été épargné par la contestation sociale. Par conséquent, d'importants mouvements de contestation se sont développés au Maroc en 2011, touchant, non seulement les grandes agglomérations, mais également les coins les plus reculés du pays<sup>290</sup>. Porte-voix de frustrations et de revendications bien présentes dans la société marocaine<sup>291</sup>, en revendiquant une monarchie parlementaire, le Mouvement du 20 février (M20F) a critiqué la corruption du régime et demande plus de justice sociale et un accès généralisé aux services

290 Dès le 20 février 2011, un mouvement pour le changement s'organise. Il enclenche alors une vague contestataire qui a poursuivi depuis des mois son cycle de mobilisation sociale avec des manifestations dans l'ensemble du pays. Si de

« Jeunes dissidents » de l'Union socialiste des forces populaires, du parti du Progrès et socialisme ou du parti de la Justice et développement s'associent à la coordination protestataire, reste que les principaux partis politiques se sont bien tenus à l'écart du mouvement, à l'exception notoire de formations de la gauche non gouvernementale (le Parti de l'avant-garde démocratique et socialiste, le Parti socialiste unifié et la Voie démocratique) et du Mouvement Justice et bienfaisance.

291 Le mouvement des diplômés chômeurs depuis 1991, comme les mobilisations contre la cherté de la vie et la dégradation des services publics dans des coordinations locales (*Tansiqiyat*) depuis 2005, montrent à quel point les revendications de l'emploi, les questions des inégalités économiques et sociales restent des creusets majeurs de protestation, d'engagement et d'oppositions ou de pressions aux politiques publiques. Voir à ce propos : Le Maroc de Mohammed VI : mobilisations et action publique : Dossier in *Politique africaine*, n° 120, 2010.

publics (santé, éducation, emploi)<sup>292</sup>. Désormais, le printemps marocain a accéléré l'urgence et le rythme des réformes. Le M20F a ainsi permis à la monarchie de progresser dans celles-ci contre le conservatisme d'une partie de ses soutiens plus qu'elle ne l'a contraint à aller au-delà de ce qu'elle voulait faire<sup>293</sup>. S'adaptant à la situation régionale et cherchant à répondre au mécontentement général, l'acteur principal du régime annonce le 9 mars 2011 une réforme constitutionnelle ainsi qu'un référendum. Bien entendu, cette mutation juridico-politique n'a pas fait suite à une situation révolutionnaire ni même à une crise de pouvoir. Elle s'est inscrite dans une politique de réformes entreprises dans les années quatre-vingt-dix et renforcée lors de l'accession au Trône de Mohammed VI.

Née du printemps marocain, la Constitution du 29 juillet 2011, introduit une triple mutation : territoriale, politique et juridique. Elle pose ainsi les jalons d'une « régionalisation avancée », érige symboliquement une « monarchie parlementaire » et accomplit une mutation juridique, à travers la proclamation de nouveaux droits et libertés<sup>294</sup>. Dans la foulée, des élections législatives anticipées ont lieu le 25 novembre 2011. Selon les dispositions de la nouvelle Constitution, le Roi désigne le chef du Parti de la justice et du développement (PJD) sorti vainqueur des élections, et celui-ci constitue le premier Gouvernement qui a connu une inclusion des islamistes modérés jusqu'ici présents au Parlement marocain depuis 1997.

La cohabitation entre la monarchie et les islamistes du PJD de 2011 au 2016 semble confirmer l'hypothèse selon laquelle le changement se fait toujours dans le cadre de la continuité au Maroc. Le régime politique marocain fonctionnerait avec un exécutif partagé par deux institutions dotées de pouvoirs plus ou moins équilibrés. En plus de l'institution monarchique, acteur principal et clé de voûte des institutions au Maroc, le nouveau texte aurait érigé l'institution du Chef de gouvernement en un véritable deuxième centre d'impulsion des politiques publiques. Cela dit, cette hypothèse/aspiration qu'inspire une lecture parlementaire de la Constitution marocaine ne semble pas tenir face aux faits et au mode de fonctionnement du régime politique. Ainsi, mis à part quelques dossiers, urgents, très problématiques, et politiquement très risqués (la réforme de la Caisse de compensation et des régimes de retraite), le gouvernement reste pratiquement incapable de prendre de véritables initiatives politiques, dans le sens de définition des choix et des orientations de la politique générale

292 Desrués Thierry, « Mobilizations in a hybrid regime : The 20th February Movement and the Moroccan regime », *Current Sociology*, 2013, vol.61, n°4, p. 409-423 ; Et du même auteur : « Le mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révisions constitutionnelle et élections », *L'Année du Maghreb*, VII, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 359-389.

293 Béatrice Hibou, « Le Mouvement du 20 février, le Makhzen et l'antipolitique », Paris, CERI, sciences po, 2011.

294 David Melloni, « Les trois promesses de la nouvelle Constitution marocaine », *Maghreb-Machrek*, n° 223, 201, p.71-82

du pays. Celles-ci demeurent l'apanage de l'institution monarchique dont les moyens d'action sont loin d'être remis en cause par la nouvelle ingénierie constitutionnelle de 2011. Cinq années après la mise en place du nouvel arrangement institutionnel, force est de constater que le processus de décision demeure marqué d'une certaine manière par les logiques politiques d'avant 2011. La dissociation entre les niveaux de la décision et de la responsabilité qui a toujours marqué le régime politique, continue de peser sur les efforts de démocratisation du régime. La question qui se pose est de savoir si le pouvoir exécutif lié pareillement aux urnes, est exercé conformément aux règles démocratiques universellement reconnues. Ainsi, on ne cesse aujourd'hui de dénoncer la persistance des structures parallèles comme constituant une force de résistance au changement démocratique.

En conséquence, malgré d'indéniables avancées, l'institution monarchique détient toujours d'importantes compétences exécutives, qui limitent l'autonomie du Gouvernement. Si bien qu'on put continuer à définir le régime politique marocain comme un régime presque compétitif et restrictif<sup>295</sup>. Certes, le processus de libéralisation politique se distingue par le fort degré de pluralisme et de compétitivité lors des élections législatives du 25 novembre 2011 et du 7 octobre 2016, et celles communales et régionales de septembre 2015. Aussi, une fois le résultat des urnes connu, la nomination du nouveau Chef du gouvernement à la suite des deux rendez-vous électoraux de 2011 et 2016, en sa qualité de Secrétaire général du parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges à la chambre des représentants, se fait conformément à la « méthodologie démocratique » constitutionnalisée dans l'article 47 de la nouvelle Constitution. C'est dire que les dernières élections ne constituent pas une tentative de mutation du jeu politique mais, bien au contraire, renseignent de « la capacité de récupération » du pouvoir politique au Maroc, qui reste une des principales caractéristiques de la stratégie de l'acteur central. Comme ses prédécesseurs (les anciens premiers ministres), le Chef de gouvernement n'a aucune prise sur la diplomatie, comme d'ailleurs sur les autres domaines dits régaliens, notamment la Défense, les questions sécuritaires, les affaires religieuses, mais aussi un certain nombre de dossiers et de ministères définis comme stratégiques et, donc, relevant de la prérogative royale.

Au rythme de l'évolution socio-économique interne et des conjonctures internationale et régionale, en changeant d'alliés sociaux et politiques lui permettant de garantir un nouveau consensus, le « légitimateur suprême », en l'occurrence, l'institution monarchique, décide de l'intégration ou de l'exclusion

295 Inmaculada Szmolka, « Les processus de transition et le changement politique dans les pays arabes. Cadre théorique et typologie des processus de changement politique dans les régimes arabes », cité ; Maati Monjib, « Maroc 2014 : l'autoritarisme est de retour », *Annuaire de la Méditerranée* 2015, p.89-92. Il faut noter à ce propos que selon l'indice de démocratie (The Economist Intelligence Unit's Democracy Index), le Maroc est depuis 2012 un régime hybride (voir infra).

des acteurs politiques et, partant, renouvelle la base sociale du régime et les mécanismes essentiels à l'encadrement du champ politique et de la société. De ce fait, le régime est à même de recréer le semblable dans le changement en recourant à une sorte de « recyclage politique lui permettant de contenir les situations conflictuelles ». L'arrivée du PJD au gouvernement apparaît, ainsi, non pas comme un événement en rupture avec le passé mais comme une nouvelle version de l'alternance de 1997 qui évacue toute alternative, à ceci près qu'elle puise, cette fois-ci, dans l'obédience islamiste et non gauchiste<sup>296</sup>.

La trajectoire du régime algérien dans le contexte politique régional des printemps arabes de 2011 montre la résilience d'un modèle autoritaire particulier, issu des conflits des années quatre-vingt-dix. Ce modèle pseudo-démocratique, construit sur la rente pétrolière, les réseaux de patronages politiques et sociaux, et l'appareil sécuritaire, maintient un équilibre autoritaire qui a permis au régime de survivre aux soulèvements de la région arabe, mais qui reste fragile du fait de ses dynamiques internes et de la fin, non seulement de sa légitimité historique, mais aussi celle inéluctable de la rente pétrolière. Les changements et réformes que le pouvoir algérien a annoncés au lendemain des révoltes arabes se sont avérés illusoire, une manière de faire croire, aux niveaux interne et externe, que la transition démocratique, maintes fois réclamée par les forces d'opposition, mettrait fin à sa mainmise sur l'État et la société<sup>297</sup>.

En effet, malgré le souvenir éventuellement de la répression sanglante des manifestations d'octobre 1988 et des années qui ont suivi, les diverses protestations par lesquelles la population exprime son rejet de l'arbitraire, de la pénurie de logements, du cadre de vie dégradé, de la baisse du pouvoir d'achat, etc., ne sont pas à proprement parler apolitiques mais demeurent éloignées des partis. Ils pensent donc qu'il est plus urgent d'obtenir réformes et subventions pouvant améliorer le quotidien que de demander le départ de Bouteflika et de son gouvernement ; chose qui ne changerait en rien la mainmise de l'armée sur le pays<sup>298</sup>. Face à ce cycle protestataire qui agite la société depuis la baisse d'intensité de la guerre civile au début des années 2000, on assiste à une recomposition du champ politique à l'écart des deux partis de l'administration – que sont le Front de libération nationale (FLN)<sup>299</sup> et le Rassemblement national démocratique — et de l'Union générale des travailleurs algériens. Face au caractère « diffus » et « opaque » du régime algérien se dresse une contestation non moins diffuse et surtout rétive à toute forme d'institutionnalisation<sup>300</sup>.

296 Abouyoub Younes, « Peut-on parler d'exception marocaine ? », *Tumultes*, 2012, n° 38-39, p. 93-113.

297 Frédéric Volpi, « Stabilité et changement politique au Maghreb : Positionner l'Algérie dans le contexte régional de l'après-printemps arabe », *Maghreb-Machrek*, 2014, n° 221, p.35-46 ; et au même numéro : Nadji Safir, « Algérie 2015 : enjeux rentiers, dérives autoritaires et perspectives », p.77-89.

298 Mansouria Mokhefi, « Maghreb : révolutions inachevées ? », *Politique étrangère*, 2012, n°1, p. 78.

299 Ancien parti unique de 1962 à 1989.

300 Nedjib Sidi Moussa, « Algérie : une transition sans programme ? », *Annuaire de la Méditerranée*, 2014, p.210-213

Désormais, la libéralisation politique post-printemps arabe, du régime algérien s'est concrétisée par plusieurs faits et processus : levée de l'état d'urgence instauré depuis 1992 (le 24 février 2011), modification de la loi sur les partis politiques, sur les associations et sur la presse, réforme partielle du système électoral et augmentation de la représentation des femmes aux assemblées électives. Par ailleurs, annoncée en avril 2011, dans la foulée des « printemps arabes », la réforme de la Constitution algérienne a été votée le 7 février 2016 à une large majorité, et ce, après cinq années de tergiversations.

Toutefois, ce texte a été dénoncé par les opposants comme une nouvelle réforme purement formelle d'un régime à bout de souffle. Aussi, les élections législatives de 2012, comme les présidentielles du 17 avril 2014, reproduisent l'hégémonie des acteurs politiques habituels<sup>301</sup>. La coalition islamiste, formée avant le scrutin, dénonce des fraudes électorales.

De même, après avoir survécu aux événements du soi-disant « Printemps arabe », le régime algérien s'est trouvé devant une épreuve difficile à l'occasion de l'élection présidentielle qui s'est tenue le 17 avril 2014. Plusieurs manifestations anti-quatrième mandat du président Bouteflika ont été organisées tout au long de la campagne électorale mais aussi au lendemain de la proclamation des résultats<sup>302</sup>. Le mouvement « Barakat » a mobilisé la société civile contre le quatrième mandat de Bouteflika. En tout état de cause, les voix qui se sont élevées contre le quatrième mandat et les appels au boycott du scrutin exprimé par un nombre considérable d'acteurs de la société civile et des partis politiques algériens, n'ont pas empêché le scrutin d'avoir lieu le 17 avril 2014. Désormais, les résultats des élections législatives de 2012 et présidentielles de 2014 soulignent la difficulté qu'il y a à obtenir une alternance du pouvoir par le biais des urnes, si bien que l'Algérie reste un régime pluraliste, hégémonique et restrictif.

En Mauritanie, le processus de libéralisation politique est de nature limitée et n'a pas obtenu le consensus nécessaire parmi les forces politiques<sup>303</sup>. Une réforme partielle de la Constitution, adoptée le 6 mars 2012, a d'abord été mise en place. Elle répondait à un accord obtenu lors du dialogue national auquel avait participé l'Union pour la République (UPR) – parti du président

301 En 2012, le FLN a remporté les élections législatives, avec quasiment la majorité absolue des sièges (220 sur 462 sièges), alors que Bouteflika entame son quatrième mandat après sa victoire au premier tour des élections présidentielles d'avril 2014.

302 Le Parti des travailleurs, dont la candidate aux présidentielles, Louisa Hanoune, aurait recueilli 1,37 % des suffrages (4,22 % en 2009), s'est bien gardé de dénoncer la fraude contrairement aux scrutins précédents.

303 En Mauritanie, la situation est semblable à celle de l'Algérie. L'armée domine le champ politique et dirige le pays depuis 1979. Elle est présente dans tous les domaines. A l'instar d'autres pays maghrébins, et même africains, le président de la République est l'homme fort du pays. Maâouya ould Sid Ahmed Taya a accédé au pouvoir en 1984 à l'issue d'un coup d'Etat contre l'ancien Président (le colonel Mohamed Kounaha ould Haidala). Il a dirigé le pays durant plus de vingt ans (renversé en 2005). Il a décidé en 1992 d'engager une ouverture pluraliste sans consultation ni dialogue national.

Mohamed Ould Abdel Aziz – et plusieurs partis de l'opposition (Alliance populaire progressiste...). La réforme constitutionnelle renforce les pouvoirs du Parlement et pénalise l'esclavage et les coups d'État.

Néanmoins, le Président de la République centralise toujours le pouvoir politique. C'est la raison pour laquelle, le principal parti de l'opposition – l'islamiste Tawassoul – et d'autres forces politiques ont refusé les amendements apportés à la Constitution. Ensuite, des élections législatives ont eu lieu en 2013 : elles ont été remportées à la majorité absolue par l'UPR. Le scrutin a été boycotté par le Conseil de l'opposition démocratique, qui rassemble 13 formations politiques. Toutefois, le parti islamiste Tawassoul, qui fait partie de cette plateforme, a participé à ces élections. Le 12 février 2014, suite au verdict des urnes, un nouveau gouvernement a été formé. Celui-ci s'inscrivait dans la continuité puisque le Premier ministre et les titulaires des portefeuilles de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Economie et de la Justice y conservent leur charge. Une élection présidentielle organisée par la Commission Electorale Nationale Indépendante a eu lieu le 21 juin 2014. Si cette élection présidentielle s'est déroulée avec cinq candidats, elle fut, par contre, marquée par le boycott de l'opposition. Avec le soutien d'un parti présidentiel bien implanté dans tout le pays et de celui des autres partis de la majorité présidentielle, l'élection de Mohamed Ould Abdel Aziz n'était pas une surprise. Les principales formations de l'opposition qui avaient refusé de participer aux élections législatives et municipales de 2013, à l'exception du parti islamiste Tawassoul, ne sont plus représentées au Parlement ni dans les conseils municipaux. Une situation difficile pour un Chef d'Etat, soucieux de renforcer sa légitimité.

Pour le moment, en raison de la reproduction du système de répartition du pouvoir dans la réforme constitutionnelle et au sein du nouveau gouvernement, à cause du manque de consensus politique et de l'auto-exclusion d'une partie importante de l'opposition, l'on est forcé de continuer à définir le régime politique mauritanien comme étant autoritaire, hégémonique et restrictif. En effet, l'expérience pluraliste mauritanienne ne diffère en rien de celle de nombre de ses homologues africains dans les années 1990. Elle reproduit à l'identique le scénario bien connu, à savoir une ouverture politique contrôlée. L'ouverture pluraliste a fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, qui lui a permis de perpétuer la règle adoptée par tous les pouvoirs autoritaires, une transition sans alternance.

Au cœur des printemps arabes, la Libye a inauguré une autre forme de révolution, par la guerre nationale et internationale<sup>304</sup>. La contestation qui

304 Si l'on ne peut nier l'occurrence d'un moment révolutionnaire en février 2011 dans plusieurs villes, dont Benghazi, la réalité est que, après quelques jours d'une insurrection populaire rapidement militarisée,

a mis fin au pouvoir de Kadhafi s'est singularisée d'emblée par une forte militarisation, ouvrant la voie à une intervention étrangère qui a entravé le développement d'une mobilisation civile et démocratique. Au lendemain de la chute du Guide, la reconfiguration du champ politique libyen paraît marquée par l'absence d'autorité centrale, le repli sur des identités claniques et religieuses, et des tiraillements centrifuges qui semblent constituer autant d'obstacles à la reconstruction d'un État, et plus encore d'un État de droit<sup>305</sup>.

La crise libyenne, qui a commencé par l'insurrection contre le régime de Kadhafi et s'est poursuivie au cours de ce qui a pris la forme d'une guerre civile, se prolonge dans le délitement et l'instabilité qui caractérisent la nouvelle entité<sup>306</sup>. La reconstruction de l'État s'est enlisée : deux parlements et deux gouvernements rivalisent à Tripoli et à Tobrouk, sur fond d'une guerre civile qui oppose les milices issues de la révolution, et ravive les divisions traditionnelles entre régions, tribus et clans. Elle se double d'une lutte pour le contrôle des ressources naturelles, notamment le pétrole. Le chaos interne a ralenti le processus constitutionnel : entravé par les oppositions sur les questions majeures (place de l'Islam, forme de l'État, rôle des groupes sociaux, contrôle et répartition des ressources...), il a débouché sur un contexte complexe<sup>307</sup>. En fait, aucun ordre sociopolitique stable, ni aucun État n'ont pu émerger. Cela tient au retour en force des « identités primaires » et « molles », façonnées et définies par les appartenances locales et les particularismes propres à chaque groupe, ou sous-groupe, ethnique ou tribal.

Dans ce contexte, le processus libyen de transition vers la démocratie traverse un scénario d'incertitude. Après la mort de Kadhafi, les forces politiques émergentes sont arrivées à d'importants consensus : adoption du système électoral ; tenue des premières élections ; formation de gouvernements transitoires de coalition des principales tendances politiques (indépendants, libéraux et islamistes) ; adoption de la procédure concernant la rédaction de la Constitution ; reconnaissance de l'identité multiculturelle libyenne (arabe, amazigh, touarègue et autres). Néanmoins, l'absence de toute architecture institutionnelle préalable, et le manque d'expérience politique sont un obstacle à la démocratisation du pays.

Les élections législatives qui se sont déroulées sous la pression de la

le pays a basculé dans la guerre civile. Un conflit fratricide, doublé de l'implication directe d'une coalition étrangère (intervention de l'OTAN), ont abouti à l'écroulement du régime. Légitimée par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, cette intervention a abouti à la chute du dictateur libyen et a ouvert sur une période de crise, interne et internationale, qui perdure.

305 Cf. dossier de Politique Africaine N° 125, 2002 : « La Libye révolutionnaire ».

306 Le modèle libyen de transition s'est inscrit à l'instar du modèle tunisien plutôt dans les schémas habituels des processus constituants post-autoritaires basés sur la logique d'assemblée, mais en vain pour le moment.

307 Jean-Yves de Cara, « La situation en Libye : Analyse d'une double crise », Maghreb- Machrek, 2015, n° 223, p.7-35

« communauté internationale », le 25 juin 2014, n'ont fait qu'aggraver la crise. Chacune des deux parties peut désormais se prévaloir d'une légitimité. Le Congrès général national, qui était le seul Parlement libyen, alors dominé par les islamistes, refusa le résultat des élections législatives et la victoire des libéraux. Du coup, deux gouvernements se formèrent : l'un, à Tripoli, et l'autre à Tobrouk. Par la suite, ces deux gouvernements s'affrontèrent militairement, ce qui profita à la branche libyenne de l'« État islamique », laquelle prit le contrôle de la ville de Syrte. Pour lutter contre l'influence djihadiste dans le pays et régler le problème des migrants, des initiatives furent prises pour encourager l'unité politique libyenne. Ainsi, sous l'égide des Nations Unies, les deux camps trouvèrent un accord en décembre 2015 pour former un Gouvernement d'union nationale, avec à sa tête, Fayez al-Sarraj. Ce dernier a été immédiatement reconnu par la communauté internationale comme unique interlocuteur.

Toutefois, la situation politique libyenne n'a cessé de se compliquer du fait d'abord de l'annonce de l'ex-Premier ministre Khalifa Ghweil en octobre 2016, et ensuite de la légitimité de son gouvernement de salut national qui était issu du Congrès général national. En conséquence, le gouvernement de Fayez el-Serraj est récusé, tant par le parlement de Tobrouk que par ce qu'il reste de l'ancien parlement et de l'ancien gouvernement de Tripoli. Alors qu'actuellement la Libye est fragmentée entre cinq entités politiques qui gouvernent chacune une partie du pays, la résolution du conflit devient de plus en plus problématique, vu que plusieurs acteurs entrent en jeu. Cette réalité rend difficile toute tentative de négociations et pérennise l'impasse politique libyenne. En d'autres termes, il existe désormais une forme d'éclatement spatial national, avec un repli sur soi des différentes unités tribales.

Pour appuyer cette démarche qualitative, des éléments quantitatifs sur la base de données fournis par la mesure de l'indice démocratique pour la région maghrébine post 2011 ont également été pris en compte. Le tableau, ci-après, récapitule la mesure de l'indice de démocratie dans les cinq pays du Maghreb dans ses versions de 2011, 2012, 2014, 2015 et 2016.



## Indice de démocratie global pour chacun des 5 pays du Maghreb depuis 2011

Pays/DI	Democracy Index 2011		Democracy Index 2012		Democracy Index 2014		Democracy Index 2015		Democracy Index 2016	
	Score	Rang	Score	Rang	Score	Score	Score	Rang	Score	Rang
Tunisie	5.53	92 <sup>e</sup>	5.67	90 <sup>e</sup>	6.31	70 <sup>e</sup>	6.72	57 <sup>e</sup>	6.40	69 <sup>e</sup>
Maroc	3.83	119 <sup>e</sup>	4.07	115 <sup>e</sup>	4.00	116 <sup>e</sup>	4.66	107 <sup>e</sup>	4.77	105 <sup>e</sup>
Mauritanie	4.17	109 <sup>e</sup>	4.17	110 <sup>e</sup>	4.17	112 <sup>e</sup>	3.96	117 <sup>e</sup>	3.96	117 <sup>e</sup>
Algérie	3.44	130 <sup>e</sup>	3.83	118 <sup>e</sup>	3.83	117 <sup>e</sup>	3.95	118 <sup>e</sup>	3.56	126 <sup>e</sup>
Libye	3.55	125 <sup>e</sup>	5.15	95 <sup>e</sup>	3.80	118 <sup>e</sup>	2.25	153 <sup>e</sup>	2.25	155 <sup>e</sup>

Source : Elaboration par nos soins à partir de Economist Intelligence Unit's Democracy Index

Le rapport democracy index 2016, a rétrogradé le Maroc de 2 places par rapport à l'année précédente (de 107 à 105) La Tunisie a chuté de 12 places et se retrouve au 69<sup>e</sup> rang mondial (57<sup>e</sup> place en 2015). L'Algérie dégringole de la 118<sup>e</sup> à la 126<sup>e</sup> place. Bien que son score soit inchangé, la Libye a perdu deux places pour se positionner au 155<sup>e</sup> rang mondial, alors que la Mauritanie a gardé le même score et le même rang (117<sup>e</sup> place respectivement en 2015 et 2016). Désormais, à la fin de 2016, selon l'indice de démocratie 2016, le Maroc est considéré comme un régime hybride (4,77 pts comme score moyen), loin derrière la Tunisie, considérée comme une démocratie imparfaite (6, 40 pts comme score moyen). En revanche, la Mauritanie (3,96 pts comme score moyen), l'Algérie (3,56 pts comme score moyen) et la Libye (2,25 pts comme score moyen), sont considérés comme des régimes autoritaires. En reprenant les cinq indices des catégories de critères entrant dans le calcul de l'indice de démocratie global comme indiqué ci-dessus, les indices calculés pour chaque catégorie pour 2011 et 2016 dans les pays du Maghreb sont repris dans le tableau ci-après :

## Indice de démocratie par catégorie pour chacun des pays du Maghreb pour 2011 et 2016

Di catégorie/ pays	Processus électoral et pluralisme		Fonctionne- ment du gou- vernement		Participation politique		Culture politique		Libertés civiles	
	2011	2016	2011	2016	2011	2016	2011	2016	2011	2016
Tunisie	5.33	6.00	5.00	6.07	6.67	7.78	6.25	6.25	4.41	5.88
Maroc	3.50	4.75	4.64	4.64	2.22	4.44	4.38	5.63	4.41	4.41
Mauritanie	3.42	3.00	4.29	4.29	5.00	5.00	3.13	3.13	5.00	4.41
Algérie	2.17	2.58	2.21	2.21	2.78	3.89	5.63	5.00	4.41	4.12
Libye	0.00	1.00	2.86	0.00	3.33	1.67	6.25	5.63	5.29	2.94

Source : Elaboration par nos soins à partir de : Economist Intelligence Unit's Democracy Index

De l'état de synthèse ci-dessus, il ressort que la notation pour la catégorie "Processus électoral et pluralisme", a été nettement améliorée dans le cas marocain (+1.25) entre 2011 et 2016 alors qu'en Tunisie, elle a progressé de (+0.77), en Libye de (+1) et en Algérie de (+0.41). En revanche, en Mauritanie, elle a régressé de (-0.42). Pour l'indice de la catégorie "Fonctionnement du gouvernement", le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie ont gardé la même notation entre 2011 et 2016, tandis que la note pour la Tunisie a été revue à la hausse (+1.07). Par contre, la notation de la Libye a chuté de (-2.86). Pour l'indice de la catégorie "Participation politique", la notation du Maroc a progressé de 100 % soit (+2.22), pendant que celles de la Tunisie et de l'Algérie ont gagné chacune (+1.11). Pour sa part, la Mauritanie a gardé une notation stable et la Libye a vu sa note régresser de (-1.33). Pour l'indice de la catégorie "culture politique", alors que la Tunisie et la Mauritanie ont gardé leurs notes intactes, celle du Maroc a été améliorée de (+1.25) et celle de la Libye détériorée de (-0.62). Concernant l'indice de la catégorie "Libertés civiles", la Tunisie a amélioré sa note (+0.47) et le Maroc a gardé intacte sa note. Par contre, les notes des trois autres pays ont chuté : Mauritanie (-0.59), l'Algérie (-0.29) et la Libye (-0.65).

Force est de constater que ce mouvement de démocratisation n'a abouti que dans le cas du pays où il avait pris naissance, la Tunisie.

Néanmoins, même en Tunisie ce cycle transitionnel n'a pas provoqué une transformation démocratique de la structure de l'Etat et encore moins de l'ordre social. Oscillant entre « rationalité imparfaite » et « incrémentalisme », le changement politique au Maroc reste réformiste. En revanche, en Algérie et en Mauritanie, les logiques dominantes des régimes politiques sont toujours en place. Ainsi, les vaguelettes de changement, manœuvrées par les deux pouvoirs, n'ont abouti qu'à la confirmation des ordres politique et social établis. En Libye, précipitée dans le chaos,

aucune des deux voies n'y est visible (ni réformisme ni transition aboutie).

En définitive, les réformes promises par les élites au pouvoir au lendemain des soulèvements populaires survenus dans la région maghrébine, depuis 2010, seront jugées aux moyen et long termes à l'aune du démantèlement des accommodements institutionnels liant institutions politiques et corruption systémique. Afin d'assumer et d'assurer la fonction de l'articulation des aspirations et intérêts d'un ensemble de citoyens selon des moyens conformes au bien public et dans un contexte de transition, les médiateurs les plus sollicités sont ceux résultant d'un processus de prise de parti vis-à-vis des demandes d'ouverture et d'approfondissement démocratique. Evidemment, les débats sur l'inclusion des bifurqués dans les processus de (re)libéralisation en cours sont loin d'être clos. Etant donné que dans tout processus transitionnel vers la démocratie, il y a des perdants (notamment ceux profitant de l'ancien régime) et des gagnants (fenêtres d'opportunités de la situation en gestation), il est tout à fait normal que toute réforme, qu'elle soit politique ou économique, agite des rapports de force à l'intérieur de l'élite au pouvoir et entre celle-ci et le reste de la société.

Par ailleurs, le chaos libyen a eu et continue d'avoir un impact négatif sur la région. Ainsi, les répercussions de la crise au niveau sécuritaire sont d'autant plus préoccupantes qu'elles viennent s'agréger à des problèmes et à des situations antérieures à la chute du régime Kadhafi, comme la présence de groupes djihadistes dans l'espace sahélo-saharien<sup>308</sup>. La prise de conscience des groupes ethniques et le renforcement de leur autonomie vis-à-vis de l'ex-Etat central, aboutissent à la création de nouvelles entités territoriales qui deviennent, aujourd'hui, les points d'ancrage de forces politiques par le biais de multiples factions.

### III. Processus politiques et dynamiques géopolitiques au Maghreb post 2011

L'impact de la crise libyenne sur les autres pays du Maghreb est loin d'être terminé. En effet, la dissémination d'armes à travers le Sahara et le renforcement des groupes se réclamant du djihadisme et/ou de la criminalité organisée (telles que Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ou le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique occidentale) résultant en partie de la dislocation de l'État libyen, sont perçus comme des menaces sérieuses pour

308 Abdelhak Bassou et Ihssane Guennoun, « Le Sahel face aux tendances Al Qaeda et Daech : Quel dénouement possible ? », Policy Brief du 05/01/2017, (OCP Policy Center).

les autres pays du Maghreb. L'émergence d'une nouvelle génération de jeunes combattants, davantage tournée vers les médias modernes, et influencée par de nouvelles « références déconnectées » d'Al-Qaïda, a profité à l'expansion de l'« État islamique » (EI). Pourtant, une défaite militaire de l'EI face à la coalition internationale en Syrie et en Irak entraînerait inévitablement une dispersion de milliers de combattants, dont un grand nombre de Maghrébins pourraient alors être tentés de poursuivre le djihad sous le drapeau d'Al-Qaïda et de sa branche maghrébine<sup>309</sup>. La perte de contrôle par les nouvelles autorités libyennes de tout le Sud constitue un motif de préoccupation pour les voisins, comme l'Algérie et la Tunisie qui font eux-mêmes face à une transition politique intérieure incertaine ainsi qu'à la déstabilisation de toute la zone subsaharienne. Ce vide exacerbe la question touarègue, comme en témoigne la situation au Mali et au Niger.

Si le Maroc paraît relativement à l'abri des répercussions de la crise libyenne, la Tunisie en est, en revanche, plus exposée (prosélytisme religieux, trafic d'armes, présence de combattants, appel au djihad), même si la Libye continue à représenter pour Tunis un formidable débouché économique qui fait vivre 10 % de sa population<sup>310</sup>. C'est, en fait, l'Algérie qui est la plus exposée aux conséquences sécuritaires de la crise libyenne, comme en ont témoigné les attaques contre les sites gaziers d'In Amenas et d'Edjeleh. Pour réduire l'impact régional de la crise libyenne en passe de devenir structurelle, les États maghrébins devraient partager leurs visions et mettre en commun leurs efforts.

L'Union du Maghreb Arabe (UMA) aurait dû offrir un cadre dans lequel s'élaboreraient les réponses pensées collectivement par les pays du Maghreb et les objectifs communs qu'ils s'assignent à défendre, notamment vis-à-vis de l'Europe. L'UMA existe en droit ; elle tenait, jusqu'à récemment, des réunions ministérielles ; elle dispose d'un secrétariat général et même d'une Assemblée parlementaire. Mais les sommets des chefs d'État ne se tiennent plus depuis des lustres. Des décisions communes pour l'harmonisation des politiques publiques et la défense des intérêts extérieurs communs ne peuvent donc être prises. Le dossier du Sahara en était jusqu'à présent la cause principale<sup>311</sup>, ainsi que la fermeture de la frontière algéro-marocaine, prise en principe pour des raisons de lutte antiterroriste. Aujourd'hui, le vrai défi consiste à penser ensemble la menace sécuritaire en ayant une stratégie commune. Une telle coopération stratégique est d'autant plus nécessaire que le Maghreb est pris en tenaille entre

309 Marc Mémier, « AQMI et Al-Mourabitoun : le djihad sahélien réunifié ? », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2017.

310 Flavien Bourrat, « L'impact de la crise libyenne sur les autres pays du Maghreb », in *Réflexions sur la crise libyenne*, Étude n° 27, IRSEM, 2013, p.38-42.

311 Le conflit prolongé de quarante ans au Sahara ne montre aucun signe de résolution. Pour mieux saisir l'impasse de ce conflit et ses fonctions géopolitiques, je me permets de renvoyer à : Irene Fernandez Molina, Raquel Ojeda Garcia, Victoria Veguilla, (Éds.), *Global, Regional and Local Dimensions of Western Sahara's Protracted Decolonization. When a Conflict Gets Old*, inbunden, 2016.

un Sahel désarticulé par l'insécurité et la fragilité politique et une Europe repliée sur ses propres préoccupations économiques et sociales<sup>312</sup>.

Les différentes perceptions des États du Maghreb et de leurs voisins du Sahel, concernant les menaces et les solutions qui peuvent en être apportées, ne facilitent pas l'instauration d'un climat de confiance. Les calculs de chaque Etat, ainsi que l'absence d'organisation sous régionale réunissant l'ensemble des États du Sahel et du Maghreb, ont pour effet d'aboutir à des actions unilatérales et mal coordonnées compromettant la crédibilité et l'efficacité des initiatives régionales. La situation explosive en Libye constitue un facteur de déstabilisation pour l'ensemble de la région ; elle a ouvert une nouvelle crise humanitaire dont les effets immédiats se font sentir en Europe par le flux désormais incontrôlé de migrants venus du continent et de régions plus lointaines.

Le choix démocratique est le seul garant d'une politique sécuritaire durable dans la zone<sup>313</sup>. Les crises politiques dont souffrent les pays maghrébins et leurs voisins du Sahel empêchent l'instauration d'une vraie coordination entre les Etats concernés alors que la situation en Libye est une cause supplémentaire de paralysie de l'UMA. Les gouvernements démocratiques ont tendance à gérer les conflits sociaux principalement en les canalisant politiquement au lieu d'opter pour la coercition. Lorsque les questions de divisions ethniques et politiques dans les démocraties font surface, elles sont généralement exprimées en signe de protestation plutôt que de rébellion et aboutissent souvent à des politiques réformistes. Le manque de confiance rend aléatoire toute dynamique allant dans ce sens. A ce propos, c'est moins la gouvernance démocratique qui sera capable de façonner de nouveaux rapports sociaux autour de la décision collective que l'inverse : les niveaux de développement de ces pays en transition, leur organisation sociale ainsi que de leurs systèmes politiques semblent finalement avoir largement déterminé cette gouvernance.

S'il semble difficile de contester aujourd'hui la réalité de l'islam politique en tant que principale force politique et idéologique dans le Maghreb, la perception de ce phénomène, de sa signification et, surtout, de sa place dans la dynamique de démocratisation sont en revanche loin de faire l'unanimité. Le jeu d'interaction entre Etats et mouvements et partis islamistes est fonction de toute une série de variables, internes comme externes : nature politique et degré de légitimité du régime, degré de cohésion sociale et nationale, place de la religion dans les structures du pouvoir, force et implantation du mouvement islamiste, contraintes extérieures, etc. De par cet enchevêtrement de facteurs,

312 Khadija Mohsen-Finan, « Le printemps arabe reconfigure l'environnement du Maghreb », IRIS, 2014.

313 Willis, Michael. J, «Containing Radicalism through the Political Process in North Africa», Mediterranean Politics, Vol.11, n°2, 2006, p. 137-50;

les expériences nationales de l’islam politique au Maghreb sont, de fait, de plus en plus contrastées : elles ne partent manifestement pas des mêmes causes et n’aboutissent pas nécessairement aux mêmes résultats.

Dans une étude examinant l’apparition de l’instabilité politique dans de nombreux pays à travers le monde entre 1955 et 2003<sup>314</sup>, un groupe de chercheurs a souligné l’importance d’institutions politiques correctement définies et inclusives, pour la contourner. Elles sont les meilleurs garants de la stabilité politique. Ainsi, si face à un ralentissement économique, la direction politique ne parvient pas à mettre en œuvre des réformes et distribuer les ressources de manière à apaiser les forces sociales et intégrer les citoyens marginalisés, l’instabilité politique surviendra. A titre illustratif, la rente pétrolière, et le développement fondé sur le pétrole – cautionné par les chocs économiques – constituent effectivement des défis majeurs pour les Etats qui en dépendent. Ces défis peuvent néanmoins être atténués ou exacerbés par les décisions des dirigeants politiques en fonction des dispositifs institutionnels que les dirigeants tentent de construire ou sur lesquels ils peuvent compter<sup>315</sup>. Les États qui, en revanche, restent stables face à un ralentissement économique, ou qui sont en mesure de gérer les déséquilibres après une période d’instabilité, sont en grande partie ceux dont les choix d’une direction avisée ont permis la neutralisation des défis intérieurs.

Se basant sur la réactivité des élus face aux préférences des citoyens et sur l’imputabilité politique, la théorie démocratique suggère que les représentants élus doivent élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques souhaitées par les électeurs. Pour leur part, les électeurs devraient « récompenser » ou « sanctionner » leurs représentants sur la base de cette relation entre la performance de l’action publique et les attentes des citoyens. En effet, dans un système démocratique, les titulaires de charges gouvernementales se trouvent donc institutionnellement soumis à la sanction des citoyens. Alors que les gouvernants démocratiques perdent les élections et donc le droit de gouverner, les gouvernants autoritaires sont susceptibles de perdre le pouvoir et le régime est menacé par la dislocation. En d’autres termes, les gouvernants autoritaires ont plus à perdre que les gouvernants démocratiques, mais ils risquent moins de le perdre, puisqu’ils ne sont pas soumis à la sanction électorale. Néanmoins, vu les nombreuses contraintes découlant des processus décisionnels et du fonctionnement des administrations publiques souvent constitutives de tensions multiples, peu de place est accordée à la participation du, même dans

314 Jack A. Goldstone , Robert H. Bates , David L. Epstein , Ted Robert Gurr , Michael B. Lustik , Monty G. Marshall, Jay Ulfelder & Mark Woodward, «A Global Model for Forecasting Political Instability», *American Journal of Political Science*, vol. 54, n° 1, 2010, p. 190-208.

315 Lowi Miriam R., *Oil Wealth and the Poverty of Politics. Algeria Compared*, Cambridge, University Press, 2009.

un régime démocratique<sup>316</sup>. Dans cet ordre d'idées, les gouvernants autoritaires devraient donc être plus acharnés que les gouvernants démocratiques à produire des biens collectifs substantiels et durables. Ils pourraient donc viser une réussite indépendante des satisfactions immédiates de l'opinion alors que les gouvernants démocratiques, toujours soumis à des échéances électorales, ne le pourraient pas. Autant, la décision et le pouvoir effectifs se joueraient ailleurs, en particulier au sein d'une technocratie de plus en plus ostensiblement présente dans les rouages du politique<sup>317</sup>.

Loin de de toute vision figée et statique, et pour sortir de cette dichotomie, les processus de réforme politique en cours suggèrent, au moins dans le cas marocain<sup>318</sup>, de saisir ce qu'il se passe réellement sur le terrain maghrébin<sup>319</sup>. En ce sens, il est nécessaire d'avancer qu'en bonne logique, le malaise de démocratisation au Maghreb est alimenté par l'écart croissant entre la sphère de l'opinion publique, d'une part, et la résolution de problèmes, d'autre part. Alors que les tensions elles-mêmes se renforcent, les moyens comme les dynamiques élitaires pour y faire face sont en déclin<sup>320</sup>. Ainsi, les printemps maghrébins qui ont posé une fois encore avec force la question de l'injustice sociale questionnent la pertinence des politiques publiques d'inclusion des pauvres et la construction idéologique de vrais (ou faux) problèmes publics<sup>321</sup>. Click to get updates and verify authenticity.

Conscient donc de cette réalité, et pour conforter ses capacités matérielles, le Maroc avant de miser sur son rôle international, a quand même réussi des progrès significatifs en termes de capacité de négociation, de réseautage et de professionnalisation de ses politiques publiques intérieures. Cela concerne autant la définition des référentiels et des dispositifs d'intervention que prendre part à l'implémentation des projets publics et à la production des feedback d'évaluation, le recentrage de l'action de l'Etat semble déverrouiller les anciens modes de gouvernance et impliquer la société civile comme « partie prenante »<sup>322</sup>.

316 Olivier Giraud et Philippe Warin, *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008.

317 Peter Mair, « Gouvernement représentatif versus Gouvernement responsable », *Revue internationale de politique comparée*, 2011, Vol. 18, n°2, p. 149-164.

318 Le processus de réforme au Maroc reste un processus dynamique et contraste ainsi avec le statut quo, que l'on retrouve dans presque tous les autres pays maghrébins. Il est possible d'en repérer les traces dans l'effort de promouvoir les réseaux de proximité sociale et territoriale, les programmes de mise à niveau économique sectorielle, la réinvention de la pratique régionale et le renforcement des dispositifs d'intervention à visée catégorielle.

319 Driss Maghraoui, « Introduction: Interpreting Reform in Morocco », *Mediterranean Politics*, vol.14, n°2, 2009, p.143-149.

320 Mohamed Tozy, « Réformisme sans réformes, les limites d'un attelage techno-politique », *Les Cahiers du Cesem*, 2011, p. 23-29.

321 Irene Bono, Béatrice Hibou, Hamza Meddeb et Mohamed Tozy, *L'État d'injustice au Maghreb. Maroc et Tunisie*, Paris, Editions Karthala, 2015.

322 Abderahim El Maslouhi, « La voie marocaine de la démocratisation: repères transitologiques », dans *Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009)*, Centre d'études internationales, Paris, Karthala, 2010.

Toutefois, en déployant une politique étrangère continentale, le Maroc ambitionne d'être reconnu comme une puissance africaine émergente et de jouer ainsi un rôle de premier plan dans la stabilité politique du continent<sup>323</sup>. Cette alternative et cet intérêt pour l'ouverture extérieure peuvent s'expliquer par le fait que les relations extérieures permettent au pouvoir de trouver des ressources symboliques et financières susceptibles de dépasser à la fois les blocages internes et ceux de la région maghrébine<sup>324</sup>.

Aussi, au regard des mutations géopolitiques en cours, par son rapprochement stratégique avec les pays du Golfe<sup>325</sup> et l'Afrique, le Maroc aménage une solution à l'enclavement supposé entre ses deux voisins méfiants, l'Algérie et la Mauritanie. Le regain d'intérêt marocain donc pour le continent africain, notamment pour l'Afrique subsaharienne, est un outil de « désenclavement » stratégique pour la Royaume<sup>326</sup>.

Pour contourner ses contraintes géographiques, il s'est naturellement tourné vers le sud du Sahara à l'heure où semble s'amorcer une nouvelle ère diplomatique. L'arrivée de nouveaux acteurs concurrents sur la scène africaine semble signer la fin de l'exclusivisme marocain quant à l'usage diplomatique des symboles religieux au sud du Sahara<sup>327</sup>. Naviguant constamment entre symbolisme et réalisme dans le cadre d'une « politique d'influence » afin de satisfaire son désir de puissance émergente, le Royaume inaugure avec l'Afrique subsaharienne une politique de coopération dans de nombreux domaines, de l'économie à la culture, et conclue ainsi des accords et des conventions sur les plans politique et juridique.

De toutes les manières, tout en développant une ambition géopolitique et géoéconomique plus large, la diplomatie d'influence déployée par le Maroc vise avant tout à accélérer l'émergence industrielle et commerciale du pays, en valorisant ses atouts dans le secteur primaire (agriculture, phosphates). Aussi, cette initiative officielle a pour pendant l'expansion des champions nationaux (marocains) en Afrique de l'Ouest, qu'il s'agisse des banques, des compagnies

323 Jean-Claude Martinez, *Mohammed VI : le Roi stabilisateur*, Paris, Editions Jean-Cyrille Godefroy, 2015, p.145-165.

324 Rémy Leveau, « L'avenir du Maghreb », in R. Leveau et H. Bozarslan, (Dir), *Islam et conflits de la modernité*, Berlin, 1996.

325 Favorisés par l'immobilisme de l'Union du Maghreb arabe (UMA), depuis l'appel à l'adhésion du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au Maroc, le 10 mai 2011, les liens du Maroc se sont renforcés avec les monarchies du Golfe (Arabie saoudite, Qatar, Émirats arabes unis, Koweït, Bahreïn, Oman). La volonté du CCG d'être un rempart contre l'Iran et le terrorisme a permis de créer des liens avec le Maroc, lui-même fortement engagé dans la lutte contre le terrorisme depuis les attentats de Casablanca (mai 2003) et de Marrakech (avril 2011).

326 Bakary Sambe, *Islam et diplomatie. La politique africaine du Maroc*, Casablanca, Edition Marsam, 2010.

327 A la différence des autres pays du Maghreb, le Maroc a toujours tenu à doter son engagement continental d'un soubassement idéologique et historique ainsi que d'un contenu symbolique, en s'appuyant sur des relais souvent informels mais surtout sur des ressources religieuses, en dépit de ses moyens financiers relativement limités.



d'assurances ou des groupes agro-alimentaires et miniers<sup>328</sup>. L'arrivée des groupes marocains est appréciée dans ces pays où elle vise à promouvoir un partenariat Sud-Sud plus équilibré que les relations asymétriques qu'ils peuvent avoir avec une puissance hégémonique comme l'Afrique du Sud, ou a fortiori avec des géants comme la Chine<sup>329</sup>.

L'originalité de cette démarche diplomatique dessinant la politique africaine du Maroc, est marquée par une forte présence royale qui forge une identité au dessein marocain pour son émergence. Laquelle est déterminée par un ensemble de représentations et de conditions historiques qui laisse appréhender les faits contemporains des relations du Royaume avec l'Afrique subsaharienne comme un prolongement de ses liens séculaires fortement ancrés dans le spirituel, tout en leur insufflant une nouvelle dynamique orientée vers l'édification et le développement. Du fait de l'utilisation intensive de l'outil diplomatique (diplomatie économique, visites royales<sup>330</sup>, politique de formation, utilisation des institutions parapubliques et des réseaux transnationaux), le Maroc a une carte à jouer sur le plan de la médiation en matière de sécurité<sup>331</sup>. Cependant, cette capacité était tributaire de son retour à l'Union Africaine et de ses structures de sécurité, ainsi que de l'efficacité de l'Union Maghrébine, à l'heure où la sécurité africaine doit être élaborée de façon multilatérale<sup>332</sup>. Malgré l'absence du Maroc de l'organisation continentale, ses ambitions pour le continent tendaient à se réaliser grâce à des dialogues bilatéraux et régionaux encourageants. Chemin faisant, cette intense politique africaine du Royaume a été couronnée par la décision de 39 présidents africains réunis pour le 28ème sommet de l'Union Africaine pour que le Maroc soit bien le 55ème membre de l'organisation panafricaine, en dépit des réserves de l'Algérie et de l'Afrique du Sud. Ce retour est à adosser dorénavant à un positionnement stratégique renouvelé du Maroc dans les profondeurs de l'Afrique, qui a rendu possible cette réintégration et lui donne toute son épaisseur<sup>333</sup>.

328 Les conquêtes de Maroc Télécom, d'Attijariwafa Bank ou encore du groupe minier Managem sont autant de poussées pour le Maroc dans la conquête de l'Afrique de l'Ouest. Aussi, alors que l'écrasante majorité des compagnies suspendaient leurs vols vers Conakry, Freetown et Monrovia, touchés par Ebola, la Royal Air Maroc est l'une des rares à avoir maintenu toutes ses lignes vers les pays concernés.

329 Alexandre Kateb, « Le Maroc entre diplomatie d'influence et stratégie d'émergence », La tribune du 03/04/2013, (<http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/2013>).

330 Après une tournée triomphale au début 2014 en Afrique de l'Ouest (Mali, Côte d'Ivoire, Guinée, Gabon), les dernières visites royales au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon et récemment au Rwanda, en l'Éthiopie et au Nigéria, sont significatives sur ce volet.

331 Yousra Abourabi, Julien Durand De Sanctis, L'émergence de puissances africaines de sécurité : étude comparative, Étude n° 44, IRSEM, 2016, p.36-76

332 La crise sahélienne consécutive à la chute du régime de Mouammar Kadhafi et au coup d'État ayant provoqué la chute du président malien Amadou Toumani Touré, a été aggravée par la prise du Nord du pays par les groupes djihadistes. Le déclenchement de l'action militaire dans le conflit malien à travers l'opération Serval, le 11 janvier 2013, menée par l'armée française, la mise en place de la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA) sous conduite africaine, ont induit de nouvelles dynamiques sécuritaires. Désormais, les pays soutenant l'intervention militaire s'exposent à des menaces de différentes natures.

333 Comme a tenu, de le rappeler le souverain marocain lors de son discours pour la cérémonie de clôture du 28ème sommet de l'UA, le 31 janvier dernier, c'est « près d'un millier d'accords conclus », «46

Aujourd'hui, le Maroc défend un leadership africain qui lui permettrait à la fois de mieux défendre ses intérêts et ceux du continent<sup>334</sup>. Mais surtout de ne pas rester cautionné par l'inertie du bloc maghrébin. Cette décision stratégique<sup>335</sup> est révélatrice d'une certaine montée en puissance du Maroc qui s'appuie sur ses investissements économiques, ses compétences en matière de renseignement et sur sa politique de la sécurité spirituelle<sup>336</sup>. Dans un contexte de rivalité historique avec l'Algérie, dans quelle mesure le Maroc peut-il revendiquer le statut de puissance régionale émergente ?

Sous cet angle, l'Algérie se considère comme une puissance régionale. Le pays est plutôt un Etat fort (c'est-à-dire soutenu par un empire bureaucratique et un appareil sécuritaire coercitifs) et non pas puissant (la donne sociale est en train de changer et la défection s'alimente de plus en plus)<sup>337</sup>. L'Algérie s'apparente à une pyramide inversée. Dans cette configuration, l'Algérie semble isolée et son régime vieillit et dépassé. Le système d'opacité complète qui caractérisait l'Algérie depuis son indépendance a cédé la place à un système d'une grande complexité au sein duquel se prend la décision politique<sup>338</sup>. Il est clair que dans ce Maghreb qui a changé et continue de bouger, l'Algérie a du mal à suivre, à évoluer, à admettre qu'elle n'est peut-être plus la grande puissance régionale dont elle se targuait. Une simple lecture de la structure du produit intérieur brut (PIB) algérien permet de mettre en évidence l'approfondissement du caractère rentier de l'économie et l'éloignement de la perspective de l'économie de marché au sens canonique du terme<sup>339</sup>. Désormais, la transition algérienne a porté sur les modalités de redistribution de la rente qui ne concerne qu'une couche plus réduite d'Algériens. Dans ces conditions, l'instabilité est plus susceptible de survenir lorsque ce type de développement basé sur le pétrole est initié dans et par un État faiblement institutionnalisé.

Par ailleurs, il est bien difficile de prévoir aujourd'hui toutes les conséquences de la crise libyenne et de cerner l'évolution du nouveau régime en place. La Libye deviendra-t-elle un État stable et relativement démocratique,

visites royales dans 25 pays africains», des projets dans le domaine des infrastructures, de l'agriculture, de l'environnement, qui ont structuré la politique mise en œuvre par le Maroc en direction du continent depuis son arrivée sur le trône en 1999.

334 Les derniers discours royaux devant l'ONU, la COP22 et l'UA, sont plus illustratif de ce constat.

335 Bouchra Rahmouni Béhida, *Le Maroc stratégique : ruptures et permanence d'un royaume* ; Descartes, 2013.

336 A ce stade, la politique marocaine de formation religieuse en Afrique en phase d'institutionnalisation porte le nom de politique de sécurité spirituelle. Sur ce, le Maroc se positionne comme défenseur actif d'un islam modéré par la formation d'imams maliens, libyens et tunisiens.

337 Sous la présidence de Bouteflika (de 1999 à nos jours), les gouvernements successifs ont massivement redistribué les revenus issus des exportations d'hydrocarbures à travers des aides directes et indirectes à la population. Alors que les revenus pétroliers chutent de plus en plus sur le marché international, est-ce que cette politique clientéliste perdura-t-elle sans moyens ?

338 Luis Martínez et Rasmus Alenius Boserup, *Algeria Modern. From Opacity to Complexity*, Oxford University Press, 2016.

339 Les observateurs algériens et étrangers, déjà cités, se demandent comment des groupes d'intérêts étatiques et privés se sont constitués au bénéfice des troubles intervenus dans les années 1990 pour capturer la rente pétrolière et convertir massivement les biens publics en bien patrimoniaux ?

comme le souhaitent ses voisins et ses partenaires ? Une fédération ou une confédération ? Une juxtaposition de tribus ? Ou bien une zone de non droit, chaotique, offrant un havre aux djihadistes et trafiquants en tous genres ? La réponse dépendra probablement en grande partie de l'évolution politique, sociétale et économique de ses voisins.

Le processus transitionnel tunisien possède de très fortes chances de faire de la Tunisie un modèle de démocratisation en Afrique du Nord. Toutefois, ce modèle reste tributaire du mode de fonctionnement du nouveau système mis en place qui est appelé à faire face, entre autres, à deux défis liés au contexte transitionnel actuel. Le premier défi exigerait des nouveaux dirigeants du pays de se débarrasser du legs autoritaire de Ben Ali et d'essayer de se faire une nouvelle légitimité démocratique au-delà des urnes. Ce défi est d'autant plus sérieux et urgent qu'une grande partie de la jeunesse tunisienne perçoit les élites qui ont marqué le processus de transition (élaboration de la Constitution et dialogue national) comme faisant partie du régime de Ben Ali<sup>340</sup>. Le deuxième défi du nouveau régime tunisien serait de trouver des réponses adéquates aux dysfonctionnements économiques qui pèsent sur les efforts de redémarrage économique du pays. Nul besoin de rappeler, à cet égard, que le tourisme, qui est l'un des points névralgiques de l'économie tunisienne, demeure particulièrement sensible aux aléas sécuritaires, notamment à la suite des attentats terroristes qui ont secoué le pays durant les deux dernières années.

En définitive, évoquer la question de la sécurité et de la stabilité au Maghreb renvoie directement à un constat clair, celui de l'échec d'un projet promoteur sans lequel les pays de l'Afrique du Nord ne seront jamais capables d'assurer ni leur propre développement, ni leur propre sécurité.

---

340 En effet, le nouveau président élu, Béji Caïd Essebsi, le Premier ministre, Habib Essaïd, ainsi que d'autres membres de son gouvernement ont occupé des postes clés sous les régimes de Bourguiba ou de Ben Ali et ne jouissent pas d'une légitimité révolutionnaire. Voir pour plus de détails sur ce point : Maha Yahya, *Beyond Tunisia's Constitution, the Devil in the Details*, Carnegie Endowment for International Peace, Beyrouth, avril 2015.

## IV. Conclusion

Quoi qu'il en soit, le « Printemps arabe » a donné lieu à une forte attente de changement politique dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, à tel point que la possibilité d'une vague de démocratisation a été évoquée et impose de repenser la sociologie politique de l'Afrique du Nord. La tâche que les acteurs politiques et civils doivent affronter comme un véritable défi historique serait de savoir comment tenir compte des avancées universelles et des expériences des autres peuples, sans que cela ne soit un décalque des modèles disponibles, ni un enfermement dans un air de déjà-vu<sup>341</sup>. L'heure est donc à la créativité juridique, politique et sociale<sup>342</sup>.

Envisagés sous cet angle, les mutations et événements en cours sont fondateurs de nouveaux principes, forgeant un moment inaugural qui sépare l'avant et l'après 2011, annonçant l'ouverture d'un épisode historique doté d'une force constituante qui traversera de nombreuses épreuves avant de donner ses fruits, et de se stabiliser en tant qu'ensemble de normes et de valeurs faisant consensus parmi les sociétés politiques et civiles maghrébines. Parvenus lors de « situations critiques », les arrangements institutionnels sous-jacents à des contextes « hybrides » ou « autoritaires », structurent l'organisation de l'Etat et de l'économie politique par-delà les métamorphoses formelles et discursives des régimes politiques. Ainsi, les réformes promises par les élites dirigeantes au lendemain des soulèvements populaires survenus dans la région depuis 2011, seront jugées aux moyen et long termes à l'aune du démantèlement des accommodements institutionnels liant institutions politiques et corruption systémique<sup>343</sup>. Aussi, la déstabilisation de la région après les dynamiques politiques du « Printemps arabe », les menaces sécuritaires au Sahel et la montée en puissance des djihadistes de l'« Etat islamique » entraîneront des basculements, des flux et des reflux de la question démocratique.

Prises ensemble, les recompositions en cours semblent indiquer la nécessité pour les pays du Maghreb de s'approprier les principes du gouvernement démocratique et d'appartenir à un bloc régional. Les risques et les défis soulignés convergent à situer le décalage entre défis régionaux voire internationaux et préoccupations nationales. Dans les temps présents, face à l'amenuisement des capacités nationales à gérer les contraintes extérieures, le dernier rempart n'est autre que l'accélération de la démocratisation, sinon les effets pervers des

341 Valérie Bunce, « Quand le lieu compte. Spécificités des passés autoritaires et réformes économiques dans les transitions à la démocratie », *Revue française de science politique*, vol.50, n°4-5, 2000, p. 633-656.

342 Il est intéressant pour le moment de noter que le Maroc se singularise et prend une avancée sur ce volet. Le recentrage de l'action de l'Etat qui semble déverrouiller les anciens modes de gouvernance et leurs rigidités habituelles, laisse entendre le choix marocain du mûrissement par la pratique démocratique.

343 Mohammed Hachemaoui, « La corruption politique en Algérie : l'envers de l'autoritarisme », *Esprit*, n° 6, 2011, p. 111-135.

choix non démocratiques déstabiliseront davantage les ordres étatiques établis jusqu'ici dans la région.

Les situations politiques, sécuritaires et géopolitiques, qui demeurent pour le moment plus que confuses au Maghreb, invitent à revisiter les paradigmes sécuritaires et l'approche de la viabilité des espaces politiques menacés par la fragmentation. Actuellement, les forces islamistes sont devenues les principaux récipiendaires ou cibles des stratégies de cooptation, ou de répression. Les débats sur leur inclusion dans les processus de libéralisation en cours sont loin d'être clos. C'est dire que dans les contextes transitionnels, pour assumer et assurer la fonction de l'articulation des aspirations et des intérêts de segments considérables des populations selon des moyens conformes au bien public et la culture de l'institution, les médiateurs les plus sollicités sont ceux résultant d'un processus de prise de position et de politisation vis-à-vis des intérêts qui s'affrontent dans la société civile, en premier chef, les demandes d'ouverture et de libéralisation démocratique.

En somme, la qualification des expériences, leur degré de démocratie, ou la qualité de celle-ci, nécessitent de distinguer les modèles et les expériences. Les uns sont normatifs et exposent ce qui devrait être. Les autres décrivent ce qui se passe réellement dans l'instauration et la pratique d'un régime. Au fil du temps, modèles et expériences s'influencent mutuellement sans pour autant se confondre.

Corrélativement, si l'on considère les ressorts du "Printemps arabe", on doit nécessairement considérer, parmi ceux-ci, l'affaiblissement de l'autoritarisme et de ses capacités répressives. Cet affaiblissement est d'autant plus intéressant qu'il signale un doute intrinsèque au projet autoritaire lui-même. Dans ce contexte, le « pluralisme limité » n'est donc pas en soi un projet. Il s'impose comme principe de réalité à des gouvernants dans l'incapacité d'exercer un contrôle total et a contrario, s'en remettre à des procédures démocratiques instituées. La « consolidation » et la « résilience » autoritaires, que l'on a souvent tendance à présenter ou suggérer sous la forme de systèmes sans failles où les stratégies des tenants du pouvoir seraient omniscientes, sont de manière récurrente menacées par des dérapages et des pertes de contrôle dont les occurrences échappent à la prévision. Quel que soit le contexte, on est sommé d'accepter l'hypothèse selon laquelle, les configurations de « pluralisme limité » recèlent d'espaces publics dissidents ou des zones insoumises aux anciens ordres.



---

# Chapitre 6

## Retour sur les printemps arabes

---

Abdallah Saaf, Senior Fellow, OCP Policy Center

---

Les réalités issues des printemps arabes peuvent être classées selon les différentes situations qui se sont déclarées sur le terrain jusqu'à aujourd'hui : on recense trois cas de renversement de régimes (la Tunisie, l'Égypte, la Libye). Dans plusieurs pays l'insurrection n'a pas abouti et s'est transformée en guerre civile : la Syrie, le Yémen, rejoints par la Libye où plusieurs parties se disputent le pouvoir. Ces pays s'ajoutent à ceux qui vivaient une situation d'instabilité accentuée depuis de longues années (le Soudan, l'Irak). La Palestine a vécu un printemps de plus sous occupation depuis la vague démocratique arabe de 2011, mais sans discontinuité depuis les accords d'Oslo, depuis 1967, depuis 1948. Dans un pays comme l'Algérie, il n'y a pas eu réellement de mouvement en raison, dit-on, des conditions de sortie du pays de la décennie noire. Dans d'autres, il n'y a pas eu d'initiatives significatives de changement (la Jordanie, la Mauritanie). Au Liban, a régné une ambiance de conflit antérieure aux événements de 2011, dominés par des tensions internes et des facteurs géostratégiques. Les pays du Golfe ont vécu à distance l'ensemble des événements, à l'exception du Bahreïn où les faits insurrectionnels ont été étouffés par une intervention militaire saoudienne.

Quant au Maroc, il ne se situe ni dans la catégorie de la glaciation ni dans celle du changement substantiellement radical. Les interrogations ne peuvent être adressées au même niveau à l'ensemble des pays de la région<sup>344</sup>.

---

344 Amin, Samir 1931- Le monde arabe dans la longue durée : le printemps arabe ? / Samir Amin Paris Pantin Temps des cerises, 2011 (251 p.). Basbous, Antoine Le tsunami arabe / Antoine Basbous Paris : Fayard, 2011 (383 p.). Ben Hammouda, Hakim A quoi rêve un Oriental ? : de nouvelles modernités pour les printemps arabes / Hakim Ben Hammouda Paris : Ed. du Cygne, 2011 (201 p.). Ben Jelloun, Tahar (1944-...) L'étincelle : révoltes dans les pays arabes / Tahar Ben Jelloun, Paris : Gallimard, 2011 (122 p.). Benhamouche, Zoubir Algérie, l'impasse : pourquoi l'Algérie se retrouve-t-elle dans une impasse à l'aube du cinquantenaire de son indépendance et comment peut-elle en sortir ? / Zoubir Benhamouche Paris : Publisud, 2011 (178 p.). Benslama, Fethi Soudain la révolution ! : de la Tunisie au monde arabe : la signification d'un soulèvement / Fethi Benslama Paris[Paris] : Denoël, 2011 (117 p.). Essid, Yassine Chronique d'une révolution inachevée, 17 décembre 2010-23 octobre 2011 / Yassine Essid Tunis : MC, 2012 (249 p.). Day, Stephen W., 1961-Regionalism and rebellion in Yemen: a troubled national union / Stephen W. Day. Paris Cambridge ; New York : Cambridge University Press, 2012. Estival, Jean-Pierre L'Europe face au printemps arabe : de l'espoir à l'inquiétude Paris : L'Harmattan, 2012. Feki, Masri, Les révoltes arabes : géopolitique et enjeux / Masri Feki Paris : Studyrama, 2011 (142 p.). Filiu, Jean-Pierre La révolution arabe : dix leçons sur le soulèvement démocratique /. Jean-Pierre Filiu Paris : Fayard, 2011

Plusieurs années après, les événements connus sous le nom de « Printemps arabe » continuent à appeler des visites renouvelées, de l'analyse et de la réflexion. Sept ans après, à distance appréciable de ce qui a semblé faire rupture avec le passé, et alors que sur les divers terrains du Maghreb et du Machrek, les flux et reflux n'ont pas cessé, et après bien des hauts et des bas, le sentiment de bonheur que provoque le changement, les joies de l'émancipation, les grandes confusions, de nombreux drames, des fractures, des confrontations, voire des guerres, les interrogations sur la nature des événements de la région, leur sens, leur portée, leurs perspectives et leurs effets, à moyen et long termes, restent entièrement ouvertes.

La perspective comparée concernant les printemps arabes renvoie, ici principalement, à l'examen de trois cas, à savoir la Tunisie, l'Égypte, le Maroc, avec un focus particulier sur le dernier cas.

Au moins trois types de processus semblent se dégager :

- La Tunisie, premier pays de la transition, a connu un processus quasi révolutionnaire complexe, difficile, tourmenté de bout en bout. En fin de compte, et après bien des péripéties, la Constitution a pu être achevée, par consensus, sans référence à la Charia. Plusieurs élections ont été organisées. Plusieurs formules gouvernementales ont été expérimentées. Parmi les facteurs qui ont alimenté cette dynamique, face aux agendas conservateurs, une société civile qui s'est révélée plus consistante qu'on ne croyait, un mouvement de femmes considérable, des forces progressistes de diverses

(280 p.). Geisser, Vincent (1968-...) *Renaissances arabes : 7 questions clés sur des révolutions en marche* / Vincent Geisser, Michaël Béchir-Ayari Paris Ivry-sur-Seine : Ed. de l'Atelier, 2011 (160 p.). Giudicelli, Christian (1942-...) *Tunisie, saison nouvelle* / Christian Giudicelli, Paris : Gallimard, 2012. 1 vol. (145 p.). Guetta, Bernard *L'an I des révolutions arabes* : décembre 2010, janvier 2012 / chroniques de Bernard Guetta, Paris : Belin, 2012 (272 p.). Guidère, Mathieu 1971-... *Atlas des pays arabes : des révolutions à la démocratie ?*. Mathieu Guidère ; cartes Claire Levasseur, Paris : Autrement, 2012 (96 p.). Guidère, Mathieu *Le choc des révolutions arabes* / Mathieu Guidère Paris : Autrement, 2011 (210 p.). Kymiungur, Bahar *Syriana : regard transfrontalier sur le printemps syrien* / Bahar Kymiungur ; préface Michel Collon Paris Charleroi (Belgique) : Couleur livres, 2012 (140 p.). *Les printemps arabes* / sous la direction de Michel Peterson Paris Montréal : Mémoire d'encrier, 2011 (192 p.). Lévy, Bernard-Henri (1948-...) *La guerre sans l'aimer* : journal d'un écrivain au cœur du printemps libyen / Bernard-Henri Lévy Paris : Grasset, 2011 (639 p.). Liskai, Laszlo *Khadafi, du réel au surréaliste* / Laszlo Liskai Paris : Encre d'Orient, 2011 (152 p.). Littell, Jonathan (1967-...) *Carnets de Homs* : 16 janvier-2 février 2012 / Jonathan Littell Paris : Gallimard, 2012 (233 p.- [2] p. de pl.). Lledo, Jean-Pierre, *Révolution démocratique dans le monde arabe : ah ! si c'était vrai...* / Jean-Pierre Lledo Paris : A. Colin, 2012 (338 p.). Lubrano, Marie-Lys *Un taxi pour Benghazi* / Marie-Lys Lubrano, Paris : Jacob Duvernet, 2011, (293 p.). Marbot, Jean, *Un pick-up pour Tripoli* : journal de l'insurrection libyenne / par Jean Marbot, Paris Rennes : Marines, 2012, (320 p.). Martinelli, Giovanni (1942-...), *Evêque chez Kadhafi* / Mgr Giovanni Martinelli ; avec la collaboration de Samuel Lieven, Paris : Bayard, 2011, (123 p.). Khadija Mohsen-Finan (dir.), *Le Maghreb dans les relations internationales* / sous la direction de Khadija Mohsen-Finan ; [préface Mohammed Harbil] Paris : CNRS, 2011, (336 p.). *Révoltes arabes : premiers regards* / sous la direction de Pierre Blanc Paris : L'Harmattan, 2011, (168 p.). Sébastien Boussois (coord.) *Le Moyen-Orient à l'aube du printemps arabe* : sociétés sous tension / coordonné par Sébastien Boussois ; Jean-Baptiste Beauchard, Julie Chapuis, Pekka Hakala... [et al.] Paris : Ed. du Cygne, 2011, (143 p.). Stora, Benjamin (1950-...) *Le 89 arabe* : réflexions sur les révolutions en cours / Benjamin Stora ; dialogue avec Edvy Plenel Paris : Stock, 2011 (200 p.). Tayara, Bassam 1953- *Le printemps arabe décodé* : faces cachées des révoltes / Bassam Tayara Paris Beyrouth : Albouraq, 2011 (295 p.).



natures (rôle central de l'UGTT, partis politiques de gauche, une variété de sensibilités oppositionnelles...) Majoritaires aux élections, les islamistes d'Ennahda ont fait preuve à plusieurs occasions d'autolimitation, mais ont souffert d'une relative perte de légitimité. Le régime pouvait-il réellement changer pour autant ?<sup>345</sup>

- Concernant l'expérience égyptienne, la pression populaire a provoqué la chute de l'Etat Moubarak, héritier de l'épopée nassérienne et du cycle sadatien. Tout, par la suite, a favorisé une dominance islamiste. Les erreurs des Frères Musulmans et du président Morsi ont fini par provoquer le renversement du gouvernement qu'ils dirigeaient, né des tumultes perçus par les uns comme « coup de société », et de « coup d'Etat », par les autres. La suite du processus, et la quasi-guerre civile qui s'en est suivie, condamne la démarche qui a semblé prévaloir à ce stade. Cependant, des différences notables de la situation égyptienne ressortent par rapport aux autres. Le rôle de l'armée est manifestement plus fort et plus central que dans le cas tunisien, capable de représailles violentes, avec en face des partis politiques faibles et une société civile peu en état de relever les défis.

En réalité, là aussi se pose la question de savoir si en définitive les changements qui eurent lieu se sont faits finalement dans le cadre du même pouvoir<sup>346</sup>.

- Le cas marocain se situe manifestement dans une perspective que l'on peut qualifier, dès le départ, de « réformiste ». L'amendement du régime plutôt que sa transformation semble y prévaloir, à travers une approche consensuelle au sein d'une partie considérable de la société, un élargissement de l'espace public, une délibération inédite par un grand nombre d'acteurs,

345 Beau, Nicolas, « Notre ami Ben Ali : l'envers du "miracle tunisien" / Nicolas Beau, Jean-Pierre Tuquoi ; avant-propos et postface inédits des auteurs ; préface de Gilles Perrault Paris : La Découverte, 2011 (245 p.). Bouamoud, Mohamed, Bouâzizi ou l'étincelle qui a destitué Ben Ali, Tunis : Almahia editions, 2011. Dakhliâ, Jocelyne Tunisie : le pays sans bruit / Jocelyne Dakhliâ, Paris : Actes Sud, 2011, (118 p.). Dégage : la révolution tunisienne, 17 décembre 2010-14 janvier 2011, [Tunis] : Alif ; Paris : Editions du Lateur, 2011 (239 p.). Essid, Yassine, Chronique d'une révolution inachevée, 17 décembre 2010-23 octobre 2011 / Yassine Essid, Tunis : MC, 2012, (249 p.). Meddeb, Abdelwahab (1946-...) Printemps de Tunis : la métamorphose de l'Histoire / Abdelwahab Meddeb, Paris : Albin Michel, 2011 (173 p.). Piot, Olivier, La révolution tunisienne : dix jours qui ébranlèrent le monde arabe / Olivier Piot, Paris : Petits matins, 2011, (150 p.). Puchot, Pierre (1980-...), Tunisie : une révolution arabe / Pierre Puchot ; avant-propos Edwy Plenel ; préface de Radhia Nasraoui ; postface Saber Mansouri, Paris : Galaade éditions, 2011 (229 p.)

346 El Aswani, Alaa (1957-...), Chroniques de la révolution égyptienne / Ala al- Aswani ; Alaa El Aswany ; traduit de l'arabe, Égypte par Gilles Gauthier Arles : Actes Sud, 2011 (346 p.). Gröndahl, Mia, Tahrir square, the heart of the Egyptian revolution, Paris Cairo : The American University in Cairo Press, 2011 Guibal, Claude, L'Égypte de Tahrir : anatomie d'une révolution / Claude Guibal & TangiSalaün, Paris : Ed. Seuil, 2011 (243 p.). Khalil, Karima, Messages from Tahrir: signs from Egypt's revolution, Paris Cairo: The American University in Cairo Press, 2011. Osman, Tarek, Révolutions égyptiennes : de Nasser à la chute de Moubarak / Tarek Osman ; traduit de l'anglais par Laurent Bury, Paris : Belles Lettres, 2011 (255 p.). Solé, Robert (1946-...) Le pharaon renversé : dix-huit jours qui ont changé l'Égypte / Robert Solé Paris : Les Arènes, 2011 (243 p.- [32] p. de pl.) ...

aussi bien traditionnels que nouveaux.

Pour le Maghreb, le paysage s'est quelque peu décanté : changement en Tunisie, incertitude en Egypte, quasi statu quo, continuité dans l'attentisme en Algérie, changement dans la continuité ou changement sans mutations spectaculaires au Maroc. Le processus ne semble pas achevé, l'agitation a persisté à des degrés inégaux.

Au Maroc, par exemple, le Mouvement du 20 février (M20F) a commencé à partir de plusieurs alliances, et a connu au cours de la phase la plus avancée (décembre 2011) un divorce retentissant entre les deux composantes clés du mouvement (Ennahj Eddimokrati et Al Adl Wa Ihssane). Il sembla se métamorphoser en plusieurs segments revenant ainsi à l'état antérieur au « Printemps arabe ». De plus, alors que les moments forts du 20 février paraissaient comme dépassés, des explosions sporadiques de grande taille ont lieu ici et là en dehors de la logique du Mouvement du 20 février (Taza, Khénifra, El Jadida.), et sans force motrice. On sait, cependant, que les mouvements sociaux sont versatiles et qu'ils peuvent revenir en force contre toute attente<sup>347</sup>.

Tout s'est effectué dans une ambiance d'interaction, de positionnement des uns par rapport aux autres. Dans l'évolution des événements au Maroc, notamment à travers l'adoption de la Constitution et sa mise en œuvre, se dégage comme les contrecoups, au début, des lenteurs et des difficultés du processus tunisien, et des événements dramatiques d'Egypte, et en particulier les circonstances de la chute de Morsi.

On se souvient de ces échanges à distance, repris partout à propos du « Printemps arabe », avant l'effondrement du régime de Moubarak, ce dernier déclarant : « L'Egypte n'est pas la Tunisie ». « La Tunisie n'est pas l'Egypte », lui avait répondu Ghanouchi.

Le Maroc s'est ressenti à divers stades de l'évolution de la vie politique dans les deux pays et a servi, durant toute la période, de référentiel pour l'approche de problèmes institutionnels spécifiques, particulièrement dans le processus constitutionnel tunisien. Au Maroc, par certains côtés, le caractère émotionnel

347 Au Maroc, il y aurait eu en moyenne 52 manifestations de protestation par jour à travers le pays, auxquelles auraient participé pas moins de 320.000 personnes, contre 8 en 2010, 5 en 2008 et seulement deux mouvements revendicatifs au quotidien en 2005.

Ces mouvements, sous forme notamment de sit-in, de marches et de manifestations de protestation, auraient été au nombre de 700 en 2005, de 5091 en 2008, de 6438 en 2009, avant de passer à 8600 en 2010 et 17.000 en 2012.

Voir statistiques des manifestations du M20F, site Mamfakinch : « Nous avons également diffusé nos propres chiffres concernant le nombre de participants à la première journée de manifestations. Nous les avons collectés en croisant ceux des différentes organisations et, surtout, en appelant au téléphone des militants sur place qu'on connaissait bien et à qui on demandait des chiffres qui soient les plus proches de la réalité ». Entretien avec Mohamed, un des animateurs du blog mamfakinch. Réalisé par Pascal Mülchi, mamfakinch.com, le 28 mars 2013.

(autour de la chute des chefs d'Etats) et réactif (au cours de l'évolution ultérieure) est frappant tout le long du processus.

Avec le recul de sept années après les événements de 2011, plusieurs interrogations s'imposent : Où en est-on après les explosions de 2010-2011 ? Ont-elles toujours des prolongements ? Comment apparaît aujourd'hui la nature de ces processus ? En quoi ont consisté les événements insurrectionnels ? Comment lire les processus de protestation qui ont éclaté partout dans le monde arabe ? Faut-il les rapporter à la logique des mouvements successifs de libéralisation et de raidissement qui ont marqué la vie politique de chacun des pays concernés au cours des dernières années ? Faut-il imputer l'explosion à l'arrêt de processus de libéralisation politique dans ces pays : fin de l'expérience du gouvernement de l'alternance au Maroc, durcissement du pouvoir en Egypte, désirs de plus grande ouverture non satisfaits en Algérie, au Bahreïn, etc. ; renforcement de l'autoritarisme en Tunisie ? Quid de la carte institutionnelle effective, des processus électoraux, de la situation de la justice, des médias, des droits de l'homme, des processus de sécurité ?

Processus de démocratisation ou enfoncement dans la tourmente ? Situation de ni démocratie ni autoritarisme ? Quelle est la nature des transformations, des évolutions, des ruptures s'il en est ? Par ailleurs, comment expliquer et la victoire « démocratique » des islamistes et quelle est sa signification ? Que pouvaient-ils accomplir au cours de cette législature ?

S'agissant, dans ce texte, de revenir à distance sur ces processus, la science sociale est-elle en mesure de s'arrêter valablement aujourd'hui sur un ensemble de faits et d'actes que des acteurs opérationnels décryptent parfois comme participant d'un vaste complot international ? Que bon nombre d'observateurs considèrent comme toujours en gestation, une entreprise en l'état actuel des choses encore inachevée, des phénomènes non finis, des processus encore marqués par l'« indétermination », des conjonctures encore trop ouvertes ? Manifestement, la question de la fermeture ou de l'ouverture de ces événements reste indéterminée. Les mouvements actifs en 2011 selon l'approche de Verta Taylor, loin de tomber nécessairement dans le déclin ou l'épuisement, peuvent se convertir en cellules ou réseaux dormants, prêts à alimenter une nouvelle génération d'explosions comme cela peut être le cas dans le mouvement actuellement à l'œuvre au Rif, à Jerrada, et dans d'autres parties du pays<sup>348</sup> ?

L'objectif est autant de questionner les événements qui ont fait le « Printemps arabe » que les processus de réforme qu'ils ont impulsés, les voies et les rythmes de démocratisation choisis, les mécanismes de formation de la

---

348 Verta Taylor, *Social Movement Continuity: The Women's Movement in Abeyance*, *American Sociological Review*, Vol. 54, No. 5 (Oct., 1989), pp. 761-775.

citoyenneté, les procédures et techniques de construction de la vie politique, en portant un regard sur l'ensemble de la région à travers l'étude des systèmes, des acteurs et de leurs interactions.

Au cœur de ce questionnement, plusieurs angles d'approche interpellent l'analyse : développement, préoccupations identitaires, édification de l'Etat de droit, promotion des droits de l'homme, stabilité politique et sécurité, relations internationales, vivre ensemble, justice sociale, dignité humaine. Il importe dans chaque cas de distinguer entre l'événement et ses dynamiques, en y démêlant les anciennes formes de protestation venues s'ajouter à de nouvelles<sup>349</sup>.

Ce qui est apparu, au départ, comme une vague de fond remettant en cause des ordres bien établis dans la région, a tout de même initié des réélaborations constitutionnelles, de grandes consultations populaires, des refontes institutionnelles notoires, la production d'une nouvelle génération de lois et de règlements, le lancement de politiques publiques déterminées, une plus grande implication de la société, et l'émergence de nouveaux acteurs.

Alors que le « Printemps arabe » battait son plein, les acteurs, Etats et porteurs du mouvement social, étaient aux aguets, incertains, dubitatifs sur l'issue des événements en cours. Ils prêchaient leurs convictions, déclinaient leurs agendas : avec leurs repères propres, leurs analyses, leurs chronologies, leur perception des faits vécus, leurs attentes et leurs espérances.

Entreprendre l'étude d'un mouvement de protestation exige, sans aucun doute, une distance épistémologique nécessaire à une objectivisation convaincante, une attitude de défiance vis-à-vis des représentations et des idées des différents acteurs sur les événements. Il ne s'agit, en effet, ni de s'inscrire contre, ni d'être pour, mais de s'affirmer comme observateur « engagé », juste le degré nécessaire d'engagement pour tenter de mieux saisir le réel<sup>350</sup>.

Dans l'étude d'un mouvement de protestation comme celui vécu à travers le Mouvement du 20 février, plusieurs niveaux appellent l'attention, en particulier les suivants :

Il est possible d'entreprendre une analyse des soubassements sociaux du mouvement de protestation à l'instar de celui effectué par Samir Amin dans ses textes sur les événements dits du « Printemps arabe » dans son livre sur « La

349 L'un des points d'intérêt de l'étude du « Printemps arabe », sept ans après, est le fait qu'il apparaît nécessaire à ce stade de l'évolution (ou de l'involution) des faits de reposer la question de la nature de ces événements, de leurs évolutions possibles, de leur portée, de leurs limites. Il est loin d'être inactuel de s'arrêter une fois encore sur leurs effets institutionnels, leurs assises politiques, économiques, sociales et culturelles.

350 Les ouvrages publiés dans le contexte des événements en constituent la meilleure illustration : trop engagés ? trop proches de l'événement ? sous influence ?

révolution égyptienne », en se basant sur une analyse des classes sociales<sup>351</sup>.

Il est possible, aussi, que la recherche empirique se saisisse des éléments quantitatifs (les chiffres, statistiques, données relatives aux mouvements de protestation, les normes produites suite à son impact) et qualitatifs constitutifs (la nature de sa composition, les coalitions, les succès, les échecs, les questions de sens)<sup>352</sup>.

Il est possible de dégager une lecture synthétique des faits, en évitant de se perdre dans la pléthore des éléments d'information, tout à fait naturelle dans ce type de contextes.

Dans ce texte, il s'agit principalement de s'arrêter d'abord sur les interactions marocaines avec les événements en Tunisie et en Egypte, d'examiner le phénomène insurrectionnel à travers ses expressions pratiques et théoriques, d'explorer les facteurs qui l'ont déterminé, et de relire les séquences politiques les plus importantes qu'il a engendrées.

## I. Les Marocains et les événements de Tunisie et d'Egypte en 2011

Le silence relatif des acteurs politiques marocains, pendant plusieurs semaines face au changement en Tunisie au moment du déroulement des événements de la fin de l'année 2010 et du début de l'année 2011, était frappant. Ils paraissaient comme tétanisés par ces événements "inattendus"<sup>353</sup>.

La tendance dominante chez les analystes consiste à voir dans cette faible réactivité dans les circonstances d'alors, davantage une manifestation de l'affaiblissement des acteurs politiques marocains de manière générale, d'un relatif rétrécissement du débat public, du nouvel état de la chose politique dans le pays...

Avant les événements du « Printemps arabe », ce que l'on appelait déjà « le modèle tunisien » était devenu comme un fardeau idéologique et politique trop lourd ayant sa part dans le retard pris par le processus de démocratisation à un double point de vue : d'une part, pesaient de tout leur poids au cœur de la vie politique marocaine, lors de la dernière phase, les thèses selon lesquelles

---

351 Samir Amin, *la révolution en Egypte*, Dar Echorrouk, Le Caire, 2011.

352 Bennani-Chraïbi, Mounia, et Olivier Fillieulle, *Pour une sociologie des situations révolutionnaires : Retour sur les révoltes arabes*, *Revue française de science politique*, vol.62, n°5, 2012. Les recherches empiriques sur le M20F, voir notamment Naimi, Mohammed, précité.

353 <http://www.abdallah-saaf.net/web/index.php/articles/42-les-marocains-et-la-revolution-tunisienne>

le développement économique primerait sur le politique, et ce qui apparaissait comme les succès de la Tunisie était donné comme modèle et, d'autre part, l'idée selon laquelle toute ouverture ne pouvait bénéficier qu'aux islamistes. La privation des libertés politiques et la répression des opposants étaient justifiées par le risque d'une intrusion des islamistes comme acteurs dans les institutions politiques<sup>354</sup>.

Les élites au pouvoir au Maroc semblaient attirées par cet argument. Ces thèses commençaient à faire bien des adeptes sous le ciel marocain. Une attitude comparable faisant l'éloge de Housni Moubarak et de son PND était également développée par ces mêmes élites. Un certain parti pris non démocratique s'affirmait de ce point de vue. Aussi, plusieurs aspects des événements de Tunisie et d'Égypte devaient interpeller directement les Marocains<sup>355</sup>.

Lorsqu'elle se concrétisa, comment fut perçue la « révolution tunisienne » ? L'imitation était-elle à l'ordre du jour ? Du nouveau était-il annoncé en termes de démocratie dans la région ? Les récits marocains sur la chute du régime Ben Ali ne diffèrent guère dans leurs grandes lignes de ceux rapportés par différents médias à l'échelle internationale, il est cependant des inflexions propres au contexte marocain. À l'origine immédiate de la chute, l'immolation par le feu, ce geste de désespoir qui n'était déjà pas inconnu au Maroc parmi les modes de protestation individuelle et de contestation sociale. Il se trouve que cette violence individuelle fut vite portée par la contestation sociale spontanée, mais de plus en plus large et comme irrésistible, la répression n'ayant pu que la renforcer. L'élargissement de la contestation individuelle en mouvement collectif n'est pas non plus un phénomène étranger au contexte marocain, mais les révoltes les plus remarquables survenues ces derniers temps dans des endroits plutôt excentrés du pays révèlent le souffle court, éclaté, dispersé de ces mouvements populaires (Sefrou, Ifni). L'extension, la généralisation, la contagion quasi nationale, qui n'a pu être réalisée au Maroc, a bien eu lieu en Tunisie<sup>356</sup>.

La difficulté de la généralisation de la protestation sous les cieux maghrébins semble provenir de la discontinuité des segments sociaux. La carte sociale de ces pays renvoie à une variété de cartes sociales sectorielles et territoriales, bien différentes les unes des autres. Il peut se produire une insurrection dans une ville sans que cela touche la ville la plus proche. En Tunisie, probablement un changement des paramètres a rendu possibles l'élargissement, la relative unification, l'articulation de divers mouvements de protestation en un seul. Les classes moyennes installées comme colonne vertébrale de la configuration

---

354 Ibid.

355 Ibid.

356 Ibid.

sociale du pays, les indicateurs macroéconomiques, les indices sociaux, avaient-ils détruit les anciens équilibres, dépassé les structures qui faisaient prévaloir la discontinuité du mouvement social, et permis l'homogénéisation et la généralisation des interactions politiques, économiques, sociales et culturelles, « l'emballlement » national ?

Pour les spécialistes de la Tunisie, une densité des réseaux sociaux virtuels et informels a permis la politisation des premières demandes sociales exprimées dans les petites villes de l'intérieur, la reprise par les intellectuels des griefs et doléances, leur traduction en langage politique, leur déploiement dans un espace géographique aussi symbolique que la capitale, et la dénonciation des pratiques mafieuses, notamment à travers la mise au pilori des prédateurs qui se mouvaient autour des biens publics<sup>357</sup>.

Tout atteste que dans ce contexte, à la crainte, à la résignation, à l'indifférence, a succédé un état d'esprit que l'on peut lire comme un refus de la servitude volontaire. Une certaine culture de la peur et de l'impuissance était battue en brèche. Le thème de l'effondrement du « mur de la peur », inspiré à la fois par la situation tunisienne et celle de l'Égypte, sera fréquemment repris pour décrire ce qui s'est passé dans ces pays. L'expérience tunisienne montrait les potentialités impressionnantes de résistance de cette élite. Il est à relever, aussi, qu'une renaissance des forces politiques traditionnelles est parue s'affirmer progressivement : des segments entiers du parti unique, qui faisaient auparavant osmose avec l'administration, étaient saisis par un questionnement profond sur le régime. Le RCD était pourtant au centre du dispositif d'inclusion, de contrôle et de répression. Encore que l'événement ne semble pas avoir pu s'accomplir s'il n'y avait le rôle déterminant de l'UGTT, alors que celle-ci n'était pas un acteur politique. La relève pouvait être évidente. Durant des décennies, l'opposition a été muselée, et les organisations d'avocats et de défense des droits de l'homme, de même que les structures syndicales étaient loin de pouvoir apparaître comme des acteurs alternatifs. Les diverses sensibilités politiques, tenues à distance du centre de la vie politique, avaient intériorisé le rejet du régime de longue date.

Les opposants ne paraissaient pas représenter une relève, étant comme dévitalisés, le plus souvent expression de générations passées, de vagues démographiques limitées, à la culture fortement influencée par la référence vieillotte au bourguibisme. Il est possible que l'entrée en scène de nouvelles forces se soit faite aussi bien à travers le filtre du parti unique, vieux procédé de la cooptation, qu'à travers une acceptation plus grande des oppositions (jeunesse, femmes, catégories sociales marginalisées...).

357 Le clan des Trabelsi est le plus pointé du doigt.

En somme, si la dynamique du soulèvement semble liée à la politisation réussie des émeutes sociales et à leur ancrage dans la capitale, il est à noter que le succès du soulèvement tient à une condition, qu'il est difficile de voir se reproduire ailleurs, le refus de l'armée de tirer sur les manifestants. En effet, l'attitude de refus de l'armée de s'associer à la vague de répressions commandée par le pouvoir a été centrale dans le cas tunisien comme dans le cas égyptien. Elle sembla même, plus tard, appuyer la révolte populaire, l'appelant à former des comités locaux de quartiers pour s'opposer aux soutiens du régime. Des raisons probablement propres à la Tunisie ont rendu cette approche possible<sup>358</sup>.

Le rapport des forces de sécurité à la société est devenu plus complexe. Un régime policier radical, mené par un parti d'Etat omniprésent avait intégralement verrouillé l'espace social et politique. L'encadrement sécuritaire paraissait plus important, plus radical, alors que le degré de gravité de la situation sociale semblait plus élevé. Il est à noter, aussi, que l'appareil sécuritaire tunisien, trop visible et direct dans son contrôle, paraissait primaire et peu sophistiqué en termes de contrôle et d'encadrement.

L'idée d'une relève par de nouvelles coalitions semblait plausible, la répulsion des anciennes formes d'autoritarisme, l'économie politique des régimes, la centralité des questions sociales, la montée en force de la problématique d'une nouvelle génération de doléances : la dignité, la liberté, la justice sociale...<sup>359</sup>

Existe-t-il des similitudes certaines entre les composantes de l'aire maghrébine. Ce qui s'est passé en Tunisie pouvait-il être dupliqué en Algérie, en Libye et/ou au Maroc<sup>360</sup> ?

Dans l'hypothèse marocaine, le multipartisme, adossé à un certain pluralisme, en dépit de la consistance variable de la force des partis, est une tendance profondément ancrée dans le pays et correspond à un contenu réel, en dépit de l'érosion du crédit des partis politiques.

358 Sur la structure des événements de Tunisie, voir note n°2.

359 Ibid. A plusieurs moments au cours des événements, notamment après le départ de l'ancien chef de l'Etat, l'évolution politique a semblé entre ses mains: elle pouvait soit se contenter de la restauration de l'ancien pouvoir revisité et assagi, promoteur d'un pluralisme de façade, mais débarrassé de l'entourage encombrant des Trabelsi autour du président ; soit jouer un rôle historique de passeur, en sécurisant les transactions vers l'instauration d'un régime démocratique. Dans le premier cas, la Tunisie ne ferait que confirmer sa proximité des standards politiques de la région. Dans le second, elle basculerait dans les expériences de transition démocratique de type latino-américaines. Il resterait alors à mettre en œuvre un patient travail de démantèlement de l'ancien pouvoir, travail long et difficile, à l'instar de la « débaathisation » entreprise en Irak. Dans tous les cas, l'armée était à même de jouer un rôle majeur dans l'évolution du régime.

360 Les conditions de reproduction du processus tunisien paraissent variables selon les pays. Chaque Etat a ses particularités, du point de vue de ses tendances, inclinaisons et perspectives propres. La contamination ne pouvait s'effectuer de manière automatique. Cependant, les événements en Tunisie pouvaient relancer les ressorts de l'émulation dans la région et le redéploiement des forces populaires et des revendications politiques, économiques et sociales. Parmi les similitudes, les forces de sécurité comme acteurs incontournables, l'idée d'une relève par de nouvelles coalitions, la même répulsion des anciennes formes d'autoritarisme, une économie politique de régime comparable, la centralité des questions sociales, la montée en force de la problématique de la dignité et des valeurs post matérielles.



Cependant, il n'était pas besoin d'être grand analyste pour prévoir depuis des mois que la Tunisie était promise à de profonds changements : la manière dont les Tunisiens, en marge de colloques, séminaires, de symposium académiques à l'étranger autour des réformes politiques et économiques, commençaient à exprimer leur état d'esprit, tout d'écœurement et de désespérance, face au régime, en disait long sur l'avenir du régime. Ils parlaient d'une Tunisie où les choses politiques au cours des derniers mois laissaient supposer que le seuil de l'intolérable dans une dictature corrompue avait été atteint<sup>361</sup>. De plus, les départs en exil s'étaient multipliés sur la longue durée. Comme pour l'Irak baathiste, le nombre considérable d'exilés révélait le degré de répugnance éprouvée par des élites et des citoyens ordinaires vis-à-vis du régime. Les maux de corruption, les atteintes à la dignité, les dérives autoritaristes avaient fait leur œuvre.

Ses capacités d'intégration des composantes oppositionnelles paraissaient des plus limitées. Derrière les événements s'esquissait l'affaiblissement de l'organisme, son atrophie, la destruction de toute médiation en son sein. Après l'explosion, les appels des politiques au calme n'étaient plus audibles. L'Etat s'était considérablement affaibli, la société s'était paradoxalement renforcée. Des mouvements sociaux diversifiés, relativement autonomes, ont commencé à sillonner l'espace public depuis quelque temps. Les performances sociales de l'Etat autoritaire ont fini par jouer contre lui. L'élévation du niveau de vie de certaines couches a suscité une montée exponentielle des aspirations politiques et sociales. Pourtant, cette Tunisie-là commençait à être admirée par une partie non négligeable de la classe politique marocaine. Elle devenait un modèle pour eux. Des observateurs commençaient à parler d'une « tunisification » de l'esprit de la démarche de dirigeants marocains. Sa chute inattendue et brutale, la révolution qui venait de se dérouler, ne pouvait que remettre en cause ces nouvelles certitudes qui commençaient à être proclamées à voix haute dans le débat public du pays.

Nombre de forces alternatives ont été affaiblies par une récupération de type primaire. Un des réflexes naturels des autocrates autorisés est de se laisser emporter par la facilité de pouvoir, et chaque fois que les circonstances le permettent, d'écraser « l'infâme » sur leur chemin. Le pouvoir avait procédé méthodiquement à une désertification autour de lui, à une dépolitisation technique aux fins de renforcer ses postures. L'autoritarisme engendre ainsi comme un phénomène de dévitalisation et de déliquescence du système dans son ensemble.

361 Voir Camau, Michel, Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe, Critique internationale, n°30, 2006. L'autoritarisme tunisien semblait se conjuguer de manière ostentatoire à une certaine "mafiosisation".

Le délitement du pacte social s'est accompagné de l'apparition de lignes de fracture dans la société. Les jeunes, sans lesquels la stabilité de la société ne saurait se faire, ont été les premiers exclus de ce pacte. Il était difficile, pour eux, de s'insérer dans l'économie, de bénéficier du bien-être vanté par les officiels. Le problème ne se réduisait pas à une histoire de rapports entre vieux et jeunes, l'autoritarisme n'épargnait pas plus les vieux que les jeunes<sup>362</sup>.

Au-delà des similitudes, il est des interactions qu'on ne peut occulter : ainsi, par exemple, la chute du régime tunisien, représente avant tout au Maroc l'effondrement du fameux « modèle tunisien », désormais invoqué par nombre d'acteurs qui recherchaient dans l'ensemble de la région un argument convaincant à reporter le rendez-vous de la démocratisation. D'autre part, la simple présence de régimes autoritaires dans l'environnement régional freinait les processus de libéralisation à l'œuvre dans certains pays, dont le Maroc. Il se passait comme si un autoritarisme régional interpellait et reprochait à certaines expériences comme l'expérience marocaine, toujours en développement, d'aller trop loin et trop vite. Le pouvoir marocain, à l'occasion de Barcelone II, sembla marquer un coup d'arrêt à la suite du refus des régimes arabes d'aller plus loin dans la libéralisation de leurs régimes et des remontrances qu'ils lui signifièrent à cet égard. D'autre part, le président déchu, selon les documents wikileaks, n'a-t-il pas affirmé sa crainte de voir les islamistes prendre les rênes du pouvoir au Maroc ?

Difficile de penser que le degré de développement atteint par ces sociétés, leurs Etats et leurs classes politiques, pouvait permettre une franche évolution démocratique. Ces évaluations ne pouvaient empêcher de prospector la voie non démocratique. Les régimes pouvaient difficilement continuer à vivre sans changement de perspectives. Le laboratoire tunisien offrait aux analystes l'occasion de prospector les développements plausibles : en plus du recours accentué ou non à la répression et à l'encadrement de l'opposition, perspectives qui ne semblent pas devoir totalement disparaître, d'autres orientations possibles s'imposaient :

le pouvoir pouvait entreprendre de s'occuper des besoins fondamentaux les plus urgents, en donnant des gages, comme le report de la suppression des aides pour les produits de première nécessité, des allocations en ressources de natures diverses. Cela pouvait aller jusqu'au renforcement des politiques de subventions, et même la création d'emplois publics pour les jeunes.

Il pouvait aussi travailler sur l'idée de dissocier le politique du social, que les

<sup>362</sup> Avant les événements de la fin de 2010-2011, en l'absence de mécanismes d'inclusion, la contestation s'est trouvée confrontée à une répression policière accrue, d'où les explosions des dernières années, avant « la révolution », notamment à Gafsa, Ben Gardane, et Sidi Bouzid.

conflits sociaux ne se transforment pas en conflits politiques.

Ce choix constitue l'essentiel de la seconde orientation. La démocratisation contrôlée pouvait encore servir à calmer la demande sociale, en impliquant plus de monde afin de partager le contrôle des populations. Associer les oppositions pour gouverner, afin d'alléger les charges de l'Etat, avec peut-être cette particularité de la situation actuelle que nombre de forces sociales sont en état de négocier plus durement. Etait plausible, également, l'adoption d'un choix qui implique de faire des concessions et d'élargir des systèmes d'alliances politiques. De grandes ouvertures semblaient nécessaires pour conserver les structures centrales du pouvoir.

Dans ces décryptages de la révolution tunisienne en train de se faire, quid de la lenteur des réactions des partenaires occidentaux de la Tunisie ? Les réactions tardives, le fait de ne pas avoir fait preuve d'une sensibilité « démocratique » vis-à-vis des détresses politiques des peuples de la rive sud, trahissaient sans doute le peu d'intérêt des sociétés occidentales vis-à-vis de ce qui se passait chez leurs partenaires du Sud. Cela est peut-être lié à la place prise au Nord par ce que l'on pourrait appeler « la nouvelle question d'Orient » en Europe, les représentations courantes sur l'Islam, les trajectoires des politiques migratoires européennes, les débats sur les questions de l'identité nationale. L'ambiance qui prévaut dans les occidents européen et américain ne favorisait pas une attention soutenue vis-à-vis des élans d'émancipation des peuples de la rive sud. On peut même affirmer qu'il se dégageait une méfiance occidentale vis-à-vis des tendances profondes d'émancipation des peuples arabo-islamiques. Cependant, des révisions profondes se sont finalement imposées aux partenaires occidentaux : devant l'ampleur du chômage des jeunes, les risques d'instabilité, il s'imposait de revoir à la baisse les exigences demandées aux économies des pays du Sud pour se conformer au modèle libéral et à l'économie mondialisée<sup>363</sup>.

L'Egypte n'était pas aussi proche que la Tunisie, mais là aussi les interactions ne relèvent pas seulement de l'ordre de l'influence des idées. La première réunion d'une dizaine de jeunes s'est tenue à Rabat à la fin de janvier 2011, immédiatement après une manifestation contre le régime de Housni Moubarak. Les réseaux sociaux marocains s'étaient approprié les événements politiques d'Egypte comme ils l'avaient fait pour ceux de la Tunisie. Des collectifs de plaidoyer organisaient des manifestations et des sit-in à Rabat devant les ambassades tunisienne et égyptienne entre la fin décembre et janvier en 2011. Une association comme l'Association marocaine des droits humains (AMDH)

363 Il paraissait fort possible que l'on s'orientât après le « Printemps arabe » de la part des bailleurs de fonds internationaux, vers des politiques qui vont dans le sens de l'abaissement de la conditionnalité économique et l'élévation de la conditionnalité politique. Ces régimes se basaient sur une sorte d'allocations, accompagnées de répression, et la preuve d'une certaine efficacité dans des domaines particuliers. L'ancien régime n'avait pas un visage idéologique fort. Voir dans cet ouvrage l'article de Lannon Erwann, P. 291

très active autour des événements tunisiens et égyptiens avait pris la tête d'un des collectifs les plus engagés.

A la différence des mouvements qui se sont développés en Tunisie et en Egypte, le M20F, vaste alliance des forces politiques et sociales allant de l'islam politique à la gauche radicale, qui a incarné les protestations de l'époque, ne s'est pas nourri d'une contestation radicale du régime en place. Il esquissa comme plafond politique de ses doléances le mot d'ordre de « Pour une monarchie parlementaire »<sup>364</sup>. Ses revendications revêtaient un caractère réformiste dominé par une exigence de moralisation de la gestion publique et une aspiration à une plus grande justice sociale, et une demande de dignité.

Dans le déroulement des actions de protestation au Maroc, il n'a pas été enregistré d'occupation permanente de places, à la différence de ce qui s'est passé par exemple en Egypte, avec l'occupation de place Tahrir entre janvier et le 11 février 2011, date de la démission du président égyptien. Cependant, en lieu et place d'occupation, s'est installé plutôt un processus récurrent de retour en un même lieu, une même place, celle de Bab El Had<sup>365</sup>.

Les différences entre les régimes sont évidentes : la nature du régime (monarchie/républiques), la distance culturelle entre le peuple et le chef d'Etat la facilité qu'elle permet au niveau de la compréhension des messages émis par la partie qui gouverne et les gouvernés, l'existence du mécontentement dans la classe moyenne, l'accord sur la source du mécontentement, l'existence d'alternatives<sup>366</sup>.

D'autres interactions peuvent être observées : en termes d'usage de la violence, en dehors de cas exceptionnels d'extrême violence<sup>367</sup>, dans les grandes villes, une certaine retenue était de rigueur. Ce qui atteste de ce point de vue, que le régime marocain a tiré des leçons de ce qui s'est passé en Egypte et en Tunisie. On pouvait imaginer une situation où le régime se serait senti débordé et aurait fini par réagir de manière beaucoup plus violente, radicalisant alors du coup les revendications.

A la différence de la Tunisie et de l'Egypte, les partis politiques au Maroc ont recoupé d'une manière ou d'une autre le mouvement de contestation et ont rejoint à un moment donné de manière opérationnelle les manifestations. Le risque pour ceux qui demandent le changement était que le mouvement perde

364 Concernant les recherches menées sur le M20F, voir Naïmi (M), précité.

365 Ibid.

366 Florensa Senen Dtor, *The Arab spring in comparative perspective*, SSN, Euromesco-IEMED, Barcelone, 2015.

367 La presse a fait état de la mort d'un jeune homme après avoir été malmené par les forces de l'ordre, suite à une profonde plaie dans la tête et des hématomes au niveau des yeux et des genoux. Il s'agit de Kamal Al Ammari, décédé le 2 juin 2011 à l'hôpital Mohammed V de Safi, après l'intervention de la police menée le 29 mai 2011 à Safi.

de sa sève. Le scénario le plus positif paraissait alors pour ceux qui souhaitaient une démocratisation plutôt pacifique, qu'il y ait des révolutions internes à ces partis politiques, qu'on voit émerger de nouvelles têtes qui porteraient de manière plus crédible ces revendications, de façon à atteindre une masse critique ayant un pouvoir de négociation beaucoup plus important.

Il y eut, en fait, deux temps dans les « révolutions arabes » : celui de leur éclosion et celui du processus électoral qui va révéler le « pays réel », en Tunisie et en Egypte notamment<sup>368</sup>.

Les interactions des Marocains avec les événements de Tunisie et d'Egypte démontrent comment les processus de protestation ont constitué un véritable « travail de soi sur soi » des sociétés arabes, par interaction, par contagion plus que par imitation, sur la base d'un préalable entrepris par une jeunesse bien de son temps et à distance des luttes d'indépendance menées, il y a plus d'un demi-siècle par les aînés. Elles renvoient à une « rupture générationnelle » entre une jeunesse branchée sur le monde moderne et des structures de pouvoir aujourd'hui coupées de leurs origines et souvent sclérosées.

La « révolution culturelle » qui s'est produite avait plus pour source nourricière le réseau de la communication moderne que le travail de sédimentation des Lumières, en dépit des efforts d'éducation réalisés par les régimes en place<sup>369</sup>.

## II. Analyse du mouvement de protestation

Quelle est la nature du phénomène protestataire dudit « Printemps arabe » ? S'agit-il de la levée d'un contre-pouvoir vis-à-vis de l'Etat ? D'un mouvement social de type nouveau ? Une lutte contre le pouvoir ou pour le pouvoir ? Quelle est la part des facteurs endogènes et celle des facteurs exogènes ?

La référence au terme de révolution peut renvoyer, entre autres, à deux grands modèles : la révolution de 1789 ou celle de 1917. Les deux impliquent un projet de naissance d'un homme nouveau, des changements sociaux radicaux, des bouleversements de l'ordre juridique et politique. Une autre date citée de manière récurrente, celle de 1848, renvoie à la restauration de la légitimité populaire, démocratique, et considère que le dernier mot revient aux urnes, avec une référence constante aux droits de l'homme, à la libre volonté de construire un système politique pluraliste fondé sur des élections libres et

---

368 Comme expliqué plus haut, il y eut deux moments dans le processus : le moment des grandes manifestations, et celui d'après les élections marquées par la victoire des islamistes.

369 Intervention de Jean Pierre Chevenement devant l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le 3 décembre 2012 [www.chevenement.fr/Les-changements-politiques-dans-le-monde-arabe\\_a1451...3](http://www.chevenement.fr/Les-changements-politiques-dans-le-monde-arabe_a1451...3) déc. 2012 -.

l'exigence de satisfaction. Précisément, 1848 est l'année de la fin malheureuse des mouvements desdits « printemps » de quelques peuples européens.

Les termes employés dans le monde arabo-islamique de « thawra », « intifada », qui signifie révolte(s), insurrection, soulèvement, ont été abondamment utilisés par les acteurs des insurrections concernées eux-mêmes. Une longue histoire de soulèvements populaires identifiés tantôt par le terme de « fitna » (désordre, anarchie, division), tantôt par celui de « thawra » (la révolution) avec une connotation plus positive<sup>370</sup>.

Au cours de ce qui apparaît comme la période libérale dans nombre des pays du Proche-Orient, de 1880 à 1945, se sont développés des courants constitutionnalisant, la révolution persane 1905, celui de la Jeune Turquie 1908, les projets de constitutions au Proche-Orient et au Maghreb, etc. Les années cinquante-soixante virent l'instauration de régimes révolutionnaires arabes présentant des affinités avec le modèle soviétique. Il est évident que par rapport à ces périodes, le mot « thawra » recèle aujourd'hui une connotation différente. La révolution est maintenant conçue en termes moraux avec des références explicites aux révolutions démocratiques de l'Occident et, pour la première fois, dans le monde arabo-musulman, les idées libérales de l'Europe ne sont pas imposées d'en haut par le biais de modernisations autoritaires<sup>371</sup>.

Les faits relatifs au « Printemps arabe » se caractérisent à la fois par leur teneur politique, sur la base d'une critique des configurations institutionnelles, de l'autoritarisme<sup>372</sup> et des dénonciations morales<sup>373</sup>. Elle reprochait aux gouvernants en place de mal gérer le pays, de pratiquer une gouvernance des biens publics comme s'il s'agissait du patrimoine propre des élites au pouvoir, sans grande efficacité, sans répondre aux besoins des populations. En plus du politique inscrit au cœur de ces événements, était explicitement posée la question du social et de l'économique.

Il est possible de procéder à un inventaire exhaustif de l'ensemble des forces constitutives du mouvement de protestation. La grande variété de ses composantes est frappante : des forces politiques classiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du système, les syndicats, des structures associatives, des individualités. S'y déploie toute la gauche avec ses militances emblématiques telles l'AMDH, Ennahj Eddimokrati, ATTAC, PADS, PSU, un faisceau d'autres

370 Lewis. Bernard, *Le langage politique de l'Islam*, Gallimard, Paris, 1988. Du même auteur, *What Went Wrong ? Western Impact and Middle Eastern response*, Oxford, Oxford University Press, 2002, pp 54-55.

371 Sur le mot de révolution dans le contexte maghrébin, voir étude de Saaf (A), « Révoltes, soulèvements et mouvements populaires au Maroc » étude pour le Centre de Développement Arabe, Beyrouth, 1991.

372 Les protestations au Maroc, comme ailleurs, se développent précisément dans les lieux symboles de l'autorité.

373 Critique de la corruption / de la débauche / du vice / de la gabegie-al fassad- la mauvaise gouvernance / les déviances / le non droit / les prévarications / le dérèglement / la dérive.)

courants de la gauche radicale, en plus des « fébréristes » de l'USFP, du PPS. Le cercle islamiste en fait partie intégrante : Al Adl Wa'l Ihssane, Baraka et autres sensibilités proches du PJD, sans omettre d'autres tendances islamistes (Al Badil Al Hadari, des courants salafistes...). Le mouvement intègre de nouveaux acteurs<sup>374</sup>. Il a été observé que la composante « jeunes » s'est souvent dissoute, recomposée, déconstruite et reconstituée. Ainsi est-on passé au tout début du Mouvement des jeunes du 20 février au Mouvement du 20 février tout court, avec des composantes déjà bien établies sur la place publique et renforcée par des coordinations locales. Le tout est renforcé par la participation plus ou moins importante de personnalités considérées comme indépendantes, autonomes par rapport à l'Etat et aux partis politiques, ou pensant disposer de légitimités se suffisant à elles-mêmes (une autorité, une notoriété, des hommes d'affaires, des figures connues dans la sphère des médias...). D'autres groupes transversaux avaient alimenté les rangs du M20F<sup>375</sup>.

A des moments particuliers des structures partisans et syndicales ont tenté d'encadrer le mouvement de protestation : cela est le cas du CNAM20F où l'on retrouve les principaux représentants des composantes susmentionnées ainsi que celles des partis institutionnels et autres. Plusieurs observateurs ont décrypté derrière le mot d'ordre d'«appui » du mouvement, une démarche d'endiguement et de récupération.

Dès le départ, le mouvement dépasse le niveau d'une coalition et renvoie à l'explosion d'une nouvelle culture, un état d'esprit. Ces positionnements n'empêchent pas que des alliances entre éléments de différentes tendances et factions se fassent et se défassent à tout moment depuis le déclenchement du processus. Nombre de textes déjà publiés rendent compte de cette évolution<sup>376</sup>.

Une littérature abondante, surprenante par sa densité, a été produite au cours et après les soulèvements des populations de la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient de la période 2011-2012. Toutes les théories et concepts ont été convoqués pour en expliquer la teneur, le sens et la portée<sup>377</sup>.

374 Les jeunes portés sur les réseaux sociaux : les administrateurs, les bloggeurs, les face bookistes, les netoyens, les sites de groupes, les différents sites avec des milliers d'inscrits comme Mamfakinch, Chabab 20 février, 23 mars des lycéens, chabab al muwatani, Chabab Min Ajl Taghyyir, etc...

375 Les enchainés, les militants amazighs, les handicapés, les soulaliyates, les associations féminines, les victimes d'iniquité sociale diverses tels ceux que l'on appelle « les terrassiers » (vendeurs d'articles sur les trottoirs), les marchands ambulants ....

376 Le M20F n'apparaît pas seulement comme un ensemble d'actions, de manifestations, mais comme une nouvelle culture, qui s'est exprimée de manière multidimensionnelle, politique, sociale, comportementale, culturelle, artistique... En cela, son ambition peut être comparée à celle des événements de Mai 68 en France.

377 Poser la question du renouveau théorique du mouvement de protestation par rapport aux anciennes théories de la révolte dans le pays, voir par exemple de Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, Pour une sociologie des situations révolutionnaires : Retour sur les révoltes arabes, RFSP, vol.62, n°5, 2012, p775. Egalement Shinichi Shigetomi, Rethinking theories on social movements and developments, Protest and Social Movements in the Developing World, by Shinichi Shigetomi., Kumiko Makino, Massachussets, Edward Elgar, 2009, pp7-6. Joel Beinin, Frédéric Vairel, Introduction : The Middle East and North Africa beyond classical social movement theory, Social Movements, Mobilization, and contestation in the Middle

Quelques caractéristiques majeures du mouvement de protestation se sont imposées à l'observation. Certaines ont été déjà signalées à maintes reprises. Rappelons-en ici quelques-unes :

1) La spontanéité, le caractère inattendu, imprévu de l'événement est régulièrement invoquée comme une caractéristique fondamentale. Il apparaît alors comme une structure acéphale, non centralisée, où les décisions sont prises, formellement, par des assemblées générales ; les composantes du mouvement paraissent peu disciplinées, non hiérarchisées. Il y aurait eu un travail d'organisation dans cette absence d'organisation. De nombreuses dimensions semblent avoir été dûment préparées, précédées par la formation des jeunes dans les nouvelles technologies la mise à niveau dans les techniques du plaidoyer<sup>378</sup>. Au risque de se voir reprocher d'être porteur d'une vision « complotiste », est avancée l'idée que la puissance américaine a joué un rôle fondamental dans ce mouvement, après le 11/09, et, surtout, après la défaite en Irak. Décidant de ne plus assurer le rôle d'ennemis des « islamistes », les Américains auraient choisi d'appuyer lesdits mouvements en se donnant le droit d'apprécier chaque fois les spécificités de chaque situation. Parmi les acquis, sept ans après le déclenchement du « Printemps arabe », on relève la spontanéité de la protestation qui s'exprime comme le droit de se révolter contre la justice dans l'ensemble de la région. Il s'est affirmé comme un droit d'être en colère, le droit à l'expression inconditionnelle de non-satisfaction et de proclamations publiques des attentes.

2) Une autre caractéristique majeure est la capacité de mobilisation relativement importante du mouvement dès le départ et sans leadership. Le mouvement a revêtu un caractère de masse limité. On ne retrouve pas au Maroc la taille des manifestations « millionnaires » (« al milliouniya »), à l'égyptienne, massive, dense : plusieurs hypothèses permettent d'expliquer le caractère de masse limité des manifestations au Maroc à l'ère du « Printemps arabe ». Les revendications socio-économiques et politiques énoncées ne semblent pas avoir de plafond, et n'entrent pas dans les moules connus jusque-là ; un mouvement développant des discours entremêlés, sans logique commune, avec des mots d'ordre trop ponctuels, faiblement convergents; les représentations sont traversées par des démarches d'idéologisation diverses (islamistes, gauchistes, les mots d'ordre des chômeurs.) ; avec une vision particulière de l'équilibre des

East and North, by Joel Beinin, Frédéric Vairel, Africa, Stanford University Press, 2011, p2

378 Les mouvements étaient suivis en temps réel. Voir sur ces dimensions : Nezar Al Sayyad, Muna Guvenc, Virtual Ysprings. On the interaction of New Social Media, Traditional Media Coverage and Urban Space during the Arab Spring, Urban studies, vol.5,n.11, 2015, p2019. (33) Les chiffres donnés pour l'ensemble du pays devraient être une fois collectés réinterrogés : la presse a tout d'abord donné pour le 20 février le chiffre 13 foyers. Le MI, quant à lui, a rectifié en donnant le chiffre de 53 foyers, le plus grand rassemblement ayant eu lieu à Rabat avec 25000 manifestants, estime –t-on, et pour le reste du pays, autre estimation une moyenne de mille manifestants (voir cependant le travail de recherche de Naimi, M, précité.).



forces entre les pouvoirs contestés et le mouvement de protestation, souvent surestimé par les éléments de ce dernier...

Les manifestations se présentent comme l'occasion du paiement au comptant, le moment de déploiement de la force des protestataires, de la visibilité dans l'espace public, de la mise en scène du sens de la revendication<sup>379</sup>. Au cours des neuf mois qui ont précédé, la participation a été forte ou faible selon l'évolution du contexte.

## Statistiques de la 1<sup>re</sup> mobilisation du M20F

Ville	Estimations officielles	Estimation Jeunes20FEV	Estimation Attac	Chiffres Mamfakinch
<b>Rabat</b>	2000 (MAP)	16000	10000	10000
<b>Casablanca</b>	1000 (MAP)	8000	5000	5000
<b>Marrakech</b>	2000 pour 2M, 900 pour la MAP	50000	20000	20000
<b>Tanger</b>	7000 pour 2M, 450 pour la MAP	10000	7000	7000
<b>Larache</b>				
<b>Taza</b>				
<b>Fes</b>	400 (MAP)	1000	10000	1500
<b>Meknes</b>		2000		2000
<b>Agadir et Inzegane</b>	Agadir 2000 pour 2M, 150 (MAP), Inezgane 1000 (MAP)	50000	15000	8000
<b>Hoceima et environs</b>	4000 (MAP)	50000	10000	10000
<b>Tétouan</b>	500 (MAP)	50000	6000	5000
<b>Nador</b>				
<b>Bejaâd</b>				80
<b>Laayoune</b>	40 (2M et MAP)		200	50
<b>Sefrou</b>				
<b>Oujda</b>	1300 (MAP)	5000	4000	3000
<b>Midelt</b>				
<b>Khenifra</b>		4000		3000
<b>Sefrou</b>			2000	1500
<b>Kenitra</b>		5000		8000
<b>Essaouira</b>		10000		7000
<b>Bouarfa</b>		3000		8000
<b>Jerada</b>		10000	600	5000
<b>Guelmim</b>			1000	700
<b>El Jadida</b>		2500	500	500
<b>Asfi</b>		2000		2000
<b>Tata</b>			1000	700
<b>Berkane</b>		2000		1500
<b>Chefchaouen</b>		6000	2500	2200
<b>Ksar El Kebir</b>			300	200

379 Sur l'élargissement de l'espace public, voir El Hafdi Mohamed, « Genèse et redéploiement de la politique délibérative au Maroc : de l'espace public traditionnel à l'Instance Equité et Réconciliation », Thèse de Doctorat en Droit public, Université Mohamed V Agdal Rabat 2014.

<b>Benguerir</b>	1000	800
<b>Fhoum Lahssan</b>	1200	800
<b>Sidi Slimane</b>	6000	4000
<b>Demnate</b>		1000
<b>Missour</b>		200
<b>Taourirt</b>	2000	1000
<b>Guercif</b>	1000	500
<b>Beni Mellal</b>	3000	2000
<b>Outat El Haj</b>	1000	500

<b>Total selon J20FEV à 16h</b>	238500
<b>Total selon Ministère de l'intérieur le 21/02</b>	37000
<b>Total Mamfakinch</b>	122730

Source : Siteweb Mamfakinch

L'un des noyaux centraux du mouvement de protestation en cours est marquée radicalement<sup>380</sup>. La radicalité n'a pas essoufflé le mouvement pendant une longue période. Peut-être est-ce cela même qui a sauvé la vitalité du mouvement sur une durée relativement longue par rapport au réformisme des solutions apportées.

3) Le caractère changeant du mouvement : on aurait tort de traiter le mouvement comme étant le même depuis le début. Il a changé de temps, de contenus, de leaders, loin d'avoir une configuration homogène, comme phénomène non unitaire, et est marqué de particularismes nationaux<sup>381</sup>. Les contextes nationaux conservent leur spécificité. Les pratiques transnationales viennent se superposer à l'expérience nationale avec différenciation d'échelles, sans logique stable, avec des tiraillements à l'intérieur de la revendication. Ce mouvement social considérable est historique avec des tergiversations et dont on ne peut prévoir les dérives, avec de belles et mauvaises choses, de l'hétérogénéité, des logiques mouvantes, avec des tiraillements.

4) La montée puissante du désir de changement paraît incontestable, mais ses perspectives ne sont pas clairement dessinées, le mouvement est ambigu. Une des orientations les plus prometteuses du mouvement de protestation a été l'analyse de leurs perspectives à venir : la formation d'un nouveau bloc démocratique, le bloc historique<sup>382</sup>, la réforme institutionnelle, un nouveau

380 Divers courants de la gauche radicale, le PSU, l'alliance Ennahj/Al Adl Wal Ihsane).

381 Selon Hamdi Nablî : « il existe une gradation involutive faisant que la révolution tunisienne fut véritablement originale, la révolution égyptienne une sorte de belle copie, et la guerre libyenne, le copie d'une copie ». Transversalités et particularités sont les maîtres mots pour désigner le mouvement. Hamid Nablî, Analyse de la situation en Tunisie. Représentation politique et biopouvoir, article publié in site d'IRIS, septembre 2011.

382 Antonio Gramsci, Cahiers de prison (5 tomes), textes présentés par Robert Paris, Gallimard, Paris, 1983. La première mention du « bloc historique » se trouve dans le Cahier 4, dans un passage qui porte sur l'importance des superstructures – celles-ci sont envisagées par Gramsci comme le terrain où les individus prennent conscience de leurs conditions matérielles d'existence –, et sur la relation nécessaire entre la base

contrat social, l'importance prise par la question électorale, la voie réformiste ou radicale, la moralisation.

Ce n'est pas nécessairement dans une situation de crise que prend appui le désir de changement, mais au contraire dans l'amélioration des conditions qui favorise l'action. La régression de la répression facilite la sortie : « la spirale inflationniste des attentes » une attente satisfaite génère une autre attente.

Au Maroc, des enquêtes de terrain montreraient l'imprégnation des acteurs par des valeurs comme l'affirmation de soi, l'émancipation individuelle, que le désenchantement augmentait à la mesure de la baisse du syndrome autoritaire, la hausse de l'engagement contestataire a été proportionnelle à la diminution de la soumission aux chefs. L'engagement s'affirme d'autant plus que le respect de l'autorité s'affaiblirait. Les processus de protestation ne relèveraient pas d'une logique investie par les traditions. La demande de sécurité matérielle serait concurrencée par un désir de plus de liberté, d'autonomie individuelle, de respect pour le sanctuaire privé de l'individualité. Au total, dans l'univers dominant dans une partie non négligeable de la société, les revendications de type matérialistes se mêleraient à ce que l'on pourrait appeler les préoccupations post matérielles<sup>383</sup>. A d'autres niveaux, il est affirmé que le monde recherché est surtout un monde de valeurs post matérielles, de dignité, de justice, d'équité.

5) A joué également le poids de l'environnement régional : interaction, contagion, interférence. Ce n'est pas la première fois que les bruits de fonds secouent la vie politique et sociale marocaine, mais cela est loin de suffire. La pression qu'exerce un environnement en ébullition n'est pas négligeable, mais elle est loin d'être suffisamment déterminante.

Des auteurs ont affirmé que le « Printemps arabe » représente la continuation des mouvements nationaux des pays de la région, voire le prolongement du mouvement régionaliste arabe, sa reprise, et vu le contexte peu favorable, il s'agit proprement d'un miracle<sup>384</sup>.

Pouvoir et société ont l'habitude de ces sortes de secousses. L'impact de l'environnement sur les protestations semble être resté insuffisamment exploré

et la superstructure.

يقول محمد عابد الجابري إنه طرح مسألة الترخيب التاريخية أول مرة في حوار نشر له  
بمجلة المستقبل العربي / عدد نوفمبر 1982

383 voir Gurr T., « Why men Rebel ? » Princeton University Press, Princeton, 1970. Houga Ben Ahmed « Systèmes de valeurs, frustration relative et syndrome autoritaire contribution à la sociologie des dynamiques sociales » mémoire de master en management de développement social FSJES Rabat Agdal 2012. Danane Hassan, « Changements sociaux et développement politique : impact des facteurs culturels et des variables sociodémographiques sur les comportements et les attitudes politiques dans la région de Boulemane » ; mémoire de master en management de développement social FSJES Rabat Agdal 2013. Naimi Mohamed ; « le mouvement du 20 Février au Maroc » mémoire précité.

384 Filiu, Jean-Pierre La révolution arabe : dix leçons sur le soulèvement démocratique, précité. Voir aussi Renaissance arabes : 7 questions clés sur des révolutions en marche/ Vincent Geisser, Michaël Béchir-Ayari Paris Ivry-sur-Seine, précité.

par les chercheurs. Rien ne confirme, pour l'heure, que le mouvement ait été relié à un mouvement de mécontentement généralisé. Le travail de mise en rapport paraît s'être centré au plan interne (tansikiyate des différents points d'organisation). Il n'y a pas de connexion directe et sensible, non plus, avec le mécontentement populaire, resté diffus, éclaté et souvent plus spectateur qu'engagé<sup>385</sup>...

6) la difficulté du passage du virtuel au réel, à la différence de ce qui s'est opéré ailleurs dans la région grâce à la révolution Facebook est tout de même manifeste : il s'agit de mécanismes moins aisés à maîtriser qu'on ne pouvait le penser<sup>386</sup>.

Le fait culturel a dominé le fait politique, les événements ont donné naissance à une nouvelle culture par réactivité plus que par conscience politique. Un changement culturel a traversé les consciences. Les médias ont changé de ton. La réactivité à contenu culturel émotionnel avec tendance à la liberté, l'équité est transversale à toutes les couches sociales, d'autant plus que de nouvelles voix se font entendre.

7) L'analyse a quelques fois mis en garde contre la représentation qu'il s'agit du même mouvement du début jusqu'à aujourd'hui. La question de la continuité du mouvement a été posée, notamment à la suite du discours du 9 mars. Beaucoup ont parié sur la mort lente du mouvement, d'autres ont misé sur son accroissement et renforcement et son triomphe irrésistible. Les mêmes interrogations se posent aussi par rapport au passé : les faits qui ont déclenché le mouvement seraient-ils antérieurs aux événements de Tunisie et d'Égypte ? Tout a-t-il débuté vraiment avec le 20 février ? Ou plutôt avec le 8 novembre par exemple (les événements de Laâyoune)<sup>387</sup> ? Étaient-ils annoncés dans les soulèvements comme celle de Sefrou2007 ou d'Ifni 2008 ? Étaient-ils lisibles à travers une diversité de petits faits de mobilisation sociale antérieurs (groupes de luttes des chômeurs, organisations de luttes contre la cherté de la vie...) ?

### III. Des mécanismes générateurs

Les mécanismes générateurs du « Printemps arabe » se situeraient dans

385 Procéder à l'exploration de cet immédiat arrière-plan des mouvements de protestation pourrait aider à mieux comprendre les facteurs qui les impulsent ou les inhibent. Bayat Asef, « Life as politics. How ordinary people change the Middle East », Stanford, Stanford University Press, 2010.

386 Marc Lynch, « Les rôles des réseaux sociaux durant les révolutions arabes » <https://sites.google.com/site/.../les-roles-des-reseaux-sociaux-durant-les-revolutions-arabe...> Un changement structurel aurait marqué la sphère arabe. Marqué par l'affaiblissement de l'État (et sa capacité à maîtriser les flux d'information) par apparition des chaînes, médias, réseaux sociaux. De plus, la contestation s'est opérée dans la rue et dans l'espace virtuel. Il s'agit là de changements structurels.

387 Voir le document publié par le CNDH sur les événements de Gdim Izig.

une multiplicité de facteurs générateurs des soulèvements. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer l'explosion des processus de 2011-2012. Globalement, deux séries d'approches ont été développées. La première, met l'accent sur la dimension « crise des systèmes politiques de la région, alors que la seconde met en relief les aspects « mouvement social » de l'ensemble de faits dudit « Printemps arabe ».

Une forte représentation insiste sur la dimension crise du pouvoir autoritaire des péripéties du « Printemps arabe ». L'avènement du processus de protestation inaugurerait les débuts d'un récit de fin de despotisme. Les autoritarismes eurent une longue vie dans la région, et semblaient inébranlables, avec parfois l'hypothèse qu'ils opéraient un vrai changement, hypothèse émise au cours de leurs premières années, une stabilisation du pic démographique avec une croissance du niveau de vie et une émergence des classes moyennes. Ces régimes se dotaient d'une logomachie, d'une façade d'institutions « démocratiques » inopérantes, une vie ponctuée d'élections qui permettaient le choix de celui qui a le plus d'assises. Bien que des consultations populaires fussent organisées de manière contrôlée, la politique ne s'exprimait pas à travers des élections politiques, mais plus souvent dans l'ordre professionnel. Les effets pervers du pouvoir monopoliste finirent par produire des effets inattendus, indésirables, une instabilité latente. Dans les régimes despotiques, archaïques, de plus en plus repliés sur eux-mêmes, un fossé profond séparait désormais les pouvoirs des sociétés en mouvement toujours plus jeunes, plus ouvertes, avec un niveau culturel et de conscience politique de plus en plus élevé...

La maturation d'un processus de remise en cause de l'autoritarisme constitue un élément explicatif important. La thèse de la démocratisation inéluctable, du prêt à penser toquevillien à l'échelle universelle prend corps dans cette perspective. En corrélation avec un vent de contestation profonde et multidimensionnelle du système patriarcal, une révolte diffuse contre le chef, une remise en cause de l'autorité, l'alternative à la démocratie ne pouvait plus être la dictature.

Les événements du « Printemps arabe » signifiaient que le combat contre le despotisme peut être gagné. Les temps du règne du leader charismatique étaient révolus, les peuples de la région semblaient s'installer fermement dans l'ère de l'autodiscipline citoyenne. Le « Printemps arabe » serait la consécration de cette évolution. La thèse de la démocratisation dans le sens de Tocqueville, c'est-à-dire comme évolution historique inéluctable, irréversible, est reprise ici presque intégralement <sup>388</sup>.

---

388 Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique », Schoenhofs Foreign Books (23 mai 1986), collection «Folio», (ISBN 2-07-032354-4) (édition originale en 1835 pour le premier livre et en 1840 pour le second).

Une autre explication proche de la précédente, met le doigt sur la nature composite des régimes en place, dans un cadre d'analyse plus large de fin de l'Etat postcolonial<sup>389</sup>. Les protestations du « Printemps arabe » seraient les premiers coups véritables portés aux régimes mis en place dans la région après les indépendances. Ces régimes ont résisté depuis les années cinquante, jusqu'à la dernière décennie, d'où l'invocation de

« l'exceptionnalisme arabe », sans aucune influence sur lui des vagues démocratiques successives<sup>390</sup>. La plupart des régimes qui ont perduré jusqu'au « Printemps arabe », avaient commencé leurs carrières en 1952 avec les Officiers Libres, suivi par un flux républicain qui s'est déversé sur l'ensemble de la région sous forme de prise de pouvoir par les militaires. Les régimes mis en place ont résisté malgré les multiples pressions internes et externes, suite aux politiques qu'ils ont suivies. Ces politiques ont elles-mêmes créé les conditions objectives qui vont conduire à l'apparition des fractures structurelles à l'origine des protestations populaires du « Printemps arabe ».

Ces régimes sont apparus au moment où les théories économiques et idéologiques dominantes accordaient un rôle central au développement de l'Etat et par lui. L'ensemble des Etats occidentaux étaient prêts à donner un appui financier et technique à ce modèle de développement, basé sur l'idée du nécessaire soutien à la puissance de l'Etat, à la force de l'Etat, à la prééminence de l'autorité sur la société. A vrai dire, les pays arabes se distinguaient déjà par la faiblesse de leurs sociétés face à la croissance quasi monstrueuse de l'Etat<sup>391</sup>.

Selon nombre d'auteurs, l'absence de démocratie s'expliquerait par ce déséquilibre originel<sup>392</sup>. Les forces militaires et religieuses se sont partagé le pouvoir et l'influence, les forces civiles n'ont pas pu se maintenir soudées et jouer un rôle politique significatif, tandis que la classe économique était divisée et s'appuyait pour l'essentiel sur l'Etat. Les conditions historiques d'apparition de ces républiques arabes ont renforcé leur domination sur la société et l'économie. Les régimes ont cherché à se moderniser, sans que cela permette une politisation de la société, l'apparition de la société, ou l'apparition de forces sociales ou politiques à même de résister à l'autorité.

Dans les années 80, ces régimes ont été soumis à de fortes pressions,

389 Une crise composite du régime. Le thème du « collapse of the post-colonial state » est d'ailleurs devenu récurrent : Dodge, Toby *After the Arab Spring: power shift in the Middle East?: conclusion: the Middle East after the Arab Spring IDEAS reports - special reports*, Kitchen, Nicholas, ed LSE IDEAS, London School of Economics and Political Science, London, UK., 2012.

390 Dodge, Toby (2012) *After the Arab Spring: power shift in the Middle East?: from the 'Arab Awakening' to the Arab Spring; the post-colonial state in the Middle East IDEAS reports - special reports*, Kitchen, Nicholas, ed LSE IDEAS, London School of Economics and Political Science, London, UK, 2012.

391 A. Saaf, *l'Etat arabe*, étude PNUD, 2008.

392 *ibid*, voir le cas irakien à titre d'exemple le texte de Tody Dodge, *State collapse and the rise of identity politics in Iraq*, London School of Economics, 2008.

lorsqu'il fut évident qu'elles n'ont pas réussi à réaliser le développement et un bon niveau de vie, en particulier après la chute des prix du pétrole, la baisse de l'aide arabe, et le recul des transferts des travailleurs immigrés. Par la suite, sous la pression du besoin économique, de l'état de la dette, les Etats de la région furent obligés de recourir au Fonds Monétaire International (FMI) et à l'application des politiques économiques libérales. Beaucoup avaient cru que cela constituait le début de la transition démocratique.

Cette configuration de la structure du pouvoir d'Etat a résisté jusqu'à la fin de la Guerre froide. Les pressions internes ou externes exercées sur ces régimes n'étaient ni égales ni continues, le traitement des affaires publiques restait toujours partial et provisoire. Aussi, ces régimes procédaient à des changements formels pour répondre à certaines pressions externes<sup>393</sup>, et utilisaient la répression pour faire face aux pressions internes.

Ces régimes, appuyant leur bourgeoisie, auraient entrepris d'entamer une libéralisation du commerce intérieur et la privatisation de nombreux secteurs. En réalité, le changement de la composition sociale sur laquelle reposaient les régimes a donné naissance à une nouvelle bourgeoisie. Les régimes furent de fait isolés des ouvriers et des paysans. La nouvelle bourgeoisie ne pouvait pas faire pression sur eux, car ses éléments s'appuyaient sur elle. L'autorité est restée concentrée dans les lieux du pouvoir. La gestion de la politique courante est restée entre les mains de quelques « acteurs » non producteurs de richesses. Pendant ce temps, la contestation de ceux dont il était difficile d'acheter la loyauté se renforçait. En 2007 et 2008, les crises ont engendré l'élévation des prix des produits alimentaires, contribuant à exercer une grande pression sur les divers segments de la société avec des implications de longue portée, au point où il devint difficile d'anticiper sur l'avenir.

Ce qui précède expliquerait les lendemains de chutes de régimes tels les régimes tunisien ou égyptien. Les processus de contestation des pouvoirs en place seraient des phénomènes principalement internes, marqués par la disparition du despote en laissant quasiment intact les appareils sécuritaires de la période passée, les anciennes classes dirigeantes, les acteurs économiques prédominants. Au lendemain des changements annoncés, les forces révolutionnaires ne semblaient pas porteuses d'une vision idéologique. Le tableau était complété par une large incapacité de tous les acteurs à s'approprier la démocratie majoritaire à la manière de Westminster. Une approche davantage basée sur la démocratie consensuelle était plus présente dans les espaces publics du Machrek et du Maghreb.

393 On pouvait, par exemple, satisfaire les grandes puissances par des initiatives diplomatiques, à des moments bien choisis.

Une variante explicative a pu être mise en relief concernant le tournant des années 2007-2008, période marquée par les performances économiques non négligeables de ces pays. Globalement, pour diverses raisons, les Etats de la région avaient relativement bien négocié la crise de 2008. La libéralisation économique donnait des résultats et des chiffres bruts de croissance (5 à 6% par an). Les révolutions cependant n'éclatent-elles pas quand les choses s'améliorent <sup>394</sup>? Pour le maintien du système économique et social, il peut suffire de changer de personnel. La théorie politique s'est attardée sur cette capacité de persévérance de la classe politique arabe<sup>395</sup>. De plus, une révolution a marqué la jeunesse et entraîné une posture d'appui de la part des armées et une sorte d'agrément de la bourgeoisie excédée par les prévarications, confiscations et aspirations des familles du chef de l'Etat en Tunisie et en Egypte<sup>396</sup>.

La montée de la préoccupation « justice sociale » ne pouvait pas ne pas remettre en cause les régimes en place. La question de l'emploi restait entière. Le monopole des richesses était criant, aggravé par le contrecoup de la hausse mondiale des produits alimentaires, même si les régimes ont tenté d'amortir le choc. La corruption battait son plein. Au cœur de la remise en cause radicale représentée par le « Printemps arabe », l'objet principal partout dans la région, concernait fondamentalement les capacités distributives des systèmes en place. Une grande partie du monde arabe a été bousculée, parce que le gros de la population n'en pouvait plus d'attendre. D'un certain point de vue, l'explosion pouvait être considérée comme le prolongement de l'action sociale passée (associations, syndicats...) basée sur une accumulation de mécontentements dans un contexte régional favorable à la contestation, comme la suite logique naturelle de luttes sociales plus ou moins visibles. Les insurrections se sont développées sur un fond de mouvement social : les couches populaires se sont lancées dans les processus<sup>397</sup>. Elles dépassent de loin les clivages politiques passés, donnant naissance à de nouvelles générations de mouvements sociaux<sup>398</sup>.

Dans cette quête des facteurs explicatifs du « Printemps arabe », quels sont la place et le rôle du désir de changement qui pouvait habiter de larges fragments des sociétés arabes ? Un désir de changer la vie est particulièrement perceptible. Au-delà de la fin de l'autoritarisme, de ce qui fut baptisé dans le contexte du « Printemps arabe » de « dégagisme », d'un passage plus moderne

394 La formule de Giuseppe Tomasi Di Lampedusa « Il faut que tout change pour que rien ne change », a été abondamment utilisée comme si elle allait de soi, à tel point de la vider de son contenu, et de susciter des doutes sur sa teneur.

395 Bernard Lewis, *ibid.*

396 Retour sur la Tunisie et l'Egypte : voir notes 2 et 3.

397 Contre les privatisations avec de durs affrontements à Alexandrie, et dans les villes tout le long du canal de Suez. Au printemps 2008, l'Egypte a connu de grandes grèves dans les industries textiles avec forte participation des partis politiques : gauche, partis au pouvoir...

398 Sur la vie quotidienne en pays autoritaire, voir Bayat Asef, *Life as politics. How ordinary people change the Middle East*, précité.



au politique, la séparation des pouvoirs, la bonne gouvernance, la justice sociale, l'égalité des sexes, le plaidoyer national (faire passer des lois, faire prendre des mesures ou en faire supprimer) et le plaidoyer local (depuis la désignation d'un ennemi du peuple - un gouverneur, un potentat local, un tortionnaire, etc. - jusqu'à la réalisation d'un projet au profit de la population locale), l'aspiration au changement est claire<sup>399</sup>.

Plus loin, encore, apparaissent les prémices de l'appropriation d'un nouveau vécu par d'anciens et de nouveaux acteurs, la libération des femmes, la liberté de conscience, la référence aux libertés individuelles...

Quel est le degré de changement survenu ? Est-ce le règne de la liberté ? L'ancien régime est-il mort pour autant ? Tout ne s'est-il pas réduit à des changements au sommet de l'Etat ? L'ensemble du système politique, économique et social antérieur au « Printemps arabe » semble encore en place, les anciennes élites sont aussi présentes que les nouvelles. Après les ouvertures du début des années 2000, on est passé à une phase d'hésitations, puis d'inertie. Le résultat de cet état d'esprit est précisément la perte collective de ce que l'on peut appeler le goût de l'avenir.

Dans un pays comme le Maroc, la volonté de changement radical de certains acteurs était concurrencée par le projet plus modeste de libéraliser davantage le système, de l'amender, de l'améliorer. Les supposées prescriptions de l'Islam s'imposaient dans tous les cas de figure comme des lignes rouges à ne pas franchir. S'ajoutaient à cela, les effets inachevés de la situation dans l'ensemble de la région en dépit de la forte prégnance du sentiment qu'un mouvement irréversible, enveloppe la région au milieu des drames et des déconvenues. L'histoire reste fondamentale et les pesanteurs jouent plus qu'on ne le pense.

## IV. Réponses et prolongements

Le « Printemps arabe » est indissociable des réponses politiques multidimensionnelles sociales, économiques, constitutionnelles, institutionnelles et de la réorientation des politiques publiques. L'organisation d'élections a permis l'émergence de majorités islamistes. Ces réglages ne peuvent se réaliser sans faire entrer en ligne de compte l'état d'avancement des processus de réformes dans le voisinage et à tout le moins la stabilisation des situations au

---

399 Des séquences de vie quotidienne semblent avoir immortalisé ces velléités de changer la vie, le fameux « harimna » d'un citoyen arabe ordinaire, séquence filmée dans la rue tunisienne, et passée en leitmotiv par Al Jazeera pendant des semaines tout au long des divers printemps: un homme d'âge mûr, avec des cheveux gris, répétant avec des gestes de lassitude, « harimna » que l'on peut traduire littéralement « nous avons vieilli », mais que l'auteur du présent texte préfère traduire par l'expression de « nous nous sommes languis d'attendre le changement », « nous nous sommes épuisés d'attendre ». L'homme en question semblait signifier, « Enfin »...

plan sécuritaire. La Libye vit cette problématique vis-à-vis de la Tunisie.

Des réponses politiques et sociales multidimensionnelles ont été apportées. Les acteurs opérationnels ont tenté de diverses manières de gérer le mouvement social drainé par le processus du « Printemps arabe ». Au cours des événements, des négociations directes ont eu lieu avec la « Rue ». La « Rue » dont il est question ici revêt plusieurs visages : les différentes catégories de chômeurs, des catégories professionnelles allant des enseignants, jusqu'aux autres mesures de régulation sociale prises<sup>400</sup>. D'autres mesures ont été prises, relevant d'une logique de toilettage et d'harmonisation<sup>401</sup>.

Au Maroc, au lendemain de la première grande action des protestataires en termes de réponses institutionnelles et politiques de l'Etat, a été créé le Conseil Economique et Social et de l'Environnement, sa composition, le discours qui a accompagné l'événement semblent loin d'avoir pris la juste mesure de la gravité des enjeux et des défis du « Printemps arabe » dans le contexte marocain. Il en est de même de la recréation du Conseil National des droits de l'Homme (CNDH), afin de revigorer le projet des droits de l'homme du régime, après l'épisode de la justice transitionnelle. Les conseils existants tels le Conseil de Prévention et de Lutte contre la Corruption et le Conseil de la Concurrence ont été relancés dans cette ambiance, sans pouvoir résorber la colère populaire ? La création du Médiateur est également intervenue dans ce contexte<sup>402</sup>.

Le discours du 9 mars 2011 constitue la réponse politique majeure, portant une réponse constitutionnelle qui s'est déployée pleinement comme une démarche centrale. Les orientations royales dépassent tout ce à quoi avaient pensé les partis politiques dans leurs memoranda. Il rehaussait l'idée de réforme politique dans le pays à un niveau inédit. Des éléments de réponse sur la grande question : « Qu'est-ce que la monarchie parlementaire » sont esquissés par le chef de l'Etat lui-même. La revendication ferme d'une réforme constitutionnelle en vue d'un rééquilibrage des pouvoirs, et leur relative séparation, une construction institutionnelle qui tentait de se rapprocher des normes démocratiques établies universellement. Jusque-là, le gouvernement gouvernait si peu, le parlement légiférait si peu.

Tout d'abord, la confection d'une constitution peut être le fait d'une

400 La presse a alors fait état de mesures similaires par l'ensemble des Etats de la région : le Maroc, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, la Jordanie. Le Maroc a déployé des ressources notoires : 4000 postes créés pour atténuer la pression des diplômés chômeurs, notamment du troisième cycle, des augmentations salariales ont été décidées (soit 600dhs) ; concernant la Caisse de compensation, les enveloppes se sont démultipliées ; des distributions de logements ont lieu...

401 Des changements de personnel, des mutations, des limogeages, des préparatifs de mises en procès...

402 Les institutions de gouvernance<sup>(93)</sup> Les institutions, organes, instances, conseils, autorités, à distance des institutions centrales se sont multipliés : le Conseil National des Droits de l'Homme, le Médiateur, le Conseil Consultatif des Marocains à l'Etranger, la Haute Autorité de la Communication audio-visuelle, le Conseil de la Concurrence, l'Instance Nationale de probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique...

assemblée constituante élue ou d'une commission consensuelle<sup>403</sup>. Il n'y a pas de dogme sacré sur cet aspect. Les deux comptent avantages et inconvénients<sup>404</sup>.

Au Maroc, les changements opérés ne paraissent pas spectaculaires mais n'en sont pas moins d'une grande importance. La carte des pouvoirs a, en effet, connu des changements dans le sens d'une diffusion plus significative du pouvoir selon la sensibilité des secteurs concernés, réaménageant la centralité du pouvoir royal, sans la dépasser. L'institution monarchique est devenue une institution constitutionnelle. Ses pouvoirs jusque-là pour l'essentiel déclinés en termes coutumiers et extensibles, enveloppés dans une sorte de méta-constitution considérée par nombre d'analystes, surtout étrangers, comme autoritaire par « essence », sont désormais formalisés dans la Constitution.

Parmi les changements manifestes, il est à relever une marge d'action pour l'Exécutif relativement plus large que par le passé, une liste de compétences plus importantes, la désignation du chef de gouvernement issu de la formation politique arrivée en première position lors des élections législatives. A cette délimitation du mode de désignation, s'ajoute une distinction significative des pouvoirs du roi de ceux du gouvernement, le premier assurant, en principe, des missions de nature dite « stratégique », le second, issu de la majorité, étant chargé de la gestion des politiques publiques entre les deux échéances électorales, selon le sens porté par le suffrage universel dont ils sont issus.

Par ailleurs, à la différence du passé, les lois n'ont plus d'autres sources que le Parlement. Le roi conserve l'essentiel des pouvoirs dans les domaines régaliens de la défense, de la diplomatie et de la sécurité intérieure, une partie substantielle du pouvoir de nomination aux hautes responsabilités est transférée au gouvernement ou passe d'abord par lui. De plus, la fonction de Commandeur des Croyants est séparée de celle du chef de l'Etat politique...

La question se pose, cependant, de savoir quel impact peut avoir cette reconfiguration de fonds, porteuse de plusieurs ruptures, sur le système politique marocain à moyen et long termes. Au lendemain de l'adoption de la

403 Le débat sur la constituante n'oppose pas de manière automatique les démocrates (pour une assemblée constituante élue au suffrage universel, mécanisme qui passe pour être plus démocratique) aux non démocrates (constitution octroyée par le pouvoir d'un seul, un groupe, une structure dont l'élection est contrôlée) : en Egypte, par exemple, la gauche démocratique était hostile à une révision de la constitution par une assemblée constituante élue, car elle considérait que les élections allaient être favorables aux forces non démocratiques, c'est-à-dire aux islamistes et aux survivants de l'ancien régime.

404 Par ailleurs, deux types de situations sont à distinguer : une première catégorie de situations se caractérise par la longue durée de la fièvre insurrectionnelle, puis s'est relativement calmée par la suite ; dans une seconde catégorie de situations, les processus une fois lancés, se sont poursuivis avec une certaine tension, avec de fortes variations selon le contexte, jusqu'à atteindre dans certains cas des pics de violence inédits.

Du point de vue des contenus, l'Egypte a procédé à des réformes constitutionnelles et à l'élaboration de documents solennels. En Tunisie, la constitution a abouti à une grande ouverture institutionnelle, mettant en place un régime semi parlementaire, intégrant la liberté de conscience, dans un contexte de négociations difficiles, de drames, de blocages, d'avancées brusques, pour aboutir finalement à un grand consensus.

Constitution de 2011, et tout au long de la première législature de sa mise en œuvre (2012-2017), des observateurs ont voulu faire ressortir la continuité de ce qu'il y a de plus traditionnel, du régime, voire leur renforcement. D'autres lectures considèrent comme un fait que l'autonomie des pouvoirs soit devenue plus significative aujourd'hui, que de nouveaux rapports aient été tissés entre les principales institutions, qu'un plus grand accroissement des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire se soit réalisé dans un contexte où la démocratie participative prend plus d'ampleur<sup>405</sup>.

Ailleurs, en Egypte, en Tunisie, au Yémen, ou en Jordanie, les partis politiques ont fini par rejoindre leurs processus nationaux de contestation à un moment ou un autre. Les partis politiques marocains par exemple, s'en sont tenus, au début, à une attitude d'observation, de silence, d'expectative, d'attentisme, mais avec l'affirmation de tendances correctives, voire réformistes, plus ou moins accentuées<sup>406</sup>.

D'autres mesures complémentaires ont été prises, relevant d'une logique de mise en cohérence du système et de re-moralisation relativement aux standards des droits de l'homme, des principes de gouvernance.

Sur le plan sécuritaire, la répression est en général proportionnée. Il est clair qu'il s'agit de ne pas donner naissance par la violence à des ripostes à même de dynamiser la protestation. Dans certains cas, tout de même, l'Etat a tenu à rendre plus vigoureuses ses interventions<sup>407</sup>. L'Etat déploie sa puissance, organise ses démonstrations de force, étale ses moyens de dissuasion ou d'intervention, procède à des interpellations.

Il est évident qu'il ne pouvait s'agir seulement en l'occurrence, dans l'ensemble, à des bricolages politiques afin de parer au plus pressé. La plupart des initiatives, s'ils n'avaient été inventés que sur le moment, auraient été certainement contre-productives. Aussi est-il constamment affirmé qu'il s'agit de politiques prévues déjà de longue date, bien avant le « Printemps arabe » et qu'elles avaient été simplement reportées pour des raisons conjoncturelles. Le mouvement de protestation n'aurait fait qu'accélérer le calendrier. Cela serait le cas de la révision constitutionnelle.

405 Abdallah Saaf, le Maroc politique d'aujourd'hui, précité.

406 Le PAM accusé d'avoir altéré la vie politique, s'est fait alors le moins visible possible, ses dirigeants disparaissent du devant de la scène. Les tentations insurrectionnelles des jeunes partisans se sont exprimées au grand jour. Les conditions paraissent mûres pour impulser la dynamique des revendications syndicales. L'activisme associatif s'est accru au cours de cette période sur une variété de thématiques liées à l'essence du mouvement. Les sorties des intellectuels ont été plutôt de nature « suivistes ». Le mouvement est jugé comme positif, personne ne se permet de porter sur lui un regard critique, ou d'en prendre le contrepied. Une sociologie du regard des intellectuels qui font l'éloge du mouvement, qui en éclairent les différents soubassements culturels, politiques, sociaux, économiques reste aujourd'hui encore une perspective de recherche intéressante...

407 L'exemple type en est l'intervention musclée des forces de l'ordre à Casablanca le 13 mars 2011.

Le facteur temps a constitué un élément important. Du côté de l'Etat, il paraissait important de ne pas se laisser distancer par les revendications, d'éviter que le pouvoir ploie sous le fardeau de demandes trop nombreuses, trop radicales, de ne pas répondre avec retard. Du côté des acteurs sociaux, il fallait veiller à ce que le mouvement ne s'essouffle pas trop vite, ne s'épuise pas à travers une durée trop longue...

Deux moments distincts ont marqué le « Printemps arabe » : le moment où se déroulaient les faits de « libération », d'une part, et, d'autre part, les élections qui vont accorder la majorité aux islamistes. Les partis islamistes ont remporté les élections alors qu'ils n'avaient pas participé dès le début à la révolte, ils étaient comme déconnectés par rapport aux logiques de base des processus. Avant les événements du « Printemps arabe », les islamistes ont constitué une force d'opposition centrale : ils ont fait l'objet d'une répression plus ou moins soutenue, plus ou moins dure, voire comme dans le cas tunisien, d'une désocialisation. Leur capacité de recomposition a été cependant rapide. Ils ont montré leur besoin de temps pour se reprendre et s'adapter. Toutefois, cette opposition ne peut à elle seule façonner le paysage politique, aussi est-elle obligée de s'associer aux autres forces sociales<sup>408</sup>.

La victoire des islamistes est due à la position des islamistes eux-mêmes, antérieure au contexte du « Printemps arabe ». Au Maroc, par exemple, depuis quelques années, les islamistes avaient formé comme une sorte d'univers à part, et les diagnostics de l'Etat sur le rapport des forces entre les islamistes et non islamistes paraissent aujourd'hui avoir été en deçà de leurs capacités réelles. Le PJD disposait de sa propre classe moyenne, avec son propre tissu associatif<sup>409</sup>.

Certaines composantes du mouvement islamiste étaient implantées dans des syndicats, des administrations et sont largement contrôlées par Al Adl Wal Ihsane. Les observateurs sont restés centrés sur les partis politiques, alors que pendant ce temps, les deux mouvances avaient considérablement élargi leur influence au-delà des structures partisans et les dernières élections n'ont fait que confirmer ce nouvel état de fait.

408 La Turquie a été le premier pays à avoir eu un gouvernement islamiste, Ankara se pose comme l'inventeur de l'islam modéré. Elle a œuvré à la banalisation de l'islamisme de gouvernement. Sans doute, les agissements des Frères Musulmans en Egypte laissent échapper des erreurs, une volonté d'hégémonie, et des démarches ne faisant que polariser davantage les forces politiques et sociales, dans un contexte d'absence de réalisation de résultats par les nouvelles élites au pouvoir et de résilience de l'ancien régime. En Tunisie, la connexion entre le religieux et le politique paraissait avoir peu de chances de se produire. Les risques d'islamisation restaient stigmatisés quoique cela semblait plutôt minime. L'idée des islamistes comme élément d'une coalition semblait l'emporter. Aux affaires, Ennahda a fait preuve d'un pragmatisme remarquable, en dépit d'une forte polarisation des forces dans un pays où il n'y a pas d'arbitre (du fait d'absence de l'Etat profond ?), et malgré aussi la gouvernance peu convaincante qu'il a menée. L'alternative islamiste apportait peu de réponses aux questions économiques et sociales : le discours et les projets d'action portent plus souvent sur les grandes questions théologico-politiques (comme l'Etat et la société islamique, la religion, la légalité islamique, la constitution, les élections...). L'agenda islamiste paraît peu convaincant en termes de politiques publiques, alors que les réseaux caritatifs semblaient s'être épuisés.

409 Estimée à plusieurs centaines alors qu'en 2002 on n'en dénombrait que quelques 600...

Le renforcement des islamistes doit aussi beaucoup à la manière dont ils se sont comportés au cours des événements de 2011. L'usage qu'ils ont fait de leur dominance, leur instrumentalisation du « Printemps arabe », a beaucoup compté en consolidant leur position. Il est dû aussi à d'autres facteurs qui relèvent de la logique du nouvel état des forces profondes, et qui les dépassent. A titre d'exemple, une approche comme l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH) semble avoir contribué à l'affaiblissement des vieilles assises de l'Etat, lesquelles reposaient sur les notables. La politisation limitée de la société marocaine a pesé. Les gens qui revendiquent et qui sont vraiment politisés constituent une minorité. Le plus souvent, il s'agit de gens sans poids économique, de jeunes chômeurs sans enracinement social, l'analphabétisme politique aidant. La culture de base de la société marocaine est islamique et en période de crise, elle favorise la ré-émergence du fonds religieux, pouvant donner naissance à toutes sortes de populisme<sup>410</sup>.

La transition politique ne s'accompagne pas de transition culturelle. Au contraire, on assiste au renforcement des systèmes traditionnels des valeurs. La faiblesse de l'encadrement politique et l'affaiblissement des partis politiques rendent les gens réceptifs à l'égard d'une certaine parole. En période de crise, il n'est pas besoin de justifier la religion, elle s'impose d'elle-même. De plus, l'alternative islamiste était vierge au départ, les acteurs n'ayant jamais réellement gouverné. L'exercice islamiste du pouvoir exécutif s'effectue pour la première fois. Une certaine déception par les expériences passées avec leurs acteurs. L'appropriation du vote par l'électorat est un autre élément d'explication. Une partie de la population voulait un changement (la bourgeoisie, les milieux d'affaires, des éléments de la gauche...). Globalement, les élections ont donné lieu à un vote sanction.

Plusieurs scénarios apparaissent en perspective :

1) Soit un enracinement populaire de l'islamisme à l'instar de celui connu ailleurs, par exemple au Soudan, ou le Hamas à Gaza, avec à l'arrière-plan, le travail de fonds opéré par des structures de prêche comme le Mouvement Unité et Réforme, structures qui s'activent à convertir différentes catégories sociales à un mode de vie typiquement religieux. Cette hypothèse est trop spécifique pour pouvoir constituer une perspective crédible dans le contexte maghrébin. Il y a un équilibre général que les islamistes ne pourront pas ignorer. Quand on parle d'agenda islamiste secret, il semble y avoir de l'exagération.

2) Une ou deux législatures de pratiques du pouvoir peuvent produire

410 D'où l'impact, par exemple, du discours de Benkirane, probablement influent pour cette raison. Les islamistes ont su communiquer avec les populations. Ce n'est pas tant le programme, mais une façon de gérer développée au nom du sérieux. Les gens ont voté pour des valeurs qu'ils n'ont pas trouvées ailleurs (le sérieux/le crédible/le vrai/la droiture...).

une « normalisation » de l'islam politique, et son intégration dans le paysage politique.

Dans un contexte où prévaut la crise, l'aide internationale conditionnelle pourrait être moins généreuse, sans parler des blocages et des dysfonctionnements qu'aurait rencontrés tout autre gouvernement. Aussi, il était évident qu'il n'était pas attendu de résultats miracles puisque la marge de manœuvre paraissait limitée. Même s'il pouvait être envisagé au départ, on intègre dans l'évaluation la possibilité d'investissements islamiques ou même - peu probable, l'ouverture des frontières entre le Maroc et l'Algérie...

Du point de vue du pouvoir d'Etat, dans un pays comme le Maroc, dans l'ambiance mouvementée du « Printemps arabe », le Parti Justice et Développement paraît devoir au cours de cette phase critique prendre la responsabilité de négocier avec la société les réformes, les solutions, les mesures à prendre et les palliatifs. Comme il s'agit de partis de l'ordre, ils assurent une fonction de stabilisation dans les tempêtes à l'œuvre.

Pour l'ensemble de la mouvance islamiste, l'arrivée d'une composante islamiste de poids peut permettre de procéder à un blanchiment des ailes radicales de l'islamisme, (Salafiya islamiya., salafiya harakiya, salafiya jihadiya, salafiya islahiya...), du moins un allègement de celles-ci. Il est fort plausible que le passage du PJD se traduise par une modération de l'aire islamiste. La déconnexion d'Al Adl Wa Ihssane du M20F en novembre 2011 en constitue un indice significatif.

En liaison avec la politique de régionalisation, et dont les conditions de mise en œuvre sont là, avec en plus un probable nouvel élan de la politique de décentralisation, de nombreux transferts pourraient être opérés du central vers le local, y compris du côté des mouvements de protestation, vont devoir revêtir un caractère local, sans que la contestation nationale cesse pour autant, mais tout en restant limitée, elle suscitera certainement des problèmes de société : l'Etat peut-il aller plus loin, vers les unités de base ? Peut-il davantage déléguer aux pouvoirs locaux ? Que pourrait donner la gestion par le niveau régional et local ?

Les nouveaux gouvernants ont semblé vouloir jouer la carte de la lutte contre la corruption, en s'attaquant aux aspects moraux de la gestion des affaires publiques, mais même ici leur marge d'action est apparue limitée. Une campagne d'assainissement soulagerait certainement sur le plan psychologique la sphère publique. La mise en œuvre du principe de maâqoul (le sérieux), de la quête du bon fonctionnement constitue un atout majeur pour la nouvelle gestion. L'entreprise de moralisation des secteurs sensibles paraissait comme un projet crédible. La marge de manœuvre avec le capital de confiance appréciable

dont ils semblaient bénéficier jusque-là n'était cependant pas illimitée<sup>411</sup>.

Au-delà, ils ont ambitionné de contribuer efficacement au développement du pays, élever le taux de croissance et faire venir des investissements. Les marges de manœuvre en termes de politiques publiques paraissent aussi a priori limitées. Ces partis semblent condamnés au pragmatisme : ils devront gérer concrètement les investissements, grèves, tourisme, emploi, les politiques publiques...

A ce stade de l'évolution des choses, quelques lieux d'observation privilégiés de la prochaine législature se dégagent :

La mise en œuvre « démocratique » de la constitution, pourrait davantage réguler le rapport de force déjà traduit par la Constitution le premier juillet 2011. Celle-ci renvoie l'image d'un certain équilibre des forces au sein de la société marocaine, mais celui-ci va s'affiner au fur et à mesure qu'avancera le processus de production des lois organiques ou des lois ordinaires.

La législature prochaine semble mieux pouvoir permettre de distinguer le stratégique du non stratégique (politiques publiques), enjeu déterminant dans la nouvelle carte institutionnelle<sup>412</sup>. Même en encadrant certaines de leurs politiques publiques institutionnelles, économiques et sociales, les expériences islamistes ont montré leurs limites.

Les programmes des politiques et des pouvoirs effectifs différant peu, la moralisation mise en avant par les nouvelles majorités issues des élections post « Printemps arabe », pose la question de savoir jusqu'à quel point cette démarche d'assainissement, nouvelle nourricière des politiques publiques, pourrait « booster » la création de richesses.

## V. Quelques conclusions

Toutes les données chiffrées relatives aux manifestations, rassemblements et mouvements de protestation, soulèvements, confirment une tendance à la hausse des actions collectives de cette nature, de petite ou moyenne envergures, dispersée dans le temps et dans l'espace, de signification nationale ou de portée locale, thématiques ou transversales, partielles, sectorielles, sous-sectorielles, plus ou moins éphémères. Cette catégorie de mouvements sociaux fragmentés,

411 Ibid.

412 Lorsqu'on interroge les islamistes aux affaires, ils agissent comme si à leurs yeux assainir ne suffit pas, et que leur mission principale consiste à donner un peu plus de dignité aux gens. Ainsi, semblait prendre sens, à ce stade, l'orientation qu'ils voulaient donner à la gestion des politiques publiques sociales (emploi, santé, protection sociale, logement...) et qu'ils pourront traduire par des mesures à travers les lois de finances successives de la présente législature.



discontinus, segmentaires, disséminés dans la durée, est manifestement dominante.

Elle se distingue des processus de protestation plus globaux où tout est mobilisable le jour du paiement au comptant. Ces derniers prennent forme dans des conditions particulières de mobilisation, des moments où la participation de nombreuses parties de la société est possible. De larges fractions réagissent alors, presque en même temps, l'ensemble social devient hypersensible lorsque les conditions d'une colère absolue adviennent, rendant plus complexes son encadrement et son orientation pour ses promoteurs, plus difficiles son endiguement et son contrôle pour les défenseurs de l'ordre.

Elle se caractérise, aussi, par sa rareté, son caractère incertain, souvent inattendu, lequel dépend de la conjonction aléatoire de plusieurs facteurs, et peut s'avérer finalement « territorialisée », liée à un territoire, avec des retombées nationales.

Les processus construits, structurés et encadrés constituent des moments de libération des aspirations des acteurs sociaux mécontents du statu quo, d'émancipation de la société, de dilatation de l'ordre existant, de régénération des militants attachés à l'une des idéologies du changement à l'émergence d'une nouvelle vie de la société. L'ordre social tend alors à se transcender...

Ce moment particulier de reconfiguration globale de la société constitue même un fait historique majeur, l'idée que quelque chose de nouveau commence, est mise en œuvre, alors que quelque chose d'ancien s'achève et dépérit.

Le processus peut se résorber très vite. On passe à autre chose sans rapport avec ce qui vient de se dérouler, mais il peut durer, s'infecter, atteindre un degré de pourrissement maximal. Les gouvernants intelligents ne tirent pas moins de leçons de ces phénomènes éphémères que les acteurs des mouvements en question.

Une nouvelle génération de mouvements sociaux s'est installée dans le paysage marocain, alimentée par des changements démographiques, la question du chômage massif des jeunes, les limites de l'économie nationale et locale, la multiplicité de problèmes de cohésion sociale...

Un lien est parfois établi entre les petits moments et les « grands soirs », comme ce fut le cas lors des printemps arabes, les petits mouvements sociaux sont présentés comme les signes précurseurs des grands événements de fin 2010-2011. A son tour, une grande émeute peut enfanter de petites émeutes : El Hoceima, Jerrada, Tinghir, Zagora ne seraient-ils pas la progéniture du M20F ?

Les liens que l'on établit souvent entre les grands soirs plus ou moins

déterminants et les actions publiques qui les accompagnent ou les suivent peuvent-ils être légitimement établis ? Des liens entre le M20F et la constitution, les lois organiques, les politiques publiques existent-ils réellement ? Le désamorçage de la tension implique certainement de prendre des mesures. Le contenu de celle-ci peut être attribué au grand soir avec des résultats tangibles. Mais les effets peuvent être atténués par leur étalement volontaire dans le temps, du fait des manœuvres du chargé de la gouvernance, pouvant même en diluer les composantes en en contrôlant les effets.

L'un des effets les plus remarquables des périodes de libération, est que l'Etat devient plus fort. Il s'agit là d'une loi d'airain du jeu du pouvoir : après chaque révolte, l'Etat revient plus fort. Parce qu'il s'est incliné pendant quelques moments, paradoxalement, l'Etat ré-émerge renforcé. Il s'est assoupli le temps de laisser passer l'orage, une fois l'orage passé, il redresse la tête, se redéployant avec plus de force qu'auparavant.

---

## Chapitre 7

# Le déséquilibre démographique, facteur agissant dans la construction de la doctrine de la sécurité nationale des pays du Golfe

---

El Mostafa Rezrazi, Professeur de la gestion des crises et Senior Research Fellow, OCP Policy Center

---

### Introduction théorique

**D**ans les pays du Golfe, la démographie, non seulement apparaît comme un enjeu primordial des politiques économiques et sociales, notamment dans la gestion des richesses, mais elle s'impose principalement en tant que variable déterminante dans l'architecture de la sécurité nationale.

Cette tendance influencera avec le temps ces pays dans la construction des tendances lourdes des politiques publiques de l'emploi, de l'éducation, de la défense, et les politiques relatives à la réduction de la dépendance par rapport à la main-d'œuvre étrangère et à la nationalisation du marché du travail.

L'interdépendance organique entre la variable démographique et celle de la sécurité nationale dans les pays du Golfe met la théorie des systèmes migratoires en difficulté, ainsi que toute la littérature classique sur la migration, qui présuppose un rapport spontané entre la mobilité humaine, la production économique et l'intégration dans le pays d'accueil. Une thèse qui semble inadéquate dans les dynamismes du fait migratoire dans la région du Golfe,

Afin de vérifier cette hypothèse, il sera procédé à l'analyse de quelques expériences dans lesquelles la donnée démographique apparaît comme primordiale dans la gestion des questions de sécurité nationale, notamment les effets de la première guerre du Golfe (1993-1999) et les répercussions du

« Printemps arabe » et post « Printemps arabe » (2011-2016) sur les pays du CCG.

## I. L'état actuel de la configuration démographique et de son évolution dans les États du Golfe

Les premières prémisses de la problématique de la balance démographique dans la région du Golfe ont commencé à apparaître depuis les années quatre-vingt du siècle dernier, alors que les années soixante-dix ont connu un large chantier de construction et d'industrialisation, ce qui a incité les divers États du Golfe à faire appel aux travailleurs expatriés de diverses nationalités sans élaborer, au préalable, des plans et des normes spécifiques à la nature du changement démographique qui pouvait se produire dans la région du Golfe, d'autant plus que le processus de développement économique à cette période s'effectuait à grande vitesse afin de créer l'infrastructure escomptée en un temps record, ce qui a eu des effets négatifs sur le corpus démographique et, par conséquent, sur le marché de l'emploi qui a impacté, à son tour, la gestion des secteurs ainsi que la langue et l'identité culturelle, en raison de l'importance de la place qu'occupe la main-d'œuvre étrangère dans le tissu social.

Tableau 1 : Répartition des étrangers dans les populations des pays membres du Conseil de coopération du Golfe, 1971-2010

Pays/ Année	Effectif		Taux d'accroissement annuel moyen			Étrangers (en %)	
	Population totale	Population étrangère	% d'étrangers	Population totale	Population étrangère	Population étrangère	Population étrangère
<b>Bahrein</b>							
1971	216.071	37.885	18,0	4,4	8,2		
1991	508.037	184.732	36,0	2,5	2,9		
2001	650.604	244.937	38,0	7,4	11,8		
2010	1.234.571	666.172	54,0				
<b>Koweït</b>							
1970	738.662	391.266	53,0	5,5	7,2		
1990	2.141.465	1.560.791	73,0	-6,0	-10,0		
1995	1.575.570	921.954	59,0	3,4	3,8		

<b>2005</b>	2.193.651	1.333.327	61,0		
<b>2008</b>				25,5	97,3
<b>Émirats arabes unis</b>					
<b>1975</b>	557.887	356.343	64,0	7,6	8,5
<b>1995</b>	2.411.041	1.823.711	76,0	5,5	6,0
<b>2005</b>	4.106.427	3.280.932	80,0		
<b>Arabie Saoudite</b>					
<b>1974</b>	7.009.466	791.105	11,0	5,0	10,3
<b>1992</b>	16.948.388	4.638.335	27,0	2,5	2,4
<b>2004</b>	22.678.262	6.150.922	27,0	3,0	5,4
<b>2008</b>					86,7
<b>2010</b>	27.136.977	8.429.401	31,0		
<b>Oman</b>					
<b>1977</b>	901.000	81.000	9,0	5,1	12,5
<b>1993</b>	2.000.000	535.000	27,0	1,6	0,4
<b>2002</b>				21,3	89,2
<b>2003</b>	2.340.815	559.257	24,0	2,5	5,5
<b>2009</b>				14,3	84,7
<b>2010</b>	2.773.479		29,0		
<b>Qatar</b>					
<b>1970</b>	111.133	66.094	59,0	5,9	6,5
<b>1997</b>	522.023	365.000	70,0	9,5	10,3
<b>2005</b>				50,0	91,0
<b>2010</b>	1.699.435	1.305.428	77,0		
<b>Total CCG (estimation)</b>					
<b>1970-1975</b>	<b>9.534.219</b>	<b>1.723.693</b>	<b>18,0</b>	<b>4,8</b>	<b>8,7</b>
<b>1990-1995</b>	<b>24.530.954</b>	<b>9.107.569</b>	<b>37,0</b>	<b>3,2</b>	<b>3,8</b>
<b>2005-2010</b>	<b>39.144.540</b>	<b>15.831.403</b>	<b>40,0</b>		

Source : Françoise de Bel-Air, Printemps arabes et gestion des migrations dans les pays du Golfe : vers une réforme politique ?. Migrations Société, 2012/5. no° 143

La problématique des expatriés dans la région du Golfe pose des défis d'ordre social, politique, économique et humanitaire. Le problème est profond et exige des approches qui visent :

- À augmenter la capacité de reproduction dans le Golfe, contraire aux tendances d'amélioration du niveau de vie et du niveau de l'éducation;
- À consolider la souveraineté des Etats dans la gestion de ses affaires, notamment publiques et vitales, indépendamment des travailleurs étrangers assujettis aux programmes de nationalisation des compétences (programmes de Tawtin);
- À gérer impérativement l'équilibre au sein de la main-d'œuvre étrangère elle-même, en raison de son impact économique, culturel, idéologique, politique et de sécurité au sein des sociétés du Golfe.

Il s'avère que les plus importantes problématiques qui se sont manifestées pendant les différentes crises que la région a connu lors des trois dernières décennies sont :

- Les préoccupations stratégiques concernant les mouvements des opposants, les menaces iraniennes, les retombées des bouleversements politiques et la montée de la tension entre sunnites et chiïtes en Irak (sous le règne de Nuri al-Maliki) et au Bahreïn pendant la période du « Printemps arabe », les menaces terroristes et, enfin, la vigilance contre la circulation des doctrines rebelles et/ou extrémistes à travers les expatriés ;
- Les préoccupations concernant les étrangers résidant dans les États du Golfe, qui ont des affiliations islamiques, en particulier aux Frères musulmans ;
- La gestion de l'équilibre entre les communautés pakistanaise et indienne (vu les tensions entre celles-ci, compte tenu de l'histoire et de l'identité ainsi que les différends politiques entre leurs pays d'origine sur la question du Cachemire) ;
- La vigilance dans la gestion de la communauté asiatique, en général, en raison de son impact linguistique et culturel présumé négatif sur la sphère culturelle du Golfe ;
- Alors que certains cercles estiment que la création d'un équilibre au sein des expatriés d'origine arabe est une nécessité, et que malgré leur apport positif, ils peuvent être l'une des sources d'influence politique sur l'opinion publique, notamment en ce qui concerne les sources de la pensée extrémiste ou pensée de revendication.

A cet égard, certains pays du Golfe ont proposé le principe de quota entre les pays, pour aider à contrôler et à gérer l'avenir de la dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère.

## 1. Les représentations de l'opinion publique sur les modes de gestion de la balance démographique

Il y a lieu de signaler deux positions qui ont dominé les débats publics sur la nature des approches à adopter pour trouver le juste milieu entre le déséquilibre démographique et l'emploi des expatriés dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) :

- Tout d'abord, celui des protagonistes qui croient que le flux de cette main-d'œuvre a conduit à la détérioration de la position relative qu'occupent les nationaux dans la pyramide des âges, à la détérioration de la culture de travail chez ces derniers, ce qui se traduirait par leur mépris du travail manuel et productif, et à la création d'un déséquilibre dans la composition démographique qui pourrait exposer l'identité de la région au danger et la rendre vulnérable aux changements radicaux de la population et menace, par conséquent, les différentes composantes de l'identité nationale des différents pays du Golfe, à savoir la langue, les valeurs et le caractère culturel distinctif de leurs communautés. Les adeptes de cette option estiment que "La forte dépendance à l'égard des expatriés étrangers, les Asiatiques en particulier, constitue une menace réelle pour la sécurité de la région."
- Les tenants de l'opinion opposée considèrent, eux, que l'avenir des pays du CCG ne peut être imaginé sans la force de travail étrangère, vu leur grand rôle dans la réalisation des taux de croissance élevés actuels et dans la construction des infrastructures. Pour eux, la présence des travailleurs étrangers est un facteur positif, nécessaire pour plusieurs raisons : Ils constituent une main-d'œuvre bon marché pour accomplir des tâches que les nationaux refusent d'accomplir, de même qu'ils permettent aux États arabes du Golfe, en phases de transitions difficiles, de bénéficier de leurs expertises. Cela n'empêche pas, bien sûr, de procéder à la sélection de la main-d'œuvre nécessaire et répondant aux besoins spécifiques des pays d'accueil.

De leur côté, certains faiseurs d'opinion dans les pays du Golfe, qui animent un débat horizontal basé sur la nationalité des travailleurs étrangers, attribuent le risque de déséquilibre démographique à la composition de la population, des citoyens minoritaires et une majorité d'expatriés.

Ces leaders d'opinion attribuent, ainsi, les aspects négatifs à la main-d'œuvre étrangère asiatique, en provenance de l'Inde, du Pakistan et des Philippines, et ne cachent pas leur préférence pour une main-d'œuvre arabe, sous prétexte que celle-ci partage le même cadre référentiel au point de vue culturel, religieux et identitaire.

La préoccupation majeure concernant le recours de plus en plus aux travailleurs expatriés dans les pays arabes du Golfe à l'heure actuelle n'est pas seulement due aux aspects négatifs, mais aussi en raison de l'intérêt croissant qu'accorde la communauté internationale aux questions de ces travailleurs migrants, traduit dans les accords internationaux tels que ceux formulés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1991, en l'occurrence la Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et leurs familles (à laquelle n'ont pas adhéré les pays du CCG), ou les différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui font désormais partie du droit international général.

Bien que le choix de la signature desdits accords soit laissé à la volonté de chaque pays, à plus forte raison pour ceux n'ayant pas été adoptés à l'unanimité, les Organisations non gouvernementales et les associations actives dans le domaine des droits des travailleurs migrants, et les droits de l'homme en général, ont commencé à formuler de vives critiques à l'égard de certains Etats arabes du Golfe. Critiques auxquelles il faut ajouter les pressions exercées par des pays émetteurs de main-d'œuvre.

Dans le cadre de leurs tentatives pour corriger ce déséquilibre dans la structure de la population, les pays du CCG ont eu recours à un certain nombre de mesures. Il s'agit plus particulièrement de réserver les emplois dans certaines professions à leurs nationaux, d'augmenter le coût de la main-d'œuvre étrangère, et d'imposer un quota d'emplois pour les travailleurs nationaux dans les entreprises du secteur privé.

## 2. Le coût du déséquilibre démographique

Le déséquilibre au niveau de la structure de la population qui a résulté du modèle de développement suivi par la majorité des Etats du Golfe au cours des trois dernières décennies a eu des effets négatifs suivants :

- Des effets culturels associés exclusivement aux conséquences de la main-d'œuvre asiatique. Les opinions varient entre celles qui interprètent la diversité culturelle des communautés étrangères comme une composante de la richesse culturelle, et celles qui la considèrent comme un élément de domination et un obstacle à la construction de l'homogénéité de l'identité



nationale. En fait, le facteur de la domination étrangère sur la structure de la population demeure un trait distinctif des États du Golfe et un mécanisme psychologique influent pour façonner le débat public.

- Des effets économiques qui, eux aussi, divisent l'opinion publique dans les pays d'accueil entre ceux qui considèrent la main-d'œuvre étrangère comme un moteur du développement national, et que tout changement exige la mise en œuvre de politiques publiques à moyen et long termes qui favoriseraient l'achèvement de la nationalisation du marché du travail sans compromettre l'équilibre économique qui repose sur l'expertise étrangère. Et puis il y a des avis qui jugent que la main-d'œuvre étrangère représente une source d'appauvrissement de l'économie nationale, s'appuyant sur l'indice des transferts monétaires vers les pays d'origine des travailleurs étrangers ;
- Des effets sociaux, allusion faite au phénomène de l'achat de visas ou de parrainage (système de la Kafala) très courant au sein de groupes influents dans ces pays et considéré comme source de revenus, mais aussi une pratique qui affecte les valeurs des nouveaux programmes économiques visant l'élimination de l'économie de rente.
- Des effets sécuritaires et politiques qui renvoient à l'impact le plus dangereux du déséquilibre constaté au niveau de la démographie, car la forte présence de la main-d'œuvre étrangère pousse les nationaux à ne pas intégrer le marché de l'emploi pour participer à l'activité économique et productive du pays, ce qui affecte négativement le sens de l'appartenance et de la citoyenneté.

### 3. Le « Printemps arabe » et la donne démographique

Du point de vue statistique, sur l'effectif total des travailleurs en 2008, la main d'œuvre expatriée était de 94,3 %, au Qatar, et 85,0 % aux Emirats Arabes Unis, alors que la proportion des expatriés dans la population totale pour la même année se chiffrait à 87 %, au Qatar, et 81 % aux EAU.

Toujours selon les statistiques de 2008, le taux de participation des nationaux dans l'activité économique demeure faible. En effet, ce taux ne dépassait pas les 49,3 % au Qatar, alors qu'il a atteint les 92,1 % chez les expatriés. Aux Émirats Arabes Unis, le taux de participation des nationaux à l'activité économique était de 45,6 % tandis que celui des expatriés dépassait les 79,2 %.

En plus du faible taux de participation des nationaux dans l'activité

économique, la main-d'œuvre nationale est fortement concentrée dans le secteur public et presque totalement absente dans le secteur privé.

Ce faible taux de participation peut être expliqué soit en raison de l'absence de compétences nécessaires pour cause d'échec du système éducatif, d'attrait des salaires plus élevés dans le secteur public comparativement au secteur privé, par la baisse des heures de travail par rapport au secteur privé, ou encore par des avantages en termes de prestations et de garanties de retraite. Des données font ressortir qu'en 2008, le secteur public qatari a attiré environ 88 % de la main-d'œuvre nationale.

En l'absence de données récentes sur ce sujet pour les E.A.U, les chiffres de 2003 montrent que l'emploi des citoyens émiratis dans le secteur privé était d'environ 1 %, contre 3 % au Qatar, ce qui confirme la forte présence des travailleurs nationaux dans le secteur public.

Cependant, le cas d'Abu Dhabi au sein du tissu productif se caractérise par une construction multidimensionnelle fondée sur la conviction du décideur émirati de la sensibilité du secteur public et de la volonté politique de l'attribuer aux nationaux qualifiés. Il est nécessaire, en conséquence, de faire preuve de prudence dans l'évaluation des politiques de « nationalisation », guidées par une série de considérations économiques, politiques et sociales.

En plus des préoccupations auxquelles sont confrontés les nationaux, il y a lieu de noter la hausse continue du taux de chômage, en particulier chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

En Arabie Saoudite, la proportion de jeunes âgés de 15 à 25 ans était de 39,5 %, contre 28 % en 2000. Selon les données de 2009, le taux de chômage atteignait officiellement environ 10,5 %, dont les diplômés de l'enseignement supérieur représentaient jusqu'à 16,4 %

En 2008, le taux de chômage a augmenté en moyenne de 3,2 % au Qatar, avec une forte proportion parmi les femmes (5,9 %) comparativement aux hommes (1,7 %). Durant la même période, le taux de chômage aux Émirats Arabes Unis se chiffrait à 13,8 %.

Au Qatar, les nationaux représentent environ 66 % des travailleurs du secteur public, alors que leur présence dans la plupart des autres secteurs se situe entre zéro et 2 %. Même constat aux Emirats Arabes Unis, où la main d'œuvre émiratie représente 55 % de la population active dans le secteur public contre 4 % à 27 %<sup>413</sup> dans les autres secteurs.

413 Martin Baldwin-Edwards, "Labour immigration and labour markets in the GCC countries: national patterns and trends. Global Governance, LSE, March 2011, Number 15, p.47.

Il ne fait aucun doute que ces faibles taux de présence des citoyens des Emirats Arabes Unis et du Qatar dans la plupart des secteurs d'activité témoignent des carences de l'ancien plan de la politique de nationalisation du marché du travail dans ces deux pays.

La considération des caractéristiques des populations susmentionnées aux Emirats arabes unis et au Qatar devrait nous inciter à chercher les raisons qui ont conduit à ce déséquilibre démographique. Elle nous appelle à examiner inévitablement les programmes de développement qui se poursuivent depuis plus de trente ans, en se concentrant sur l'économie de la rente et du pétrole, sans prêter attention au développement de la personnalité khalijie.

## II. Le « Printemps arabe » et le fait migratoire dans les pays du CCG

### 1. Les indicateurs majeurs de l'interdépendance entre l'équilibre démographique et la doctrine de la sécurité nationale dans les pays du Golfe

Le premier indicateur est caractérisé par l'augmentation des expatriés étrangers, contre une baisse constante de la proportion de travailleurs en provenance du monde arabe.

Ce pourcentage variait de 75 % de la population active étrangère totale, en 1975, à 31 %, en 1996.

Si on considère des pays spécifiques pendant ces deux périodes, la différence dans le ratio pour la même période varie de 22 % à 12 % pour le Bahreïn, 33 % et 21 % pour le Qatar, entre 19 % et 30 % pour l'Arabie Saoudite, entre 80 % et 33 % pour le Koweït, entre 16 % et 11 % pour le Sultanat d'Oman, et enfin, entre 26 et 10 % pour les Émirats Arabes Unis.

L'Arabie saoudite attirait la plus grande proportion de travailleurs migrants égyptiens. Ce pays était également la destination d'un grand nombre de travailleurs migrants yéménites, dont estimés à plus de 1,7 million au début des années 90. Les Palestiniens et les Jordaniens occupent la troisième place en termes de nombre de travailleurs arabes dans la région du Golfe, soit un total de 605 000 avant la première crise du Golfe.

Mais les répercussions de la première crise du Golfe (l'invasion du Koweït par l'Irak), ont conduit à l'expulsion d'un grand nombre de travailleurs arabes

des pays de la région, notamment les Palestiniens et les Jordaniens dont les effectifs ont chuté de 400 000 avant la guerre à environ 50 000, aujourd'hui.

La proportion des Arabes a diminué comparativement aux autres nationalités, notamment asiatiques. Après l'occupation du Koweït par l'Irak, environ 2 millions d'Arabes et leurs familles ont été expulsés de la région<sup>414</sup>. Au moins un million et demi d'Arabes irakiens et yéménites ont été déplacés<sup>415</sup>.

Cette crise a affecté l'architecture de la doctrine de la sécurité nationale dans les pays du Golfe, qui ont intégré la variable des expatriés en tant que facteur de risque sécuritaire.

Cette situation a été reproduite plus tard par des pays du Golfe qui ont lancé des campagnes contre les expatriés proches des Frères Musulmans et de l'islam politique (2011-2016).

Cette tendance a généré, par ailleurs, des débats publics sur l'équilibre démographique et des craintes exagérées contre l'accueil des travailleurs étrangers, présumés capables de transmettre le désordre et l'extrémisme.

Le deuxième indicateur est constitué par la relation entre la donne démographique et la matrice religieuse, notamment au Bahreïn, qui est gouverné par une monarchie sunnite, dans une société où les Chiïtes représentent une majorité de plus de 65 % de la population. Dans ce contexte, la question de l'immigration est devenue importante dans les revendications chiïtes énoncées lors des manifestations du « Printemps arabe ». Une des principales revendications des manifestants portait sur l'arrêt de ce que l'opposition chiïte appelait « naturalisation politique des immigrés de souche sunnite ». L'opposition a accusé les autorités bahreïniennes de vouloir changer la composition démographique sunnite -chiïte.

Mais la position des autorités bahreïniennes reposait sur une ferme conviction que l'Iran est impliqué dans la mobilisation de l'opposition par une assistance médiatique, un financement et même la tentation d'armer les manifestants et renforcer la résilience du facteur religieux au Bahreïn.

Le troisième indicateur : en plein interactions que la « Rue arabe » a connu pendant le « Printemps arabe », l'Arabie saoudite et le Sultanat d'Oman ont vécu également des manifestations limitées en 2011 et 2012, au cours desquelles les manifestants ont brandi des slogans revendiquant des emplois dans le secteur public, l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de

414 N Fergany. *Aspects of Labor Migration and Unemployment in the Arab Region* (Cairo : Al-Mishkat Center for Research , 2001) , p.4

415 A Kapiszewski. " Arab Labor Migration to the GCC States , in IOM, Arab Migration in a Globalized World ( Geneva: International Organization for Migration, 2004), pp.115-133

la protection sociale et du travail, en plus de slogans hostiles aux expatriés étrangers; , en particulier dans le secteur privé.

Les manifestants demandaient, aussi, à ce que les salaires des nationaux soient révisés à la hausse de sorte à ce qu'ils soient supérieurs à ceux des expatriés, de même qu'ils revendiquaient la priorité en matière d'emploi.

Dans leur gestion de ce dilemme, les gouvernements ont adopté deux approches : la première consiste en la mise en place de programmes de formation afin de soutenir les jeunes à acquérir des compétences professionnelles pour faciliter leur insertion dans le secteur privé. Et puis une deuxième approche qui vise assurer un accompagnement du secteur privé, à travers l'injection de fonds supplémentaires et d'exonérations fiscales, contre l'imposition de quotas pour l'emploi des nationaux, tout en assurant un accompagnement pendant des phases transitoires, afin de permettre aux jeunes de développer leurs performances professionnelles.

La façon dont la variable démographique se manifestait à la surface à la fois à travers les revendications des manifestants, comme dans les solutions proposées par les gouvernements afin de surmonter la congestion, est déterminante.

## 2. La donne démographique au cœur des réformes dans les pays du CCG

Conscient de l'importance de la composante démographique dans le développement, et afin de gérer le déséquilibre démographique et d'encourager les nationaux à jouer leur rôle dans le cycle de production, les gouvernements des pays du Golfe ont élaboré des plans de décollage économique axés sur quatre dimensions :

La première dimension vise la diversification des ressources de la production économique et la qualification des économies nationales pour la phase post-pétrolière

La deuxième dimension concerne la qualification des jeunes pour une implication positive dans la construction des stratégies, à travers les programmes de nationalisation

Les troisièmes et quatrièmes dimensions visent, respectivement, l'accompagnement de l'opinion publique en vue d'un compromis entre l'ouverture sur les différents modes culturels et la préservation de l'identité nationale, et la recherche d'un équilibre entre le mécanisme de production basé sur le renforcement de la force de travail nationale et les exigences de

l'accueil de la main-d'œuvre étrangère avec une projection future qui nécessite l'accélération de la croissance démographique

Dans cette perspective, les dirigeants de la région ont pris des mesures courageuses visant à atteindre un nouveau modèle de production économique à l'horizon 2021, 2025, et 2030 qui modifie la performance sociale, mais aussi la doctrine de la sécurité nationale telle qu'elle est tracée depuis des décennies. L'amélioration des conditions économiques dans les pays de la région passe inéluctablement par une complémentarité économique afin d'augmenter la taille du marché, éviter le gaspillage des ressources humaines, du fait de la duplication des projets, et lutter contre la dépendance excessive vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère.

Les pays du CCG se sont engagés pour réaliser des objectifs tracés par des visions stratégiques à long terme. Ces visions anticipent la période d'après pétrole. Le Koweït a mis en place la « vision 2035 » qui englobe « 164 programmes, projets et initiatives qui visent à faire du pays un leader financier, culturel et institutionnel ».

Le Koweït se positionne pour devenir leader de l'industrie pétrochimique, augmenter de 300 % ses investissements étrangers et investir dans les services informatiques et les énergies renouvelables. Il est question également de développer le secteur du tourisme et d'« investir dans des projets d'infrastructures ».

Dans la même optique, l'Arabie saoudite s'est engagée dans la réalisation d'objectifs, à long terme, pour diversifier son économie. Cette vision englobe un programme de privatisation, de développement des énergies renouvelables, des mines et de l'industrie. Il est question, également, d'accorder la priorité aux hautes technologies renouvelables, au secteur de l'éducation, de la santé, des loisirs et de la culture. Le Royaume saoudien a mis en place une stratégie pour accroître ses investissements à l'étranger. Ce programme ambitionne la fabrication de la moitié des besoins militaires à l'intérieur, à l'augmentation de la participation des femmes dans la force de travail. En définitive, ces programmes « visent à faire gagner à l'Arabie saoudite 4 points au classement des grandes économies dans le monde (15e au lieu du 19e) ».

La vision 2030 consiste en un chantier prometteur visant le soutien des entreprises émergentes, petites et moyennes et des familles productives. La vision insiste sur le fait que les entreprises émergentes, petites et moyennes, représentent l'un des facteurs les plus importants de la croissance économique, car elles œuvrent pour créer les emplois, soutenir l'innovation et promouvoir les exportations.

Elle ambitionne, par conséquent, la création des opportunités appropriées pour l'emploi des citoyens à travers le Royaume en soutenant l'entrepreneuriat, les programmes de privatisation et de l'investissement dans les nouvelles industries. A cet égard, l'Arabie saoudite a créé l'Autorité Générale des Petites et Moyennes Entreprises, afin d'encourager les jeunes entrepreneurs à réussir grâce à l'adoption de règlements et des systèmes meilleurs et de financement plus facile et davantage de partenariats internationaux et une plus grande part des entreprises locales des approvisionnements et des compétitions publiques.

L'Autorité Générale des Petites et Moyennes Entreprises vise à revoir les règles et les règlements, supprimer les obstacles, faciliter l'accès au financement et aider les jeunes et les créateurs pour la promotion et la commercialisation de leurs idées et de leurs produits.

Le plan d'action de la vision saoudienne repose sur une nouvelle approche vers la gestion des expatriés étrangers, qui va au-delà des préoccupations traditionnelles et cherche à transformer la main-d'œuvre en un facteur catalyseur pour la mise en œuvre de la vision 2030.

Le plan vise à atteindre le taux de croissance économique souhaité à un rythme plus rapide, et cherche à créer un environnement attractif pour les compétences requises, et ce en facilitant les moyens aux expatriés de vivre et de travailler dans le pays. Selon le plan d'action, l'Arabie saoudite atteindra cet objectif en fournissant plus d'opportunités aux Non-Saoudiens, comme la possession de biens immobiliers dans certaines régions, l'amélioration des conditions de vie, l'ouverture de plus d'écoles étrangères, l'adoption d'un système efficace et accessible pour la délivrance de visas et de permis de séjour.

La vision conçoit les objectifs par la création d'un environnement attrayant dans lequel elle peut investir les compétences humaines nationales, et « attirer les meilleurs cerveaux du monde pour vivre sur notre terre, et de fournir tout le potentiel qu'ils peuvent en avoir besoin, afin de contribuer à faire progresser le développement et attirer plus d'investissements »

Pour les autorités des Etats Arabes Unis, la vision 2021 a mis en place une stratégie qui assure « une transition vers une économie diversifiée et fondée sur la connaissance ». Cette vision émiratie ambitionne de créer un climat sûr pour renforcer le rôle de leur pays comme pivot de centre d'affaires régional. L'accent a été mis sur le développement durable qui assure la préservation de l'environnement et l'augmentation de la contribution de l'énergie propre et « la mise en oeuvre de plan de croissance verte ». La vision accorde une importance de choix à l'amélioration des infrastructures relatifs aux transports, aux réseaux routiers et de l'électricité. Il est question aussi d'assurer la performance de l'infrastructure de télécommunications qui permettra aux

« EAU de devenir un précurseur dans la fourniture de services intelligents ».

Sur un autre registre, l'emploi des étrangers dans la région se caractérise également par une augmentation de la proportion d'emplois illégaux par rapport aux travailleurs étrangers dans le reste du monde. Selon des données, l'emploi illégal représentait respectivement 37 % et 41 % de l'effectif total de la main d'œuvre expatriée aux Emirats Arabes Unis et au Qatar. Durant la même période, la main-d'œuvre étrangère illégale dans les pays du CCG représente en moyenne environ 10 % de la population totale et 15 % de la population active, alors que dans les pays de l'Union européenne on parle de crise à partir du seuil de 2 % d'immigrants illégaux.

Au cours des dernières années, le gouvernement émirati a pratiquement réformé ses lois pour répondre aux préoccupations de ceux qui condamnent le système Kafala pour exposer les travailleurs migrants, en particulier les travailleurs domestiques, à des pratiques abusives.

Deux leçons majeures peuvent être mises en relief. L'interdépendance organique entre la variable démographique et celle de la sécurité nationale a mis la théorie des systèmes migratoires en difficulté, ainsi que toute la littérature classique sur la migration, qui présuppose un rapport spontané entre la mobilité humaine, la production économique et l'intégration d'intégration dans le pays d'accueil. Une thèse qui semble inadéquate dans les dynamismes du fait migratoire dans la région du Golfe.



---

# Chapitre 8

## L'Arabie Saoudite face au coût de ses ambitions régionales

---

Abdelhamid Benkhattab, Professeur de sciences politiques à l'Université Mohammed V, Agdal, Rabat

---

### Introduction

Les mutations sociopolitiques profondes qui scindent les sociétés arabes ont attesté de l'extrême vulnérabilité des pays arabes, et plus particulièrement des pays du Golfe, à leur tête l'Arabie Saoudite, qui avaient fait preuve jusque-là d'une exceptionnelle stabilité politique et sociale.

Toutefois, il incombe de reconnaître que la stabilité politique constatée dans un pays comme l'Arabie Saoudite est réalisée au prix fort de renoncement, ne serait-ce que provisoirement, à une certaine prétention hégémonique régionale au profit d'autres acteurs internationaux. C'est dire qu'en dépit de son immense richesse, due à la manne pétrolière, ce pays ne dispose plus des moyens de ses ambitions de devenir une puissance régionale et internationale. Cette situation trouve son explication dans une série de facteurs géostratégiques échappant au volontarisme politique des élites saoudiennes, qui semblent se rattacher à l'intervention massive et multiforme des puissances internationales au Proche Orient. Évidemment, cette intervention s'explique par l'importance géopolitique singulière de cette région et par l'existence d'une multitude de puissances régionales non moins équipotents dans la région. En revanche, quelle que soit la complexité du contexte international, il semble que le cheminement historique singulier de l'Etat saoudien était lui-même une source majeure de sa difficulté congénitale à assumer son rôle de puissance régionale souveraine et maîtresse de ses propres choix stratégiques.

# I. Sociogenèse d'une monarchie théocratique

Le royaume d'Arabie Saoudite s'est construit à partir d'une double alliance : une alliance intérieure entre la famille royale Al Saoud et le courant théologico-politique wahhabite, et une alliance stratégique extérieure avec les Etats-Unis d'Amérique.

## 1. L'alliance sacrée avec les wahhabites

De manière générale, les historiens s'accordent sur le fait que l'Etat Saoudien moderne est né du pacte, que l'Emir de Nejd, Mohammed Ibn Saoud et le prédicateur hanbalite Mohamed Ibn Abdel Wahhab, avaient signé en 1745. Mohammed Ibn Adel Wahhab était alors un imam prédicateur réformiste qui avait fondé sa doctrine sur une lecture hanbalite (exégétique) des textes du Coran. Cette doctrine repose sur la dénégation de toute divergence dans l'interprétation de l'islam, en considérant ce dernier comme un et indivisible ne tolérant aucun Ijtihad (jurisprudence) en présence du texte sacré et de la Sunna du prophète Mohammed<sup>416</sup>. Le retour primaire à la source et aux fondements de l'islam est, dès lors, le pilier de l'orthodoxie wahhabite, qui se fixait comme mission de combattre toutes les manifestations de l'islam populaire (soufi, chiite, maraboutique...) jugées comme hérétiques et une source de division et de décadence de la Oumma islamique.<sup>417</sup>

Il va sans dire que, l'alliance entre la famille Al (Ibn) Saoud et le courant wahhabite semble offrir non seulement une idéologie unificatrice pour la famille, mais aussi une argumentation religieuse justificative de l'expansion territoriale entreprise depuis la fin du 18ème siècle. C'est dire que le Wahhabisme offrait à la famille Al (Ibn) Saoud une légitimité religieuse qu'elle-même ne pouvait avoir, pour asseoir sa domination sur l'ensemble de la péninsule Arabique. Il faut rappeler que la péninsule Arabique durant cette période faisait partie de l'empire Ottoman et que la réalité sociopolitique y était caractérisée par une segmentarité structurelle.

Dans cette perspective, le wahhabisme constituait une doctrine<sup>418</sup>, ou plus précisément un mouvement politico-théologique, extrêmement efficace pour le contrôle politique des populations et du territoire avec le moindre coût. Cela est d'autant plus perceptible que l'ampleur de la violence politique utilisée par l'Etat Saoudien, pour maintenir l'ordre politique, est beaucoup plus réduit

416 Cf. Stéphane Lacroix, Les nouveaux intellectuels religieux saoudiens : le Wahhabisme en question, In, la Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, N123, juillet 2008, pp.141-159.

417 James Wynbrandt; A brief history of Saudi Arabia, foreword by Fawaz A. Gerges. Library of Congress Cataloging-in-Publication Data, New York, pp 113 et suiv.

418 Stéphane Lacroix, Les nouveaux intellectuels religieux saoudiens, ibid.

par rapport à celle utilisée dans les régimes politiques autoritaires de pareille envergure<sup>419</sup>.

Ce recours modéré à la violence pour le maintien de l'ordre politico-juridique établi s'explique par la nature même de l'alliance ontologique passée entre les wahhabites et la famille Al Saoud. Les premiers s'engagent à défendre la légitimité religieuse de la famille royale, alors que cette dernière s'engage pour sa part à promouvoir la diffusion du wahhabisme, là où elle assoit son autorité ou son influence. L'alliance des wahhabites avec la famille Al Saoud est basée sur la volonté des uns d'élargir l'audience de l'orthodoxie religieuse sunnite et des autres d'élargir leur autorité politique sur l'ensemble du territoire. Cette alliance explique pertinemment la place prépondérante du triptyque : monarchie, orthodoxie islamique et pétrole dans la politique étrangère de l'Etat Saoudien depuis son indépendance en 1932.

Manifestement, cette alliance semble parfaitement bien fonctionner jusqu'au début du troisième millénaire avec les attentats terroristes du 11 septembre 2001, qui ont remis à l'ordre du jour le débat autour du rôle de l'Arabie Saoudite dans le financement et la promotion du terrorisme djihadiste dans le monde<sup>420</sup>. En revanche, l'intervention américano-occidentale en Irak en 2003 avait mis à nu l'existence d'une profonde dissension entre la famille Al Saoud et les élites wahhabites. Ces dernières accusaient la famille royale de trahison et de soumission à l'Occident, et par là même d'hérésie et de manquement à leurs obligations religieuses.

## 2. L'alliance stratégique avec les Etats Unis d'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique et l'Arabie saoudite ont officiellement scellé leur alliance à l'occasion du pacte du Quincy, du 14 février 1945, passé entre le Roi Abdelaziz Ibn Saoud et le président Franklin Roosevelt. Ce pacte stipule que l'Arabie Saoudite s'engage à assurer un accès direct et préférentiel des compagnies pétrolières américaines aux gisements de pétrole saoudien en contrepartie d'une protection militaire américaine contre toute menace étrangère. Ce pacte, conçu initialement pour une période de soixante ans, était tacitement reconduit en 2005 pour une période similaire par le président Américain Georges. W. Bush et le roi Abdallah, en raison des complications et des ramifications de l'intervention américaine en Irak.

Il faut noter que si l'Arabie Saoudite avait crucialement besoin d'une

---

419 James Wynbrandt; A brief history of Saudi Arabia, op.cit., pp. 116 et suiv.

420 Tim Niblock, Saudi Arabia, Power, legitimacy and survival, Routledge, New York, 2006, pp.127 et suiv.

protection militaire des Américains contre d'éventuelles menaces provenant de l'Union soviétique qui cherche une place au Proche orient, et des autres puissances régionales, elles aussi en quête de ressources, comme l'Égypte nassérienne avant 1967, l'Iran, la Turquie et l'Irak, les Etats-Unis d'Amérique avaient besoin de leur part d'avoir le monopole sur la première réserve mondiale de pétrole. De surcroît, l'Arabie Saoudite occupait une place importante dans la géopolitique du Proche-Orient, en ce sens qu'elle servait la stratégie d'endiguement américaine visant à contenir l'influence soviétique dans le monde.

A priori, l'Arabie Saoudite était, depuis sa création en 1932, consciente de sa vulnérabilité stratégique congénitale largement renforcée par la découverte du pétrole et l'existence au Proche Orient d'autres puissances régionales concurrentes, voire rivales. Cette vulnérabilité stratégique avait été amplement dévoilée par la montée fulgurante des idéologies arabistes et du nassérisme foncièrement antiaméricain. Le nassérisme accusait justement les monarchies du Golfe, et plus précisément l'Arabie Saoudite, de connivence avec l'impérialisme américain et occidental<sup>421</sup>.

L'évolution des rapports de force dans le Proche Orient avait démontré la pertinence de l'alliance stratégique entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Arabie Saoudite, dans la mesure où elle avait réussi à neutraliser les menaces provenant des régimes dits progressistes de la région. L'alliance Américano-Saoudienne allait parfaitement fonctionner jusqu'aux attentats terroristes d'al Qaeda du 11 septembre 2001, dont onze des dix-neuf kamikazes étaient des ressortissants saoudiens. Cet événement allait rouvrir le débat autour du rôle de l'Arabie Saoudite dans le financement du terrorisme islamiste dans le monde.

La dégradation des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Arabie Saoudite allait considérablement s'accroître, depuis l'invasion de l'Irak et le basculement de ce pays vers le chiisme, créant ainsi une nouvelle donnée géopolitique mal vécue par les Saoudiens. L'Iran, ennemi historique de l'Arabie Saoudite, se trouve désormais considérablement consacré en tant que puissance régionale et va ouvrir le chemin à une nouvelle configuration des rapports de force stratégiques dans la région du Golfe.

### 3. Radioscopie d'une crise de leadership régionale

Le processus de perte d'influence de l'Arabie Saoudite, en tant que puissance régionale, n'est pas nouveau, il avait commencé vers le début des années quatre-vingt du siècle précédent. Mais, il a commencé à se faire sérieusement sentir à

421 Tim Niblock, *ibid.*, pp. 27-29.

partir de la première décade du XXI<sup>ème</sup> siècle, notamment après les attentats du 11 septembre 2001 et la montée en puissance des mouvements terroristes djihadistes, tels que : Al Qaeda et Daech, initialement financés et protégés par les wahhabites. Après tout, on n'est pas surpris de constater que Daech reste intimement liée à la stratégie régionale saoudienne de lutte contre la menace chiite iranienne et irakienne. Certes, l'Arabie Saoudite s'est montrée jusqu'à l'impuissante à dompter cette organisation terroriste à cause notamment de l'ampleur et des enjeux internationaux et régionaux qu'elle a suscités et suscite encore auprès des puissances régionales comme la Turquie et le Qatar.

A fortiori, le déclin du rôle géopolitique régional de l'Arabie Saoudite est tributaire du concours d'une série de facteurs négatifs, aussi bien objectifs que subjectifs. Pour n'en citer que quelques exemples assez significatifs :

En premier lieu, les discordes répétées avec l'administration de Barack Obama, depuis 2011, en raison de son attitude, jugée négative, à l'égard du président égyptien déchu Hosni Moubarak, et de son refus catégorique d'une éventuelle intervention militaire en Syrie en 2013, qui avait considérablement réduit les chances de la rébellion de renverser le régime baasiste de Bachar el-Assad<sup>422</sup>.

En deuxième lieu, la régression rapide de la valeur stratégique des énergies fossiles dans les relations internationales, à cause notamment du réchauffement climatique et de la prise de conscience, de plus en plus forte, de l'opinion internationale au sujet du développement durable et des énergies renouvelables.

En troisième lieu, les perspectives de la chute du prix du pétrole sur les marchés internationaux, depuis la fin de l'année 2014, semblent négativement impacter l'économie saoudienne et, de là, sa capacité à financer ses dépenses vertigineuses aux niveaux internes (infrastructures, équipements, emplois, couverture sociale...) et externe (armement<sup>423</sup>, financement des mouvements sunnites dans le monde, armement des rebelles en Syrie, intervention militaire au Yémen...)<sup>424</sup>. A priori, l'Arabie Saoudite, forte de ses 600 milliards de Dollars de réserves de changes, a pu résister à la chute du cours du pétrole, mais son intervention au Yémen, en mars 2014, s'est avérée extrêmement coûteuse, en ce sens qu'elle s'est transformée en une guerre d'usure qui ne semble pas avoir une issue proche. Ces difficultés économiques remettent en question aussi la

---

422 Cf. Anna Viden, Où vont les relations américano-saoudiennes : rupture ou configuration minimaliste centrée sur des considérations sécuritaires et des transferts d'armement ? In Antoine Coppolani et Pierre Razoux (dir.), Les États-Unis au Moyen-Orient : évolutions et perspectives stratégiques, Études de l'IRSEM, 46, novembre 2016, pp. 53 et suiv.

423 Cf. [https://www.sipri.org/sites/default/files/SIPRIYB16-Summary\\_FR.pdf](https://www.sipri.org/sites/default/files/SIPRIYB16-Summary_FR.pdf), Actuellement l'Arabie Saoudite est le quatrième État dépensier militaire dans le monde, après les États-Unis, la Chine et la Russie.

424 Rien qu'en 2015 le déficit budgétaire de l'Arabie Saoudite s'est élevé à 130 milliards de dollars, soit 20% de son PIB.

capacité de l'Arabie Saoudite à assurer sa propre sécurité face aux menaces extérieures.

En quatrième lieu, l'accord nucléaire passé entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Iran, en 2015, semble être mal vécu par les élites saoudiennes, en ce sens qu'il annonce tacitement le retour en force de l'Iran, en tant que puissance régionale de premier ordre, dans la région du Golfe. Le retour régional de l'Iran est d'autant plus craint par l'Arabie Saoudite, en raison de l'existence d'une importante communauté chiite dans le pays et la détérioration de ses rapports avec les autorités centrales depuis 2011.

Dans cette perspective, l'Arabie Saoudite se trouve confrontée à l'éventualité de sa substitution par l'Iran dans la stratégie américaine au Proche Orient, sous prétexte que son alliance avec les Etats-Unis d'Amérique est de plus en plus coûteuse pour les deux pays. Les critiques sans cesse croissantes des Américains à l'égard de la politique étrangère saoudienne laissent présager qu'ils sont de plus en plus agacés par les rapports que l'Arabie Saoudite entretient avec les mouvements djihadistes et wahhabites dans le monde, ainsi que par son refus de procéder à certaines réformes politiques, notamment celles qui touchent les droits des femmes et la liberté d'expression pour les opposants politiques. Cela fait de l'Arabie Saoudite, un allié devenu encombrant pour les Etats- Unis d'Amérique.

Sur le plan interne, un climat de circonspection règne en Arabie Saoudite à cause des dissensions, à peine visibles, entre les membres de la famille royale et de la suspicion institutionnelle liée à l'extinction successive des héritiers directs du Roi Abdelaziz Ibn Saoud<sup>425</sup>, et les prémisses d'un début de règne pour une nouvelle génération des rois issue des héritiers du Roi Salman<sup>426</sup>.

## II. Des perspectives d'avenir inquiétantes

L'Arabie Saoudite semble être victime de ses propres ambitions de puissance régionale et de son alliance ontologique avec le wahhabisme, qui est davantage perçu comme inacceptable et incohérent avec ses intérêts stratégiques et son alliance avec les Etats-Unis d'Amérique. D'ailleurs, à cause de Daech, l'Etat Saoudien se trouve exposé à de virulentes critiques, aussi bien de la part des Etats-Unis d'Amérique que du corps des Oulémas wahhabites, toujours puissants dans l'Etat. En fait, les Américains reprochent à la famille royale saoudienne son indulgence envers Daech et sa doctrine , tandis que les

425 Les héritiers du Roi Abdel Aziz Ibn Saoud sont : le roi Saoud, Faisal, Khalid, Fahd, Abdullah et le Roi Salman qui est actuellement au trône.

426 Le Roi Salman vient de remplacer son neveu le prince héritier Mohammed ibn Nayef par son fils Mohammed.

wahhabites lui reprochent les concessions injustifiées faites aux Américains depuis l'invasion de l'Irak, en 2003, ainsi que le processus de modernisation et de réformes politico-économiques mis en application et qui est jugé incompatible avec l'Islam<sup>427</sup>.

De surcroît, les dépenses exorbitantes afférentes au fonctionnement et au maintien de l'Etat providence et au financement de la doctrine et des mouvements wahhabites dans le monde, englobent sérieusement les ressources budgétaires de l'Etat, déjà fortement fragilisées par la chute des cours internationaux du pétrole et de ses engagements militaires extérieurs, en tant que puissance régionale.

C'est dans ces conditions que les dirigeants saoudiens ont commencé à chercher et à tester des solutions capables d'améliorer la situation sans pour autant la modifier en profondeur. L'endettement extérieur constitue une des options immédiates les plus plausibles, eu égard à la grande solvabilité et la crédibilité financière de l'Etat saoudien et aux perspectives d'une prochaine amélioration des cours internationaux du pétrole. Mais, une telle démarche reste provisoire, puisque l'Arabie Saoudite ne peut pas compter sur la dette extérieure pour financer ses ambitions extérieures et sa politique étrangère, en tant que puissance régionale. Certes, pour ne pas donner raison aux prévisions du Fond Monétaire International, selon lesquelles l'Arabie Saoudite épuiserait toutes ses réserves de changes d'ici 2020, si le déficit budgétaire n'est pas maîtrisé, le pays avait en 2016, pu emprunter 17,5 milliards de dollars en émettant sur le marché international des obligations des souscriptions de 5 à 30 ans. Mais, on ne saurait conclure que la dette extérieure est devenue un moyen de financement habituel du budget de l'Etat.

Par ailleurs, une politique d'austérité commence à se concrétiser progressivement, en ce sens que pour la première fois dans son histoire, à partir de 2016, l'Etat saoudien a commencé à mettre en place un système fiscal visant à doper les recettes de l'Etat, en adoptant une série d'impôts et de taxes comme : la taxe sur les visas, la taxe sur la main d'œuvre étrangère, la taxe sur la publicité, la taxe de construction, la taxe sur la valeur ajoutée (5%), l'impôt sur les produits constituant une menace pour la santé publique tels : les cigarettes, les boissons énergisantes, les boissons gazeuses... Ces mesures fiscales ont été accompagnées d'une augmentation de 50% des prix des carburants sur le marché intérieur, et d'une augmentation des prix de la consommation du gaz et de l'eau.<sup>428</sup>

---

427 Cf. Fatiha dazi-heni, Le Royaume d'Arabie saoudite. Vers une nouvelle conception des enjeux stratégiques au Moyen-Orient, AFRI 2005, volume VI, p.420. [www.afri-ct.org/IMG/pdf/afri2005\\_dazi.pdf](http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/afri2005_dazi.pdf)

428 Cf. rapport de la Banque mondiale sur l'Arabie Saoudite de l'année 2016, in <http://pubdocs.worldbank.org/en/341581492370067469/Saudi-Arabia-MEM2017-FRE.pdf>

Le souci de rééquilibrer les déficits du budget public va plus loin en ce sens que les dépenses publiques internes liées à l'éducation, à la santé et aux municipalités ont été drastiquement diminuées. De même, les salaires de base des fonctionnaires ont été gelés.

Devant la détérioration du cours international du pétrole et de la dépendance de l'économie saoudienne vis-à-vis de ses exportations pétrolières<sup>429</sup>, les mesures de réajustement des déficits publics ont été suivies d'une augmentation significative de la production journalière de pétrole pour atteindre le volume record de 10,7 millions de barils<sup>430</sup>.

### III. Les risques liés au leadership saoudien

L'Arabie Saoudite se trouve désormais confrontée à trois types de risques liés aux effets pervers de la manne pétrolière et de la dépendance des exportations des hydrocarbures ; à son positionnement géopolitique en tant que puissance régionale de premier ordre au Proche Orient et à l'alliance périlleuse avec le wahhabisme.

Sur le premier plan, les effets de la manne pétrolière sur la société saoudienne sont, désormais, visibles malgré le conservatisme confessionnel qui tend à les éclipser. La modernisation économique et l'adoption d'un modèle social de consommation de masse, sont susceptibles de provoquer des changements profonds et radicaux dans la société saoudienne. Ces changements seront d'autant plus violents et incontrôlables à cause de leur occultation, voire de leur dénégation, par les valeurs traditionnelles et religieuses. Ces tensions sont, certes, encore contrôlées puisque les structures sociales traditionnelles fonctionnent encore. Mais, leur avenir semble incertain avec les nouvelles révolutions numériques et virtuelles qui outrepassent tous les types conventionnels de contrôle sociétal. Ces changements peuvent être facilement détectables chez les couches sociales les plus vulnérables sur lesquelles le contrôle social pèse le plus, comme les femmes, les jeunes, les sans-papiers « les Bidounes »<sup>431</sup>, auxquels les autorités saoudiennes refusent un nombre important de droits et de libertés fondamentales, comme le droit de circulation, d'expression, de nationalité...

Parallèlement, l'Arabie Saoudite subit les conséquences de l'alliance entre la famille royale et le wahhabisme. Et si au départ le wahhabisme avait procuré

429 L'économie de l'Arabie Saoudite dépend de plus de 80% de ses exportations des hydrocarbures.

430 Idem.

431 Le nombre des sans-papiers, c'est à dire des bédouins nomades auxquels les autorités saoudiennes refusent la nationalité est estimé à plus de 250000. Voir, le rapport de Saudi Organization for Rights and Freedoms, <http://www.saorf.org/?p=843>



une précieuse légitimité religieuse à la famille royale et lui a permis de réduire considérablement les coûts de son autorité et de son contrôle de l'espace social, il n'en reste pas moins que cette alliance est devenue de plus en plus encombrante et coûteuse en termes de prestige et de crédibilité diplomatique internationale.

Evidemment, un processus de déwahhabisation de l'Etat saoudien est en train de voir le jour, mais il reste périlleux dans la mesure où le wahhabisme permet à l'Etat de mieux gérer les tensions sociales et politiques générées par la modernisation en marche, sans pour autant recourir massivement à la violence, comme cela est le cas habituellement dans des contextes politiques similaires<sup>432</sup>.

A cela s'ajoute un risque géopolitique majeur lié à la montée en puissance de l'Iran au Proche Orient et à son rapprochement éventuel avec les Etats-Unis d'Amérique. Ce risque semble, à terme, l'emporter sur tous les autres risques, si l'on tient compte du clivage confessionnel entre sunnites et chiïtes largement exploité par l'Iran pour élargir son leadership régional et mettre à mal les Etats voisins et l'Arabie Saoudite en particulier.

---

432 Cf. Apter. David : « Pour L'Etat contre l'Etat », Edition Economica, Paris, 1988, pp. 19-24.



---

## Chapitre 9

# La Syrie : un conflit sans fin ?

---

Salam Kawakibi, Directeur adjoint, Arab Reform Initiative

---

### Introduction

**A**fin d'identifier ce qui se déroule actuellement en Syrie, il faut partir d'un constat : le conflit en cours ne concerne pas seulement le régime en place mais il met aussi en cause la légitimité de l'Etat syrien tel qu'il existe depuis 1920.

Malgré les tourmentes que la vie politique syrienne avait connues depuis la fin de l'Empire ottoman, il est important de rappeler les périodes politiques où la construction collective d'un Etat -nation n'était pas un leurre. Avec les précurseurs de la renaissance syrienne fin 19ème et début 20ème siècles, l'idée d'une nation, syrienne d'abord et arabe ensuite, dominait les esprits. En revanche, il est fort probable que cette confrontation entre deux nationalismes aux expressions dogmatiques fortes avait semé des doutes identitaires qui perdurent encore. La carence endémique d'une gestion politique rationnelle de la diversité n'a fait qu'aggraver la situation. La dimension religieuse était loin d'être dominante dans les années « fondatrices ».

Il faut remonter presque un siècle en arrière pour comprendre comment on a pu en arriver là ; chose que la critique du « multipartisme de façade » ne permet pas par manque de profondeur historique. À l'époque du Mandat français (1920-1946), il existait des partis politiques de type occidental, parfois adossés ou issus des Cercles littéraires ou des associations communautaires (al-jama'iyyat al-ahliyya). La vie politique et intellectuelle est alors contrôlée, mais florissante grâce aux deux principales forces : le Bloc national (al-kutla al-wataniyya) et le Parti du peuple (hizb al-cha'b). Elles représentent principalement la bourgeoisie non confessionnelle d'Alep et de Damas, composée de féodaux, d'industriels, de financiers et d'intellectuels de toutes confessions. Ces deux composantes sont assez proches idéologiquement, de par leur nationalisme et libéralisme de centre-droit. En parallèle, on voit émerger des forces politiques à

l'ancrage plus régional, comme le Parti communiste syro-libanais très attaché à l'Union soviétique, le Parti social-nationaliste syrien (inspiré par le nationalisme européen de la même période), le Ba'th arabe (qui n'est pas encore « socialiste ») et, bien sûr, les Frères musulmans suite à leur création dans les années 1920 en Égypte.

Avec l'indépendance, en avril 1946, ces partis investissent les institutions nouvellement créées de l'État. On les retrouve, travaillant ensemble, dans le Parlement élu (1946-1949), toutes tendances confondues dans ce qui fut la première expression démocratique d'un pluralisme politique en Syrie. Par la suite, survint le coup d'État de mars 1949 conduit par le colonel Husni al-Zaim qui accusa le gouvernement d'avoir manqué à ses obligations en 1948 durant la première guerre israélo-arabe. La « cause palestinienne » sera d'ailleurs, à la suite de ce premier coup d'État, le paravent de toutes les tentations dictatoriales qui, une fois au pouvoir, ne feront rien ni pour entraver la politique régionale israélienne ni pour « libérer la Palestine ».

De 1949 à 1954 s'ouvre la période des dictatures militaires, ou plutôt des régimes militaires tant le régime actuel s'apparente à une dictature et pousse à relativiser l'idée que l'on se faisait de la dictature à l'époque. Ces régimes ont, en effet, toujours inclut des Premiers ministres civils et leurs dirigeants ont su quitter le pouvoir devant l'expression de la révolte populaire. Ce fut le cas par exemple pour Adib Chichakli, le dernier des dirigeants militaires de cette période, qui quitta la Syrie en 1954 pour éviter « l'effusion de sang », comme il le dit lui-même suite à des manifestations contestataires, d'abord pour le Liban puis pour le Brésil. Les quatre années qui suivent (1954-1958) sont celles d'une extraordinaire effervescence de la vie politique et de débats qui animent tous les pans de la société.

Mû par un nationalisme arabe qui dépasse toute logique, le Président Choukri al-Kouatli signe l'unification avec l'Égypte au sein de la République arabe unie. Dès lors, les services de renseignement civils (mukhabarat) font leur apparition en Syrie, qui ne connaissait jusque-là que leur pendant militaire, à savoir le bureau issu du Mandat français. Avec l'installation de ce régime policier commencent les dissolutions dans l'armée de dirigeants communistes, la torture systématique, les rafles de Frères musulmans, et l'exclusion des ba'thistes de l'armée.

En septembre 1961, un coup d'État rétablit la République syrienne et une vie politique riche. A peine deux ans plus tard, le coup d'État ba'thiste va mettre fin à toute vie politique syrienne. Si la confiscation de l'espace public et de toute expression politique date de 1958, le court interlude du retour démocratique pouvait laisser espérer l'établissement d'une vie politique

normalisée. De 1963 à 1970, c'est le règne de l'utopie dictatoriale naïve du Ba'th syrien qui voulait s'engager sur tous les fronts : affrontement avec le bloc occidental, réforme agraire précipitée, nationalisations à tout-va qui génèrent une émigration massive des élites économiques syriennes. Mais nous ne sommes pas encore face à la corruption systémique et la bureaucratie de la torture, même si l'usage de la violence est déjà la norme et que les partis, tout comme la presse, sont interdits.

## I. Peut-on parler d'une vie politique sous Hafez al-Assad (1970 – 2000) ?

L'année 1970 marque l'arrivée au pouvoir de Hafez al-Assad et l'introduction de nouveaux agencements du pouvoir. Inspiré par l'expérience de la République démocratique allemande (RDA, Allemagne de l'Est), il introduit un pluralisme contrôlé à travers le Front national progressiste (al-jabha al-wataniyya al-taqaddumiyya) en 1972, constitué, dans un premier temps, de sept partis. – Ces derniers se voient attribuer en échange de leur ralliement, des postes ministériels et des avantages matériels, mais n'ont le droit d'exercer aucune activité politique ni de disposer de leur propre organe de presse. Hafez al-Assad reviendra plus tard sur cette dernière décision, en autorisant les partis politiques à distribuer leurs journaux au sein de leurs cercles militants. Cependant, vu que ces derniers étaient inexistantes ou presque, ceci revenait à les interdire. Il réussit même à coopter des membres du Parti communiste, mais le gros de l'appareil entre en opposition et crée le Parti communiste syrien-Bureau politique, fait pour lequel leur chef emblématique, Riad al-Turk (surnommé le Mandela syrien), passera dix-huit années en prison.

Ceux qui rejoignent le Front ne deviennent pas des militants, mais des agents des services de sécurité. Hafez Al-Assad a identifié les deux principales menaces à son pouvoir : l'armée et le parti Ba'th. Il est donc déterminé à affaiblir et diviser les rangs de l'armée au profit d'unités spéciales et des services de renseignement. C'est la naissance d'un régime de sécuritocratie, où le Ba'th n'est qu'un rouage parmi d'autres. Ses militants n'ont d'autres activités politiques que d'établir des rapports sur leurs entourages, leurs familles, leurs collègues pour bénéficier d'une bourse, d'un poste, d'une autorisation ou d'une dérogation qui améliore le quotidien. La sécuritocratie emploie bien plus que les 60 000 membres des services de renseignement. Il faut ajouter les quelque 350 000 fonctionnaires « détachés » par leur administration d'origine (ministères ou entreprises publiques) et qui n'apparaissent pas sur les registres en tant que fonctionnaires de sécurité. Le système s'étend jusque dans les milieux syriens à l'étranger – c'est d'ailleurs le sujet du roman de Mustafa Khalife « La Coquille »,

qui raconte l'arrestation à l'aéroport, puis l'enfermement pendant quatorze ans, d'un étudiant syrien revenant de France dénoncé par ses pairs.

Assad importe également de sa visite en Corée du Nord (1973) l'idée d'encadrement de la société à tous les âges. Il crée ainsi, en 1974, les Avant-gardes du Ba'th (tala'i' al-ba'th) pour les élèves du primaire. Le lavage de cerveau commence au plus jeune âge et les parents vont commencer à avoir peur de leurs enfants, qui risquent de répéter ce qu'ils voient ou entendent à la maison devant leurs « encadrateurs ». Au secondaire, ils doivent rejoindre l'Union des jeunes de la révolution (ittihad shabibat al-thawra) et obtenir, si leurs services sont appréciés, une majoration de leurs notes pour entrer dans des formations universitaires particulièrement demandées. Cet encadrement de la société ne se limite pas à la jeunesse : on le retrouve dans la vie syndicale ou dans les organisations féminines. Tout cela sous la bannière de ce que le pouvoir appelle : « les organisations populaires démocratiques ». Aucune vie publique, en général, et politique collective, en particulier, ne peut se développer.

Ce régime crée ainsi une politisation très individualisée et atomisée à cause de la culture de la peur. La gauche et les islamistes – qui disposent d'un avantage logistique, à travers le réseau des écoles coraniques et des mosquées, – essaient de donner naissance à des cercles de réflexion, qui sont bien souvent la cible de la répression politique. Depuis 1970, il n'y a pas plus d'opposition, mais des opposants, des voix disparates, dispersées et qui n'ont pas les moyens de se rencontrer ou de s'organiser. Face aux premiers soulèvements de 1976, le régime joue une carte : mettre en avant la composante islamiste radicale pour s'enfermer dans une confrontation qui lui permet de jouer sa participation de régime laïc. Les intellectuels syriens sont mis face à trois choix, quand ils sont encore en vie : la cooptation, la corruption ou l'exil. Mais de cet exil ne naît pas réellement une opposition structurée.

Au sein des exilés se développe difficilement une vie politique, et les rares tentatives ne font pas long feu, à l'instar du Front de salut national (jabhat al-khalas al-watani), fondé par l'ancien vice-président Abdel Halim Khaddam et des Frères. Outre leurs différences idéologiques, les exilés sont aussi prisonniers des agendas politiques de leurs pays d'accueil, tout particulièrement lorsqu'ils ont émigré dans des pays arabes, comme l'Irak ou l'Arabie Saoudite. L'arrivée au pouvoir de Bachar al-Assad (2000) sera marquée par un éphémère « printemps de Damas » où la parole politique des opposants restés en Syrie se libère relativement. Mais très vite, ces intellectuels et figures de l'opposition (Riad Seif, Michel Kilo, Aref Dalila, Yassin Haj Saleh, etc.) vont être victimes de répression, ce qui allait tuer dans l'œuf toute velléité d'assouplissement des conditions d'existence de l'opposition.

## II. Des racines anciennes

Les racines de la crise syrienne actuelle se trouvent donc dans les années 1970 quand le pouvoir d'Al-Assad père a instauré la « Sécuritocratie » dans le pays pour étouffer les aspirations de la société syrienne, mais surtout pour contrôler le parti Ba'ath et l'armée dont il était issu et ensuite les transformer en instruments de contrôle répressif et en les soumettant au dictat des services de sécurité. Dès lors, le paradigme nord-coréen fut adopté pour encadrer la société depuis l'enfance jusqu'à la retraite par une bureaucratie sécuritaire appelée « organisations populaires ». Ces organisations avaient comme objectifs le contrôle dogmatique et sécuritaire de toutes les catégories d'âge ou de profession. Ainsi, elles servaient de courroie efficace pour la distribution d'une certaine rente consacrée à s'assurer des loyautés.

Les mouvements contestataires commencent, même timidement, dans les années 1970 et se transforment rapidement en protestations revendicatives au sein des syndicats et des corps de professions avant de se répandre dans d'autres sphères sociales et économiques. Il est cependant regrettable qu'une grande partie de la lecture occidentale de cette période s'est limitée à la seule variante religieuse de la contestation. La répression a donné lieu au renforcement de la culture de la peur fondée en 1958, date de l'union avec l'Égypte de Nasser et la création des premiers services de renseignement en liaison directe avec la gestion de l'espace socio-politique en dehors de l'appareil militaire.

Le conflit actuel en Syrie, si nous convenons de désigner ainsi, a bel et bien commencé par une révolte populaire pacifique en mars 2011. Même s'il paraît évident, il semble de plus en plus que ce rappel ne dérange pas seulement le régime lui-même, mais aussi et surtout, ladite communauté internationale. Son attentisme qui avoisine l'indifférence, incarne une crise de fonctionnement politique majeure ainsi qu'une carence morale que le semblant de valeurs occidentales peine à camoufler.

La révolte populaire qui avait réussi à garder une nature pacifique plusieurs mois d'affilée, n'a pas eu un encadrement politique préalable dans une logique d'un démantèlement d'un Etat ou de mettre en cause ses fondements. A ses débuts, elle s'inscrivait dans la même logique que celle des prémices du Printemps de Damas, aussitôt née aussitôt avortée, au début des années 2000. Les raisons pour lesquelles cette contestation a éclaté sont multiples : politiques d'abord, mais aussi socio-économiques. Dès lors, les facteurs identitaires et religieux se sont ajoutés pour compléter le tableau.

La dernière période en date d'Assad avait renforcé, dès ses débuts, l'encadrement sécuritaire de tous les secteurs de la société en encourageant le

retour à l'époque où les « Syriens » étaient des sujets d'un pouvoir oppressif. Diviser pour mieux régner, tel était le principe des forces coloniales ; mais le cas syrien démontre que cette pratique peut être l'apanage des pouvoirs locaux. Dès lors, les différentes formes de repli tribal, ethnique, régional et religieux se sont répandues allégrement d'une manière méticuleusement organisée. L'instrumentalisation de la question religieuse, malgré les apparences de l'adoption d'une politique laïque, est devenue monnaie courante. La stigmatisation des « minorités » dans la case des « protégés » du pouvoir, même si cela n'a jamais été le cas, avait renforcé l'éclatement de cette union nationale fragile et fragilisée.

Ces multiples facteurs secondés par une série de mesures se traduisant, entre autres, par une répression méthodique de l'expression intellectuelle, qu'elle soit religieuse éclairée ou progressiste, ainsi que par une religiosité rampante d'une société conservatrice de nature mais qui ne s'est que rarement radicalisée. Le pouvoir politique, pensant devancer la scène et sachant contrôler le radicalisme, avait toléré la diffusion des pratiques obscurantistes au sein de certains cercles en avançant devant toute alerte et avec la langue de Shakespeare: « Everything under control ».

Les derniers événements qui ont vu l'apparition en force du radicalisme, même s'ils ne peuvent pas être seulement expliqués par ce constat, sont une démonstration tangible de cette manipulation efficace. Il est intéressant de remonter dans le temps et voir les différents usages du radicalisme par le pouvoir syrien dans sa politique de nuisance régionale au Liban, en Palestine et en Irak. Savoir manier cette arme redoutable et efficace dans la région n'était qu'une expérience encourageante pour l'utiliser par la suite sur la scène intérieure.

### III. Qui furent les opposants de la révolte ?

Hafez Al-Assad avait réussi à contrôler une classe moyenne docile, par une politique d'offres d'emplois publics dont s'est privé Bachar en libéralisant l'économie syrienne en détournant sa manne par des entreprises privées qui lui sont affiliées. Cette population-là n'a pas eu besoin de l'élite pour se saisir du vent révolutionnaire qui soufflait sur la région. D'ailleurs, ces opposants historiques, longtemps convaincus que le régime allait mater les manifestations et que rien ne pourrait aboutir, se tiennent à distance des premières manifestations.

Il n'y avait pas non plus de « société civile ». Outre les organisations mentionnées plus haut, le régime avait instauré ce que l'on peut appeler FLANGO, les First Lady's Non-Governmental Organizations, le pire qu'il puisse arriver à une vie associative balbutiante. Les jeunes qui font la Révolution



issue du quartier, du club de sport, de l'université, de la manifestation, des funérailles des premiers révolutionnaires tombent sous la répression. Cette jeunesse que l'on pensait atone, dépolitisée, uniquement tournée vers ses jeux vidéo, Internet ou ses envies d'exil est soudainement là, dans la rue. On s'était trompé et on continue de se tromper en écartant les jeunes de la responsabilité.

Les manifestants étaient en demande d'un encadrement politique. Ils avaient pour eux la volonté, l'envie d'en finir avec l'humiliation et le courage de s'en sortir, mais n'avaient pas de projet politique clair. L'élite, essouffée, n'y croyait pas. Ont alors émergé des manifestations des représentants, des leaders qui n'étaient pas en rupture avec les opposants historiques, mais qui étaient critiques. Le premier Conseil National syrien est constitué de Syriens de l'étranger pour encadrer la Révolution, sur le modèle libyen. Mais cela n'a pas marché, plusieurs n'ont jamais été en Syrie, ou plus depuis des décennies et sont donc en décalage avec la société. D'un point de vue politique, leur volonté d'élargir la représentativité du Conseil à tout prix – en créant la Coalition nationale – fut une erreur tactique dictée par une vision idéaliste et des exigences de prétendus soutiens régionaux et internationaux. Un organe révolutionnaire n'a pas à être parfaitement représentatif, il doit se contenter d'être efficace, temporaire et de préparer la transition vers des élections qui donneront naissance à une formation démocratique. Cette existence « à distance » a fait perdurer la mauvaise communication entre intérieur et extérieur, au point que les révolutionnaires ne communiquaient avec leur représentation que par les réseaux sociaux. Au sein d'une manifestation, on voyait des jeunes Syriens porter des pancartes indiquant « al-majlis al-watani yumathiluni » (« le Conseil national me représente ») ;

## IV. Comment se sont structurés les mouvements révolutionnaires ?

Très vite, les jeunes leaders des coordinations locales deviennent la cible de la répression méthodique : arrestations, tortures, assassinats et exil. Mais les institutions locales font les frais d'une autre politique : celle qui invite leurs dirigeants à l'étranger et qui n'en reviennent pas. On prive ainsi les groupes locaux de leur chef, alors qu'ils étaient la pièce maîtresse de la révolution. Ces groupes locaux sont l'endroit où sont débattues les questions essentielles : où aller, où ne pas aller, quels slogans, quels principes. Très vite, ce maillage essentiel va subir les attaques sans relâche du régime et ne va pas trouver de relais suffisants, ni au sein des opposants historiques ni des institutions qui se créent à l'étranger, non plus.

Aujourd'hui, il faut se connecter à Internet tous les jours pour savoir quelle nouvelle formation a été lancée. Cette multiplication reflète les ambitions des acteurs régionaux et internationaux qui veulent peser sur le cours des événements – et plus encore sur les négociations et l'avenir de la Syrie. Mais dans les instances principales, on retrouve la Coalition nationale et le Haut comité des négociations, qui représente l'opposition. Le second est le regroupement de toutes les forces de l'opposition (à l'exclusion de Jabhat al-Nusra) représentées à Genève, dont des formations rivales, des indépendants, des militaires et la seule formation oppositionnelle encore à Damas qui n'est pas entièrement soumise au pouvoir, l'Instance de coordination nationale (hay'at al-tansiq al-watani). Il y a aussi les Frères (les seuls dotés d'une réelle organisation partisane) ou les libéraux indépendants.

Sur le terrain, les comités locaux n'existent plus que virtuellement, ils ont subi de plein fouet le coup de la répression puis celui de la militarisation. Dans les zones libérées, des Conseils locaux voient le jour, élus par la population – même si élire, se représenter, avoir un projet politique ne signifie pas grande chose pour une population ayant vécu sous dictature. C'est sûrement l'une des conséquences de la révolution que d'avoir fait émerger une société civile qui gère l'essentiel de la vie quotidienne. Qui apprend à formuler ses demandes, à demander des comptes aux élus. Ils sont représentés à Genève. Enfin, dans les zones occupées, le régime a organisé le regroupement de partis sous sa tutelle, en les qualifiant de l'Opposition patriotique (al-mu'arada al-wataniyya) – dont la création fut annoncée à la base militaire russe de Hmeymim ! – pour prendre part aux négociations.

Les groupes armés jouent également un rôle politique. Au début de la Révolution, l'Armée syrienne libre (ASL), première formation militaire rebelle et formée de déserteurs de l'armée loyaliste, a sollicité le Conseil national pour bénéficier d'un encadrement politique. Ces militaires de carrière connaissaient leurs limites, et ne voulaient pas risquer l'isolement. Mais le Conseil National, qui refusait la « militarisation » à cette période, a décliné leur offre. Ce refus a ouvert la porte aux revendications étrangères (dans la double acception géographique et politique) et au morcellement des forces armées. Néanmoins, les plus grandes formations ont compris la nécessité de constituer des bureaux politiques. Puisque personne ne voulait les encadrer ou les représenter, les milices comme Ahrar al-Sham, Jaysh al-Islam et d'autres ont coopté des acteurs civils pour former leur bureau politique et pouvoir les représenter dans la phase actuelle de négociations.

Officiellement, l'état-major de l'ASL est placé sous le contrôle de la Coalition, mais en réalité il n'en est rien; non pas que la Coalition le refuse, mais pour contrôler il faut pouvoir prendre en charge les salaires, la fourniture

de matériels et d'équipements, l'aide, la représentation politique, etc. Or, faute de moyens, l'ASL est devenue dépendante de ses relations directes avec les bailleurs de fonds. Elle se maintient sur le terrain à travers la coalition militaire du Front sud (al-jabha al-janubiyya) dans la région frontalière avec la Jordanie et la Palestine, formant le noyau d'une future armée nationale. En revanche, dans le nord l'ASL est affaiblie par les radicaux et un manque de soutien. On demande par exemple à l'ASL d'attaquer Jabhat al-Nusra pour recevoir de l'aide alors que le commandement militaire de l'ASL demande de l'aide pour attaquer Jabhat al-Nusra. Devant ce blocage, de nombreux combattants rejoignent les rangs radicaux, non par idéologie, mais par désespoir, pour retrouver un salaire, une aide. L'ASL n'a pas les moyens de les faire vivre ni la possibilité de leur offrir de l'espoir.

## V. Voit-on se former aujourd'hui des forces politiques issues de la Révolution ?

Dans les zones du régime, les organisations partisans sont systématiquement associées au régime. Dans les zones en dehors du contrôle du régime, il n'y a que les islamistes qui sont relativement organisés. Les autres ne le sont pas, ou sont ralentis par les islamistes. Il n'est pas ici question des Frères musulmans, qui sont marginalisés et dépassés par d'autres formations islamistes plus radicales, mais de l'Organisation de l'État islamique (« Daech », quoique ne faisant pas partie de l'opposition) ou Jabhat al-Nusra qui sévit à l'intérieur des zones où se trouve l'ASL. Al-Nusra n'est pas en guerre officiellement avec l'opposition, mais a une capacité d'entrave à la circulation, et de censure de l'expression publique, voire de paralysie militaire. Il est impossible aujourd'hui de dresser une liste complète de ces mouvements. Finalement, le seul territoire syrien où l'on a une vie politique, c'est au sein du territoire contrôlé par les Kurdes. Plusieurs partis politiques existent, mais le PYD (partiya yekitiya demokrat, Parti de l'union démocratique, qui est la version syrienne du PKK turc) dispose d'une puissance militaire qu'il n'hésite pas à mobiliser pour faire taire les oppositions.

Si la Révolution n'a pas fait émerger de structure politique partisane, elle a en revanche été témoin de l'émergence d'une société civile. Celle-ci, reflet de son peuple, est loin d'être parfaite ou homogène, mais d'elle naquit une conscience politique collective qui anticipe le « jour d'après ». Elle compose avec la distance de l'opposition institutionnelle en exil, avec les clivages réactivés pendant la guerre civile (tribaux, confessionnels) qui risquent de durablement marquer la société syrienne. L'urgence et l'horreur de l'actualité empêchent toute réflexion politique de long terme, et l'impunité du régime – initiée avec

l'absence de réaction après l'usage d'armes chimiques par Bachar Al-Assad en 2013 – a préfiguré la « palestinsation » de la question syrienne, où s'enchaînent crimes de masse et négociations infructueuses.

## VI. Le vivre ensemble sera-t-il encore possible dans la future Syrie ?

La guerre civile nécessite par définition l'implication de deux ou plusieurs forces relativement équilibrées sur un fondement idéologique. Cela m'amène à conclure que la guerre en Syrie ne l'est pas. Elle a commencé par être une guerre contre les civils, menée par le régime, pour persister dans cette définition avec la duplication des agresseurs. Cependant, des pays qui ont connu des vraies guerres civiles ont réussi, tant bien que mal, à instaurer une pacification relative et à redémarrer dans un long processus pour aboutir à une paix réelle. La reconstruction d'une paix en Syrie est possible malgré les fissures et les déchirures au sein de la société après 5 ans de tueries.

La désignation des coupables, même symboliquement, aide à cicatriser les blessures. Il sera impossible de tourner la page, même si cela peut apporter une accalmie, mais la reconstruction nationale nécessite une vérité juste. La société civile syrienne émergente après cinq décennies de confiscation totale de son expression, peut être un atout crucial pour cette reconstruction sociale avant d'entamer la reconstruction matérielle. Sans doute, et pour consolider une telle démarche, une implication constructive de la communauté internationale et notamment des acteurs régionaux est impérative.

La fin des combats et le recours à une justice transitionnelle adaptée aux circonstances locales sous l'égide d'une force onusienne de maintien de la paix avec un vrai mandat, feront toute partie du bouquet d'éléments nécessaire pour entamer le processus de revivre ensemble au sein d'une société syrienne reconstruite.

## VII. Conclusion : Quelle solution dans le contexte actuel ?

Après des années d'indifférence de certains ou de l'inefficacité d'autres, les acteurs internationaux, alertés par la crise des réfugiés et les menaces terroristes, décident de réagir. Les centaines de milliers de victimes ne représentaient pas une raison valable ni suffisante pour cela, non plus les prémices d'une radicalisation orchestrée ne représentaient une raison valable ou suffisante tant que cela ne menace pas la sécurité et la stabilité des pays alliés et des Occidentaux.

Avec ce réveil, la diplomatie internationale vient de lancer un processus qui peine à démarrer. Avec l'intransigeance « habile » des Russes et le retrait déjà instauré et presque achevé de l'administration américaine de toute implication, la scène des négociations paraît chaotique. Une délégation relativement représentative de l'opposition fait face à une armada de diplomates prêts à négocier. Les diplomates du régime n'ont qu'une mission dans leurs cartables : saboter toute tentative d'accord de lancer une réflexion sérieuse sur un gouvernement de transition.

La tuerie syrienne perdure en marge des négociations qui perdurent aussi. La solution n'est plus entre les mains des Syriens depuis un bon moment. La trêve qui a été très peu respectée par le régime, et qui a été décrétée le 27 février 2016, avait permis, malgré tout, la réémergence des manifestations pacifiques dans plus de cent localités syriennes. Le pays est en ruines, mais il n'y a que les ruines du site antique de Palmyre qui attirent la sympathie. Des millions des déplacés intérieurs et des réfugiés dans les camps, mais il n'y a que ceux qui traversent la mer et « menacent » le calme des côtes nord qui attirent la sonnette d'alarme. Toute une génération qui a échappé à la scolarité et dont les jeunes se retrouvent déjà désemparés et désespérés.

La paix s'installera peut-être un jour en Syrie, mais les répercussions de la guerre continueront à rappeler à ladite communauté internationale ses manquements et ses carences.



---

# Chapitre 10

## Effondrement et reconstruction de l'Etat

---

Abdelmalek El Ouazzani, Professeur, Université Cadi Ayyad, Marrakech-Maroc

---

### Introduction

**I**l ne nous appartient pas dans cette contribution d'entrer dans le débat théorique de savoir s'il s'agit de révoltes ou de révolutions ; il nous suffira d'analyser les conséquences de ce mouvement qui a touché, à des degrés divers, la quasi-totalité des Etats arabes. L'une des conséquences majeures de celui-ci a été l'effondrement de certains d'entre eux. Quelques-uns ont pu se reconstruire, comme la Tunisie ou l'Egypte, d'autres sont maintenant complètement disloqués, n'ayant comme perspective qu'un avenir incertain sur leur existence même, comme c'est le cas pour l'Irak, la Syrie, la Libye ou encore le Yémen.

Les phénomènes de contestation ne sont pas nouveaux dans le monde arabe ; il n'y a qu'à se rappeler les révoltes du pain en Egypte, celles de Fès en 1981, après celle de Casablanca en 1965, ou encore les révoltes de Gafsa en Tunisie, celles de Hama en 1982 en Syrie et qui préfiguraient déjà la confrontation entre le régime syrien et les islamistes, de même que celles de Halabja, en 1988, dans le Kurdistan irakien, pour s'en rendre compte. Toutes ces révoltes ont été étouffées par une répression sévère qui montrait que le pouvoir central avait encore du ressort et que l'Etat pouvait sévir et perdurer pour encore un moment.

Les dernières révoltes sont différentes dans leurs conséquences, dans la mesure où le pouvoir central dans ces pays s'est avéré, excepté au Maroc, incapable de les contenir, et cela a eu comme résultat l'étiollement dudit pouvoir, voire un effondrement de l'Etat.

## I. Qu'est-ce alors que l'effondrement de l'Etat ?

Le phénomène de l'apparition / disparition des Etats n'est pas nouveau dans l'Histoire. Rien qu'entre le XIXe et le XXe siècles, que d'empires et d'Etats se sont effondrés, donnant naissance à de nouveaux Etats (les premier et second empires français, l'empire austro-hongrois, l'empire ottoman, l'empire)! Que d'Etats se sont construits sur les ruines d'autres entités politiques, comme c'est le cas des unités allemande et italienne ! Que d'Etats nouveaux sont apparus, comme c'est le cas des Etats américains au XIXe siècle, et les Etats africains et asiatiques issus de la colonisation, au XXe !

En quoi alors le phénomène de l'effondrement des Etats, dans sa version actuelle, est-il nouveau, ou particulier ?

Jadis, l'apparition et la disparition des Etats se faisaient sous les effets des guerres et des conquêtes.

L'apparition de l'Etat moderne, en Europe, a été le résultat d'un cheminement historique résultant de guerres<sup>433</sup> et de recompositions incessantes de l'état des forces à l'échelon interne. Il a été le résultat d'un long processus de centralisation politique<sup>434</sup> et de lamination des allégeances périphériques au profit d'une identité collective, creuset des allégeances au profit du centre devenu dominant. Il s'agit d'une construction progressive au long terme.

Les processus de construction étatique et de construction nationale, bien qu'ils soient différents, se sont déroulés de manière presque concomitante<sup>435</sup>, et l'Etat qui en est sorti est un Etat qui s'est consolidé à travers le temps.

De même, la construction du régime démocratique a été tout aussi lente et progressive, aussi bien pour l'instauration du suffrage universel

433 Les guerres qui auraient contribué à la formation et la force des Etats en Europe, auraient en Afrique, selon Clapham un effet inverse puisqu'elles affaiblissent l'Etat. Christopher Clapham, *The Challenges to the State in a Globalised World*. In Miliken, J. (editor), *State Failure, Collapse and Reconstruction*. Oxford: Blackwell Publishing, 2003, pp.25-44, in Mohamed Jalloh, *Effondrement et reconstruction de l'Etat : Les continuités de la formation de l'Etat sierra léonais*, Thèse pour le Doctorat en Science politique, Université Montesquieu, IEP, Bordeaux, 496 pp.+ bibliographie ; L'auteur soutient que les causes de l'effondrement viennent de deux facteurs : une construction étatique inachevée du fait que l'Etat est faiblement institutionnalisé et que les pratiques néo-patrimoniales constituaient les moyens pratiques de son maintien, pp. 13-14

434 Nous préférons renvoyer sur la dynamique de la construction de l'Etat moderne aux écrits de Norbert Elias qui nous semble avoir le mieux résumé celle-ci, et surtout à son ouvrage *La dynamique de l'Occident*, Paris, Editions Calman Lévy, 1975, p.300 ; pour lui, l'Etat moderne est le résultat d'un double processus de monopole au profit du centre, le monopole armé et le monopole fiscal ; voir également Michel Abitbol, Noami Chazan, Samuel Noah Eisenstadt, « Les origines de l'Etat ; une nouvelle approche », in *Revue Annales*, Vol 38, n°6, 1983.

435 Consulter notamment l'excellent article de Juan Linz et al, « Construction étatique et construction nationale », in *Pôle Sud*, n°7, 1997, pp. 5-26; paru sous le titre "State Building and Nation Building" dans *European Review*, Vol. 1, n° 4, 1993, pp. 355-369.



que pour l'intégration de tous dans la citoyenneté<sup>436</sup>. Combien de temps et de transformations, voire de révolutions, a-t-il fallu pour que la démocratie s'installe comme choix politique pérenne en Europe ? Le suffrage universel a été adopté en 1848, en France, mais la femme française, elle, n'a eu le droit de vote qu'en 1944, et bien plus tard en Suisse (1971), ainsi que d'autres pays européens appartenant maintenant au club des démocraties libérales.

Mais si la construction d'un Etat est un processus de long terme, son effondrement peut être aussi brutal et rapide qu'imprévisible.

Nous avançons l'hypothèse que ce phénomène toucherait plutôt les Etats nouveaux, créés, dans leur majorité ex nihilo, à la faveur des indépendances. Il s'agirait, en outre, d'Etats pas encore consolidés ; les conditions mêmes de leur naissance ayant constitué le berceau de leurs conditions d'effondrement. La quasi-totalité des Etats africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte et Ethiopie exceptés) et de ceux du Moyen Orient ont été créés par la volonté du colonisateur, qu'il s'agisse de colonisation directe ou de mandats. Le processus de construction étatique n'y est pas le fruit d'un cheminement historique menant à celle-ci. Il n'est pas le fruit de la construction d'une identité collective, ancrant progressivement le sentiment d'une appartenance commune à une entité qui serait la nation : celle-ci est restée cantonnée dans un discours idéologique dont la fonction principale était légitimatrice des élites qui le produisaient et des pouvoirs qui s'en servaient.

L'Etat est resté, dans ces pays, étranger à la société<sup>437</sup> sur laquelle il exerçait son pouvoir. La société est restée fragmentée, voire déchirée entre d'innombrables identités (clans, tribus, ethnies), souvent utilisées comme autant de soutiens par des gouvernants (Alaouites en Syrie, Sunnites et clans en Irak, ethnies en Afrique) dont le souci principal était de perdurer. Les gouvernants, de même que leurs Etats, ont ainsi souffert d'un déficit chronique de légitimité.

Il arrive que les gouvernants soient décriés par leurs peuples sans que cela produise un effondrement de l'Etat ; cela peut aboutir à des révoltes, à des coups d'Etat. L'Etat s'affaiblit et peut chercher à se réformer afin de rétablir un lien avec les gouvernés. C'est ce qui est arrivé dans de nombreux Etats africains à la fin des années 1980 et au début de la décennie 1990. Mais beaucoup d'entre eux s'étaient complètement effondrés auparavant à l'occasion de crises graves de légitimité de leur sphère publique<sup>438</sup>.

436 Voir entre autres Eugène Weber, *La fin des terroirs ; la modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983 ; Maurice Agulhon, *La république au village*, Paris, Plon, 1970 ; Rosanvallon, *Le sacre du citoyen, Histoire intellectuelle du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1972.

437 Idée développée, notamment, par Bertrand Badie, *L'Etat importé*, Paris, Fayard, 1992.

438 Voir Goran Hyden sur le concept de « sphère publique » et ses liens avec la légitimité de la sphère publique, « Gouvernance et étude politique », de même que sur les cas de pays africains qui se sont réformés à la suite des crises politiques et de revendications, *Gouverner l'Afrique. Vers un partage des*

William Zartman décrit le processus de l'effondrement comme suit : « Si l'Etat s'effondre, c'est qu'il ne s'acquitte plus de ses fonctions de base. Son territoire ne jouit plus de la sécurité et des approvisionnements nécessaires qu'une organisation doit normalement lui assurer. Institution politique dotée d'autorité, il a perdu sa légitimité qui est en quelque sorte à l'encan; il a donc perdu le droit d'ordonner et de conduire les affaires publiques (...) les populations ne le soutiennent plus; il n'a plus de pouvoir sur elles, et il n'est même plus la cible de leurs exigences car elles savent qu'il n'est plus capable de leur apporter quoi que ce soit.(...) Lorsque l'Etat s'effondre, le pouvoir échoit à la périphérie; l'autorité locale est à qui veut la prendre, et les agitateurs locaux s'en emparent »<sup>439</sup>.

Tous les Etats, qui se sont effondrés, tels que le Tchad, l'Ouganda, le Libéria, l'Ethiopie, le Zaïre, et plus récemment la Libye, l'Irak<sup>440</sup>, et à certains égards la Syrie et le Yémen, ont, plus ou moins, connu ou connaissent cette situation.

Mais avant de s'effondrer, un Etat peut ne correspondre qu'à ce que d'autres théoriciens appellent un Etat « failli », « faible » ou « fragile »<sup>441</sup>. Ces concepts ont essaimé à partir de la crise haïtienne, mais le concept d'État failli apparaît, au début des années 1990, dans les discours géopolitiques anglophones.

Les concepts d'« Etat fragile » et d'« Etat failli » « établissent une différence entre ce qu'on appelle fragilité et ce qu'on appelle faiblesse d'un État. La notion d'État fragile est en effet plus sensible à une performance sectorielle différenciée de l'État. Le concept de faillite s'intéresse au contraire uniquement à l'absence de structures étatiques »<sup>442</sup>.

Au-delà de ce qui est affiché et des indicateurs qui varient selon les index, cette différence se présente comme une différence de degré entre performances plus ou moins bonnes de l'État, plutôt que comme une différence de nature.

Les indicateurs utilisés pour mesurer le degré de fragilité de l'Etat et son classement dans une catégorie (very sustainable, sustainable, very stable, stable, warning, elevated warning) se fondent sur l'analyse combinée de plusieurs

rôles, 1993, Editions Nouveaux Horizons.

439 William Zartman, *L'effondrement de l'Etat ; désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Ed. Lynne Rienner Publishers, 1995, édition française, Nouveaux Horizons, Manille, 1997, pp. 6 et 11.

440 L'Etat irakien s'est effondré à la suite de l'invasion américaine mais rien ne dit qu'il aurait perduré, tellement le régime de Saddam Hussein avait perdu de sa légitimité, si jamais il en avait aux yeux de tous les Irakiens.

441 Il existe un « Fragile States Index » annuel qui mesure la fragilité des Etats à partir d'un certain nombre d'indicateurs à consulter sur le site de « Fund For Peace » : <http://library.fundforpeace.org/library/fragilestatesindex-2016.pdf>

442 Jan Velin, « Haïti : État failli, État à (re)construire », in *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 75 | 2014, mis en ligne le 03 septembre 2014, consulté le 18 décembre 2016. URL : <http://cal.revues.org/3093> ; DOI : 10.4000/cal.3093

données, économiques, sociales, politiques, militaires...

A partir de ces indicateurs, le FSI entend classer les Etats et attirer l'attention sur ceux qui paraissent en danger d'effondrement. Mais ces indicateurs empiriques s'avèrent souvent inopérants puisque parmi les pays qui présenteraient, selon le rapport de 2016, le plus grand degré de fragilité figure des Etats comme le Maroc, la Tunisie, les Maldives, le Mexique, la Serbie ou encore la Bosnie Herzégovine ; ce qui ne paraît pas très fondé.

Il nous semble, quant à nous, qu'il faudrait chercher les causes de la fragilité d'un Etat dans les conditions mêmes de sa construction. Celles-ci peuvent receler les prémices de son effondrement potentiel.

## 1. Les conditions de la naissance aux origines de l'effondrement potentiel

Plus que le monde arabe, c'est l'Afrique qui a fourni le plus de matière aux théories avancées pour expliquer l'échec des nouveaux Etats issus des décolonisations. Tout a été essayé : la modernisation défailante, le manque d'institutionnalisation, la tradition, la culture, l'autoritarisme, etc. Mais l'« ethnicité » a été le facteur le plus utilisé pour expliquer l'imperméabilité des sociétés africaines à la marque de modernité politique qu'est l'Etat.

Le « fait ethnique », entendu dans son acception d'acteur collectif et infra politique, en termes historiques, géographique et structurel, a longtemps été retenu comme le principal, sinon le seul facteur explicatif de l'échec de la construction étatique<sup>443</sup> en Afrique, continent qui a connu le plus grand nombre de cas d'effondrement de l'Etat. Ce facteur, avec ses pendants tribal et confessionnel, a également été utilisé pour analyser les crises et conflits à répétition que vivent de nombreuses sociétés africaines, et, depuis quelques années, les sociétés arabes.

Dans le monde arabe, le Liban a été un terreau favorable à l'utilisation de telles « théories ».

443 Nous adoptons, en partie, ici le raisonnement fait par Jackie Assayag, « Ethnie, nation, État, empire ; À propos des talebân de l'Afghanistan », in *L'Homme*, n° 162, 2002, p.292. Son article est intéressant à plusieurs égards, il montre que l'ethnisme n'est pas la seule clé de lecture de ce qui se passe en Afghanistan car bien qu'il soit une mosaïque de clans, de tribus et d'ethnies (ce qui traduit la difficulté de nommer), d'autres facteurs sont à prendre en considération : la place de l'Afghanistan au carrefour de plusieurs Etats asiatiques, l'élément religieux – avec sa diversité – le commerce informel qui met en jeu plusieurs milliards de dollars, la lutte pour le commandement au sein de ses diverses composantes elles-mêmes ; « Continuer de décrire ce vaste ensemble humain, pluriel et mouvant, sur le modèle d'une collection de tribus ou sur le mode d'une topographie d'ethnies, « substantielles », « primordiales », localisées et figées, s'avère assurément schématique et réducteur » ; cf. p.297

Pendant longtemps, les analystes, toutes écoles confondues, ne sont pas parvenus à sortir du cadre ethnique et de l'incapacité des diverses composantes sociologiques (ethnies, tribus, clan, confessions) à vivre ensemble dans un espace étatique jugé inadéquat et inadapté à la complexe diversité qui caractérise les pays en question.

Ils ont longtemps soutenu l'idée, devenue paradigme<sup>444</sup>, que cet état de fait était la conséquence du colonialisme, du découpage arbitraire du territoire et des populations qui a fait que des ethnies, autrefois unies, se trouvaient dispersées entre plusieurs Etats, ou que certaines se trouvent obligées de vivre dans un seul et même espace, tout en étant obligées de partager une identité (nationale cette fois-ci) qu'elles n'ont jamais revêtu. Ce paradigme a été repris, avec d'autres, pour expliquer l'éclatement des sociétés arabes en Libye, en Syrie, au Yémen et en Irak, voire au Soudan. Nous ne disons pas qu'il s'agit là de fausses hypothèses.

Nier la nouveauté du fait étatique (moderne) pour ces sociétés serait faire abus à l'histoire. Mais, en faire le seul facteur explicatif des crises et conflits politiques que celles-ci vivent serait créer soit même un obstacle essentialiste, au sens bachelardien car on se condamnerait à ne voir les choses qu'au travers de ce seul prisme.

Il faut se garder d'approcher la diversité dans les sociétés plurales, où l'Etat et la nation ne sont pas encore consolidés, et où les communautés primaires (famille, clan, tribu, ethnie...) restent encore très prégnantes et disputent les allégeances des individus et des groupes à l'Etat, comme on l'approcherait en Europe ou en Amérique du Nord.

Nous rappelons ici une définition, somme toute ancienne, de J.S. Furnivall selon laquelle une société plurale est celle qui est composée de deux communautés, ou plus, qui vivent l'une à côté de l'autre au sein d'une même entité politique<sup>445</sup> ».

La notion de diversité dans des sociétés « détribalisées » est forcément de nature différente de celle vécue dans des sociétés encore à fond tribal ou clanique qui se doublent de diversité religieuse. Cette diversité, dans une société démocratique est également ressentie de manière différente de ce qu'elle est dans une société inégalitaire, non démocratique et où les ressources publiques

444 Dans le sens que Thomas Kuhn donne à ce terme.

445 Furnivall, J.S. : « two or more elements or social orders which live side by side, yet without mingling, in one political unit », cf. *Netherlands India*, Cambridge University Press, 1939, p.446, reprise in Alvin Rabushka and Kenneth A. Shepsle, *Politics in Plural Societies*, Editions Charles E. Merrill Publishing Company, Columbus, Ohio, 1972 ; cette conception sera adoptée, plus tard, par Arent Lijphart qui, lui, travaillera sur la diversité d'abord à partir du cas hollandais ; nombre d'analystes de ce type de sociétés la feront leur.

sont accaparées par une partie de la société, à l'exclusion des autres.

Du coup, la diversité vue par l'Unesco est, me semble-t-il, idéalisée car que peut-elle signifier en Irak pour un chrétien, un sunnite ou un chiïte, pour ne prendre que cet exemple?<sup>446</sup> L'Unesco définit la diversité comme « une force motrice du développement, pour ce qui est de la croissance économique et comme moyen de mener une vie intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante »<sup>447</sup>. Or, que signifie cela pour les franges de populations qui s'estiment exclues du pouvoir et des ressources auxquelles il donne accès à cause de leur appartenance ethnique, confessionnelle, régionale ou linguistique?

Comment alors expliquer le caractère pathogène de cette diversité ? Nous disons « pathogène » car la situation que cette différence produit n'est pas saine et n'engendre dans ce type de sociétés qu'une situation conflictuelle. Mais alors, ce caractère pathogène, est-il inhérent à la nature plurielle de ces sociétés, ou bien est-il le produit d'autres facteurs qu'il va falloir identifier ?

Ceci ne peut être fait que par un retour sur l'histoire même desdites sociétés. Mais, vu que la majorité des sociétés du monde est quelque part plurielle, celles où lesdites différences engendrent le plus de conflits violents sont les sociétés du Moyen-Orient et d'Afrique, y compris la Libye, et sont toutes des sociétés où l'Etat est le fruit d'une création ex nihilo.

### a. Une diversité pathogène

Si l'on se réfère à l'histoire africaine ou moyen-orientale, on se rendrait compte que la quintessence du caractère pathogène de la diversité est la même bien que les configurations historiques des deux régions soient différentes.

Au-delà du fait que les Etats du Moyen-Orient aient été, tout comme les Etats africains, le fruit de création ex nihilo, comme nous l'avons rappelé plus haut, nous relèverons que depuis leur islamisation, ces sociétés ont vécu sous l'autorité d'empires musulmans, des Omeyyades aux Ottomans, ou, localement, sous l'emprise de royaumes et principautés au caractère patrimonial.

Et nous savons tous, avec Max Weber et S. N. Eisenstadt que ce qui caractérise les empires, c'est justement le fait que les composantes sociologiques ne sont ni obligées d'adopter une identité collective, autre que celle qui est la leur, ni de renoncer à leurs solidarités primaires ; la seule chose qui était exigée d'elles, c'est l'allégeance au prince et à l'empereur.

446 Mais on peut multiplier les exemples à l'infini : en Israël (Arabes/Palestiniens), en Inde (Hindou/Musulmans/chrétiens avec parfois des pogroms, de parts et d'autres, non médiatisés), en Afrique...  
447 [http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-url\\_id=34321&url\\_do=do\\_topic&url\\_section=201.html](http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-url_id=34321&url_do=do_topic&url_section=201.html); consulté le 19/01/2017 à 16h 14

Les empires n'auront donc en rien contribué à créer une identité collective chez les populations diverses qu'elles gouvernaient. Si distinction il y avait au sein des empires musulmans, c'était celle qui consistait à distinguer les sujets musulmans des autres, auxquels était reconnu le statut de dhimmi, c'est-à-dire de protégés, statut qui, au fur et à mesure de l'expansion musulmane, s'est élargi aux autres confessions alors que n'étaient, en principe, concernés que les « Gens du Livre », c'est-à-dire Juifs et Chrétiens.

Dans la configuration patrimoniale<sup>448</sup> de l'autorité, celle d'avant les Etats-nations modernes, aucune composante ne pouvait revendiquer le droit au partage des ressources puisque celles-ci étaient collectées pour le seul compte du Prince. Mais, dès lors que l'on substitue au Prince le peuple souverain et que l'on lui dise qu'il a droit aux richesses de son Etat, le rapport à la chose publique change, et les attentes deviennent revendications. Cet état de choses est le corollaire de l'Etat moderne.

## II. L'Etat moderne terreau de la compétition pour l'accès aux ressources publiques

Il faut relever, à ce niveau, une variable déterminante dans la nature même des conflits vécus par les sociétés depuis leurs indépendances, à savoir l'émergence d'un Etat moderne où la maîtrise du pouvoir reste la clé de tout accès aux ressources publiques, ce qui donne aux conflits dans les nouveaux Etats leur nature propre.

La diversité dans les pays européens, qui sont des Etats démocratiques consolidés, ne peut pas produire les mêmes effets, ni la même intensité que dans les sociétés non européennes.

En Europe, ou en Amérique du Nord, par exemple, le débat se limiterait, en dépit de quelques épisodes violents, voire sanglants, à relancer le débat sur les droits (humains, démocratiques, l'immigration, l'intégration, l'assimilation, le communautarisme ou le multiculturalisme) alors qu'ailleurs, il dépasse ce cadre pour devenir un conflit pour le pouvoir, étant donné que l'enracinement des valeurs démocratiques est encore très faible, pour ne pas dire quasi inexistant.

La modernité politique, telle qu'elle a été institutionnalisée dans l'Etat-

448 L'Etat patrimonial est défini par Max Weber comme l'espace dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique. La domination patrimoniale se fonde sur un pouvoir personnel basé sur un mélange de tradition et d'arbitraire. Cette notion mise en évidence par Max Weber demande à être placée dans son contexte d'origine.

Nation, loin de contribuer à l'élimination de « la Communauté » au profit de « la Société », pour reprendre les concepts de Ferdinand Tönnies<sup>449</sup>, n'a fait qu'exacerber les sentiments d'appartenance traditionnels et rendre plus violentes les actions et réactions de type communautaire puisqu'il ne s'agit plus de faire allégeance à un prince ou un empereur mais de revendiquer un droit au pouvoir de décision dans l'Etat et une part aux ressources publiques.

Le système démocratique moderne, dans sa version représentative, ne pouvant satisfaire une telle revendication, le recours à la violence est alors considéré comme une voie alternative pour y arriver. La démocratie représentative dans les sociétés plures, connaissant une diversité ethnique ou religieuse prononcée, une forte majorité et une faible minorité, ne peut que produire un despotisme de la majorité tant craint par des théoriciens de la démocratie, à commencer par Tocqueville, en passant par Arent Lijphart, ou encore Robert Dahl.

Et lorsque la différence religieuse entre en action, et qu'elle fasse resurgir des animosités, jamais oubliées, les conflits deviennent encore plus violents ; les exemples d'Irak (Sunnites/Chiites), du Kosovo (Musulmans/Chrétiens orthodoxes<sup>450</sup>), de Centre Afrique (Chrétiens/Musulmans), de Syrie (si on intègre la composante wahhabite et la diversité des franges de l'opposition), peuvent fort bien corroborer une telle hypothèse. Il s'agit dans tous les cas de construction inachevée de l'Etat.

## 1. L'inachèvement de la construction de l'Etat-nation<sup>451</sup>

Aussi bien au Moyen Orient qu'en Afrique, et bien que la situation précoloniale soit différente, la modernisation fût pensée comme le moyen devant permettre le dépassement de tout ce que la tradition était censée véhiculer.

Que ce soit à travers la nation, ou l'Etat, il s'agissait de dépasser les particularismes et leurs effets négatifs ; la diversité étant ici regardée comme source de conflits.

La modernisation politique, en particulier, devait permettre une

449 Son ouvrage *Communauté et Société* est disponible en ligne sur le site des « classiques en sciences sociales » : [http://classiques.uqac.ca/classiques/tonnies/tonnies\\_ferdinand/tonnies.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/tonnies/tonnies_ferdinand/tonnies.html)

450 Même si dans ce conflit, le facteur « racial » n'était pas absent puisque les Kosovars sont musulmans d'origine albanaise et ont joué tout au long de la domination ottomane, le rôle de mercenaires au service de l'empire, ce qui a d'ailleurs nourri les animosités entre eux et les Serbes et les Croates.

451 Voir Mohamed Jalloh, op. cit., note 1.

transformation des allégeances périphériques en allégeance envers la nation, même si l'idée de nation était restée, par exemple au Moyen Orient, superflue, vacillant entre la nation au sens restreint, liée à un Etat, et la nation au sens large de « nation arabe », englobant plusieurs Etats censés partager le même cadre de référence<sup>452</sup>, sans pouvoir dépasser ni le cadre national restreint, ni les allégeances périphériques<sup>453</sup>.

En Afrique, au contraire, l'idée de construire une nation pour chaque Etat a, depuis le début, été affirmée comme une tâche prioritaire des nouveaux Etats ; c'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'insistance des premiers leaders africains à vouloir défendre l'irréversibilité de leur territoire, en affirmant le principe de l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme, et la volonté qu'ils ont mise dans l'élimination (de principe) des allégeances autres qu'à la nation.

Les processus de constructions étatiques et nationales sont dans leur cas inversés. Au lieu que l'Etat soit la résultante d'un long processus de consolidation d'une identité collective, il est, en Afrique, comme au Moyen Orient, le résultat d'une décision politique dont le caractère d'immédiateté est manifeste ; juste avant la Première Guerre Mondiale et la défaite de l'empire ottoman, personne, pas même les puissances mandataires, ne pouvait imaginer ce que la carte politique de la région serait. La décision arbitraire, de la France et de la Grande Bretagne, de créer des Etats sur un territoire qui n'a été, depuis la conquête musulmane, qu'un continuum habité par des populations aux origines et croyances diverses, n'a commencé à produire ses effets qu'avec l'effondrement de l'autorité desdits Etats. Car, il faut bien constater que ces derniers n'ont commencé à ressentir la force du caractère pathogène de leur diversité, confessionnelle et ethnique, qu'après que l'Etat se soit effondré.

Le processus de sa « reconstruction » devait s'avérer violent et conflictuel car, comme nous l'avons avancé plus haut, les aspects pathogènes de la diversité

452 Jean Leca et Yves Schemel résumant fort cet état de la manière suivante : « Croire qu'une telle « modernité favorise obligatoirement l'érosion des modes de domination antérieurs ainsi que des liens de patronage c'est tomber dans l'illusion des théories de la modernisation et du développement politique. Ce que nous avons exposé dans la première partie ne participe pas d'un "moment dépassé." Trois facteurs doivent être relevés à cet égard : la configuration internationale de la région; ni l'homogénéité linguistique qui favorise les migrations de main-d'œuvre, ni l'hégémonie religieuse de l'Islam ne favorisent pour autant la constitution d'un espace public national arabe. La "nation arabe" oscille entre la polarisation musulmane qui la dépasse, les nations particulières (provinciales) à l'histoire très récente (l'Egypte étant l'exception la plus éclatante) qui la divisent, et les multiples solidarités locales ou transnationales qui la traversent sous la forme de minorités, d'associations religieuses, de groupes d'intellectuels, ou d'allégeances diplomatico-financières liées à la circulation de la rente pétrolière », in « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *Revue internationale de Science Politique*, 4, No. 4, *Political Clientelism and Comparative Perspectives* 1983, p. 497

453 Edouard Shils remarquait à propos du Liban que le fait d'être maronite, chrétien orthodoxe... "The Prospects for Lebanese Civility," in Leonard Binder, ed., *Politics in Lebanon*, New York, John Wiley & Sons, Inc., 1966, pp. 1-11, voir pp. 3-4.



se révèlent à l'occasion des conflits pour la maîtrise du pouvoir étatique, clé de l'accès aux ressources publiques.

Est-il besoin de rappeler, avec la Banque Mondiale, que « Les guerres qui sévissent actuellement en Iraq, en Libye, en Syrie et au Yémen touchent directement quelque 87 millions de personnes, soit environ un tiers de la population de la région MENA. Les combats qui font rage dans ces quatre pays ont des répercussions sur tous les aspects de la vie »<sup>454</sup>. Est-il besoin de rappeler que les victimes de ces conflits sont d'abord les minorités, qu'elles soient confessionnelles ou ethniques<sup>455</sup>, où qu'elles soient ?

Les élites réformatrices et modernistes du début du XXe siècle, se disant « nationalistes arabes », ont essayé de trouver des bases idéologiques pour légitimer les nouveaux Etats qui devaient être laïcs, afin d'intégrer les minorités religieuses et pour garantir, en principe, un égal accès aux charges publiques. Elles ont surtout tenté de trouver un cadre référentiel permettant de dépasser les inconvénients des diverses formes de diversités (confessionnelles, ethniques, tribales et claniques) ; ce fut alors le rêve de la « nation arabe » qui devait jouer le rôle de catalyseur de l'unité ; au sein de celle-ci, il n'y aurait plus de Chrétiens et de Musulmans, mais uniquement des citoyens arabes. Le baathisme<sup>456</sup> et le nassérisme, nouvelles idéologies, ont fait du mythe de la nation arabe le fondement de leurs stratégies de légitimation. Mais ces idéologies ont fini par être accompagnées d'une certaine idée de l'exercice du pouvoir qui était autoritaire et paternaliste. L'Etat autoritaire ne laissait aucune marge d'expression aux diversités. Cet Etat lui-même qui seul avait le pouvoir de décider de leurs places dans la société, et l'expression culturelle étaient souvent d'ordre folklorique.

Les pouvoirs issus du parti du Baath en Irak et en Syrie se sont appuyés sur la nécessité de réaliser l'unité de la nation, sous ses deux acceptions (interne et externe –arabe) pour faire taire les expressions de la diversité.

Mais cela ne les a pas empêchés de cultiver les particularismes, en s'appuyant chacun sur une minorité identifiée, pour les besoins, au leader et au régime ; ce fut le cas de la minorité sunnite en Irak, comme c'est le cas de la minorité alaouite en Syrie.

Dès lors, il est clair qu'une fois le pouvoir autoritaire déstabilisé, comme le

454 <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/02/03/by-the-numbers-the-cost-of-war-and-peace-in-mena>, consulté le 19/01/2017 à 14h 51.

455 Nous utilisons ici le terme dans un sens général qui couvre toutes formes de communautés primaires (tribu, clan, etc.) ; celles-ci sont, par exemple, en Syrie : Grecs orthodoxes et catholiques, Arméniens catholiques et orthodoxes, Syriens catholiques et orthodoxes, Latins, Maronites, Chaldéens, Protestants, Nestoriens, Assyriens, Sunnites (et parmi ces derniers des wahabites), Alaouites, Druzes, Ismaéliens, Yezidis, Metoualis.

456 Le parti du Baath fut fondé par Michel Aflaq en 1943 mais les idées modernistes liées au concept de nation arabe datent, elles, de la fin du XIXe et du début du XXe siècles.

cas de la Syrie, ou détruit, comme cela est le cas pour l'Irak, ce sont les minorités qui lui servaient de support qui allait devenir la cible des autres composantes.

Ces minorités, sous l'empire ottoman, n'étaient pas que confessionnelles. Le mélange était le caractère dominant de l'empire ottoman, comme tous les empires avant lui. S'y mêlaient Arabes, Grecs, Serbes, Bulgares, Roumains, Arméniens, Turcs, Arabes, Tatars, Kurdes et Tsiganes, Berbères d'Afrique du Nord. Et parmi ces populations, il y avait des Musulmans (sunnites, chiïtes et kharijites, comme en Algérie), des Chrétiens (Catholiques, Protestants et Orthodoxes), et des Juifs.

Cet empire offre le meilleur exemple de l'organisation du statut de la dhimma en terre d'islam car celle-ci a été institutionnalisée de manière à en faire un cadre officiel organisant la vie des minorités confessionnelles concernées ; « trois millets ou « communautés confessionnelles » ayant droit à ce statut de dhimmî : il s'agit du millet juif, du millet arménien et du millet grec-orthodoxe ou roum. Chaque millet constitue donc une communauté à part entière, définie par sa confession religieuse et non par des critères ethniques ou linguistiques, et dirigée par un patriarche qui sert d'intermédiaire entre le millet et le pouvoir central. Le millet se rapproche donc d'une structure ecclésiastique – pour le millet roum, par exemple, c'est le patriarche de Constantinople qui détient l'autorité suprême »<sup>457</sup>.

Au XIXe siècle, surtout sa deuxième moitié, les puissances européennes se sont érigées en protectrices des minorités juives et chrétiennes en pays musulmans, en leur offrant leur protection diplomatique, ou en obligeant les pouvoirs musulmans à leur reconnaître certains privilèges. Et le fait même que ces dhimmi d'antan puissent devenir des « protégés » de consuls étrangers et qu'ils puissent, de ce fait, s'extraire aux pouvoirs de leurs Etats, a bouleversé la nature même des relations entre eux et la population musulmane<sup>458</sup>. Mais les relations entre les populations et ces minorités n'ont pas toujours été pacifiques<sup>459</sup>, en dépit de la protection qui leur était assurée par le statut de la dhimma. Les historiens relatent çà et là des pogroms contre les minorités religieuses, en dépit de cette protection au caractère quasi canonique<sup>460</sup> et en

457 Tatiana Pignon, « Les Dhimmi dans l'empire ottoman », publié dans sur le site « Les clés du Moyen Orient » : <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-dhimmi-dans-l-Empire-ottoman.html>, consulté le 20/12/2016 à 15h55.

458 Voir sur ce sujet l'excellent article de Randi Deguilhem, « La gestion des biens communautaires chrétiens en Syrie au XIXe siècle. Politique ottomane et ingérence française », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* Année 1996 Volume 79 Numéro 1 pp. 215-224

459 Tous les historiens rapportent des situations de conflits, de crises, voire même de pogroms perpétrés çà et là contre des minorités confessionnelles ou « ethniques » ; le phénomène n'est donc pas nouveau.

460 Nous disons quasi canoniques parce que les principes régissant ce statut furent pensés et théorisés par les juristes à partir de ceux posés par le Coran, ceux dégagés par le Prophète, puis par ses Califes. L'ensemble de ces principes a fini par constituer un corps doctrinal gérant la situation des dhimmi en terre d'islam dans ses moindres détails, concernant leurs personnes, leurs biens, leurs droits et leurs obligations. Le meilleur ouvrage sur la question est celui d'ibn al qayim al-jawziya dans son livre *ahkamahl ad-dhimma*,

dépit du système des « protections » européennes<sup>461</sup>. Avec la défaite de l'empire ottoman et l'instauration du système de mandats s'ouvrait la voie vers les Etats-nations, mais la Nation n'a jamais pu y être construite ; les clans, tribus et autres confessions ont toujours continué à être prégnants.

Force est de constater que ni le nationalisme dans sa version autoritaire, ni la démocratie représentative, dans sa version actuelle n'ont réussi à régler la question des minorités ; celles-ci n'ont été ni intégrées dans le moule d'un Etat se voulant moderniste et plutôt laïc, ni épargnées par les violences qui accompagnent les moments de transition politique dans des sociétés n'ayant pas de passé démocratique<sup>462</sup>.

Au Moyen Orient, la question ne s'était pas posée de manière tout à fait similaire à celle de l'Afrique, et ceci pour plusieurs raisons :

La France et la Grande Bretagne étaient en principe liées par les conditions du mandat ; elles devaient créer les conditions devant permettre aux populations concernées de s'autogouverner et disposer d'elles-mêmes. Après, chacune des deux puissances mandataires a agi en fonction de ses visées et de sa stratégie. La Grande Bretagne a créé l'Irak et la Principauté de l'Est du Jourdain<sup>463</sup> (devenue Royaume Hachémite de Jordanie en 1953<sup>464</sup>), laissant la Palestine sous son autorité directe, pour l'abandonner en 1948, et juste à ce moment y a été proclamé l'Etat d'Israël<sup>465</sup>.

La France, quant à elle, après avoir pensé à créer quatre Etats, s'est résolue, après la grande révolte arabe de 1925, à n'en garder que le Liban et la Syrie, les deux pays étant des mosaïques ethniques et confessionnelles. Et comme elle était un allié traditionnel des Chrétiens maronites, elle a tout bonnement créé un Etat à structure confessionnelle<sup>466</sup> ; à l'encontre même de sa propre philosophie laïque<sup>467</sup>. Et depuis sa création, cet Etat n'a pas su trouver une stabilité politique ou un consensus durable entre ses diverses composantes. La crise politique qu'il traverse depuis plus de deux ans, ne pouvant même se doter

Le Caire, Editions Darelhadith, 2002 (L'ima ibn al qayim a écrit son ouvrage en 751 de l'Hégire.

461 Albert Hourani en traite dans son ouvrage, Histoire des peuples arabes, Paris, Seuil, 1993

462 L'idée de l'existence d'un lien ombilical entre violence et transition dans des sociétés au passé autoritaire, ou n'ayant pas connu un enracinement des valeurs démocratiques, est à notre sens cruciale à prendre en considération lorsqu'on veut expliquer la violence politique dans des sociétés comme les sociétés arabo-musulmanes ou africaines.

463 Ceci fut fait, entre autres, pour répondre aux revendications politiques du Cherif Hussein de la Mecque qui ambitionnait le Califat et dont le fils Fayçal rêvait de créer un royaume arabe en Syrie.

464 Le roi Hussein changea de constitution, annexa la Cisjordanie et organisa des élections législatives afin de l'intégrer définitivement dans le royaume.

465 La Ci-Jordanie ayant été occupée par la Jordanie

466 Le président du Liban doit être chrétien maronite, le premier ministre musulman sunnite et le président du parlement musulman chiite. Mais le Liban, étant composé de plusieurs confessions, c'est la démocratie même qui devient problématique.

467 Ce paradoxe peut également se vérifier en Algérie où la France a toujours refusé d'appliquer la loi de 1905, en dépit du fait que l'Algérie était un département français, et ceci explique à son tour le statut qu'elle a toujours réservé à l'Islam.

d'un président, dénote les dissensions au sein même de la minorité chrétienne. Le spectre de la guerre civile continue d'être présent.

En Afrique, le colonialisme a défigur  le tissu social traditionnel, pr textant l'inexistence de structures politiques locales solides. Il a, de ce fait m me, ignor  le pass  de l'Afrique, ses empires<sup>468</sup> et ses traditions. Et il s'en est trouv  des th oriciens, venus pour expliquer que les populations africaines avaient pu vivre gr ce   un jeu d'oppositions et de compl mentarit s, sans qu'il y ait eu besoin de pouvoir politique<sup>469</sup>. Cette image n'est pas tout   fait correcte puisqu'elle pr sente une description erron e de la r alit  historique<sup>470</sup>.

L'ignorance volontaire, ou par r flexe, de l'existence attest e d'empires traditionnels et de formes de pouvoir organis es en Afrique a l gitim  le fait de n'entrevoir ce continent qu'au travers du prisme du clan, de l'ethnie et de la tribu.

Or, l'Afrique n'a  t  ni un territoire sans ma tre, ni une terre facile   conqu rir car cette image, elle aussi, tend   escamoter les r sistances auxquelles se sont heurt s les colonisateurs et les r voltes qui ont jalonn  l'histoire coloniale africaine ; certes ces derni res n' taient pas des r voltes nationalistes mais elles exprimaient le refus de la domination  trang re.

Catherine Coquery-Vidrovitch nous en offre un tableau significatif, montrant que ces r voltes ont commenc  au XIXe si cle et se sont  tal es au XXe<sup>471</sup>.

D'autres vont plus loin en insistant sur le fait que les soci t s africaines avaient connu des empires qui allaient d velopper des Etats nationaux, si le colonialisme n'avait pas stopp  le processus. En effet, des empires ayant domin  de larges parties de l'Afrique pendant de longues p riodes sont oubli s   dessein par les historiens qui ne voulaient voir dans le continent qu'un ensemble de petites structures tribales et ethniques disparates. Ainsi, des empires comme l'Egypte pharaonique ou encore l'Ethiopie sont trait s comme s'ils  taient   part. L'empire Manding du Mali est  galement oubli , tout comme les empires du Ghana, du Songhai et bien d'autres. Pierre Fran ois Gonidec, qui est partisan

468 Cf. Michel Abitbol, Noami Chazan, Samuel Noah Eisenstadt, « Les origines de l'Etat ; une nouvelle approche », in *Revue Annales*, Vol 38, n 6, 1983, pp.1232-34

469 C'est le cas des tenants de la th se segmentaire, tels E. Evans Pritchard et Fortes dans *Les Nuer*. Une telle proposition nous a  t  sugg r e par la lecture de Huntington, *Political Systems in Changing Societies*, Yale University Press, 1968 ; Pour ce qui est des empires africains, une bibliographie en est fournie par S.N. Eisenstadt and al, « Les origines de l'Etat: Une nouvelle approche », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 38e Ann e, No. 6 (Nov. - Dec., 1983), pp. 1232-1255.

470 L'Histoire politique de l'Afrique a  t  d lib r ment purg e de tout ce qui pouvait apporter la d monstration de l'existence de structures politiques institutionnalis es avant l'occupation coloniale.

471 Cf. C. Coquery-Vidrovitch, *Afrique Noire ; permanences et ruptures*, Paris, l'Harmattan, 1985, surtout le chapitre intitul  « r sistances et r voltes », pp. 210-264 ; l'ouvrage est  galement important car il pr sente une bibliographie pr cieuse pour ceux qui voudraient s'int resser   l'histoire africaine.

de cette thèse, rappelle celle de Basil Davidson<sup>472</sup> Or, même si ces empires ont disparu, leur souvenir est resté dans les mémoires collectives. A partir de là, on peut facilement comprendre que l'ethnisme ou le tribalisme soient plutôt le fait de la stratégie coloniale qui a éveillé chez les tribus et ethnies le sentiment de l'irréductibilité de leurs différences.

Il est vrai que les pays africains sont passés assez brutalement des empires et des formes traditionnelles d'organisation du pouvoir politique, que l'anthropologie politique a d'ailleurs largement décrites et analysées, à la greffe étatique moderne, préfigurée par les découpages arbitraires de l'espace, sans qu'il soit tenu compte de la dimension humaine, ni des effets pervers de tels découpages.

Ceci va se traduire sur les positions futures des nouvelles élites africaines. N'ayant pas eu l'opportunité de développer une revendication nationale, dans le cadre d'Etats-nations préexistants, ces élites africaines ont développé un protonationalisme revendiquant l'existence d'une identité africaine (au sens global du terme), englobant l'homme noir dans sa culture et sa personnalité. Cela était leur façon, à elles, de ne pas tomber dans le piège de l'ethnisme, du tribalisme et autres particularismes.

Le mouvement africaniste, né aux Caraïbes, est devenu le symbole d'une revendication nationaliste qui ne visait aucun Etat en particulier mais l'Homme africain dans sa globalité.

Les représentants d'un tel mouvement étaient ceux-là mêmes qui deviendront les premiers leaders des Etats africains, une fois devenus indépendants : Sékou Touré, Nyerere, N'Nkrumah, Jomo Kenyatta, Léopold Sédar Senghor, Houphouët Bobigny..<sup>473</sup> Ces élites seront investies de la construction nationale, tout en consolidant la construction étatique. Et ces leaders vont, du même coup devenir, dans leur majorité, des dictateurs dont le mode de gouvernements va délégitimer, pour longtemps l'Etat lui-même.

Du coup, le processus de construction national se fera dans des cycles de violence qui s'auto- reproduiront tout au long des années, reculant de manière irrémédiable toute possibilité de démocratisation.

472 The Black Man's Burden, "Africa and the Curse of the Nation-State", Londres, 1992, in Gonidec, Les systèmes politiques africains, Paris, LGDJ, 1997, p.160

473 L'ouvrage d'Yves Benot, Idéologies des indépendances africaines, Editions Maspéro, 1972, offre un panorama fort utile de leurs idées.

## 2. Une construction nationale sur fond de violence

Au Moyen Orient, ce ne fut pas différent puisque l'histoire de la Syrie, de l'Irak indépendant n'est rien d'autre que l'histoire des coups d'Etat et des dictatures qui se sont succédées. Le Yémen, le Soudan et la Libye n'échappent pas à ce schéma, à quelques différences tenant à la nature des détenteurs du pouvoir et à leur longévité.

Dans la tâche de construction de la nation, aux indépendances, chacun s'y est pris selon ses choix idéologiques, mais tous ont vu dans l'autoritarisme un moyen adéquat pour le faire.

Tous ont eu à faire face à un souci majeur : comme créer l'unité avec la diversité ? Comment faire que les ethnies, tribus et clan deviennent nation ? Est-il possible de dépasser les identités primordiales –religieuses ou tribales, par exemple- pour leur substituer une autre plus large –nationale, celle-ci ?

Sinon, comment faire que les diverses identités que se partagent et qui se partagent les individus et les groupes dans des sociétés plurielles puissent coexister en paix ? Quelles hiérarchies s'établissent entre ces identités diverses ?

Un irakien, chrétien ou musulman, est-il d'abord chrétien ou musulman, d'abord arabe ou irakien ? Est-il d'abord irakien chiite ou sunnite ? Est-il d'abord irakien ou kurde ? Comment concilie-t-il ces appartenances avec les cercles de l'arabité (en tant qu'identité de différenciation par rapport à l'autre - l'Occidental, par exemple) et l'islamité comme identité religieuse globale ?

De la même manière, les Africains, comme les Arabes<sup>474</sup> vivent plusieurs identités, comme autant de cercles concentriques. Pour un Marocain, par exemple, le premier cercle serait la tribu, voire un segment de celle-ci. Le deuxième serait celui de la marocanité, celui de la Nation. Le troisième serait celui de la nation arabe. Le dernier serait celui de la umma musulmane.

Si, par exemple, le Maroc, de par le fait même de son ancienneté en tant qu'Etat, ayant à sa tête une monarchie qui l'unifie, ou si l'Algérie, de par le fort sentiment national créé par la guerre de libération, ou encore la Tunisie, qui s'est érigée comme Etat quasi indépendant de l'empire ottoman et a réussi à se forger une identité nationale<sup>475</sup>, tout comme l'Egypte, d'autres Etats, en Afrique

474 « Arabes » est le terme générique désignant l'autre, l'immigré en Europe où même le terme « Musulman » ne réfère plus uniquement à ceux qui confessent cette religion puisque le faciès suffit à identifier « l'autre ».

475 Un livre comme celui de Jacob Abadi montre à quel point l'histoire de l'Ifriquiya, devenue Tunisie, représente un cas de continuité historique, au-delà de la pluralité des dynasties qui s'y sont succédées. Cf. *Tunisia Since The Arab Conquest*, Ed. Ithaca, UK, 2013 ; cf. note critique sur l'ouvrage, Abdelmalek El Ouazzani, *African Studies Quarterly*, Volume 16, Issue 3-4, consultable sur l'URL : [http://asq.africa.ufl.edu/files/v16i3-4\\_ed2.pdf](http://asq.africa.ufl.edu/files/v16i3-4_ed2.pdf).

et au Moyen Orient, ont dû affronter les défis de la construction étatique et de la construction nationale à la fois<sup>476</sup>.

La nécessité de l'union, l'obligation de l'unanimité se traduiront sur le plan institutionnel, dans la majorité de ces pays, par la généralisation du parti unique<sup>477</sup> et le culte du leader (zaïm) qui n'est qu'un visage de l'autoritarisme.

Népotisme et autoritarisme seront deux modes de gouvernement qui empêcheront, là où ils sévissent toute possibilité de démocratisation, voire de coexistence pacifique. Jean François Bayart et Jean François Médard parlent d'Etat patrimonialisé, pour le premier, et de néo patrimonialisme, pour le second.

C'est à partir de cette dernière caractéristique que nous pouvons comprendre pourquoi la diversité est devenue pathogène et source de conflit, au lieu d'être devenue source de richesse et d'échange.

Nous pouvons aussi comprendre pourquoi l'Etat s'est plus facilement effondré dans ces pays.

Alors que dans certains pays la démocratisation a été essentiellement pacifique, dans d'autres, la mise en place de la démocratie a été le résultat de conflits sociaux violents, déclenchés par le soulèvement de classes économiquement défavorisées et politiquement marginalisées, des conflits également alimentés, voire engendrés par des tentatives infructueuses de répression qui se sont terminées par de véritables tragédies, comme en attestent les cas de la Syrie et de la Libye. Mais, ce ne sont là que quelques causes parmi d'autres mais toutes liées à une violence devenue endémique.

### 3. Une violence politique, à motivation économique

Un des aspects les plus négligés dans les études sur les violences politiques, est l'aspect économique. On oublie souvent que dans de nombreux conflits, les groupes rebelles jouent, dans les régions qu'ils contrôlent, le rôle de véritables agents économiques de premier plan. « Dans certaines régions, ils font tourner les industries, ils contrôlent la production et fournissent les services ; dans d'autres leur principale activité est le pillage »<sup>478</sup>. Et Humphreys ne manque pas de remarquer que ces guerres civiles ont éclaté ou éclatent plutôt dans des pays pauvres ; ce qui a pour résultat de presque diviser la planète en

---

476 Juan Linz, « Construction étatique et construction nationale », Traduit de l'américain par M. -S. Darviche et W. Genieys, in *Pôle Sud*, N° 7 - Novembre 1997, pp. 5 à 26.

477

478 Cf. Macartan Humphreys, « Aspects économiques des guerres civiles », in *Revue du Tiers Monde*, XLIV, n° 174, avril-juin 2003, p.269

pays riches et paisibles d'un côté, et en pays pauvres et en proie aux conflits et guerres civiles de l'autre.

Une telle observation, peu avérée qu'elle soit, viendrait confirmer que les conflits autour du pouvoir ont pour objet, non pas le pouvoir en soi, mais les rares richesses auxquelles il donne accès et permet de contrôler.

Il y a bien ceux qui considèrent qu'un Etat pourvu de grandes richesses hydrauliques ou minières a plus de chances qu'un Etat qui n'en n'a pas de connaître des conflits infranationaux, établissant ainsi, plutôt, un lien entre existence de ressources et probabilité des conflits. Ainsi, Philippe Hugon avance que « Les relations entre guerres et ressources naturelles ont conduit à une écologie politique de la guerre analysant les guerres de ressources, environnementales, de pillage ou de sécession liées aux ressources naturelles. Un État détenteur de ressources en hydrocarbures a neuf fois plus de risques d'être le théâtre de conflits armés qu'un État non pourvu »<sup>479</sup>.

Les ressources naturelles peuvent fournir les moyens de financer les rébellions motivées par d'autres intérêts que les ressources elles-mêmes. Elles peuvent, étant concentrées dans un territoire délimité, favoriser des tentatives sécessionnistes »<sup>480</sup>. Cela peut être accepté s'agissant de régions comme celle des grands lacs, ou encore au sud du Nigéria et, à certains égards, l'Irak, mais force est de constater que des régions comme la Somalie ou le Darfour sont caractérisées par la rareté des ressources que nous évoquions. Et il n'est pas surprenant que l'Afrique, qui n'est pas le continent le plus riche, abrite le tiers des conflits armés infranationaux dans le monde.

A l'intérieur du cadre « accès aux ressources », les raisons qui permettent aux groupes qui sont à l'origine des conflits de mobiliser sont diverses. Les causes<sup>481</sup> économiques des conflits diffèrent (chômage, terres, diamants, pétrole,..) d'une région à une autre. L'on pourrait multiplier les exemples, mais tous confirment le lien conflits/ressources. Ainsi, au Sierra Leone et en Angola, le trafic des diamants a contribué à soutenir les groupes rebelles.

Il faut noter, avec PH. Hugon, qu'il y a une diversité de conflits armés où s'affrontent des groupes divers, aux motivations différentes<sup>482</sup>. Nous ne nous intéresserons, pour notre part, qu'aux conflits ayant pour conséquence une

479 Philippe Hugon « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », in Hérodote, n°3, 2009, p.63

480 ibid

481 Consulter notamment Collier P., Hoeffler A. « On Economic Causes of Civil Wars », Oxford Economic Papers, vol. 50, 2000, p. 563-573. Voir aussi Paul Collier and Nicholas Sambanis Editors, Understanding Civil War Evidence and Analysis, Vol. 1, Africa, World Bank, 2005, livre dans lequel sont analysés les cas de guerres civiles au Burundi, en RDC, au Nigéria, au Kenya, au Soudan, sous de multiples aspects.

482 Idem, pp.68-69



transition politique, d'un Etat à un autre ; et nous ne disons pas « démocratique » car les expériences du « Printemps Arabe » ont largement montré qu'elles n'aboutissent pas nécessairement à l'instauration d'un système démocratique.

Il y a des études qui ont établi un lien entre l'embargo économique et le développement de la criminalité qui finit par affaiblir le pouvoir d'Etat et rend possible l'apparition de seigneurs de guerre. Il en est ainsi de l'article de Christophe Souliez, pour ne citer que ce dernier<sup>483</sup>.

D'une manière plus générale, des études ont établi un lien entre les crises économiques et le développement de la criminalité. Un panel nous en est fourni par l'excellent article bibliographique fait par Thierry Godefroy et Bernard Laffargue<sup>484</sup>. Le thème n'est donc pas tout à fait nouveau. Mais si l'on considère les moments de transition, dans la majorité des cas, comme des moments de crise économique, en plus d'être des moments de crise des valeurs centrales de cohésion dominantes, ce genre d'études retrouve toute son actualité.

La corrélation devient légitime lorsqu'on se remémore que la majorité des pays ainsi concernés, sont ceux-là mêmes qui ont connu le plus de difficultés à construire des Etats viables et des systèmes politiques stables et suffisamment ouverts pour permettre la participation de tous leurs citoyens au choix de dirigeants et, par-là, des choix publics.

Si l'on considère, en outre, les moments de transition non plus comme des moments de « retrait de l'Etat »<sup>485</sup>, mais, bien plus, comme des moments de « mort provisoire » de l'Etat puisque, bien souvent, ce sont des moments d'effondrement, au sens que nous avons vu avec William I. Zartman.

Les entreprises d'opposition armée qui engendrent, entre autres, les chefs de guerre trouvent un terrain favorable dans les moments de troubles politiques, où il leur est possible de s'ouvrir un accès aux richesses de l'Etat. Les études économiques, principalement économétriques, évoquées par Macartan Humphreys mettent en lumière quatre sources de financement des groupes rebelles : a. le contrôle des richesses naturelles (drogues, pétrole, bois, diamants..) des régions qu'ils dominent ; le cas de L'Etat islamique (daech) en Irak et en Syrie illustre parfaitement bien cette situation ; b. les ressources venant de la diaspora ou de la portion qui les soutient<sup>486</sup> ; c. l'appui que des parties tierces

483 Christophe Souliez, « Criminalité et économie : un mariage efficace et durable », in Regards croisés sur l'économie, in La Découverte, 2014/1 - n° 14 pages 89 à 102 ; cet article renvoie à une bibliographie intéressante sur le sujet, article disponible sur Cairn : [https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers\\_site/ondrp/articles\\_rediges\\_par\\_cor\\_ou\\_ondrp/rce\\_014\\_0089.pdf](https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers_site/ondrp/articles_rediges_par_cor_ou_ondrp/rce_014_0089.pdf)

484 Thierry Godefroy et Bernard Laffargue, « Crise économique et criminalité. Criminologie de la misère ou misère de la criminologie ? », In: Déviance et société. 1984 - Vol. 8 - N°1, pp. 73-100

485 L'expression vient du livre de Susan Strange, *The Retreat of The State. The Diffusion of Power in World Economy*, Cambridge University Press, 1996 ; cf. Jean Louis Brique et Gilles Favarel Garrigues, *Milieux criminels et pouvoir politique, Les ressorts illicites de l'Etat*, Paris, Karthala, 2008, p.6

486 Des études économétriques ont établi un lien entre la taille de cette diaspora et le soutien supposé

leur apportent ; bien souvent, ces parties tierces sont des Etats qui ont, chacun ses arguments et ses raisons qui peuvent paraître illogiques<sup>487</sup> ; d. les ressources prélevées, volontairement ou pas, sur les populations locales restées sous les coupes desdits groupes rebelles<sup>488</sup>. Ce genre d'études a le mérite de mettre en exergue les aspects économiques<sup>489</sup> des conflits armés internes, et dont l'humain n'est que la partie apparente, et surtout de donner une explication de la violence qui se manifeste lors des épisodes de transition des régimes. Nous n'ajoutons pas l'adjectif « démocratiques » au terme transition car celles-ci sont presque toujours violentes.

### III. Le lien entre transition<sup>490</sup> et violence : un lien ombilical

Guy Martin distingue différentes formes de transition qui ne sont pas toutes démocratiques. Il y a celles qui se sont faites par le biais de « conférences nationales » qui consistent à remettre les compteurs à zéro, et à redessiner la configuration constitutionnelle et politique du futur régime par un consensus général, accepté par tous. Il y a celles où le changement se fait par la voie d'élections multipartites. Il y a les transitions « cooptées » qui marquent les systèmes politiques non-compétitifs. Il y a les transitions « guidées », généralement par des militaires qui, après s'être emparés du pouvoir, choisissent de le remettre aux civils mais tout en contrôlant le processus de transition. Il y a aussi les transitions qui déclenchent des réactions autoritaires et aboutissent à une revivification de l'autorité des gouvernants et finissent par provoquer de conflits sub-nationaux<sup>491</sup>.

Cela est un bon exemple de classification mais le genre qui nous intéresse dans ce travail est celui des transitions violentes qui se passent par des conflits armés et dont l'objet est une compétition pour le contrôle de l'Etat.

de celle-ci aux groupes rebelles. Mais ces études n'ont pas été prouvées empiriquement. Toutefois, elles ont appuyé l'idée que les pays riches devraient prendre en compte cet aspect et limiter leur propension à accueillir les migrants. Les événements récents de Syrie donnent de l'actualité à ce genre d'études.

487 Il en est ainsi des Etats-Unis et de la France, par exemple, dans le conflit syrien. Aucune raison logique n'explique pourquoi ces Etats aidaient et soutenaient bien des franges de l'opposition syrienne, parmi lesquelles il y a des groupes islamistes avérés, et au détriment d'un pouvoir laïc, avec lequel ils ont longtemps entretenu des relations cordiales. Pour mémoire, le 9 décembre 2010, Bachar El Assad était reçu à l'Élysée, invité du Président Sarkozy.

488 Humphreys, Les aspects économiques des guerres civiles, op.cit., pp.282-284

489 Sur les autres aspects, voir, Macartan Humphreys, « Economics and Conflict », 2002 : [http://www2.unicef.org/socialpolicy/files/Economics\\_and\\_Violent\\_Conflict.pdf](http://www2.unicef.org/socialpolicy/files/Economics_and_Violent_Conflict.pdf); consulté le 19/01/2017 à 14h55.

490 Nous ne nous occuperons pas ici des transitions politiques en Europe de l'Est ; nous nous contenterons de renvoyer à l'ouvrage « Democratic and Capitalist Transitions in Eastern Europe », edited by Michel Dobry, Springer Science+Business Media Dordrecht, 2000.

491 Guy Martin, Preface to « Democratic Transition in Africa », A Journal of Opinion, Special Double Issue, Vol. 21, No. 1-2, 1993, pp. 6-7, voir sur les mêmes thèmes, Tom Young (Dir), Readings in African Politics, Indiana University Press, 2003 : à consulter en ligne sur : [Lien](#)

C'est donc des thèses comme celles Acemoglu and Robinson (2000, 2001 et 2006)<sup>492</sup>, Conley and Temimi (2001)<sup>493</sup> and Bertocchi and Spagat (2001)<sup>494</sup> qui nous intéressent, entre autres. Ces auteurs ont développé des études théoriques et empiriques sur le processus de démocratisation sous l'ombre du conflit. Ils posent la question de savoir pourquoi la démocratie « de masse » a été durable dans les pays d'Europe du Nord et pourquoi elle a été et est si difficile à consolider dans les pays en développement<sup>495</sup>, comme cela a été le cas pour les pays d'Amérique Latine. Mais, nous pouvons étendre la question aux pays africains<sup>496</sup> et arabes également. Ils établissent une corrélation entre les périodes de crise économique et les révolutions et montrent que les pauvres qui, dans les régimes non-démocratiques, supportent le poids des taxes peuvent, en contestant le régime, pousser les (l'élite) à s'engager pour une meilleure redistribution des revenus afin de parer à la révolution<sup>497</sup>.

D'autres auteurs, comme Antonio Cheibub, Adam Przeworski<sup>498</sup> et al, lient consolidation démocratique et stabilité économique<sup>499</sup> ; ils suggèrent que les démocraties sont vulnérables aux crises économiques. Nous pensons, de notre côté que cette fragilité est plus grande lorsque les valeurs démocratiques ne sont pas encore totalement et définitivement ancrées dans une société donnée. Encore que les démocraties qui ont basculé vers les totalitarismes doivent inciter à ne jamais considérer qu'une démocratie, aussi ancienne ou consolidée soit-elle, définitivement à l'abri des tels totalitarismes qui se développent

492 Acemoglu, D., and J. Robinson -(2000): « Why Did the West Extend the Franchise? Democracy, Inequality and Growth in Historical Perspective », *Quarterly Journal of Economics*, 115(4), 1167 ; -(2001): « A Theory of Political Transition », *American Economic Review*, 91(4), pp.938-63 ; *Economic Origins of Dictatorship and Democracy*. Cambridge University Press, 2006.

Cambridge. Ces études montrent que les économètres s'intéressent à leur manière aux phénomènes politiques et essaient de les modéliser ; d'où la nécessité, pour les politologues de s'ouvrir sur d'autres champs disciplinaires que la science politique américaine explore mais que les francophones négligent encore.

493 Conley, J. P., and A. Temimi (2001): « Endogenous Enfranchisement when Groups Preferences Conflict », *Journal of Political Economy*, 109(1), 79-102.

494 Bertocchi, G., and M. Spagat (2001): « The Politics of Cooptation », *Journal of Comparative Economics*, 29, pp.591- 607.

495 « Why has mass democracy been durable in many Northern European countries, and why has it been so hard to consolidate this set of political institutions in less-developed countries such as those in Latin America »?

496 Acemoglu et Robinson pensent que les sociétés sans Etats étaient plus violentes que celles qui en disposaient ; les Etats qui ont été greffés sur ces sociétés, comme en Somalie ou au Soudan, avec le Dinka et les Nuer, n'ont pas été capables de se consolider, voire même de se reconstruire, après s'être effondrés ; c'est le cas de la Somalie ; in *Why Nations Fail? The Origins of Power, Prosperity and Poverty*; <http://whynationsfail.com>, consulté le 25/01/2017 à 10h40.

497 « The rich (élite) will try to prevent revolution by making concessions to the poor, for example, in the form of income redistribution », idem. p.939. Mais ils montrent également que, dans un régime démocratique – non consolidé- l'élite qui porte alors le poids des taxations, peut-être, de son côté, tentée de faire un coup d'Etat afin de s'accaparer du pouvoir. Ce genre de propositions, quoiqu'ayant une valeur historique pour l'Amérique Latine, demeurent intéressantes pour les pays africains ou arabes où la démocratisation est toujours un vœu pieux, voire une chimère.

498 Jose Antonio Cheibub, Adam Przeworski, Limongi Neto, Fernando Papaterra, Michael M. Alvarez « What Makes Democracy Endure? », in *Journal of Democracy*, January 1996, 7(1), pp.39-55

499 « "the fragility of democracy ... flows largely from its vulnerability in the face of economic crises." The relationship between volatility and coups also suggests that a possible reason for the greater success of richer societies in consolidating democracy is their economic stability », idem, p.42

justement à l'ombre des crises économiques. Et il n'y a qu'à observer le développement des extrêmes droites en Europe actuellement pour s'en convaincre. Antonio Cheibub, Adam Przeworski et leurs co-auteurs montrent en fait que la transition vers un régime démocratique ne peut être le fait du seul développement économique, non plus. Ils critiquent l'idée, absurde à notre avis, selon laquelle la démocratie est déstabilisée lorsque la croissance économique est trop rapide, idée soutenue par Seymour Lipset, Mancur Olson, ou encore Samuel Huntington<sup>500</sup>. Ils montrent que la fragilité d'une démocratie tient plus à sa vulnérabilité face aux crises économiques.

D'autres auteurs comme Bourguignon and Verdier (2000)<sup>501</sup>, Lizzeri and Persico (2004)<sup>502</sup>, Llavador et Oxoby<sup>503</sup>, Jack et Laguno<sup>504</sup>, Cervellati et Sunde<sup>505</sup> ont développé des études sur le processus de démocratisation dans un contexte de paix sociale, de consensus, mais en lien avec la violence. Ces études ont prouvé que les démocratisations pacifiques ont des incidences positives sur la croissance économique, et que les transitions violentes ont un effet contraire<sup>506</sup>. On peut également citer l'étude comparée des processus de démocratisation menée sous la direction de Larry Diamond, Juan Linz et Seymour Lipset, « Les pays en développement et l'expérience de la démocratie »<sup>507</sup>. Bien que cet ouvrage présente le cas de certains pays ayant connu de véritables crises politiques, de graves conflits emprunts de grandes violences, tels que le Nigéria, il ne semble pas avoir concentré sa problématique sur le lien entre transition et violence. Il se contente, en effet de définir un concept minimaliste de la démocratie, qui se réfère à la polyarchie de Robert Dahl<sup>508</sup>, et laisse aux auteurs

500 «While Lipset, economist Mancur Olson, and Huntington all thought that democracy becomes destabilized when a country grows rapidly, they could not have been more wrong », idem. ; références citées à propos de cette idée : Lipset, *Political Man, The Social Bases of Politics*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1981, pp. 459-76, et 488-503; Mancur Olson, «Rapid Growth as a Destabilizing Force,» *Journal of Economic History*, 23, 1963, pp. 453-472 ; et Huntington, *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press, 1968 ; il est à préciser que ces références sont faites par les auteurs ci-dessus cités.

501 Bourguignon, F., and T. Verdier (2000): « Oligarchy, Democracy, Inequality and Growth », *Journal of Development Economics*, 62(2), pp. 285-313.

502 Lizzeri, A., and N. Persico (2004): « Why did the Elites Extend the Suffrage? Democracy and the Scope of Government, with an Application to Britain's Age of Reform », in *Quarterly Journal of Economics*, 119(2), pp.707-765.

503 Llavador, H., and R. Oxoby (2005): « Partisan Competition, Growth and the Franchise », in *Quarterly Journal of Economics*, 120(3), 1155-1189.

504 Jack, W., and R. Lagunoff (2006b): « Social Conflict and Gradual Political Succession: An Illustrative Model », *Scandinavian Journal of Economics*, 108(4), pp.703-725.

505 Matteo Cervellati and Uwe Sunde, « Democratization, Violent Social Conflicts, and Growth », Discussion Paper, No. 5643, April 2011 ; <http://ftp.iza.org/dp5643.pdf> consulté le 19/01/2017 à 08h35

506 «The results show in turn that permanent democratic transitions significantly reduce the incidence and onset of conflict, which suggests that part of the positive growth effect of democratization arises because democratization reduces conflict incidence. When accounting for the role of violence during democratization, we find evidence that peaceful transitions to democracy have a significant positive effect on growth that is even larger than reported in the previous literature, while violent transitions to democracy have no, or even negative, effects on economic growth» in Cervellati, *Democratization, Violent Social Conflicts, and Growth*. Working Paper, même site web.

507 Diamond Larry, Linz Juan, and Lipset Seymour, *Editors, Democracy in Developing Countries*, (Boulder, Colo.: Lynne Rienner, 1989) ; traduit en Français sous le titre « Les pays en développement et l'expérience de la démocratie », Manille, Lyme Rienner, Editions Nouveaux Horizons, 1990

508 Un régime va être considéré comme démocratique lorsqu'il organise des élections dans lesquelles

le soin de relater les développements historiques et institutionnels, chacun du pays dont il s'occupe, ainsi que les problèmes vécus par lesdits pays, et aboutit à un large « bilan » comparatif qui permet, tout au plus, de dire que tel pays se rapproche de l'idéal type de la polyarchie posée au départ, ou, au contraire, s'en éloigne. Cette démarche est tout à fait compréhensible dans l'optique empirique de la science politique américaine qui aime classer et modéliser.

Toutefois, la leçon que l'on peut tirer de l'exemple nigérien, par exemple, est que la démocratie dans une société plurale, sans tradition démocratique, aboutit ou peut aboutir au démantèlement de l'Etat, lorsque des solutions intermédiaires ne sont pas trouvées. Le pays est en effet passé d'un Etat unitaire, à l'indépendance, à un Etat fédéral composé d'Etats fédérés. Constitué de plusieurs composantes ethniques et régionales, doublées de nombreuses composantes religieuses, le pays est passé par de nombreux coups d'Etat qui portent la marque, au sein même de l'armée desdites appartenances régionales et confessionnelles, et n'arrive à maintenir sa fragile démocratie qu'en composant avec des violences qui s'en réclament et les expriment.

Le fait même qu'un mouvement comme Boko Haram devienne persistant dans les provinces du Nord n'est pas étranger au fait que lesdites provinces sont musulmanes et que parmi leurs élites, il y en eut qui demandaient, de nombreuses années avant l'apparition du mouvement, l'application de la Shari'a au lieu du droit positif de l'Etat nigérien.

## IV. Quelle reconstruction ?

La question qui se pose maintenant est celle-ci : comment des Etats peuvent se reconstruire après s'être complètement, ou partiellement (cas de la Syrie et du Yémen), effondrés ?

Les Etats qui se sont reconstruits paraissent être ceux où une certaine tradition étatique est très ancienne, tels que l'Egypte, ou la Tunisie, et les Etats où un *modus vivendi* « démocratique » a été trouvé, avec l'aide la société internationale, tels l'Ouganda, le Libéria, le Kenya, le Rwanda. Ce qu'il faudrait alors analyser avec précision, ce sont les bases de cet accord. Le cas du Rwanda, comme celui du Liban d'après la guerre civile et les accords de Taïf offre deux exemples de l'application de la démocratie consensuelle théorisée par

<sup>1</sup> l'opposition a des chances de gagner des sièges et que, par ce biais, elle a des chances d'accéder à des postes de pouvoir, d'autorité dans l'Etat. On peut notamment se référer à l'ouvrage de Robert. A. Dahl, *A Preface to Democratic Theory*, (Expanded Edition), The University of Chicago Press, Chicago and London, 2006. Dans cet ouvrage, Dahl reprend ses définitions des modèles de démocratie « madisonian », « Populistic » et « Polyarchal », pp.4-90. Le rappel d'une telle définition nous semble important, vu que les nombreux articles et ouvrages qui en parlent ne se donnent pas la peine de l'évoquer avec ses conditions.

Arent Lijphart. Dès les années 1960 et 1970, des chercheurs, dont ce dernier reste le plus influent en la matière, ont posé la question de savoir quel type de démocratie fallait-il dans chaque type de société : les sociétés considérées comme homogènes ou relativement homogènes, et les sociétés dites plurales, le pluralisme ici peut être culturel, ethnique, linguistique, religieux, ou autre.

En 1968, déjà, Arendt Lijphart ayant eu l'intuition que la typologie des démocraties avancée par Gabriel Almond devait être affinée pour prendre en compte le cas des démocraties dans des sociétés plurales, et d'établir un lien entre cet état social et l'instabilité politique. Dans un livre intitulé *The Politics of Accommodation*<sup>509</sup>, et bien qu'il ne se soit pas intéressé à des cas plus expressifs du pluralisme social, Lijphart émettait des propositions qui allaient être affinées et approfondies tout au long de la quarantaine d'années suivante. Il soutenait déjà que tout gouvernement démocratique « viable » faisait face à de graves obstacles dans des sociétés où s'expriment clairement des différences (discernables) raciales, linguistiques, religieuses, etc.<sup>510</sup> Mais il n'avait parlé que d'accommodation, et pas encore de démocratie consociative « consociational democracy ». Il le fera en 1969 dans un article dans *World Politics*<sup>511</sup>. Ses propositions sont devenues à la mode à la lumière de conflits tels que celui du Rwanda ou encore du Liban, bien que ce dernier pays ait connu une première guerre civile dès 1958. La reconstruction au Rwanda paraît avoir réussi, du moins jusqu'à présent.

D'autres pays ont opté pour la formule de la table rase et le nouveau départ en organisant des « Conférences nationales » qui ont défini un nouveau cadre institutionnel et politique pour un nouvel Etat. La première conférence nationale fut organisée au Bénin par Mathieu Kérékou qui était pourtant le président de la dictature marxiste-léniniste qui avait pris le pouvoir en 1972. Le principe était de réunir tout le monde, de libérer la parole et le débat pour en sortir avec une formule consociative qui se transcrira dans la constitution et les institutions<sup>512</sup>.

Mais le véritable problème reste celui de la réintégration dans le système politique des mouvements des groupes armés<sup>513</sup>, de leur désarmement et celui d'une redistribution du pouvoir qui garantisse une redistribution des ressources

509 Arendt Lijphart, *The Politics of Accommodation: Pluralism and Democracy in the Netherlands* (Berkeley: University of California Press, 1968), p. 2.

510 "that viable democratic government faces grave obstacles in Societies with clearly discernible racial, linguistic, and religious differences", p.3

511 Arendt Lijphart, « Consociational Democracy », in *World Politics* 21, janvier 1969

512 Pour plus de précisions sur ce thème, Fabien Eboussi Boulaga, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993

513 Les leaders et membres de ces mouvements qui se sont réfugiés dans d'autres pays voisins n'ont jamais cessé de vouloir revenir, et constituent ainsi une menace de troubles potentiels pour les Etats qui sont arrivés à se reconstruire ; c'est ainsi le cas pour le Tchad, la RDC (ex-Zaïre), l'Ouganda, etc. , Cf. Zartman, op. cit. p.280.

puisqu'il est la clé de l'accès à ces dernières, surtout dans un contexte de rareté. Derrière cette question se profile la question du leadership qui se pose aussi bien en temps de troubles qu'en temps de reconstruction de l'Etat et, ensuite, de la démocratie. C'est en partie, à cause de cette question que les cas de reconstruction réussie sont assez peu nombreux en Afrique, par exemple<sup>514</sup>. De ce point de vue, nul ne peut présager ce que seront l'Irak, la Syrie, la Libye, le Yémen, voire le Soudan du Sud de demain. Si ces Etats sont en transition, celle-ci est violente, mais personne ne peut même imaginer sur quoi elle débouchera, en bien, comme en mal.

---

514 Idem, pp. 280 et 282.

## Bibliographie

Acemoglu, D., and J. Robinson: - « Why Did the West Extend the Franchise? Democracy, Inequality and Growth in Historical Perspective », *Quarterly Journal of Economics*, 115(4) (2000) ; - « A Theory of Political Transition », *American Economic Review*, 91(4), 938-63, 2001 ; - *Economic Origins of Dictatorship and Democracy*. Cambridge University Press, 2006

Assayag Jackie, « Ethnie, nation, État, empire ; À propos des tâlebân de l'Afghanistan », in *L'Homme*, n° 162, 2002

Badie Bertrand, *L'Etat importé*, Paris, Fayard, 1992

Bertocchi, G., and M. Spagat (2001): « The Politics of Cooptation », *Journal of Comparative Economics*, 29, 591, pp.607.

Brique Jean Louis et Favarel Garrigues Gilles, *Milieus criminels et pouvoir politique, Les ressorts illicites de l'Etat*, Paris, Karthala, 2008

Cervellati, M., P. Fortunato, and U. Sunde (2007): « Consensual and Conflictual Democratization, Rule of Law and Development », <https://ideas.repec.org/e/pce51.htm>; et Matteo Cervellati and Uwe Sunde, « Democratization, Violent Social Conflicts, and Growth », Discussion Paper, No. 5643, April 2011; <http://ftp.iza.org/dp5643.pdf> consulté le 19/01/2017 à 08h35

Clapham, C. 2003, « The Challenges to the State in a Globalised World », in Miliken. J. (editor), *State Failure, Collapse and Reconstruction*. Oxford: Blackwell Publishing, 2003

Collier P., Hoeffler A. « On Economic Causes of Civil Wars », *Oxford Economic Papers*, vol. 50, 2000, pp. 563-573

Conley, J. P., and A. Temimi (2001): « Endogenous Enfranchisement when Groups Preferences Conflict », *Journal of Political Economy*, 109(1) pp 79-102

Coquery-Vidrovitch, C., *Afrique Noire ; permanences et ruptures*, Paris, l'Harmattan, 1985

Deguilhem Randi, « La gestion des biens communautaires chrétiens en Syrie au XIXe siècle. Politique ottomane et ingérence française », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* Année 1996 Volume 79, N°1, pp. 215-224

Diamond, Linz, and Lipset, Eds., *Democracy in Developing Countries*,



(Boulder, Colo.: Lynne Rienner, 1989) ; traduit en Français sous le titre « Les pays en développement et l'expérience de la démocratie », Colorado, Lyne Rienner, Editions Nouveaux Horizons, 1990

Eboussi Boulaga Fabien, Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre, Paris, Karthala, 1993

Edouard Shils, "The Prospects for Lebanese Civility," in Leonard Binder, Editor., Politics in Lebanon , New York, John Wiley & Sons, Inc., 1966

Godefroy Thierry et Laffargue Bernard, « Crise économique et criminalité. Criminologie de la misère ou misère de la criminologie ? », in Déviance et société. 1984 - Vol. 8 - N°1, pp. 73-100

Hourani Albert, Histoire des peuples arabes, Paris, Seuil, 1993

Hugon Phillipe, « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », in Hérodote, n°3, 2009

Humphreys Macartan, « Aspects économiques des guerres civiles », in Revue du Tiers Monde, XLIV, n° 174, avril-juin 2003

Hyden Goran, Gouverner l'Afrique. Vers un partage des rôles, 1993, Editions Nouveaux Horizons

Jack, W., and R. Lagunoff (2006b): « Social Conflict and Gradual Political Succession: An Illustrative Model », Scandinavian Journal of Economics, 108(4), pp. 703-725

Jalloh Mohamed, Effondrement et reconstruction de l'Etat : Les continuités de la formation de l'Etat sierra léonais, Thèse pour le Doctorat en Science politique, Université Montesquieu, IEP, Bordeaux, 496 pp.+ bibliographie

Leca Jean et Schemeil Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », Revue internationale de Science Politique, No 4, Political Clientelism and Comparative Perspectives 1983

Lijphart Arent: - The Politics of Accommodation: Pluralism and Democracy in the Netherlands (Berkeley: University of California Press, 1968); -"Consociational Democracy," World Politics, 21, janvier 1969

Linz Juan and al, « Construction étatique et construction nationale », in Pôle Sud, n°7, 1997

Lizzeri, A., and N. Persico (2004): « Why did the Elites Extend the Suffrage? Democracy and the Scope of Government, with an Application to Britain's Age of Reform » in Quarterly Journal of Economics, 119(2), pp. 707-765.

Llavador, H., and R. Oxoby (2005): « Partisan Competition, Growth and the Franchise », *Quarterly Journal of Economics*, 120(3), 1155-1189.

Martin Guy, Preface: Democratic Transition in Africa, *A Journal of Opinion*, Vol. 21, No 1-2, 1993

Michel Abitbol, Naomi Chazan, Samuel Noah Eisenstadt, « Les origines de l'Etat ; une nouvelle approche », in *Revue Annales*, Vol 38, n°6, 1983

Pignon Tatiana, « Les Dhimmi dans l'empire ottoman », publié dans le site « Les clés du Moyen Orient » : <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-dhimmi-dans-l-Empire-ottoman.html>, consulté le 20/12/2016 à 15h55.

Prezworski, Adam; Alvarez, Michael; Cheibub Jose A. and Limongi, Fernando. « What Makes Democracy Endure », in *Journal of Democracy*, January 1996, 7(1), pp. 39-55

Rabushka Alvin and Shepsle Kenneth A., *Politics in Plural Societies*, Editions Charles E. Merrill Publishing Company, Columbus, Ohio, 1972

Rosanvallon Pierre, *Le sacre du citoyen, Histoire intellectuelle du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1972

Strange Susan, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in World Economy*, Cambridge University Press, 1996

Velin Jan, « Haïti : État failli, État à (re)construire », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 75 | 2014, mis en ligne le 03 septembre 2014 ; consulté le 18 décembre 2016. URL : <http://cal.revues.org/3093> ; DOI : 10.4000/cal.3093

Zartman I. William, *L'effondrement de l'Etat ; désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Ed. Lynne Rienner Publishers, 1995

---

## Chapitre 11

# Les données sécuritaires et géopolitiques après le « Printemps arabe » : Changements structurels ou simples mesures d'adaptation ?

---

Abdelhak Bassou, Senior Fellow, OCP Policy Center

---

### Introduction

Les événements qui ont marqué les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord durant le dernier mois de 2010 et les débuts de 2011 ont été gérés de manières aussi différentes que multiples. Si dans certains pays, des mesures sociopolitiques ou économiques ont permis d'absorber le mouvement sans dégâts majeurs ; dans d'autres pays le mouvement a dégénéré en troubles qui ont parfois conduit à des changements de régimes ou à des guerres civiles.

Les réactions des pouvoirs en place et les résultats qu'elles ont produits peuvent être déclinés comme suit :

- Des pays où les pouvoirs en place ont pris l'initiative de mesures conciliantes, combinées à une répression limitée et étudiée : Dans ces pays, les pouvoirs politiques ont ainsi pu, sans perdre l'essentiel de leur nature, museler les protestataires les plus zélés et relativement satisfaire ceux qui l'étaient moins (Le Maroc, la Jordanie). Une combinaison intelligente de hard et de soft power a permis de laisser les armées dans leurs casernes et de limiter les interventions dans la gestion de ces crises aux autorités politiques et civiles.
- Des pays où les autorités déclamées ont fait appel aux rentes et aux prébendes (augmentation de salaires, avantages sociaux) pour faire taire les protestations, ce sont généralement les pays à revenus pétroliers et gaziers

importants (Algérie, les monarchies du Golfe-Bahreïn exclu-)

- Des pays où les pouvoirs contestés ont eu recours à la répression pure et dure et qui ont pu ainsi sauvegarder leurs prérogatives devant la faiblesse des courants opposés qui n'ont pas pu aligner des dispositifs de violence égaux à ceux des régimes en place (Soudan, Bahreïn) ;
- Des pays qui ont vu l'opposition se transformer en force violente par l'intervention de groupes extrémistes ou de puissances régionales et étrangères, et dont les confrontations avec les forces des régimes ont engendré des guerres civiles (Syrie, Yémen) ;
- Des pays où les tenants du pouvoir ont abdiqué pour laisser la place à des islamistes qui, à leur tour, n'ont pas résisté aux contre-révolutions (Égypte et Tunisie) et ;
- La Libye qui constitue une catégorie à part : La situation dans ce pays ne peut être classée dans aucune des catégories précédentes. Sans verser dans une véritable guerre civile, le pays n'est pas, non plus, dans un climat de paix. Les difficultés de trouver le consensus dans une nébuleuse d'ambitions tribales, d'ingérences étrangères et de pullulement de milices et groupes extrémistes, rendent le pays ingouvernable. La Libye présente aujourd'hui l'image d'un pays qui court vers la dislocation et l'éclatement au moins en trois entités correspondant à sa configuration d'avant le colonialisme.
- Le Liban est le deuxième cas inclassable en raison de son histoire et de la fragilité des équilibres en place<sup>515</sup>. Quel pouvoir faut-il contester au Liban ? Il n'est entre les mains de personne, sinon du Hizbollah. Or toute contestation contre ce parti ne peut se terminer qu'en guerre civile, situation que les Libanais ne tenteront plus.

Dans tous ces pays, des changements sont apparus durant ces sept dernières années marquées, entre autres, par les événements connus sous la dénomination de "Printemps arabe". Cependant, peut-on décréter le mouvement achevé et nous atteler alors à la tâche de tirer les leçons de l'histoire et analyser les impacts des événements sur les régimes et les peuples ? ou sommes-nous dans un mouvement toujours en déroulement auquel cas, nous serons seulement autorisés à faire le constat de transformations sans pour autant les ériger en mutations définitives ?

Plusieurs questions se posent et il serait judicieux de les évacuer avant d'entamer la réflexion sur les questions sécuritaires en relation avec les

515 Voir : « Printemps arabe : Le Liban dans l'œil du cyclone », colonel Jean-Louis Dufour, dans <http://www.leconomiste.com/node/886734>

événements dudit « Printemps arabe ».

Si les faits qui ont traversé la région MENA sont de nature révolutionnaire – qualification controversée - on ne peut les décréter achevés et générateurs d'effets dans un temps aussi court que celui qui nous sépare de 2010, année où ils ont été entamés.

Si la vague de protestation qui a débuté en 2010 est une page finie, achevée et déjà tournée, le mouvement ne peut être qualifié de révolution, mais de simples protestations éphémères qui n'ont prévalu que par leur effet de contagion et la réaction inadaptée de certains régimes, qui ont exacerbé le potentiel de violence dans leurs rapports avec leurs populations. En adoptant cette deuxième considération, les changements, transformations et mutations connues dans la région ne peuvent être considérés comme le résultat d'une révolution, mais de simples réactions conjoncturelles, situation due en grande partie à :

- Une panique inexplicée de certains régimes qui ont soit versé dans la répression à outrance ou qui ont vite abdicé.
- Des facteurs autres que les soulèvements du "Printemps arabe" dont principalement les interventions étrangères, version chère aux adeptes de la théorie du complot.

Nous serons donc loin de la vague révolutionnaire qui peut générer des transformations structurelles, voire des tendances durables.

L'on peut presque affirmer qu'examinés de près, les mouvements en question ne présentent pas les traits d'une révolution à même de porter des changements en profondeur :

- La plupart de ces mouvements ont été sans doctrines, sans leaders et sans structures organisationnelles. Ce n'est qu'une fois déclenchées que certaines forces organisées, principalement islamistes, en ont pris le contrôle pour en faire des actions insurrectionnelles.
- Si la destitution de certains dirigeants peut vêtir ces mouvements de l'habit révolutionnaire, force est de constater que les leaders destitués ou tués l'avaient été plus par un concours de circonstances que par la force ou l'organisation des insurgés. Ainsi, et à l'exception du président tunisien, aucun de ces mouvements n'a été directement responsable de la destitution ou de la mort des chefs d'Etat qui étaient en place :
  - Le leader libyen est plus victime de l'intervention occidentale que des groupes libyens insurgés ;

- Hosni Moubarak a quitté le pouvoir sous l'insistance, voire en concertation complice avec l'armée, sans l'intervention de laquelle il n'aurait jamais été destitué ;
- Il a fallu tout un dispositif de dialogue et de compromis, parrainés par les pays du Golfe arabe, pour voir Abdallah Salah, alors président du Yémen, quitter le pouvoir ;
- En Syrie, où l'armée et des alliés ont soutenu le régime, le chef de l'Etat a résisté aux soulèvements même dans leurs phases armées, et en dépit de l'action de plusieurs groupes rebelles ;

Ce n'est donc pas en termes de révolution que les faits en question seront traités ici, mais en tant que simples mouvements sociaux d'envergure :

- Amplifiés par les nouveaux moyens de communication ;
- Exacerbés par la réaction mal calculée de certains pouvoirs ;
- Détournés par l'exploitation inappropriée qu'en ont fait des forces internes et étrangères et ;
- Ne présentant pas assez de recul dans le temps ou de cumul d'information pour permettre de qualifier leurs effets de changements structureaux.

Il ne sera donc pas, au niveau sécuritaire qui nous intéresse ici, question de mutations ou de changements structureaux, mais de réactions d'adaptation et de corrections apportées aux mécanismes de sécurité par les régimes en place. Ces réactions et corrections peuvent constituer les signaux faibles ou avant-coureurs de changements profonds dans les concepts sécuritaires en fonction du déroulement futur des événements.

# I. Niveau national : Les limites des anciens mécanismes et structures de la sécurité des régimes

## 1. La fin de l'Invulnérabilité des régimes totalitaires ou policiers

La majorité des Etats qui ont vécu les mouvements de protestation dits du « Printemps arabe » sont des pays où les régimes ne peuvent, du moins dans le sens courant et occidental du terme, être qualifiés de démocratiques. Peu d'entre eux exerçaient dans le cadre démocratique ou affichaient de la sincérité dans leurs démarches d'instauration d'un régime démocratique. Pour plusieurs Etats de la région, la démocratie était :

- Soit un simple slogan exprimé par des rituels et des structures exotériques (élections, référendums, parlements, institutions constitutionnelles juridiques et judiciaires) sans contenu ;
- Soit un processus en éternel recommencement, toujours rompu et repris et qui ne sort d'une période de transition « vers la démocratie » que pour être engagé dans une nouvelle, sous une autre enseigne ;
- Soit une tendance lente prétextant la sage efficacité de la sûreté dans la lenteur afin de s'assurer les bienfaits de l'évolution, tout en évitant les méfaits des révolutions, des ruptures ou des précipitations.

Bon nombre de ces régimes s'appuyaient plus au moins sur la force et la répression pour faire accepter leur conception de la démocratie. Certains parmi eux avaient même conquis la qualité d'invincible et semblaient l'avoir emporté sur toute volonté populaire de changement, à tel point qu'ils devenaient eux-mêmes l'incarnation de leurs Etats respectifs et qu'ils se sont transformés en pouvoir supra constitutionnel. Les constitutions étaient changées ou amendées à chaque fois que le besoin de prolonger la vie politique des leaders l'exigeait :

- En Tunisie, le président, en dépit de sa longévité politique, ambitionnait de faire hériter le pouvoir à sa belle-famille, laquelle s'était déjà érigée en famille ou clan gouvernant ;
- En Syrie, le défunt Hafiz Al Assad avait réussi le défi de la république héréditaire en assurant à son fils la succession à la tête de l'Etat ;

- En Egypte, Le Président Moubarak s'apprêtait à casser le pacte sacro-saint avec les militaires qui donnait à l'armée le monopole du pouvoir et s'était lancé dans une alliance avec le monde des affaires auquel appartenait ses fils, probablement pour faire hériter à l'un d'entre eux le fauteuil présidentiel<sup>516</sup>.
- En Libye, Kadhafi semblait avoir vaincu toute opposition et la passation du pouvoir à son fils était presque assurée.

Le fait de la destitution ou de la mort tragique de ces leaders, qui passaient pour « indéboullonnables » voire immortels, constitue, au-delà d'un sentiment de victoire chez les mouvements sociaux qui les ont fait tomber, un phénomène politico-social important :

Il s'était désormais ouvert une brèche béante dans le mur de la peur qu'inspiraient les mécanismes de répression qu'avaient conçus les régimes concernés. Une forte structure policière ou militaire n'est plus suffisante pour la sauvegarde, le maintien et l'invulnérabilité d'un régime politique. Même le soutien politique de puissances étrangères, qui permettait à certains leaders de se pérenniser au pouvoir sans crainte, s'était avéré vain et sans effet. Des puissances internationales se sont montrées indifférentes au sort qui menaçait leurs protégés et se sont parfois même retournées contre des dirigeants qui passaient pour être leurs alliés.

La notion de « sécurité du régime » demeurait, mais voyait ses anciens mécanismes (répression par l'armée et la police et soutien extérieur) montrer leurs limites. Ces mécanismes avaient pourtant tenu longtemps.

Le fait que la notion de sécurité des régimes n'ait pas totalement disparu informe sur le caractère relatif des changements apportés par la vague appelée « Printemps arabe ».

C'est à partir des faits décrits plus haut que certaines réponses vont être imaginées et conçues par les régimes de la région.

---

516 Pour plus de précisions et de détails, voir : Jean-Noël Ferrié. *La fin d'un modèle autoritaire. Questions internationales*, La Documentation française, 2012, pp.18-25. <Hal-00770952>. Page 4.



## 2. Les milices civiles pour réprimer les oppositions : Les Baltagias بلطجية en Egypte et les Chebbihas شبيحة en Syrie

Qui sont les Baltagias ? Le mot semble une dérivation du turc « Balta » qui signifie « hache ». Les Baltacis en Turquie désignaient des employés du palais qui portaient des haches et coupaient les arbres et les herbes devant le cortège du sultan quand il partait en guerre. Ils participaient même à l'extinction de feux, endossant ainsi le rôle de sapeurs-pompiers. L'adaptation par la langue égyptienne prit un sens péjoratif pour qualifier des voyous porteurs d'objets tranchants pour agresser, voler ou s'imposer en tant que mafieux dans les quartiers.

Le rôle des Baltagias dans la protection du régime de Hosni Moubarak et leur utilisation contre ses opposants ne date pas du « Printemps arabe ». Leur mission avait juste été mise plus au-devant de la scène à cette occasion. Ils étaient utilisés par le régime pour influencer les électeurs, dissuader ses « indésirables » de se présenter aux élections, organiser des contre-manifestations, etc.... Ils étaient même parfois sortis de prison en cas de besoin. Mais toutes ces manipulations étaient organisées de manière occulte et très sporadique

Deux facteurs allaient nécessiter le recours par le régime de Moubarak de manière intense aux Baltagias :

- L'opinion internationale, qui reprochait aux régimes la disproportion entre la violence massive et mortelle utilisée par les forces de police contre les manifestants pacifiques. Le recours aux Baltagias permettait de mettre les victimes parmi les manifestants sur le compte d'affrontements entre franges de la population ;
- Le retrait de plusieurs unités des forces de sécurité devant l'ampleur du mouvement de protestation. Retrait qui imposait le recours à une force de substitution. C'est ainsi que les Baltagias ont été dans plusieurs quartiers du Caire organisés en unités sous la coupe de cadres de la sécurité en civil pour réprimer les manifestants souvent dans le sang.

Ces milices qui n'ont pas pu éviter l'éviction de Moubarak lorsqu'ils étaient désorganisés, ont été après leur structuration à même de participer à la contre-révolution et au retour des militaires au pouvoir avec le maréchal Sissi.

Le régime syrien semblait avoir retenu la leçon de l'intervention et de l'organisation tardive des Baltagias par le régime Egyptien, pour organiser aux premiers jours des protestations syriennes, ces Chebbihas en unités organisées.

Non seulement ils organisaient des contre-manifestations, mais battaient à mort des opposants, faisaient usage d'armes à feu et se mêlaient aux manifestants pour permettre aux forces de police de tirer sur les foules, et accomplissaient d'autres tâches tant pour liquider physiquement les opposants que pour aider le régime à justifier la violence de la répression.

Ces noms de Baltagias et de Chebbihas tirés du quotidien populaire dans les pays arabes ont été utilisés pour désigner des milices à la solde des régimes en place pour contrer, voire réprimer les manifestants. Il fut ainsi au Yémen avec les « Balatejas » بلاتجة et au Soudan avec les « Rabbatas » الرباطة.

Au fait, il se trouvait là une métamorphose du système de sécurité des régimes. Les milices qui n'étaient utilisées que marginalement pour des besoins de basse manipulation ont, tout d'un coup, pris une autre dimension. Elles deviennent des unités qui, tout en gardant leur aspect civil, peuvent être entraînées, armées et organisées pour constituer une force occulte mais efficace pour la défense des régimes<sup>517</sup>.

### 3. L'ordre public et les mouvements sociaux : L'entame d'une nouvelle relation

Le phénomène des protestations et contestation afférente aux doléances sociales, qui est traitée par la sociologie politique sous l'enseigne de mouvements sociaux, sont appréhendés par les autorités sécuritaires sous l'angle de la sauvegarde et du maintien de l'ordre public. C'est ainsi que les pouvoirs sécuritaires surfaient, selon les pays, entre la tolérance et l'interdiction et que la dynamique dans les pays de la région MENA allait plus vers la tolérance que vers l'interdiction, sous la pression de la communauté internationale.

Quelle que soit la réaction des autorités, ces mouvements n'étaient pas considérés comme étant une menace pour les régimes, en dépit des quelques remous qu'ils peuvent créer. Ils étaient perçus comme incapables de mobiliser un nombre important de personnes en raison de la diversité des doléances et de la divergence des revendications des différentes classes sociales.

Les régimes de la région MENA ne se voyaient pas menacés par ses mouvements sociaux même s'ils gardaient une certaine vigilance et usaient

517 « L'armée du peuple » en Syrie, est aujourd'hui composée de cinquante mille hommes environ, issus des minorités chiïtes, ou alaouite. Ces combattants ont été choisis parmi les Comités de défense populaire ou les Chebbihas. Après l'achèvement de leur organisation et de leur formation, le général iranien Mohammad Ali Jaafari, affirmait au cours d'une conférence de presse en septembre 2012, que son allié syrien « n'a pas besoin de soutien extérieur pour préserver la sécurité en Syrie, puisqu'il y a 50 000 hommes qui luttent à ses côtés au sein de l'Armée du peuple ».

sporadiquement de la violence dite légitime, pour les interdire ou les réprimer.

La perception des mouvements sociaux, par les pouvoirs de la région, devait cependant subir une certaine mutation après le « Printemps arabe ». En effet, la majorité des protestations qui ont fait ce « Printemps » avaient débuté comme de simples protestations sociales avant de se transformer en mouvements politiques. Les foules étaient passées des simples demandes d'amélioration des conditions de vie à des exigences de changement de régime avec la fameuse injonction de départ à l'endroit des gouvernants « IRHAL ».

Cette possibilité de passage de la doléance sociale à celle politique va se répercuter sur la notion de sauvegarde de l'ordre public telle que perçue par les régimes de la région et leurs services de sécurité. Un mouvement de protestation sociale est désormais considéré, non seulement comme une atteinte possible à l'ordre public, mais comme une agression potentielle contre les régimes en place. Toute organisation politique ou de la société civile qui aura à appeler à des manifestations dans le cadre des doléances sociales devait désormais compter comme instigateur d'un mouvement qui pourrait aboutir à des velléités de changement du régime en place et était traitée en conséquence.

Plusieurs notions sécuritaires vont désormais s'entremêler. Ordre public, sécurité de l'Etat et stabilité des régimes vont voir tomber les frontières de sens qui les séparaient et les pouvoirs publics vont entretenir l'amalgame, pour finalement imposer plus de restrictions sur les mouvements sociaux relativement tolérés jusqu'aux événements ayant accompagné le « Printemps arabe ».

Cette tendance est cependant modérée par le fait que les pouvoirs en place deviennent plus prudents dans leurs réactions vis-à-vis des mouvements sociaux, notamment par un moindre recours à la violence et un calcul très fin dans les interventions contre les foules. L'excès de violence est considéré dans les nouvelles conceptions de maintien de l'ordre comme un facteur pouvant exacerber les protestations et susceptible de les transformer en des mouvements à objectifs politiques.

## II. Le niveau régional : le complexe de sécurité de la région MENA et la manifestation des puissances régionales

### 1. La Région MENA : Un complexe conflictuel régional

Une région est selon Barry Buzan<sup>518</sup>, qualifiée de « complexe régional de sécurité » lorsque l'interdépendance sécuritaire entre ses membres est telle qu'elle constitue « un ensemble d'unités dont les processus majeurs de sécurisation, désécurisation ou les deux sont si inter-reliés que leurs problématiques de sécurité ne peuvent raisonnablement pas être analysées indépendamment les uns des autres »<sup>519</sup>.

Il en est dérivé un concept dit des « complexes conflictuels régionaux ». Ce concept se réfère à la théorie initiale de l'école de Copenhague et accorde en conséquence une attention particulière aux dynamiques de conflit dans les régions, en adoptant une approche régionale dans leur prévention et résolution<sup>520</sup>.

Pour les deux concepts, la région est une entité territorialement cohérente. Elle est composée d'un groupe d'Etats partageant des frontières communes. Entre les éléments de l'entité s'observent des interactions sécuritaires intenses. Ils s'y appliquent toutes les théories des relations internationales de l'équilibre des puissances aux systèmes d'alliance en passant par la polarité et l'interdépendance.

S'agissant, en ce qui concerne le « Printemps arabe » d'événements conflictuels ayant dans leur majorité touchée la sécurité des pays concernés, dans une région caractérisée par la continuité géographique entre ses territoires et le partage de frontières entre ses Etats ; le théâtre des faits semble une opportunité idéale pour la vérification de la théorie des complexes conflictuels régionaux et son applicabilité à la région MENA. Les développements qui ont

518 Barry Buzan, « People, States, and Fear: The National Security Problem in International Relations », Harvester Wheatsheaf: Hemel Hempstead, 1983. Sa théorie sur la sécurité régionale est connue sous le nom de théorie de l'école de Copenhague.

519

520 Barnett Rubin Senior Fellow et Directeur au Center on International Cooperation à New York University, définit le complexe conflictuel régional comme un « ensemble de conflits transnationaux dont les liens se renforcent mutuellement au sein d'une région donnée, ce qui aboutit à des conflits plus longs et plus difficiles à résoudre ».

suiwi le « Printemps arabe » confirment-ils la région comme un complexe de conflictualité régionale ?

Deux aspects de l'interférence régionale en termes de crises et de conflits sont étudiés par la théorie des complexes conflictuels régionaux :

- Les logiques régionales d'ingérence dans la crise interne (facteurs de Spill-into)
- Les facteurs de débordement régional (facteurs de Spill-over)

### **a. L'ingérence régionale dans la crise interne. Une logique vérifiée dans les conflits ayant suivi le « printemps arabe »**

Les interdépendances entre les Etats d'une région impliquent un comportement de non-indifférence des Etats vis-à-vis des événements qui se déroulent dans les pays voisins, particulièrement lorsque ces événements sont de nature conflictuelle. La proximité géographique, les frontières communes, les relations transfrontières entre populations, les enjeux géopolitiques et la peur de la contagion amènent les Etats voisins de celui qui connaît un conflit interne majeur, à chercher, en fonction de leurs intérêts, soit à se placer en intermédiaire pour résoudre le conflit, soit à soutenir une fraction alliée, pour influencer sur le conflit et s'assurer des intérêts futurs.

Dans le dernier cas, l'intervention est rarement directe. L'Etat ou les Etats qui s'ingèrent dans le conflit optent pour la guerre par procuration. D'autres Etats voisins, ayant des intérêts opposés, soutiendront une autre fraction faisant ainsi compliquer le conflit.

**Cette logique d'ingérence a été clairement observable dans les crises et conflits générés par le « Printemps arabe » :**

- **En Syrie :**

Dès l'éclatement du conflit entre le régime de Bechar Al Assad et les groupes armés nés du soulèvement populaire, deux tendances ont émergé parmi les Etats du Moyen-Orient :

- L'une soutenant l'opposition armée. Elle rassemble en majorité les Etats sunnites en général et ceux du Golfe arabe en particulier. Cette tendance avait à l'échelon régional l'appui de la Turquie et au niveau international celui des pays occidentaux.
- L'autre soutenant le régime et ayant pour noyau dur l'Iran et les milices

chiïtes libanaises. Cette tendance était appuyée par les pays qui s'appelaient

- « Front de refus » du temps de la Guerre froide, notamment l'Irak et l'Algérie et recevait au niveau international le soutien de la Russie et de la Chine.

A souligner, cependant, que cette ingérence régionale était d'autant plus compliquée qu'au sein des Etats soutenant l'opposition sunnite contre le régime, des divergences idéologiques généraient une autre lutte entre partisans de la doctrine Frères Musulmans, soutenus par la Turquie et le Qatar, et les partisans d'un autre salafisme incarné par les autres Etats du Golfe ainsi que par certains pays arabes. L'intervention d'entités non-étatiques (Daech-Jabhat Annousra) avait encore ajouté à l'acuité de la crise :

Il en résultait que le conflit syrien se ramifie en plusieurs autres conflits opposant :

- Le régime aux groupes armés de l'opposition, soutenu par les pays du Golfe et leurs alliés ;
- Le régime aux groupes soutenus par la tendance Frères Musulmans ;
- Le régime à « Daech » et « Jabhat Annousra » ;
- « Daech » à « Jabhat Annousra » ;
- « Daech » aux autres groupes armés syriens et ;
- « Jabhat Annousra » aux autres groupes armés syriens.

- **Au Yémen :**

Dès les mois d'avril et mai 2011, et après les tentatives de règlement de la crise par le président yéménite à un niveau interne, le Conseil de Coopération du Golfe avait entamé son incursion dans le conflit généré au Yémen par le « Printemps arabe », sous l'aspect d'une tentative de médiation soutenue par l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique; médiation acceptée par l'opposition mais contestée par le président yéménite et ses alliés avant d'être finalement adoptée et que des élections anticipées donnent la victoire au seul candidat en lice, l'ancien vice-président Abed Rabbou Hadi, pour un mandat intérimaire de deux ans.

Cette opération qui comptait sans les intérêts iraniens au Yémen n'a pas pu aboutir.

L'Iran qui a pour ambition la consolidation de sa zone d'influence au Moyen-Orient, incarnée par l'idée du « Croissant Chiïte », conçoit ce « croissant » comme allant du Yémen au Liban, en passant par l'Irak et la Syrie et en terminant au Liban. Pour réaliser cette ambition d'ajouter le Yémen à son tableau de chasse, l'Iran a eu recours aux Houthis<sup>521</sup>.

Armés par Téhéran, les Houthis, qui avaient, après le départ de l'ancien Abdallah Salah et l'affaiblissement de l'Etat yéménite, renforcé leur présence militaire à Saada, se lancèrent dans un mouvement insurrectionnel qui leur permet d'occuper la capitale yéménite après la fuite du nouveau président élu et soutenu par les pays du Golfe. Ils s'étaient, pour ce faire, assurés l'appui de l'ancien président Ali Abdallah Salah et les unités militaires qui lui sont restées fidèles.

L'incursion de l'Iran dans le conflit yéménite et les succès enregistrés par leurs protégés, tira la sonnette d'alarme parmi les Etats sunnites du Golfe qui ne pouvaient géopolitiquement admettre une telle hégémonie de leur voisin et ennemi perse.

En mars 2015, l'Arabie saoudite avait mobilisé 150.000 militaires et 10 avions de combat tandis que les Emirats Arabes Unis ont engagé 30 avions de combat, le Bahreïn et le Koweït 15 appareils chacun et le Qatar 10, pour former le noyau d'une coalition arabe contre l'ingérence des perses au Yémen et contrer ce qui est qualifié d'ingérence iranienne dans le monde arabe.

En plus des pays du Golfe, directement concernés, l'opération compte la participation d'Etats alliés de l'Arabie saoudite comme l'Egypte, la Jordanie, le Soudan, le Pakistan et le Maroc. La coalition s'élargit par l'annonce d'une autre coalition dite islamique (lire sunnite) qui s'élargit même à des pays africains sunnites. Elle permet, en dépit du retrait de certains Etats, de faire reculer l'opposition des Houthis et réinstaller le président Abed Rabbou Mansour à Aden, utilisée comme capitale provisoire en attendant la libération de Sanaa.

- **En Libye :**

La fin du régime de Kadhafi a été l'œuvre de puissances étrangères agissant derrière une pseudo révolution. Dans la réalité, les protestataires libyens qui ont envahi la rue en 2011 n'avaient aucun moyen de venir à bout du dictateur.

---

521 Les Houthis appartiennent à la communauté Zaïdite, une confession proche du chiïsme. Ils tirent leur nom de leur guide spirituel, Badr Eddine Al-Houthi. Les Zaïdites sont concentrés dans les montagnes du Nord-ouest du pays, à la frontière de l'Arabie saoudite, et représentent environ un tiers de la population yéménite, majoritairement sunnite.

L'Iran use de la proximité confessionnelle et du conflit opposant depuis les années 2000 cette fraction au pouvoir yéménite pour en faire un proxy de la guerre que Téhéran livre au monde sunnite.

Contrairement aux cas syrien et yéménite, l'intervention des voisins fut moins apparente durant les premiers jours du conflit. Les voisins immédiats étaient encore occupés par les remous de leurs propres événements (Égypte et Tunisie) alors que les lointains étaient en attente des développements pour prendre leurs décisions (pays du Golfe).

Cette situation ne tardera pas à changer. Si cette fois l'Iran et le chiisme sont loin de leur zone d'influence, ce sont les sunnites qui vont chacun intervenir d'un côté (le clan de l'Ouest, avec les milices islamistes, ou le clan de l'Est, avec des tendances plus laïcistes). C'est ainsi que des pays, comme la Turquie, s'alignent sur les positions de Tripoli et la milice de Misrata favorable à la doctrine des Frères Musulmans, et que l'Égypte et les Emirats Arabes Unis soutiennent le Général Haftar, allergique aux doctrines islamistes.

C'est à partir de cette situation que tous les efforts déployés aujourd'hui pour trouver un terrain d'entente entre les différentes factions libyennes se heurtent au campement de chaque camp sur ses positions du fait qu'il est soutenu de l'extérieur par des puissances régionales qui défendent leurs intérêts dans la région.

L'ensemble de ces cas illustre la logique de l'ingérence régionale dans les conflits internes et confirme les facteurs de Spill into entre États de la région. La majeure partie de ces conflits voient l'intervention des voisins dans les affaires internes des États les plus éprouvés par les événements, renforçant l'idée du complexe conflictuel régional que constitue la région MENA.

### **b. Les facteurs de débordement régional : Contrairement à l'histoire, la contagion est partie de l'Ouest vers l'Est**

Quelques faits afférents à l'extension du mouvement observés lors des événements du « Printemps arabe » méritent qu'on s'y arrête, tant leur analyse rend compte des interrelations entre les pays de la région MENA :

- Généralement, l'histoire nous a appris que c'est surtout de l'Est vers l'Ouest que les courants de pensée se déplaçaient. Qu'il s'agisse de l'Islam, du panarabisme du salafisme réformiste ou encore de la doctrine djihadiste, l'Ouest ne faisait que consommer les produits de l'Est. A l'encontre de cette règle établie, le « Printemps arabe » débute à l'Ouest (Tunisie) pour se propager vers l'est (Égypte, Libye, Syrie, Yémen et Bahreïn). Cependant, et au-delà de ce renversement de tendance de la direction des vents, l'effet de contagion implique lui-même une deuxième observation ;
- Est- ce la seule proximité géographique et le partage de frontières



communes qui a facilité la contagion ou est-ce que d'autres facteurs sont-ils intervenus ? Plusieurs analyses s'accordent sur le rôle primordial joué par les réseaux sociaux dans la transmission des feux de l'action d'un pays arabe à l'autre. Ce facteur faculté de la communication et de la propagation de l'information ne peut donc être nié comme véhicule ayant permis la diffusion du mouvement du « Printemps arabe ». Mais dans ce cas, pourquoi le mouvement s'est-il limité aux seuls Etats de la région MENA alors que les réseaux sociaux permettent une diffusion sur toute la planète ? La réponse ne peut résider que dans le fait que ces pays recelaient des conditions identiques quant aux procédés de gouvernance et au « Ras-le-bol » que ressentaient les populations dans plusieurs de ces pays.

Pour le sujet qui nous concerne, et au-delà des formes, des véhicules et des causes de la propagation, nous retiendrons que les facteurs de Spill over ou de débordement régional qui caractérisent les complexes conflictuels régionaux, se trouvent vérifiés dans le cas du « Printemps arabe », introduisant une idée qui ne trouvait pas beaucoup de preneurs, à savoir que :

La région MENA est un véritable complexe de sécurité régionale dans la mesure où les données sécuritaires, telles que celles relatives au « Printemps arabe », doivent être étudiées dans le cas de l'ensemble des pays qui la composent

La région MENA est un complexe conflictuel de sécurité, dans la mesure où les crises sécuritaires qui s'y déroulent ne peuvent échapper, ni aux facteurs de Spill into, par interventions des voisinages dans les crises internes, ni aux facteurs de Spill over, par propagation de la crise sécuritaire du pays qui en est touché vers les voisinages.

L'étanchéité que certains Etats croyaient assurer à la sécurité de leurs régimes devient un mythe, du fait que l'interdépendance sécuritaire et les intérêts géopolitiques poussaient les Etats de la proximité à intervenir et, également, en raison de la disponibilité de véhicules pour la transmission des faits et de l'identité des causes menant aux mouvements de protestation, le tout facilité par la proximité géographique.

## 2. L'émergence de puissances militaires régionales

Avant le « Printemps arabe », il ne se dégageait dans la région MENA aucune puissance militaire étrangère, capable de se projeter en dehors de ses frontières pour y mener des opérations militaires. Les seules manifestations de puissance militaire se limitaient aux :

- Attaques israéliennes contre le Hizbollah, au sud du Liban, ou contre

le Hamas, dans la Bande de Gaza. La puissance militaire israélienne se manifestait également, à travers les raids aériens menés contre le territoire syrien, pour intercepter et détruire des convois d'armes qui transitaient par ce pays pour être livrés au Hizbollah libanais. Ce genre de raids a touché également le Soudan par où l'Iran tentait parfois de faire transiter les armes vers le Hamas ou le Hizbollah.

- Actions de provocation des unités maritimes iraniennes dans le Golfe arabo-persique et des manœuvres militaires conduites par Téhéran à l'intérieur de son territoire. Le show iranien de la force tournait également autour du programme nucléaire et des essais de tir de missile moyenne portée dans le cadre d'un programme de développement balistique.

Pour le reste des pays de la région, il n'apparaissait de leurs capacités militaires que les informations qu'ils voulaient bien communiquer au sujet de leurs budgets militaires ou les quelques commandes d'armements qu'ils passaient auprès des autres puissances étrangères. L'armée égyptienne se distinguait plus par son implication dans l'économie nationale égyptienne que par des faits d'armes à l'étranger. En bref, hormis Israël, il ne sortait du lot des pays du Moyen-Orient aucun pays aux capacités militaires capables de le faire projeter en dehors de ses frontières.

Les événements ayant accompagné et suivi le « Printemps arabe » vont être pour certains pays de la région l'occasion de tester leurs capacités d'influence militaire dans leurs voisinages :

### **a. L'Iran : Le véhicule confessionnel et la force de mobilisation des milices**

Le corps des Gardiens de la Révolution islamique (CGRI, également connus sous le nom de « Pasdarans ») est l'unité spécialisée des interventions militaires iraniennes à l'extérieur des frontières du pays. La mort du brigadier-général iranien Hamid Taghavi, en Irak, à la fin du mois de décembre 2014, met l'accent sur l'importante implication de l'Iran dans le territoire de son voisin arabe. L'incursion iranienne en Irak date, certes, de bien avant le « Printemps arabe », mais ce n'est qu'en 2014 que les interventions des « Pasdarans » dans ce pays commencèrent à se faire en plein jour sous prétexte de lutte contre « l'Etat islamique ». Aujourd'hui, cette intervention a pris des formes plus apparentes voire même officielles et institutionnalisées, avec la mise sur pied et l'organisation du « Hachd Acchaabi », des milices paramilitaires formées de volontaires irakiens chiïtes mais commandées, entraînées, armées et conseillées par les généraux du Corps des Gardiens de la révolution Iranienne. Le Général Kacem Soulaymani, commandant de ces forces, est signalé comme ayant à

plusieurs reprises participé à des réunions du gouvernement irakien consacrées aux questions militaires.

En Syrie, la participation iranienne à la lutte contre les opposants au régime de Bechar Al Assad est tellement intense qu'elle donnait l'impression, avant l'intervention russe, que c'est l'Iran qui est le maître du jeu en Syrie. Là aussi, en plus de l'implication directe des "Pasdarans", l'Iran s'appuie en grande partie sur des milices chiïtes avec leur tête le Hizbollah et particulièrement les unités d'élite de cette organisation, plus connues sous l'enseigne « Hizbollah An Noujabaa ». D'autres milices chiïtes, issues d'autres pays, participent à la guerre en Syrie sous commandement iranien, notamment les Fatimiyoun et les brigades Abou Al Fadel El Abbas.

Les "Pasdarans" sont également présents au Yémen où ils encadrent les milices Zaïdites Houthis dans leur guerre contre la coalition arabe conduite par l'Arabie saoudite.

Les interventions iraniennes tous azimuts dans la région, intensifiées depuis 2012 font émerger l'Iran comme une puissance militaire dans la région, notamment autour de son ambition de s'appropriier son espace d'influence plus connu comme « Croissant chiïte ».

## **b. La Turquie : L'incursion en Syrie et la position grand écart**

Les interventions des forces militaires turques en dehors des frontières de leur pays datent d'avant le « Printemps arabe ». Elles étaient cependant limitées à des incursions en territoire irakien pour poursuivre ou attaquer des unités du PKK kurde avec l'assentiment et, parfois la tolérance des autorités irakiennes.

L'éclatement de la guerre civile en Syrie a mis au grand jour les intérêts turcs dans ce pays et posait la question de savoir si la Turquie disposait des capacités militaires lui permettant de défendre ses intérêts au prix d'une intervention militaire.

Sur le papier, la Turquie, pays membre de l'OTAN, comptait comme une puissance régionale. Cependant, le pays s'est montré trop hésitant quant à une ingérence militaire franche sur le territoire de son voisin. L'action militaire était limitée à l'aide secrètement fournie aux unités de l'Armée Syrienne Libre et à la tolérance de passage de combattants étrangers qui s'infiltraient en Syrie à travers la frontière du pays avec la Turquie. La démonstration de force d'Ankara ne se fera que lorsqu'en 2015 ses forces aériennes abattirent près de la frontière avec la Syrie, un chasseur russe qui s'y était aventuré.

Cet incident mettra la Turquie à rude épreuve :

- D'une part, les alliés de l'OTAN ne montrèrent pas le degré de solidarité voulu par la Turquie ;
- D'autre part, la Russie s'était montrée très menaçante en dépit d'une réaction qui s'est limitée aux sanctions politico-économiques.

Cette affaire avait montré les limites de la puissance militaire turque. En Sans l'appui de l'OTAN, le pays ne pouvait se projeter dans des actions armées en dehors de son territoire. D'autant plus que les conditions de la politique intérieure ne s'apprêtaient pas à de telles actions.

Lâchée par l'OTAN et les Occidentaux, la Turquie tente et réussit sa réconciliation avec la Russie. Cette réconciliation lui permet de retrouver des allures de puissance militaire régionale notamment par une intervention aux côtés de l'Armée Syrienne Libre contre Daech dans la ville d'Al Bab.

La Turquie reste cependant victime de la position de grand écart que lui impose sa politique d'un-pied-à-l'Est-et-un-pied-à-l'Ouest. Cette vulnérabilité de la Turquie est l'une des révélations des événements ayant suivi le « Printemps arabe ».

### **c. L'Arabie saoudite : Conduire une alliance arabe ou sunnite**

L'Arabie saoudite a toujours manifesté l'ambition de conduire le monde arabo-musulman. Les actions menées dans les domaines culturel, économique et politique avaient connu des fortunes variées ; mais dans le domaine militaire le pays restait dépendant des parapluies occidentaux, en général, et américains, en particulier.

Le climat sécuritaire qui règne dans la région depuis 2011 va cependant donner à l'Arabie saoudite l'occasion de tenter de s'affirmer en tant que puissance militaire régionale :

- En plein « Printemps arabe » Bahreïni, les troupes saoudiennes interviennent au Bahreïn pour réprimer les manifestants chiïtes.
- Après la prise de Sanaa, au Yémen, par les milices pro chiïtes Houthis, l'Arabie saoudite prend la tête d'une coalition arabe pour combattre ces milices ; coalition qui s'étendra ensuite aux pays musulmans (lire sunnites).

L'Arabie saoudite paraîtra dès lors comme une puissance militaire régionale dont l'ambition s'étend au-delà du Moyen-Orient pour chercher le leadership

du monde musulman.

L'intervention au Yémen ayant conduit au recul des milices Houthis, l'Arabie saoudite compte sur ce succès pour s'imposer en tant que contrepoids à l'influence iranienne dans la région en dépit de la dégradation qu'ont connue les relations entre le Royaume saoudien et les Etats-Unis d'Amérique sous l'administration Obama.

L'émergence de l'Arabie saoudite dans le domaine militaire ne semble pas s'adosser à des capacités nationales propres, mais sur son aptitude à rassembler le monde musulman, et particulièrement sunnite, pour constituer une puissance arabo-musulmane. Cette ambition ne semble pas parfaitement en orbite au vu du comportement de plusieurs pays dont la participation aux coalitions montées par l'Arabie saoudite relève du simple effet d'annonce.

### III. Le niveau international : La Russie avance, l'Occident recule

Les événements du « Printemps arabe » interviennent au moment où les anciennes puissances mondiales connaissent des situations et des positionnements différents en fonction de leurs réactions à la fin du monde bipolaire. Généralement, les faits du « Printemps arabe » n'ont fait que confirmer ou renforcer des tendances déjà entamées après la chute du mur de Berlin.

#### 1. Les USA : Après les menées guerrières de Bush, les attermoissements et les hésitations de l'administration Obama

Au lendemain de la chute du mur de Berlin, les USA qui étaient considérés comme la seule puissance du monde, s'étaient rendus compte après le 11 septembre 2001, de leur vulnérabilité face aux nouvelles menaces. Leurs tentatives de reprendre la main par la conduite des coalitions internationales contre l'Afghanistan et l'Irak ont plongé le pays dans une sorte de « War fatigue », tout en soulignant l'impuissance de la machine de guerre classique contre les menaces nouvelles qui s'inscrivent, de par la nature des organisations qui les mènent, dans le cadre de conflits asymétriques où l'ennemi ne peut être anéanti ni soumis et où, par conséquent, aucune victoire n'est plus possible. L'administration Obama qui ne voulait plus continuer sur les menées guerrières de l'équipe Bush, ne trouvait en même temps pas de manière nouvelle de

conserver sa place de leader du monde sans pour autant tremper dans des guerres interminables.

Lors du « Printemps arabe », cette hésitation n'a pas manqué de se manifester poussant les USA, à la fin, à abandonner certains régimes à leurs sorts, alors qu'ils les défendaient âprement quelques mois auparavant.

Certaines orientations et principes de la nouvelle administration, tel le concept de conduite par l'arrière « lead by behind » ou de la « patience stratégique » ne furent qu'illustrer l'hésitation des Américains et la difficulté de définir pour leurs politiques étrangères des stratégies durables dans un monde truffé d'incertitudes. Cette hésitation s'est fait clairement sentir dans le dossier syrien (conséquence du « Printemps arabe » où, après de multiples gesticulations et tergiversations, l'administration Obama s'est résignée à abandonner la gestion de la question à la Russie. L'isolationnisme prôné par la politique du nouveau président Trump ne clarifiera pas les futurs positionnements internationaux des Américains, notamment en termes de régulation des relations internationales.

## 2. La Russie de Poutine, héritière politique de l'Union soviétique, retourne aux devants de la scène internationale<sup>522</sup>

La Russie post-soviétique avait connu des déboires politiques et économiques qui ont poussé l'Occident, Etats-Unis d'Amérique, en tête, à se fixer sur l'idée que Moscou n'est désormais plus qu'une puissance régionale sans envergure. La Russie fut ainsi sous-estimée, reléguée au second rang des puissances régionales voire humiliée et écartée des grandes décisions qui concernent le monde.

La Russie semblait hostile aux mouvements du « Printemps arabe » dès leur déclenchement. Elle était hostile à tout changement par la force même si elle émane du peuple et de la rue et non des militaires. Elle va cependant user de patience et ne pas trop s'opposer aux manœuvres occidentales qui ont abouti à la mort du dictateur libyen.

Ce sort réservé au dictateur libyen servira de leçon aux Russes qui agiront différemment sur le dossier syrien. Dans la crise de la Syrie, la Russie s'est graduellement montrée une puissance internationale entière :

<sup>522</sup> Voir pour plus d'informations, Le monde en 2035 vu par la CIA ; Le paradoxe du progrès Collectif, préface de Adrien Jaumes ; Equateurs document, Janvier 2017, page 175.

- La Russie s'est d'abord arrogée le statut de puissance politique, notamment en s'opposant par son veto (dont elle a usé abusivement) contre toute résolution condamnant le président syrien ou autorisant une intervention militaire internationale contre son régime.
- La Russie s'est ensuite érigée en puissance diplomatique, en gérant intelligemment les menaces américaines d'intervention contre le président Bechar si celui-ci dépasse « les lignes rouges » tracées par le président Obama.
- La Russie s'est finalement imposée en puissance militaire internationale, en intervenant directement dans le conflit syrien aux côtés des troupes du régime.

La crise syrienne, générée par le « Printemps arabe » a été une occasion pour le come-back russe sur la scène internationale en tant que puissance mondiale. Elle a fructueusement usé de sa position politique, de son efficacité diplomatique, de sa puissance militaire pour exploiter le recul américain et forcer sa reconnaissance, par le monde, comme puissance internationale agissante.

### 3. L'Europe de la sécurité : Elle ne s'est pas exprimée jusqu'à aujourd'hui, se taira-t-elle à jamais ?

L'Europe n'eut que des réactions timides face au « Printemps arabe ». L'une des premières réactions européennes (la proposition française au régime de Benali pour l'aider à réprimer l'opposition et les manifestants tunisiens) ne fit que couvrir ses auteurs de ridicule.

L'Europe militaire va s'exprimer également dans le cas du « Printemps libyen ». Cette fois, le principe américain de conduite par l'arrière « lead by behind » sera mis à exécution. Au-devant de la scène se dressaient deux puissances européennes, La France et la Grande-Bretagne mais derrière elle la puissance américaine fournissait la logistique, le renseignement et la force balistique.

Dans la crise syrienne, les Européens affichèrent des positions proches de celles des Américains. Ils ont montré beaucoup de zèle lorsque les Américains semblaient fermes vis-à-vis du régime syrien et des Russes et plus conciliants lorsque les Américains avaient semblé laisser aux Russes le soin de gérer le conflit.

Les crises générées dans la région MENA par le « Printemps arabe » ont confirmé certains aspects de la faiblesse de l'Union Européenne :

L'absence d'une Europe de la sécurité : L'Europe reste dépendante dans ce domaine de l'OTAN et des Etats-Unis d'Amérique. En effet, après la chute du mur de Berlin, les pays européens avaient quasiment tous entamé des réductions de leurs budgets militaires, croyant que la fin de la Guerre froide signifiait la fin des menaces. Ce n'est qu'après les crises générées par le « Printemps arabe » que l'Union Européenne a opéré une première révision de sa Politique européenne de voisinage en 2011, puis une deuxième en 2015. Dans la même veine, l'Union Européenne a élaboré en 2016 une stratégie européenne globale. Cependant, l'appel à l'augmentation des budgets militaires des pays européens (à hauteur de 2% du PIB) ne semble pas encore trouver écho chez plusieurs pays européens.

Les menaces à la sécurité européenne ne sont pas perçues sous le même angle ni avec la même acuité. Ces divergences ont jailli clairement à l'occasion de la crise migratoire. Ce qui était considéré comme une menace à la sécurité, par les uns, était appréhendé sous une enseigne humaine et politique, par les autres. Ainsi, aucune solidarité agissante n'a pu ressortir dans le comportement entre pays européens.

Sur le dossier de la sécurité, s'est très peu exprimé dans les années qui suivirent le « Printemps arabe » et se trouve en retard par rapport aux événements, surtout si la nouvelle administration américaine met à exécution ses tendances isolationnistes. L'Europe devra s'exprimer promptement sinon elle sera obligée de se taire à jamais.

En conclusion, il serait difficile de reconnaître comme changements structurels, certaines orientations prises dans le domaine de la sécurité par les pays et les régions affectés par le « Printemps arabe » :

- Si, aujourd'hui, des mesures peuvent être considérées comme des signes avant-coureurs de changements structurels futurs, les vraies mutations des aspects sécuritaires restent dépendantes, au moins, des issues des crises actuelles (Syrie, Libye, Yémen).
- L'émergence de puissances régionales de sécurité peut se lire à travers les réactions à la situation générée par le « Printemps arabe », de l'Iran, de la Turquie et de l'Arabie Saoudite ; mais là également ; leur véritable émergence ne peut être pesée qu'à l'aune des succès ou des échecs qu'ils enregistreront à l'issue des crises précitées<sup>523</sup>.
- Plusieurs amorces de changement dans les secteurs de la sécurité et de la défense avaient eu lieu à l'occasion de la chute du mur de Berlin et des

523 Idem note de bas de page N°8



attentats du 11 Septembre. Le « Printemps arabe n'a fait que confirmer ces tendances ou les renforcer.

En tirant ces trois conclusions il serait tentant de croire que le « Printemps arabe » fait partie d'une chaîne de changements amorcés depuis la fin de la Guerre froide et que toutes les transformations qui l'ont suivi, dans le domaine de la sécurité, et peut-être dans d'autres, ne peuvent s'inscrire que dans les mutations qui secouent le monde depuis la chute du mur de Berlin.

## Bibliographie

Sihem Djebbi, “ Les complexes régionaux de sécurité” Fiche de l’Irsem n° 5, mai 2010, <http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74>

Les mondes chiites et l’Iran, Sabrina Mervin ; KARTHALA Editions, 2007

Géopolitique de l’Afrique et du Moyen-Orient 4e édition actualisée et enrichie ; par P. Dugot, J.-M. Henriot, G. Loison, et G. Mutin ; sous la direction de R. Pourtier ; Collection : Nouveaux continents, juin 2014

Le monde en 2035 vu par la CIA ; Le paradoxe du progrès Collectif, préface de Adrien Jaulmes ; Equateurs document, Janvier 2017 .

---

# Chapitre 12

## Du mouvement social arabe

---

Mohamed Haddy, Professeur, Institut National d'Aménagement et  
d'Urbanisme, Rabat

---

### Introduction

**I**l est une réalité, aujourd'hui, que tout conflit passe par sa mise en image, comme c'est le cas dans la région arabe ; sachant que l'image du conflit, de ses victimes et de ses atrocités, ne reflète pas le risque, du fait du décalage entre les temporalités. Aussi, doit-on veiller à ce que la médiatisation des phénomènes qui traversent la région sert à renforcer l'image du droit et de la justice, pour restructurer les rapports au pouvoir.

Il s'agit, donc, d'explorer ce qui est derrière le rideau épais de l'image, de l'actualité, de l'urgence et du spectaculaire, tout comme il s'agit de contenir l'inflation visuelle qui, très souvent, détourne l'attention des enjeux réels de la vie en société.

En effet, il faut se saisir de nouveau de ce puissant outil/pouvoir médiatique, ô combien éclairant, bien que manipulateur. Il a pour effet la reconfiguration des hiérarchies, le repositionnement des acteurs de la société, le renouvellement des stratégies politiques et juridiques, dont les décideurs les plus avertis ne perçoivent encore que les fragments approximatifs d'un kaléidoscope qui refuse, toujours, de livrer sa réalité profonde et dont les enjeux expliquent la gravité des insécurités dans la région arabe.

## I. Essai d'intellection du mouvement social

Les événements qui ont traversé – et qui traversent encore le monde arabe-, dits « Printemps arabe », ne sont que la répétition et la continuation de mouvements qu'a connu le monde depuis 1848<sup>524</sup> et qui s'inscrivent dans la quête de la liberté, avec notamment la révolte anglaise, dite de Berkeley de 1964<sup>525</sup> et leurs nombreux porte-voix, tel Herbert Marcuse et son « homme unidimensionnel ». S'en suivirent les révoltes de mai 1968 qui se sont étendues partout dans le monde, avec leurs revendications de libération plurielle, à l'exemple du slogan « il est interdit d'interdire ».

Des turbulences méandreuses traversent et secouent les sociétés arabes, concrétisées par un activisme social, exprimé au travers des « printemps arabes ». Cependant, lorsqu'on l'investigue de près, il est loin des mouvements révolutionnaires classiques. Il s'agit, plutôt, de grognes d'indignés, d'excédés qui réclament la réappropriation des champs politiques, sociaux et culturels.

Pour la première fois, depuis l'ère des combats pour les indépendances, les composantes des sociétés des pays arabes osent protester contre les politiques en place ; et cela a préfiguré de nouvelles configurations sociétales, sans pour autant qu'on arrive, pour l'instant, à les déchiffrer du fait de l'hétérogénéité des composantes de cet activisme, des enjeux et, surtout, de l'opacité qui masque les objectifs des véritables instigateurs, à la fois endogènes et exogènes.

Loin de tout purisme révolutionnaire classique, le « Printemps arabe » qui a éclo à la fin de 2010 a été soutenu, voire instigué, par l'Occident, ayant pour rôle de constituer une alternative à la « chevauchée islamique ». Certes, les mouvements du « Printemps arabe » par des slogans forts tels la liberté, des élections libres, la démocratie... se sont fait partout entendre, mais ils ont eu du mal à fédérer durablement les populations et à proposer des institutions viables ; et là où ils sont passés, il n'y est resté que désordre, meurtres, carnages et désétatisations.

Partout dans le monde arabe, des jeunes, des universitaires, des travailleurs, des pères, des mères de famille, des retraité(e) s, avec l'envie de se remémorer

524 Le Printemps des peuples ou Printemps des révolutions est un ensemble de révoltes qu'a connu l'Europe. Lesquelles, bien que réprimées, ont souvent été déterminantes pour l'évolution des pays concernés, notamment en Allemagne qui, en dépit de l'échec du Traité de Francfort, s'est mise sur la voie de l'unification qui se réalise en 1871.

525 Les fameux troubles survenus sur le campus de l'université de Californie à Berkeley à l'automne 1964, suivis l'été d'après, en août 1965, par la révolte du ghetto afro-américain de Watts, marquent généralement, dans la conception classique de l'histoire contemporaine des États-Unis d'Amérique, le début d'une intense période de contestation, trouvant son apogée avec l'opposition à la guerre du Vietnam et qui donne sa dimension spécifique et conflictuelle dans la décennie soixante du siècle dernier. Cette parenthèse révoltée, entre les années 1950 consensuelles et les années 1970 dépressives, trouve son origine en Californie qui prend alors une dimension unique dans le pays.

les temps des grandes causes, quelques citoyens à haut esprit civique et mus par de nobles idées politiques, ont relayé des mots d'ordre diversement exprimés. Cet ensemble hétérogène a témoigné d'un nouveau « nous » ; un « nous » multiple et fragmentaire qui s'est exprimé au travers de répertoires d'actions inédites. Un « nous » qui a regroupé des gens de tous bords qui n'ont, presque, rien en commun, si ce n'est le désir de faire réagir la rue – à l'origine de toute souveraineté et de toute légitimité face à des décideurs qu'ils croient ne plus les représenter.

Il est, donc, plus question de dénonciations de malaises, de mise en évidence de défaillances et de mal fonctionnement des institutions ; Il est plus question de mise en exergue de l'absence de réalisme et d'honnêteté dans les pratiques que de remise en cause des systèmes politiques et sociaux. Il est plus question d'une volonté de montrer à quel point le capital confiance « population/pouvoir » a été érodé et entamé. En fait, l'objectif est la quête d'une démocratie qui a besoin d'être adjectivée, mais qui est souvent, voire toujours, susceptible d'être instrumentalisée par des lobbies ténébreux et enténébrés.

Par ailleurs, les chaos de l'Irak, de la Tunisie, de la Syrie, du Yémen, de la Libye... et leurs lots de violences cauchemardesques ne sont que des reproductions révisées de ce qui se passait hier en Afrique et dans la région arabe, sous le règne des puissances classiques (France, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne). Le système dominant pensant qu'un tel degré d'instabilité contrôlé et entretenu dans le monde arabe permettrait d'étancher le ressentiment des masses à son égard et participerait à diluer le prétendu anti-occidentalisme et, à cet effet, s'évertue à vouloir reproduire par la force, dans toute la région, de pâles copies de sa démocratie.

En effet, la rue, politiquement plurielle et socialement diversifiée, revendique le passage d'un système jugé inique dont le seul objectif est l'économisme où les populations ne sont que les otages de réseaux occultes. Cette rue se veut être l'espace de vie de citoyens qui ne veulent pas être soumis à des calculs politiques approximatifs et promouvoir une société engageante et fédérée, pour le dire trivialement la rue voudrait démocratiser la démocratie.

L'objectif n'était autre que de régénérer le débat public, de se le réapproprier pour comprendre et agir sur les césures qui disloquent les sociétés. Ces mouvements reprochent aux décideurs des comportements plombés par des calculs électoralistes controuvés ; lesquels décideurs associent démagogiquement la démocratie au conformisme et au pacifisme, sachant que de tels comportements ne sont que le prélude d'un futur, pour le moins approximatif et inquiétant.

## II. Le pourquoi du mouvement social

L'essence d'une nation est que tous les membres de la société aient beaucoup de choses en commun et que tous aient bien des choses à partager : la nation devenant, ainsi, le résultat historique engendré par des faits convergents ; sachant qu'on est, souvent, unifié par ses défaites et démolé par ses victoires ou prétendues telles.

Pour la stabilité, et pour mieux asseoir une société fédérante et implicative ;, aussi est-il impératif d'investiguer les espaces occultés par les systèmes politiques. En effet, ces évacuations n'ont que trop duré et après des décennies d'abaissement des citoyens, ces mouvements nourrissent l'espoir de régénérer le respect des droits et libertés ; sachant que ceux qui ont la charge de garantir ces fondamentaux ont, souvent, été surpris en flagrant délit de complaisance et s'en sont, depuis longtemps, détournés du bien-être de ceux qui les ont mis au pouvoir.

Certes, quand on s'arrête sur ce qui traverse la région arabe, les analystes ne peuvent avancer que des approximations stratégiques, tant les mouvements sociaux paraissent syncopés. Et même en se réinscrivant dans le temps long, il est si difficile, actuellement, d'avancer plus que des hypothèses tant cet activisme reste kaléidoscopique.

## III. Qu'en est-il du mouvement social arabe ?

L'aventurisme intéressé de la quasi-totalité des décideurs de la région arabe, le spectre de l'embrasement régional, ainsi que les risques de fractures déjà en pleine crispation politique et transe identitaires, plongent cet espace dans le vortex d'une interminable entreprise insurrectionnelle. En effet, cette région est engorgée d'objectifs moraux irréalistes qui foisonnent « dans un mélange tragi-comique de rhétorique malrucienne<sup>526</sup> déboutonnée<sup>527</sup> ». Ces handicaps mêmes ouvrent la porte à des extrémismes paroxystiques qui sont financés et armés, à l'aveugle, par des sources difficilement traçables.

Par ailleurs, en réaction à ces dépassements, des mouvements extrémistes prospèrent et la propagande de leurs idées est facilitée par l'homogénéisation des modes de vie et de consommation ainsi que par les bouleversements sociaux provoqués par une globalisation socio-économique dont sont victimes de larges pans de la population qui trouvent refuge dans l'invocation de valeurs extrêmes.

526 Relative à l'aventurisme d'André Malraux

527 Olivier Zajec : Une décennie d'errements stratégiques, au Mali, l'insupportable refrain de la guerre au terrorisme, Le Monde Diplomatique, N° 707 février 2013

Dans ce contexte, les Etats, pour ne pas être rattrapés et happés par des mouvements destructeurs, se saisissent, aussi, du religieux, le mettant au service de leur politique de puissance et d'expansion, tout en sachant que l'instrumentalisation du religieux est vieille comme le monde. On assiste, ainsi, à la montée en puissance de prétentions de certains pouvoirs à se faire les interprètes de religions « transnationalisées ». Le tout, dans une transe confuse où se mêlent pacifisme par impuissance et idéalisme violent par inconscience.

Dès 2007-2008 le soutien occidental aux mouvements sociaux contestataires du monde arabe a été d'abord logistique, avec des formations à l'outil internet pour des blogueurs dont la mission était d'attiser le feu des grognes et des révoltes et dont l'objectif est d'abattre les systèmes en place en reproduisant l'expérience testée dans l'ex Europe de l'Est, particulièrement pour ce qui était appelé la « Révolution serbe », la « Révolution orange en Ukraine », ou encore la « Révolution des roses en Géorgie ». Des spécialistes occidentaux donnaient leur soutien, notamment le politologue étasunien, « devin et gourou » du dit « Printemps arabe », Gene Sharp<sup>528</sup>.

Ces « génies » aspirent renverser les pouvoirs dans le monde arabe, par divers moyens tels que la propagation d'images mettant en scène des stimulants sociologiques, tels le sensationnalisme d'actes dramatiques, la libération de la femme, le drapeau comme icône de liberté, des slogans attractifs et passionnels, tels « Dégage » scandés par des étudiants branchés de quartiers huppés se jouant de la vie de peuples à la manière de films d'action hollywoodiens et par des « laissés pour compte » incendiant des biens d'autrui et détruisant des véhicules pour jouer à la guerre.

Depuis, les révoltes se sont succédées dans les grandes villes du sud de la Méditerranée, tels des feuilletons à jamais finis. Et à chaque fois, les médias les controuvent et les parent de l'habit du combat pour la démocratie et la liberté, pour les vendre à des opinions publiques en mal de sensations fortes et de cause mobilisatrices. Ces illusions sont présentées comme des fictions où les humbles chassent les bandits, où les héros et les martyrs prennent toujours le dessus sur les tyrans, avec un « happy end » servi en dessert, celui du mirage d'un éden démocratique qui s'éloigne à chaque fois qu'on croit s'en saisir et qu'on célèbre mais qu'on ne voit jamais poindre.

Le sud de la Méditerranée subit une longue guerre à la fois manifeste et larvée. Les spasmes qui traversent et transpercent toute la région font que les terreurs et les peurs qu'elle vit se répercutent d'une manière ou d'une autre sur

---

528 Gene Sharp est un politologue anticommuniste américain connu pour ses nombreux écrits sur la lutte non-violente. Il a été exagérément surnommé le « Machiavel de la non-violence » ou le « Clausewitz de la guerre non-violente ».

les pays d'en face, sachant que l'espace méditerranéen constitue en permanence un espace de mouvance de migrants et de trafiquants de tous genres, avec tous les lots de violences qu'ils essaient.

Dans toute la région, ces mouvements dits « Printemps arabe » ont été vite dépassés, désorganisés, éventrés réprimés ou récupérés ; et l'euphorie d'un temps exagérément magnifié- s'est vite transformée en paralysie. Les forces en présence (politiques, militaires, religieuses...) se révèlent plus puissantes et mieux organisées que les éléments qui revendiquent un changement épidermique et approximatif. Certes, rassembler des gens de tous bords sur les places publiques est exaltant ; certes braver la puissance des pouvoirs peut apparaître héroïque, mais construire de nouvelles institutions sans aucune expérience ou leadership relève tout simplement de l'impossible : ne vaut-il pas mieux opter pour un mélange de réalisme et de sagesse, pour pallier les atrocités qui se démultiplient depuis ?

## IV. Mouvement social et référents culturels

Lorsque les référents socioculturels sont exaspérés, l'individu se claquemure dans une culture exclusiviste et s'enferme dans des conventicules ; mais si l'homme est un être d'altérité, raisonnable et moral, il est aussi un être de l'absurdité et du crime. En effet, la culture est, à la fois une âme et un principe spirituel couvrant le passé et le présent ; elle est, à la fois, possession commune d'un riche legs de souvenirs indivis et désir d'un vivre ensemble volontariste. Sachant que l'homme est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouement et c'est ce que résume le chant spartiate « Nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes ».

Elle traduit une solidarité existentielle, base de toute vie commune qui est un plébiscite et une affirmation perpétuelle de la vie, et a l'effet de reconforter l'esprit de sagesse ; sachant que pour une véritable altérité, l'imaginaire politique doit recouvrer toute son étendue, et ce afin de reconforter les référents socioculturels : ressource symbolique seule à même de permettre de contrer la rhétorique xénophobe, où l'« autre » est la cible principale des discours et pratiques exclusivistes.



## V. Mouvement social/démocratie/maintien de l'ordre

L'anticipation et la prévention représentent la face acceptable du maintien de l'ordre et sont le versant éclairé de l'Etat démocratique. Ce processus permet d'instituer une nouvelle conception des rapports aux gouvernants pour l'exercice des droits politiques. De ce fait, le répertoire contestataire appelle un répertoire de maintien de l'ordre qui se signale par ses qualités d'accompagnement.

Ainsi, le mouvement social arabe, à l'exception du Maroc, s'est inscrit dans des violences coercitives et dans des violences extrêmes. Cela a rendu ces mouvements ingérables et la martyrologie a enfanté des situations d'errances, faisant que derrière les fautes gravissimes s'est profilée une remise en cause des systèmes politiques en place. Et personne ne s'est cru responsable de s'attarder sur ce psychodrame aux conséquences irréversibles.

Au Maroc, si le récent mouvement social s'inscrit dans la tradition contestataire dans son registre le moins violent, les objectifs affichés ne sont aucunement révolutionnaires ; il attire fidèle à ses us et coutumes l'attention sur les agissements et les dépassements de certains décideurs. Par ailleurs, il faut lire ce mouvement social à l'aune du respect des logiques appropriées de l'ordre et de l'autorité ; de même, l'enjeu principal n'était pas de semer le chaos, mais de quêter le rétablissement d'un équilibre sociétal dans sa pluralité d'expression, de compétition réelle et de protestation collective et dans ce cadre, le maintien de l'ordre devient un outil d'exercice de la démocratie.

Dans ce sens, le maintien de l'ordre devient un jeu de modération de violences exceptionnelles, à l'intérieur d'un système politique, l'ordre devient ainsi une manière de sentir et d'agir pour rétablir un ordre démocratique. Et parce que l'individu, s'il est noyé dans la masse, peut devenir un élément redoutable ; sachant que la sombre transe collective peut le submerger et le faire glisser vers d'obscures lâchetés où foule devient un torrent qu'on ne peut juguler que moyennant un ordre qui canalise, divise et jugule : sachant que les forces de maintien de l'ordre doivent être les esclaves de la loi, du fait qu'elles sont à son service : le hasard et l'inconnu sont à écarter à jamais.

## VI. Conclusion : Vers des pistes exploratoires

Les slogans sont des signaux d'alarme dits ou écrits ; ils sont des demandes sociétales qui ont besoin d'être entendues. Aussi, la rue doit être perçue comme un registre de quêtes et de requêtes et non comme une foule portant l'épée de la destruction et du désordre, sachant que sans la compréhension de la rue, on ne peut saisir ce dont le pays a besoin : « les mots sont la vie mise sur papier » s'écriait Paulo Coelho.

Aussi, l'enjeu est de poser politiquement, et sans tabous, la question de la relation à l'autre ; sachant qu'une telle entreprise est loin d'être aisée, du fait que ses tenants l'ont circonscrite dans une théorisation à réponse unique. Et l'essentialisme<sup>529</sup> politico-culturel fait remonter tous les maux et tous les malheurs et les fait endosser à l'« Autre » : théorisation essentialiste qui allègue, d'emblée, que l'identité est le principal problème à combattre. D'ailleurs, à la fin des années quatre-vingt-dix, avec l'entrée en force de la globalisation unidimensionnalisante qui parcellarise des champs politiques, des politologues<sup>530</sup> ont soutenu que ce qui tient lieu d'identité s'effiloche et s'écrit désormais en pointillé ; néanmoins cette affirmation ne s'est que peu vérifiée, tout au contraire on a assisté à un regain des référents socioculturels. L'archaïsme idéologique a profité, plus que jamais, à une vague d'essentialistes qui s'opposent, fondamentalement, à toute diversité culturelle ; sachant que cette diversité est la seule à même de permettre à toute société de perdurer, surtout lorsqu'elle est exposée aux menaces. Le système globaliste déprédateur de la culture, ne considère l'« Autre » comme intégré que s'il s'encastre, sans réserves, dans un ethnocentrisme occidental, présenté comme le summum de la démocratie ; il n'accepte cet « Autre » que s'il se dilue complètement dans les valeurs et les pratiques du dominant et, ainsi, s'intégrer devient une offre sans alternative, ce qui est, en soi, une relégation sociale.

En définitive, cette approche controuvée, comme dispositif classique de l'insertion sociale de l'« Autre » d'une manière inconditionnelle, constitue une pratique qui procède de ce qu'elle exclut et non de ce qu'elle protège ; Elle veut, donc, renforcer les aspects exclusivistes de l'Etat, faire le tri dans l'histoire, en choisissant des individus contre d'autres, des symboles contre d'autres. Elle veut hiérarchiser les événements de façon à mettre en exergue ce qui sépare, plutôt que de se focaliser sur ce qui rassemble : opérer des césures dans un « héritage qu'on a reçu indivis<sup>531</sup> ».

529 Toute philosophie qui affirme le primat absolu de l'essence sur l'existence.

530 Gellner, Habermas, Derrida, Samuel P. Huntington, Philippe Nemo...

531 Ernest Renan : Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence donnée à la Sorbonne en 1882

---

## Chapitre 13

# L'Union européenne et l'après Printemps arabe : le retour de la Realpolitik

---

Erwan Lannon, professeur à l'Université de Gand et au Collège d'Europe

---

### Résumé

**E**n 2011, l'Union européenne a réagi au Printemps arabe en fournissant un appui mais aussi, en renforçant les conditionnalités liées à l'octroi de la coopération financière sous le signe de la « démocratie solide et durable ». A partir de 2015, l'Union européenne, devant l'ampleur des crises humanitaires et des guerres, a fait le constat de l'échec de cette politique. Elle va remplacer le concept de « démocratie solide et durable » par celui de la « résilience ».

La première partie de cet article retrace les premières réactions de l'UE face au Printemps arabe et analyse la remise en cause de la PEV à partir de 2015, puis les propositions émises pour son réexamen en 2017.

La seconde partie est consacrée à l'impact du Printemps arabe sur le dialogue et la coopération euro-arabes. Le Printemps arabe a en effet poussé à l'institutionnalisation du dialogue et de la coopération euro-arabe initiée dans les années 1970. Dans ce cadre, les pays du Conseil de coopération du golfe font l'objet d'une attention particulière. La conclusion met en avant les différences entre pays arabes méditerranéens et pays du Golfe et fait le constat d'un retour des impératifs de stabilisation et de sécurité dans le cadre d'une nouvelle Realpolitik de l'UE.

## Introduction

Plus de six ans après le déclenchement de ce que l'on a appelé le « Printemps arabe », il est possible d'analyser l'évolution des relations entre l'Union européenne (UE) et certains des 22 membres de la Ligue des États Arabes (LEA). En effet, si la première révolte débute en Tunisie, fin 2010, l'onde de choc va traverser tout le monde arabe et se traduire de différentes manières.

Les politiques et cadres des relations établies entre l'UE et les pays arabes différents selon les régions. Le premier groupe de pays comprend les États arabes couverts par la Politique Européenne de Voisinage (PEV) et notamment ceux qui ont conclu un accord euro-méditerranéen d'association créant une zone de libre-échange bilatérale avec l'UE.<sup>532</sup> Le deuxième groupe d'États arabes couvre ceux qui ont conclu un accord de coopération ou de partenariat (les pays du CCG, l'Irak et le Yémen). Avec les pays Arabes-ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), la situation est de nouveau spécifique. La Mauritanie est incluse dans le système d'intégration économique par le biais d'un accord de Partenariat Économique (APE) qui institue également une zone de libre-échange. Le Soudan et la Somalie sont encore en marge du cadre UE-ACP et les Comores n'ont pas encore signé l'APE intérimaire conclu avec certains pays d'Afrique Orientale et Australe (AfoA). L'approche européenne est donc fragmentée à l'égard des 22 membres de la Ligue des États Arabes (LEA), mais ceci reflète aussi les réalités politiques et socio-économiques des différents partenaires. Le fait que le dialogue et la coopération euro-arabe aient été relancés avec le printemps arabe permet d'avoir un cadre global mais qui reste pour l'instant encore assez limité et sous le leadership de l'Arabie Saoudite et, dans une moindre mesure, de l'Égypte.

En 2011, l'Union européenne a réagi au Printemps arabe en fournissant un appui mais aussi, dans la crainte d'une victoire aux élections alors à venir des partis se revendiquant de l'Islam politique, en renforçant les conditionnalités liées à l'octroi de la coopération financière de l'UE sous le signe de la « démocratie solide et durable ».

A partir de 2015, l'Union européenne, devant l'ampleur des crises humanitaires et des guerres qui affectent une grande partie du monde arabe, fait le constat de l'échec de cette politique et de l'instabilité généralisée et croissante de l'ensemble de son voisinage. Elle va ainsi remplacer le concept de « démocratie solide et durable » par celui de la « résilience », ce qui illustre bien le changement de cap effectué.

532 Algérie, Égypte, Maroc, Jordanie, Liban, Tunisie. Avec la Libye, aucun accord bilatéral n'a jamais été conclu, alors que les relations Syrie-UE sont gelées, l'UE et ses États membres ayant adopté une série de sanctions à l'égard du régime.

Il ne faut pas oublier, au niveau du voisinage oriental de l'UE, que la guerre en Géorgie (1998), l'annexion de la Crimée (2014) et la guerre dans le Donbass (Est de l'Ukraine) qui se poursuit actuellement, a créé de nouvelles lignes de démarcation en Europe, contrairement aux objectifs initiaux de la PEV.<sup>533</sup>

Afin de comprendre à quel point les désillusions relatives à la transition politique et, surtout, les crises migratoires et les guerres dans le voisinage élargi de l'UE poussent actuellement les Etats membres à adopter ce qu'il convient d'appeler le « principled pragmatisme » (un pragmatisme fondé sur des principes) et mettre en avant le concept de résilience, il convient de retracer quelles ont été les premières réactions de l'UE. Nous verrons ensuite comment la PEV a été remise en cause à partir de 2015 dans le cadre des propositions émises pour son réexamen en 2017. La seconde partie sera consacrée à l'impact du Printemps arabe sur le dialogue et la coopération euro-arabes.

## I. L'UE et les pays arabes méditerranéens : des premières réactions de l'UE en 2011 au réexamen de la PEV en 2015

Entre décembre 2010 et juin 2014 l'Union européenne va réagir au déclenchement des révoltes, d'abord au niveau diplomatique, puis par une série de mesures pour faire face aux conséquences directes des événements et, ensuite, en ajustant le réexamen à mi-parcours de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (2007-2013) prévu en 2011. Ce réexamen va directement influencer les propositions relatives à l'Instrument européen de voisinage, l'instrument financier de la PEV couvrant la période 2014-2020.

### 1. Les premières réactions de l'UE dans le contexte de la mise en œuvre du traité de Lisbonne

Suite au déclenchement de la révolution tunisienne, la haute représentante Catherine Ashton, le Commissaire en charge de la PEV, Stéphane Fühle, mais aussi le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, vont adopter une série de déclarations<sup>534</sup> et se rendre à plusieurs reprises dans les pays de la

533 Le Conseil européen de Copenhague en décembre 2002, qui a mis en place la PEV, avait déclaré que : « L'Union demeure résolue à éviter la formation de nouvelles lignes de démarcation en Europe et à promouvoir la stabilité et la prospérité à l'intérieur et au-delà des nouvelles frontières de l'Union ». Conseil européen de Copenhague des 12 et 13 décembre 2002, point 22.

534 V. à titre d'exemples : Statement by EU High Representative Catherine Ashton and European Commissioner for Enlargement Stefan Füle on the situation in Tunisia », Bruxelles 10 janvier 2011, A 010/11 ; Joint statement by EU High Representative Catherine Ashton and Commissioner Stefan Füle on the situation in Tunisia », Bruxelles, 17 janvier 2011, A 018/11 ; Statement by Herman Van Rompuy,

région en 2011. Si le traité de Lisbonne a été mis en œuvre en décembre 2009, c'est lors du déclenchement de la révolution tunisienne que le nouveau système institutionnel, qui comprend notamment le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), service diplomatique dirigé par la haute représentante/ vice-présidente de la Commission Européenne va devenir opérationnel. Ces premières réactions déclaratoires vis-à-vis de la Tunisie, assez mesurées, seront suivies le 31 janvier, soit deux semaines après la fuite du président Ben Ali, par l'adoption des premières sanctions par le Conseil de l'Union européenne à l'encontre des familles Ben Ali et Trabelsi.<sup>535</sup>

La dégradation de la situation en Libye, à partir de février 2011, va conduire à l'adoption d'une série de mesures d'urgence par l'Union européenne dont :

- i) Une aide humanitaire et aux réfugiés ;
- ii) La mise en place par l'Italie et Frontex d'une opération commune intitulée « Hermès » et ayant pour objectif de surveiller et d'analyser l'évolution des flux migratoires<sup>536</sup> ;
- iii) Des mesures d'évacuation des ressortissants de l'UE ;
- iv) Le renforcement de la coopération consulaire ;
- vi) Le rétablissement provisoire des contrôles aux frontières internes dans des circonstances exceptionnelles, suite à la demande des autorités françaises et italiennes.<sup>537</sup>

Ces premières réactions illustrent assez bien la crainte qui se fait jour, dans certains Etats membres, en ce qui concerne les possibles conséquences du printemps arabe, notamment en termes de flux migratoires et de déstabilisation. Le Conseil européen du 4 février 2011 va ensuite adopter une déclaration proposant la mise en place d'un nouveau partenariat avec les pays méditerranéens poursuivant des réformes politiques et économiques et inviter la haute représentante et la Commission Européenne à préparer un ensemble de mesures à cet effet.<sup>538</sup>

President of the European Council, on the situation in Egypt, Bruxelles, 29 janvier 2011, PCE 020/11.  
 535 Conseil de l'UE, Décision PESC 2011/72 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie, (JOUE L 28 du 2 février 2011, p. 62.  
 536 V. <http://frontex.europa.eu/news/hermes-2011-starts-tomorrow-in-lampedusa-X4XZcr>  
 537 V. <http://www.touteurope.eu/actualite/schengen-la-carte-des-controles-aux-frontieres-nationales.html>

538 Annexe II des conclusions du Conseil européen, Bruxelles, 4 février 2011, Déclaration sur l'Égypte et la région.

## 2. La Communication conjointe de mars 2011 : « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée »

La Communication conjointe du 8 mars 2011 sur « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée » répond à la demande du Conseil européen de février et consiste, en réalité, dans une adaptation du réexamen à mi-parcours de la PEV (V. la seconde communication de mai 2011 ci-après) prévu de longue date. Cette première communication s'articule autour de trois axes principaux : « une transformation démocratique et un renforcement des institutions » ; « un partenariat renforcé avec les populations » et « une croissance et un développement économique durables et inclusifs ». <sup>539</sup>

L'élément le plus important est que ce partenariat est basé sur une stratégie incitative fondée sur une plus grande différenciation. C'est ce que l'on a appelé le « plus pour plus » (ou « more for more ») qui signifie, aux termes de la communication, que : « les pays allant plus loin et plus vite dans leurs réformes pourront compter sur un soutien plus important de la part de l'UE ». Surtout il est précisé que les aides seront « réallouées ou recentrées lorsque des pays prennent du retard dans la mise en œuvre des programmes de réforme approuvés ou s'ils en réduisent la portée ». Il est question de « normes plus élevées en matière des droits de l'homme et de gouvernance », sur la base d'un ensemble de « critères minimum » au regard desquels les résultats obtenus feront l'objet d'une évaluation.

La première réponse de l'UE au Printemps arabe a donc été de créer un nouveau partenariat mettant l'accent sur la conditionnalité et la promotion de la démocratie. Le paradoxe a été d'envisager d'appliquer des normes plus strictes, dans le cadre d'une période de transition par définition difficile, et de prendre le risque d'appliquer une conditionnalité plus exigeante à des gouvernements démocratiquement élus alors que des régimes dictatoriaux, dont celui de Ben Ali, n'avaient pas fait l'objet de mesures restrictives.

---

<sup>539</sup> Commission européenne et haute représentante, Communication conjointe du 8 mars 2011 sur « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée », COM (2011) 200 final, Bruxelles, 8 mars 2011.

### 3. Le réexamen de la PEV : la Communication de mai 2011 sur « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation »

La première communication conjointe du 8 mars sur « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée » est suivie le 25 mai 2011 par une seconde intitulée : « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation ». Celle-ci concerne donc le réexamen à mi-parcours de l'IEVP et concerne l'ensemble des bénéficiaires de la PEV : pays méditerranéens, pays Est-européens (Moldavie, Ukraine<sup>540</sup>) et du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie). Paradoxalement, le renforcement de la conditionnalité, consécutif au printemps arabe, va avoir aussi un impact sur ces pays car cette communication développe le concept de « démocratie solide et durable » en introduisant les cinq « critères de référence » simplement évoqués dans le cadre de la première Communication. Ces critères ressemblent fort à ceux de Copenhague utilisés pour les pays candidats à l'adhésion à l'UE. En effet, la communication prévoit que c'est à l'aune de ces derniers qu'elle « évaluera les progrès réalisés et adaptera le niveau de son aide ». Les critères de la « démocratie solide et durable » sont notamment :

- i) des élections libres et régulières ;
- ii) la liberté d'association, d'expression et de réunion, ainsi que la liberté de la presse et des médias ;
- iii) l'administration de l'État de droit par un pouvoir judiciaire indépendant et le droit à un procès équitable ;
- iv) la lutte contre la corruption ;
- v) la réforme du secteur de la sécurité et du maintien de l'ordre (y compris la police) et l'établissement d'un contrôle démocratique des forces armées et de sécurité ».

D'autre part, une série de mesures visant à appuyer le processus de réformes politiques est évoquée. Le problème majeur pour l'UE est que, mises à part les ressources propres de la Banque Européenne d'Investissement (utilisées essentiellement sous la forme de prêts), les ressources financières sont très limitées. En effet les enveloppes budgétaires de la PEV pour la période 2007-2013 avaient déjà été adoptées. Il s'agit donc essentiellement de réorienter les priorités. Seuls de nouveaux instruments pour la société civile apparaissent

540 La Biélorussie est toujours sous mesures restrictives.



dont une « Facilité société civile », un « Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) », de même que le renforcement des actions Erasmus Mundus. Une action en faveur de l'agriculture et du développement rural (ENPARD - European neighbourhood programme for agriculture and rural development<sup>541</sup>) doit être également relevée. Il faudra toutefois attendre juillet 2011 pour voir l'appui de l'UE se structurer dans le cadre du programme SPRING.

#### 4. Le programme SPRING et l'assistance électorale

Le Programme SPRING (Support for Partnership, Reform, and Inclusive Growth) a été lancé en juillet 2011.<sup>542</sup> Il s'agissait d'un programme- cadre regroupant les initiatives bilatérales visant à appuyer la transformation démocratique et le renforcement des institutions, la croissance durable et inclusive ainsi que le développement économique sur la base des progrès réalisés par les différents pays vers une « démocratie profonde et durable ».

Le programme s'est focalisé en 2011 sur l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, puis a été étendu à d'autres pays.<sup>543</sup> Ainsi un mémo de la Commission européenne, publié en février 2013 et intitulé : « Réponse de l'UE au 'Printemps arabe' : état des lieux deux ans après » contient une annexe qui mentionne les pays couverts par les différentes actions: Algérie, Bahreïn, Égypte, Jordanie, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, et Yémen. Ceci est particulièrement intéressant puisque l'on retrouve ici des pays arabes appréhendés dans différents cadres de coopération.

Un représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour la région du Sud de la Méditerranée a également été nommé<sup>544</sup> et a constitué des groupes de travail de haut niveau de l'UE avec la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte. Ces groupes de travail se sont notamment focalisés sur le développement de synergies potentielles entre les contributions respectives de l'UE, des gouvernements des États membres, des grandes institutions financières internationales et des investisseurs du secteur privé.

Des missions d'assistance électorale ont aussi été mises en place en Égypte, en Jordanie et en Tunisie.<sup>545</sup> Ceci est important car comme nous l'avons vu « les élections libres et régulières » figurent parmi les critères de la « démocratie solide et durable ». Or, ces critères présentés dans la communication de mai

541 V. <https://www.enpardmed.org>

542 José Barroso, « Partners in Freedom: The EU response to the Arab Spring », Opera House, Le Caire, Égypte, 14 juillet 2011, SPEECH/11/523, 14 juillet 2011.

543 Commission européenne MÉMO « Réponse de l'UE au « Printemps arabe » : état des lieux deux ans après », MEMO 13-81, Bruxelles, 8 février 2013.

544 Décision 2011/424/PESC du Conseil du 18 juillet 2011, portant nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour la région du sud de la Méditerranée, JOUE L 188, 19 juillet 2011, p. 24.

545 V. les rapports disponibles sur <http://www.eods.eu/com-reports/>

2011 vont être consolidés dans le règlement instituant l'instrument européen de voisinage (2014-2020).

## 5. L'adoption de l'instrument européen de voisinage (2014-2020) sous le signe de la conditionnalité renforcée

Dans le cadre de la PEV, l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP 2007-2013) devait être remplacé par un nouvel instrument financier, l'Instrument européen de voisinage (IEV) pour la période 2014-2020. Les propositions de la Commission vont être présentées à cet effet en décembre 2011, donc dans le cadre de « l'application du principe d'une approche différenciée (« more for more ») ». L'approche est clairement définie : « le soutien de l'Union prévu dans le cadre du présent règlement vise à promouvoir le renforcement de la coopération politique, une démocratie solide et durable, l'intégration économique progressive et le renforcement du partenariat avec les sociétés dans les relations entre l'Union et les pays partenaires » (§ 1). Le paragraphe 3 intègre les critères d'évaluation devant être utilisés dans le cadre des rapports réguliers (rapports d'évaluation) dont : « le contrôle adéquat de l'organisation d'élections démocratiques, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant, la coopération sur les questions de justice, de liberté et de sécurité, le niveau de corruption, les flux commerciaux, l'égalité entre les sexes et des indicateurs permettant de mesurer les disparités économiques internes, notamment les taux d'emploi ». <sup>546</sup> On constate donc, que d'autres critères ont été ajoutés par le Parlement européen et le Conseil de l'UE par rapport à la communication conjointe de mars 2011.

Nous allons voir que, contrairement à l'approche développée durant le Printemps arabe, les propositions pour le réexamen de la PEV en 2017 vont dans le sens de plus de flexibilité, de moins de conditionnalité, et ce sous le signe d'un pragmatisme certes fondé sur des principes, mais avant tout centré sur les intérêts de l'UE. La PEV se transforme donc progressivement à partir de 2015 priorisant la stabilisation et la résilience des partenaires de l'UE par rapport aux réformes politiques.

<sup>546</sup> Règlement UE n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument européen de voisinage 2014-2020, JOUE 77, 15 mars 2014, p. 27.

## 6. Le second réexamen de la PEV (2015-2017) et l'adoption de la stratégie globale de l'Union européenne

Les conclusions du Conseil sur le réexamen de la Politique Européenne de Voisinage du 20 avril 2015 vont délimiter la portée de ce dernier.<sup>547</sup> Le Conseil de l'Union européenne confirme « les quatre domaines prioritaires que l'actuel réexamen de la PEV vise à traiter : “différenciation”; “orientation” (et notamment la sécurité, le développement économique et le commerce, la bonne gouvernance, les migrations, l'énergie et les droits de l'homme); “flexibilité”; et “appropriation et visibilité” ». Le Conseil précise qu'il s'agit là des « principes essentiels qui devraient contribuer à définir une PEV plus rationalisée, conformément aux priorités et aux intérêts politiques de l'UE » (point 6). Les autres éléments pertinents de ces conclusions (points 7 et 8) sont les suivants :

- i) la PEV doit tenir compte des « intérêts et des besoins de l'UE et de ses voisins, de la volonté de ces derniers de mener des réformes, du niveau d'ambition du partenariat ainsi que des différents défis auxquels ils font face et de l'environnement géopolitique » ;
- ii) La PEV devrait permettre de « faire face avec souplesse à l'évolution des situations dans la région, ainsi qu'aux défis et aux crises » ;
- iii) L'approche est axée sur « la demande et les intérêts » des pays partenaires afin de « renforcer l'appropriation du processus » ;
- iv) Il s'agit d'assurer « la cohérence de la PEV avec les volets “sécurité” et “politique étrangère” des actions de l'UE menées à l'étranger » ;
- v) La PEV doit « contribuer à promouvoir la stabilité dans le voisinage conformément à l'approche globale et à la dimension extérieure d'autres politiques pertinentes de l'UE, notamment en ce qui concerne l'espace de liberté, de sécurité et de justice » ;
- vi) Les instruments de la PEV devraient être utilisés pour renforcer la capacité des partenaires à « faire face aux menaces pesant sur la sécurité, notamment dans le cadre des réformes du secteur de la sécurité ». Il faut « instaurer une coordination accrue entre les activités relevant de la PEV et celles, plus larges, menées dans le cadre de la PESC/PSDC, de manière globale ».

Suite à l'invitation du conseil, une communication conjointe contenant les

---

547 Conclusions du Conseil sur le réexamen de la Politique Européenne de Voisinage 20 avril 2015. Communiqué de presse 188/15, Affaires étrangères et relations internationales.

propositions de la Commission européenne et de la Haute représentante est publiée en novembre 2015.<sup>548</sup> Elle reprend les principaux points du conseil en mettant l'accent sur la stabilisation, la différenciation et l'appropriation mutuelle et, surtout, prend acte du « fait que tous les partenaires n'aspirent pas à faire leurs règles et normes de l'UE ». Il s'agit de prendre en compte « la conception qu' à chaque pays de la nature et de la portée de son partenariat avec l'UE ». <sup>549</sup> Ceci est un changement de cap particulièrement important, voire radical. C'est aussi une reconnaissance de l'échec de la méthode appliquée, en tous cas, vis-à-vis de certains pays.

Les secteurs clés identifiés sont : la sécurité (prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation), la « mobilité sûre et légale » et la lutte contre les « migrations clandestines, la traite et le passage illicite d'êtres humains ». D'autre part, la sécurité énergétique et l'action sur le climat doivent faire l'objet d'une attention accrue. Il s'agit aussi d'abandonner la publication simultanée des rapports d'évaluation sur l'état d'avancement des partenaires dans leurs réformes. Il est prévu que l'UE leur substitue un « nouveau style d'évaluation, spécifiquement axée sur la réalisation des objectifs arrêtés » avec les partenaires. Il est précisé que la PEV s'efforcera de déployer avec plus de souplesse les ressources financières disponibles, de manière à ce que l'UE puisse réagir plus rapidement aux nouveaux défis posés à son voisinage.<sup>550</sup>

L'adoption, en juin 2016, de la « Stratégie globale de l'Union européenne (« Vision partagée, action commune : Une Europe plus forte : Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne » <sup>551</sup>, ci-après SGUE) va reprendre les orientations du Conseil et les propositions de 2015 mais y ajouter le concept de résilience. Celui-ci est défini comme étant « la capacité d'États et de sociétés à se réformer, et donc à résister aux crises internes et externes et à se remettre de celles-ci ». Il est précisé qu'un « État résilient est un État sûr, et la sécurité est indispensable à la prospérité et à la démocratie - l'inverse étant également vrai. Pour assurer durablement la sécurité, nous ne soutiendrons pas seulement les institutions étatiques ». Il faut aussi remarquer que « la résilience est un concept plus large, qui comprend chaque personne, chaque citoyen, et la société tout entière ». <sup>552</sup> On signalera que le concept de résilience a fait l'objet en tant que tel en juin 2017, d'une Communication conjointe intitulée : « Une approche stratégique de

548 Commission européenne et Haute représentante, Réexamen de la Politique Européenne de Voisinage (PEV): des partenariats plus forts pour un voisinage plus fort, JOIN (2015) 50 final, Bruxelles, 18 novembre 2015.

549 Ibid. p. 2.

550 Ibid. p. 3.

551 Secrétariat général du Conseil, Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, Bruxelles 28 juin 2016.

552 Ibid., p. 20.

la résilience dans l'action extérieure de l'UE ». <sup>553</sup>

D'autre part, la SGUE dépasse les carcans administratifs de l'UE, en associant les objectifs de paix et de prospérité à trois zones : la Méditerranée, le Proche-Orient et l'Afrique. En effet, la SGUE stipule que « la Méditerranée, le Proche-Orient et certaines régions de l'Afrique subsaharienne sont en proie à des troubles, dont l'issue n'apparaîtra sans doute clairement que d'ici plusieurs décennies ». <sup>554</sup> Relier la Méditerranée, le Proche-Orient et l'Afrique signifie que l'UE développe une approche plus géopolitique et plus en phase avec les défis transnationaux, dont le terrorisme.

Au terme de ce survol des réactions et réorientations de l'UE par rapport au Printemps arabe dans le cadre euro-méditerranéen, force est de constater l'échec de l'approche retenue en 2011. Cet échec a d'ailleurs été reconnu par la Commission européenne et la Haute représentante qui soulignaient, dans le cadre d'une consultation, que la PEV « n'a pas toujours permis d'apporter des réponses adéquates à ces situations nouvelles, ni à l'évolution des aspirations des partenaires de l'UE. Dès lors, elle n'a pas entièrement satisfait les intérêts de l'UE non plus » et de préciser que l'approche consistant à « donner plus pour recevoir plus reflète l'attachement de l'UE à ses valeurs fondamentales, mais n'a pas toujours contribué à créer une atmosphère de partenariat d'égal à égal ni incité les pays partenaires à réaliser de nouvelles réformes ». <sup>555</sup> Le constat est assez amer mais cette consultation, bien que très tardive, a eu le mérite de faire un constat assez objectif de la situation <sup>556</sup> en essayant de tirer les leçons de cet échec. Reste à savoir si la nouvelle approche portera ses fruits. Pour l'instant seule la Tunisie a réussi à poursuivre sa transition politique de manière déterminée. Le succès de cette transition est donc particulièrement important pour l'UE.

553 Communication conjointe, Une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE, JOIN (2017) 21 final, Bruxelles, 7 juin 2017. La communication précise que l'approche stratégique de la résilience doit renforcer : « - l'adaptabilité des États, des sociétés, des communautés et des personnes aux pressions politiques, économiques, environnementales, démographiques ou sociétales, de manière à poursuivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement nationaux; - la capacité d'un État, face à de fortes pressions, à constituer, maintenir ou rétablir ses fonctions essentielles, de même que la cohésion sociale et politique de base, de manière à garantir le respect de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à favoriser la sécurité et des progrès pour tous sur le long terme; - la capacité des sociétés, des communautés et des personnes à tirer parti des possibilités et à gérer les risques de manière pacifique et stable et à constituer, maintenir ou rétablir leurs moyens de subsistance en présence de très fortes pressions ».

554 Secrétariat général du Conseil, Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, Bruxelles 28 juin 2016, p. 30.

555 Commission européenne et Haute représentante, Documentation de consultation conjoint, Vers une nouvelle Politique Européenne de Voisinage, JOIN (2015) 6 final, Bruxelles, le 4 mars 2015.

556 V. également Marc Pierinni, Is the EU neighbourhood model still relevant? EUobserver, Bruxelles, 6 mars 2015, <https://euobserver.com/opinion/127910> et Stefan Lehne, Time to Reset the European Neighborhood Policy, Carnegie Europe, 4 février 2014, <http://carnegieeurope.eu/2014/02/04/time-to-reset-european-neighborhood-policy-pub-54420>

## II. L'impact du Printemps arabe sur le dialogue et la coopération euro-arabes

Le dialogue euro-arabe a débuté à la suite de la guerre israélo-arabe de 1973, les Etats-membres de la Communauté économique européenne (CEE) étant préoccupés par l'impact du choc pétrolier et les pays du Golfe désirant que cette dernière prenne position sur le conflit israélo-arabe et, surtout, la question palestinienne. Ce dialogue, développé jusqu'alors de manière assez ad hoc, s'est peu à peu structuré à partir de 2008, mais surtout à partir de la guerre en Libye en 2011.

### 1. Le Communiqué de Malte de 2008 et la réactivation du dialogue euro-arabe

Suite aux initiatives du gouvernement maltais, une réunion entre Ministres des Affaires étrangères s'est tenue à Malte en février 2008. A l'issue de la réunion, a été publié ce qu'il est convenu d'appeler le « Communiqué de Malte ». <sup>557</sup> Ce Communiqué, assez court (une page et demie) se réfère à la nécessité de développer le dialogue euro-arabe et mentionne un certain nombre de questions spécifiques : dont les négociations israélo-palestiniennes, l'Irak, la crise au Liban et le conflit territorial entre l'Iran et les Emirats arabes unis. Cette réunion des Ministres des Affaires étrangères est une première étape qui a notamment permis de créer en 2009 à Malte un bureau de liaison entre la Commission européenne et la LEA permettant de « concretely and pragmatically coordinate cooperation in identified areas of common value added » dont le commerce, l'enseignement supérieur, la recherche, l'énergie, l'environnement et les capacités administratives. <sup>558</sup> Ceci sera suivi, en 2010, par la mise en place d'un projet sur le « Renforcement des capacités d'intervention en cas de crise de la Ligue des États arabes » (Phase I : 2010 à 2014). Avec le Printemps arabe, un dialogue de « haut niveau » puis « stratégique » a été créé entre l'UE et la Ligue des Etats Arabes (LEA), un sommet euro-arabe étant envisagé pour 2018. <sup>559</sup> La Ligue des États arabes est donc actuellement l'interlocuteur de l'UE pour développer une coopération euro-arabe plus intégrée et tenter de fournir des réponses régionales à un certain nombre de défis stratégiques, dans la mesure où les relations euro-arabes sont fragmentées dans différents cadres politiques

557 V. Malta Communiqué, EU-League of Arab States Foreign Affairs Ministerial meeting, 11 février 2008, [http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004\\_2009/documents/dv/wgme20080220\\_eu\\_arabstates\\_/wgme20080220\\_EU\\_arabstates\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/wgme20080220_eu_arabstates_/wgme20080220_EU_arabstates_en.pdf)

558 Speech by Deputy Prime Minister Dr. Tonio Borg at the Official Opening of the EC-LAS Liaison Office, Oct 14, 2009, <http://foreignaffairs.gov.mt/en/Archives/Pages/Speech-by-Deputy-Prime-Minister-Dr--Tonio-Borg-at-the-Official-Opening-of-the-EC-LAS-Liaison-Office.aspx>

559 V. Les Conclusions du Conseil Affaires étrangères, Luxembourg, Presse 7922/17, 3 avril 2017, p. 15.

et juridiques multilatéraux et bilatéraux.

## 2. La mise en place d'un dialogue de haut niveau entre l'UE et la Ligue des Etats Arabes en 2011

Le dialogue et la coopération entre l'UE et la Ligue des Etats Arabes ont été renforcés en 2011 avec la guerre en Libye. Le Conseil européen, dans ses conclusions de mars 2011 relatives à la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies et aux opérations militaires alors en cours, insiste sur le « rôle important que jouent les pays arabes, et en particulier la Ligue arabe, pour soutenir activement la mise en œuvre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies et pour trouver une solution politique à la crise » (point 18) et d'ajouter que, conformément à cette résolution, l'UE « conjointement avec la Ligue arabe, les Nations unies et l'Union africaine, redoublera d'efforts pour apporter une solution à la crise, qui satisfasse les revendications légitimes du peuple libyen » (point 19).<sup>560</sup>

Un dialogue de « haut niveau » va donc se mettre progressivement en place à différents niveaux. Trois réunions des Ministres des Affaires étrangères se tiendront en 2012, 2014 et 2016.

La seconde réunion des Ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue le 13 novembre 2012, a permis d'adopter la déclaration du Caire.<sup>561</sup> Cette déclaration est nettement plus développée que le Communiqué de Malte de 2008 (un peu plus de 9 pages contre une page et demie) ce qui traduit clairement un développement conséquent au niveau de l'intensité du dialogue. Le Printemps arabe est clairement la toile de fond puisque dès la deuxième phrase du préambule les « changements historiques » en cours au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont mis en évidence. Les Ministres se félicitent d'ailleurs des processus de réformes démocratiques mis en œuvre dans certains pays de la région et réaffirment leur soutien à ces processus en évoquant les élections parlementaires et présidentielles (point 5). La déclaration met aussi en avant le dialogue entre la Haute représentante Catherine Ashton et le secrétaire général de la LEA Nabil Elaraby, de même que le mécanisme de rencontres des hauts fonctionnaires mis en place entre l'UE et la LEA, les ministres appuyant le développement d'un dialogue structuré à tous les niveaux. L'inauguration d'un Centre de réponse aux crises (« crisis room »), au siège de la LEA, est présentée comme étant le premier résultat opérationnel du projet sur le « Renforcement des capacités d'intervention en cas de crise de la Ligue des États arabes », de

---

<sup>560</sup> Conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011.

<sup>561</sup> Cairo Declaration, Second European Union-League of Arab States Foreign Affairs Ministerial Meeting, Cairo, Arab Republic of Egypt 13 November 2012, [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/EN/foraff/133465.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/133465.pdf)

même que la coopération menée dans le cadre de la formation de diplomates et d'observateurs pour les missions électorales. Des propositions relatives au développement de la coopération dans des domaines tels que l'énergie, la culture, les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes (empowerment of women), les questions juridiques, l'assistance humanitaire, la gestion des crises et les processus électoraux sont également mises en avant. Les Ministres ont également évoqué le fait que le bureau de liaison Commission européenne-LEA, basé à Malte, serait un instrument important pour développer ces projets (points 1-3). L'amélioration du dialogue entre le Parlement européen et les parlements arabes est également mentionnée (point 4)<sup>562</sup>, avant un point dévolu aux droits de l'homme (point 6) et un autre au dialogue interculturel et interreligieux (point 7). La question du terrorisme est également largement évoquée. Ensuite, ce sont les questions politiques déjà mentionnées à Malte en 2008 qui sont évoquées (processus de paix, Syrie, conflit territorial Iran-Emirats arabes unis, situation au Liban) mais d'autres sujets apparaissent dont la situation au Yémen, dans le Sahel, au (Sud)-Soudan, en Somalie et la question de la piraterie. La Mer Rouge est en effet le passage de routes maritimes majeures entre l'Asie et l'Europe et est d'un intérêt crucial pour l'Afrique, l'Asie et l'Europe en général. Le lancement de l'opération navale de l'UE « Navfor-Atalanta » en 2008, en réponse aux activités de piraterie dans la région en est la claire illustration.<sup>563</sup>

Il n'est pas possible d'analyser l'ensemble des points de cette déclaration dans le cadre de cet article, mais il est clair que c'est la recherche d'une convergence des positions dans les enceintes internationales entre l'UE et la LEA qui est ici en jeu, de même que la volonté de faire face de manière aussi coordonnée que possible à la déstabilisation de la région mais pas seulement. Il faut noter en effet que le cas du Bahreïn n'est pas du tout évoqué, alors qu'au cours de l'année 2012 des manifestations importantes ont eu lieu dans ce pays.

### 3. La Déclaration d'Athènes de 2014 et la création d'un dialogue stratégique en 2015

La Déclaration d'Athènes de 2014 a créé le « Dialogue stratégique UE-LEA », favorisant un dialogue régulier sur les questions politiques et de sécurité, dont la gestion des crises et la lutte contre le terrorisme. Ce dialogue a été lancé

562 European Parliament - Policy Briefing: EU - League of Arab States relations: Prospects for closer parliamentary cooperation, 20 May 2013, 17 p.

563 V. Erwan Lannon, *The European Union and the Indian Ocean Islands - Identifying Opportunities for Developing a More Ambitious and Comprehensive Strategy*, Special issue of the Journal of Indian Ocean Region on the Indian Ocean Islands, à paraître en juillet 2017. Action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie, JOUE L 301, 12 novembre 2008, p. 33.



en novembre 2015 à Bruxelles.<sup>564</sup>

La quatrième rencontre des Ministres des Affaires étrangères s'est tenue au Caire le 20 décembre 2016. A cette occasion une déclaration a également été adoptée.<sup>565</sup> Celle-ci suggère notamment l'organisation de sommets euro-arabes réguliers pour « reaffirm the will of both sides to strengthen their relations and give strategic guidance to the cooperation between the LAS and the EU » (point 3). Les Ministres ont également appelé au développement de mécanismes de prévention au niveau diplomatique et de mesures de confiance et de sécurité. Les Ministres ont donc demandé aux représentants permanents de la LEA et au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne d'explorer ces possibilités de coopération à ce niveau (point 6).<sup>566</sup> Outre les questions politiques mentionnées dans le cadre des précédentes déclarations, on notera plusieurs références aux questions liées à l'emploi, aux migrations et à la mobilité, y compris la question des réfugiés et des demandeurs d'asile (point 8). Au niveau institutionnel, un second programme de travail conjoint UE-LEA (2016-2018) a été adopté et la seconde phase du projet « Renforcement des capacités d'intervention en cas de crise de la Ligue des États arabes » lancée (points 11 & 12). L'importance de la société civile dans la protection des droits de l'homme et la protection des minorités ethniques et religieuses sont également à relever (points 13 & 14), notamment à la lumière des événements au Bahreïn et de la guerre au Yémen. De manière générale, on peut constater un effort important pour aboutir à une certaine convergence de positions au niveau des Nations-unies. Toutefois, ici encore, aucune mention directe n'est faite au Bahreïn, contrairement au Yémen. Force est en effet de constater que si, à partir de 2011, des déclarations et conclusions<sup>567</sup> ont été adoptées par l'UE envers ce pays, cette question n'est pas prise en compte dans le cadre des déclarations adoptées lors des ministérielles euro-arabes.

L'impact du Printemps arabe sur le dialogue et la coopération euro-arabe est donc important sur les plans institutionnel et diplomatique. Il semble évident que la crainte des pays du Golfe, et notamment de l'Arabie Saoudite, qui joue

564 V. [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/7933/league-arab-states-las\\_en](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/7933/league-arab-states-las_en)  
565 Declaration 4th Meeting of the Foreign Ministers of the European Union (EU) and the League of Arab States (LAS) Cairo, Egypt, 20 December 2016 [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/17651/declaration-adopted-fourth-league-arab-states-european-union-ministerial-meeting\\_en](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/17651/declaration-adopted-fourth-league-arab-states-european-union-ministerial-meeting_en).

566 V. À ce propos: The European Union (EU) Political and Security Committee (PSC) and the League of Arab States (LAS) Permanent Representatives' hold their fifth meeting, Cairo, 1 décembre 2016, [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/16185/european-union-eu-political-and-security-committee-psc-and-league-arab-states-las-permanent\\_en](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/16185/european-union-eu-political-and-security-committee-psc-and-league-arab-states-las-permanent_en)

567 V. Déclaration de Catherine Ashton, Haute représentante de l'UE, concernant la publication du rapport de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn », Bruxelles, 24 novembre 2011, A 470/11. Conclusions du Conseil sur Bahreïn, Bruxelles, le 23 mai 2011; Statement by the Spokesperson on the sentencing of al-Wefaq Secretary General Ali Salman in Bahrain, Bruxelles, 17 juin 2015; Statement by Spokesperson on recent developments in Bahrain, Bruxelles, 5 juillet 2016; Statement by the Spokesperson on the situation in Bahrain SEAE, Bruxelles, 26 mai 2017.

un rôle primordial dans ce cadre aux côtés de l’Égypte, de voir le Printemps arabe et donc les révoltes se propager et déstabiliser les régimes existants a joué un rôle important dans le renforcement de la relation euro-arabe.

### III. Conclusion

Au terme de cette analyse, il apparaît que la position de l’UE pendant et après le Printemps arabe a largement évolué. Toutefois, les conclusions sont différentes s’agissant des pays arabes méditerranéens et des autres, notamment ceux membres du Conseil de Coopération du Golfe.

En ce qui concerne les pays arabes méditerranéens, appréhendés pour la plupart dans le cadre de la PEV, le changement d’approche a été spectaculaire. En effet, la première réaction de l’UE a consisté à appuyer les processus de transition politique en renforçant les critères d’évaluation pour mieux « récompenser » les meilleurs « réformateurs » mais aussi, et peut-être surtout, se prémunir contre la montée à l’époque de l’Islam politique. En 2011, les mots clés de la PEV étaient « démocratie approfondie et durable » et « plus pour plus » mais, avec l’aggravation des guerres et révoltes et leur impact sur les flux de réfugiés et le terrorisme, l’UE a fait le constat de l’échec de la PEV. Un retour au pragmatisme s’est opéré à partir de 2015 dans le cadre du réexamen de l’Instrument européen de voisinage et cette approche a été consolidée en 2016 par la Stratégie globale de l’Union européenne qui a notamment mis en avant le concept de résilience. Stabilisation, différenciation, pragmatisme et mise en avant des intérêts de l’UE et de ses États membres sont devenus les mots d’ordre de la PEV en 2017.

Pour ce qui est des pays du Golfe, la consolidation du dialogue et de la coopération euro-arabe a aussi été un moyen pour ces derniers de faire face à un danger important pour leurs propres régimes, cette vague de fond remettant en cause des ordres établis dans la région. Il faut tout d’abord se féliciter de l’institutionnalisation du dialogue et de la coopération euro-arabe. Étant donné que la déstabilisation actuelle d’un nombre important de pays situés dans le sud de la Méditerranée, dans le Sahel, la Corne de l’Afrique et au Moyen-Orient affectent directement les intérêts de l’Union européenne et que les 22 membres de la Ligue des États arabes sont situés dans ces zones, l’UE a un intérêt évident à développer un dialogue et une coopération euro-arabes solides et complémentaires des cadres existants. Ensuite, il est évident que le développement d’une approche défragmentée, faisant fi des carcans administratifs habituels de l’UE en prenant en compte les « voisins des voisins de l’UE », est une approche beaucoup mieux adaptée aux défis transnationaux, mais elle sera difficile à mettre en œuvre au niveau opérationnel.

Le paradoxe est de voir le retour des impératifs de stabilisation et de sécurité (terrorisme, migrations illégales) qui ont pendant longtemps été les fondements des relations euro-méditerranéennes. Ce revirement affecte et affectera la crédibilité de l'Union européenne qui a, entre 2002 et 2014, mis en avant ses valeurs et l'exportation de son modèle dans son voisinage proche. Les effets, à moyen et long termes, de ce revirement, dû aux conséquences du Printemps arabe, sont très importants au niveau de l'action extérieure de l'UE qui a clairement été remise en cause.

Il est encore un peu tôt pour évaluer si l'UE a choisi la bonne option en revenant aux fondamentaux de la « Realpolitik ». Il est évident que l'UE à tout intérêt à renforcer sa coopération avec l'ensemble du monde arabe, cela ne fait aucun doute, car plus le dialogue politique et l'intégration économique entre partenaires sont importants, plus la convergence d'intérêts est possible et vice-versa. Mais la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si en promouvant ses intérêts, parfois au détriment de certaines valeurs, l'UE n'a pas perdu un peu de son âme.

## Bibliographie

### Documents officiels

#### A. Union européenne

Commission européenne et haute représentante, Communication conjointe, Une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE, JOIN (2017) 21 final, Bruxelles, 7 juin 2017.

Commission européenne et Haute représentante, Réexamen de la politique européenne de voisinage (PEV) : des partenariats plus forts pour un voisinage plus fort, JOIN (2015) 50 final, Bruxelles, 18 novembre 2015.

Commission européenne et Haute représentante, Documentation de consultation conjointe, Vers une nouvelle politique européenne de voisinage, JOIN (2015) 6 final, Bruxelles, le 4 mars 2015.

Commission européenne, MÉMO « Réponse de l'UE au « Printemps arabe » : état des lieux deux ans après », MEMO 13-81, Bruxelles, 8 février 2013.

Commission européenne et haute représentante, Communication conjointe du 8 mars 2011 sur « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée », COM (2011) 200 final, Bruxelles, 8 mars 2011.

Conseil de l'UE, Conclusions du Conseil Affaires étrangères, Luxembourg, Presse 7922/17, 3 avril 2017.

Conseil de l'UE, Conclusions du Conseil sur le réexamen de la Politique Européenne de Voisinage. Communiqué de presse 188/15, Affaires étrangères et relations internationales, 20 avril 2015.

Conseil de l'UE, Décision PESC 2011/72 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie, JOUE L 28 du 2 février 2011, p. 62.

Conseil de l'UE, Décision PESC 2011/424 portant nomination d'un représentant spécial de l'Union européenne pour la région du sud de la Méditerranée, JOUE L 188, 19 juillet 2011, p. 24.

Conseil de l'UE, Conclusions du Conseil sur Bahreïn, Bruxelles, 23 mai 2011.

Conseil de l'UE, Action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue

d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie, JOUE L 301, 12 novembre 2008, p. 33.

Conseil européen de Bruxelles, 24 et 25 mars 2011, Conclusions.

Conseil européen de Bruxelles, Déclaration sur l'Égypte et la région, Annexe II des conclusions, 4 février 2011.

Conseil européen de Copenhague, 12 et 13 décembre 2002 Conclusions.

Parlement européen et Conseil de l'UE, Règlement UE n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument européen de voisinage 2014-2020, JOUE 77, 15 mars 2014, p. 27.

Parlement européen, Policy Briefing: EU - League of Arab States relations: Prospects for closer parliamentary cooperation, 20 May 2013, 17 p.

Catherine Ashton, Haute représentante de l'UE, Déclaration concernant la publication du rapport de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn », Bruxelles, 24 novembre 2011, A 470/11.

Secrétariat général du Conseil, Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, Bruxelles 28 juin 2016.

## B. Divers

Cairo Declaration, Second European Union-League of Arab States Foreign Affairs Ministerial Meeting, Cairo, Arab Republic of Egypt 13 November 2012, [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/EN/foraff/133465.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/133465.pdf)

Declaration of the 4th Meeting of the Foreign Ministers of the European Union (EU) and the League of Arab States (LAS) Cairo, Egypt, 20 December 2016 [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/17651/declaration-adopted-fourth-league-arab-states-european-union-ministerial-meeting\\_en](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/17651/declaration-adopted-fourth-league-arab-states-european-union-ministerial-meeting_en).

Malta Communiqué, EU-League of Arab States Foreign Affairs Ministerial meeting, 11 février 2008, [http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004\\_2009/documents/dv/wgme20080220\\_eu\\_arabstates\\_/wgme20080220\\_EU\\_arabstates\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/wgme20080220_eu_arabstates_/wgme20080220_EU_arabstates_en.pdf)

Speech by Deputy Prime Minister Dr. Tonio Borg at the Official Opening

of the EC-LAS Liaison Office, Oct 14, 2009, <http://foreignaffairs.gov.mt/en/Archives/Pages/Speech-by-Deputy-Prime-Minister-Dr--Tonio-Borg-at-the-Official-Opening-of-the-EC-LAS-Liaison-Office.aspx>

The European Union (EU) Political and Security Committee (PSC) and the League of Arab States (LAS) Permanent Representatives' hold their fifth meeting, Cairo, 1 décembre 2016, [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/16185/european-union-eu-political-and-security-committee-psc-and-league-arab-states-las-permanent\\_en](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/16185/european-union-eu-political-and-security-committee-psc-and-league-arab-states-las-permanent_en)

### **Articles, études et discours**

Barroso José, « Partners in Freedom: The EU response to the Arab Spring », Opera House, Le Caire, Égypte, 14 juillet 2011, SPEECH/11/523, 14 juillet 2011.

Lannon Erwan, The European Union and the Indian Ocean Islands - Identifying Opportunities for Developing a More Ambitious and Comprehensive Strategy, Special issue of the Journal of Indian Ocean Region on the Indian Ocean Islands, (Paru en 2017)

Lannon Erwan, L'Union européenne et la nouvelle donne géopolitique en Méditerranée, EuroMeSCo Papers, n° 15, April 2012, IEMed, Barcelona, 43 p.

Lehne Stefan, Time to Reset the European Neighborhood Policy, Carnegie Europe, 4 février 2014, <http://carnegieeurope.eu/2014/02/04/time-to-reset-european-neighborhood-policy-pub-54420>

Pierinni Marc, Is the EU neighbourhood model still relevant? EUobserver, Bruxelles, 6 mars 2015, <https://euobserver.com/opinion/127910>

---

## Chapitre 14

# The European Union and the democratic aspirations of the Arab world

---

Álvaro Vasconcelos, Director of Projects, the Arab Reform Initiative

---

### Introduction

The great wave of democratic change throughout the Arab world in 2011 has been followed by a counter-revolutionary tide, with the military coup and its successor regime in Egypt, the war that the Assad regime in Syria unleashed against its own people, the collapse of Yemen and the disintegration of the Libyan state. Yet, in essence, little has changed for the democratic objectives of the revolutions in the Arab world then were, as they are now, to fight oppression, injustice and corruption in order to achieve democracy, freedom, social justice and dignity.

In Tunisia, the consensus between Islamist and non-Islamist forces allowed for the democratic process to continue, free elections to take place and for a new democratic Constitution to be drafted, but youth unemployment and the brutal social symmetries that triggered the revolution against the Ben Ali regime have not been fully overcome.

In Morocco, the political reforms that followed nationwide demonstrations in February 2011 contributed towards creating a more open society, but so far have been unable to effectively address the critical economic and social issues that have been the source of unrest in the Rif region.

Algeria remains trapped in a half-completed liberalisation with a presidency incapable of responding to change and a political class unable to impose itself on the political process despite worsening economic circumstances and growing social frustration. Nor has the wider world provided much support for the Arab world's bold initiative to achieve transition to democracy.

Tunisia's border with Libya, furthermore, is currently the westernmost limit for the wars of the Middle East, now plunged into twenty years of conflict. Syria has been transformed into a hell on earth, Iraq has disintegrated, and Egypt is on the brink of implosion under President Abdel Fattah al-Sissi's brutal boot, Turkey remains in crisis in the wake of a failed military coup and rising authoritarianism, whilst Libya has become the preserve of a thousand militias. They include "Da'ish", the Islamic State in Iraq and the Levant, dispersed now elsewhere in the Middle East except in Sinai and, possibly, even more dangerous because of its failure in Iraq and Syria. Against such a wave of violence, democratic Tunisia remains a fragile bastion trying to be a buttress against this destructive contamination that threatens to spread even further afield.

Yet, even if Europe were aware of the consequences of the situation in the Middle East, the implosion of the Maghreb would have far more dramatic and tragic consequences. The European Union and its member states are not, of course, the principal actors in the wars in the Middle East, but they do have significant influence on the Maghreb in terms of human contact – the Maghribi emigrant communities in Europe, for instance – or economic and cultural relations. In Tunisia and Morocco, furthermore, their governments and civil societies welcome such external support alike, even if this is not the case in Egypt or Algeria. Now the time has come for it to build upon such links to support democratic transition in the Maghreb.

However, faced with the success of counter-revolution in a number of countries in the Middle East and North Africa and the difficulties of political reform in others, the European Union may be tempted to support authoritarian regimes there instead, as it has done in the past. There is a real danger of it regressing to its former policies, but such an approach is doomed to fail, not least because aspirations for freedom in the Arab world remain alive and vital. Europe, in short, must find another, positive way forward in its relations with the region.

## I. The European Islamic question <sup>568</sup>

All the ambiguities of the EU's southern Mediterranean policies and the weaknesses of its neighbourhood policy in the south are, first, questions internal to the EU. They reflect the European difficulties with Islam and multiculturalism and the rise of xenophobic and anti-migration trends in most

---

<sup>568</sup> See Alvaro Vasconcelos, *La vague Démocratique Arabe: L'Europe et la question islamiste*, Harmattan, 2014.



EU states. This rise has had a significant political impact as confirmed by a number of parliamentary elections.

Today, almost all of Europe's big cities are multicultural hubs, regardless of whether multiculturalism is state policy, as has traditionally been the case in the United Kingdom, or whether it has been resisted, as in France where there are fears that the Republican integration is under threat and growing banalisation of populist anti-multicultural theses.

Negative attitudes towards Muslim religious practices and traditions were exacerbated by a perverse tendency to 'securitise' social issues such as immigration, particularly of Muslims, in the post-September 11 context. The trend towards securitisation of migration and refugees became dominant in most EU countries in particular after the November 2015 Paris terror attacks. The Paris attacks show that Europe, particularly France, has now become a stage for the war already raging in the Middle East. The reason for such attacks and the radicalization of French or other Europeans has been the subject of a radical debate in France and throughout Europe, with jihadism in Europe seen by many as the result of the radicalization of Islam itself. However several studies show that youth radicalization, notably in the French suburbs, is the product of social marginalization<sup>569</sup> and of ongoing wars in the Middle East.

In 2015, 1 million asylum seekers arrived in Europe, creating a crisis of enormous dimensions. With a number of countries refusing a quota policy and building walls in their borders, the Schengen agreements on free movement within Europe was put in question. At the same time, the EU developed, as described by former EU Commissioner Peter Sutherland, a "military-based approach to the migration crisis",<sup>570</sup> that was perceived in North Africa as criminalizing migrants and asylum seekers. This contributes to undermining the image of European soft power based in values.

This attitude of the EU is in contrast with the attitude taken by several of its southern partners that received a significant number of refugees, like Tunisia (receiving Libyan migrants), or Turkey, Jordan and Lebanon (receiving millions of migrants from Syria and Iraq).

The relations with the southern partners are now seen mainly through their capacity to prevent migrants and refugees from reaching Europe. This is particularly the case for relations with Turkey, and with Morocco, with which the EU have readmission agreements. To prevent migration to Europe is the

---

569 Cf. Laurent Mucchielli, « Délinquance et immigration en France : un regard sociologique », *Criminologie*, 36 (2), automne 2003.

570 Peter Sutherland, "Europe's Race to the Bottom on Refugees," Project Syndicate, 24/06/2015. <https://www.project-syndicate.org/commentary/european-union-mediterranean-refugee-crisis-by-peter-sutherland-2015-06?barrier=true>

objective of both the Rabat Process, also called the Euro-African Dialogue on Migration and Development, that brings together, among others, five North Africa countries, and the Khartoum Process, launched in 2014 to deal with refugees and migrants from the Sahel-Saharan “arc of crisis”, including Egypt and Tunisia. Refugees and migration also overwhelmed the 5+5 cooperation agenda in the western Mediterranean.<sup>571</sup>

The EU conditionality policy is today more linked to the migration issue than to human rights or democracy. The contamination of the EU’s southern Mediterranean agenda by obsession with migration and refugees undermines even more the EU’s Southern Neighbourhood policy. It also hurts the credibility of the EU’s original proposal of “everything but institutions”, since this would mean creating something similar to the European Economic Area with all its freedoms, including, in time, the free movement of people that nobody today believes is a credible proposal.

## II. The need for a new neighbourhood policy

The EU needs to change in its neighbourhood policy by developing different policies for the South and the East, and for the Maghreb and the Middle East. The Maghreb must be defined as the priority in the southern Mediterranean. This is the region where a coherent and well-designed European policy of supporting democracy can have a real impact for a number of reasons. First, the EU is the most important economic partner for the Maghreb countries. Trade with the Maghreb countries is of much great magnitude, than with the Middle East, constituting around 62% of their foreign trade. Second, the cultural, political and human relations, through migration and a number of networks, are far greater between the Maghreb and Europe, especially in France, but also in Spain and Belgium. Finally, but no less importantly, the nature of the security problems facing the Middle East, from the Syria war to the disintegration of Iraq, would ask of Europe a military involvement that the Union and its member states are not prepared to face.

Yet, it is not enough to prioritise the Maghreb. It is necessary to differentiate between the countries according to their degree of democratisation and political liberalisation. The consolidation of democracy in Tunisia should be the first priority, and this means providing support to Tunisian efforts to deal with youth unemployment and debt.

---

571 See Sarah Wolff, “Migrants and Refugee Governance in the Mediterranean: Europe and International Organisations at a Crossroads,” IAI Working Papers 15 | 42 - October 2015; <http://www.iai.it/sites/default/files/iaiw1542.pdf>

It is also important to support regional cooperation and the prospects for a Union of the Arab Maghreb, which has been demonstrated this is an aspiration of its citizens and linked to the democratising process.

The EU should see the Libya-Tunisia border as the border of the Middle East wars, and acknowledge that the potential disintegration of the Maghreb would have a far greater impact in Europe than have the other challenges in the Middle East thus far.

The EU could contribute to building an effective international coalition to help Tunisia deal with the social and security challenges that threaten its transition. The EU is already involved in the G7+4 (EU, Belgium, Spain and Hungary) group dealing with security problems, in particular related to the Tunisia-Libya border and contributing to the reinforcement of Tunisian armed forces and intelligence services. This process is considered to have been effective so far. The proposal under discussion for a free trade area between the EU and Tunisia is not necessarily, what Tunisia needs, as for it to be effective; Tunisia would need structural funds to enhance the competitiveness of its economy.

Morocco has been presented by the EU as a priority and a success for its policy of supporting reforms rather than revolutions. The fact that Morocco was given advanced status in the ENP is a reflection of this. The EU needs to continue to support the reforms in Morocco and do not shy from criticisms, when necessary.

In Algeria, the EU has less influence but needs to recognise that this country is not currently in the process of democratisation or political reforms.

However, the EU needs also to be a security actor in the Maghreb. The disintegration of Libya has significantly aggravated the security problems at the southern border of the Maghreb, the Sahara and Sahel. The interconnection between the Sahel and the Sahara urgently calls for increased inter-Maghreb cooperation, which must extend to security links between the European Union and the five Sahel countries, the so-called G5 group. However, without such collaboration between the Maghreb states as well, it will be very difficult to stabilize the Sahel.

Libya should be the main security priority of the Union in the west Mediterranean. European efforts should concentrate on stabilising Libya and contribute to its unity. In Libya, according to Luis Martinez, “The offer of a constitution establishing a decentralized federal state is the only alternative to war that is looming in Libya”.<sup>572</sup> The EU should concentrate its efforts on

---

572 See Luis Martinez, “Libya from Paramilitary Forces to Militias: The Difficulty of Constructing a State Security Apparatus,” Arab Reform Initiative, April, 2014, <http://www.arab-reform.net/libya->

supporting Libyan efforts toward this goal.

### III. The danger of going back to the old policy

The 2011 democratic revolutions of the Arab Spring, and the electoral victories of Islamist parties that ensued, forced the European Union and its member states to review their policy of trading support for democracy against their acceptance of authoritarian promises of stability in the region. Six years later the EU finds itself in a much more complex situation to develop a policy of support for democracy.

The New European Neighbourhood Policy (ENP), as endorsed by the Council of the European Union in December 2015, did acknowledge the importance of sustained efforts in support of democracy and human rights, but considers that “the stabilisation of the neighbourhood in political, economic and security terms will be the main political priority for the EU in the next years.”<sup>573</sup>

The EU shows its good will toward General Sissi’s program by accepting that it be called a “road map to democracy” and declaring “the convening of the Egyptian Parliament in January 2016 was an important step in the country’s political transition.”<sup>574</sup> However, at the same time, the ENP Country Progress Report on Egypt highlights a long list of human rights violations, in particular related to the freedom of demonstration, association, and due process.<sup>575</sup> However, at same time, the Report seems to justify these violations in the name of Egypt’s “difficult internal and regional security context”, which is exactly Sissi’s own justification.

Why would the EU try so hard to normalise relations with a military dictatorship in its southern neighbourhood? On one hand, there is the old fear of political Islam, but there is also the conviction that there is a window of opportunity for the EU to become more influential in what has been the key country of the Middle East. By doing so, however, it is weakening its Maghreb policy of supporting political reforms and democracy. EU support for the military in Egypt is not well perceived by the citizens of those Maghreb

paramilitary-forces-militias-difficulty-constructing-state-security-apparatus

573 European Council conclusions on the Review of the European Neighbourhood Policy, 14/12/2015. <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/12/14-conclusions-european-neighbourhood/>

574 Website of the Delegation of the EU to Egypt, “Overview of the EU’s relations with Egypt,” archived 12/09/2016. [http://ecas.europa.eu/archives/delegations/egypt/eu\\_egypt/political\\_relations/index\\_en.htm](http://ecas.europa.eu/archives/delegations/egypt/eu_egypt/political_relations/index_en.htm)

575 European Commission and HRVP Joint Staff Working Document on the Implementation of the European Neighbourhood Policy in Egypt - Progress in 2014 and recommendations for actions, 25/3/2015, SWD(2015) 65 final. [http://ecas.europa.eu/enp/pdf/2015/egypt-enp-report-2015\\_en.pdf](http://ecas.europa.eu/enp/pdf/2015/egypt-enp-report-2015_en.pdf)

countries where regular citizens have become essential actors of political life.

The EU may be returning to its old days of exchanging democracy for stability. Yet the EU may lose both, along with credibility for its role in supporting democratic reform in the Maghreb, just as it did at the start of 2006 when it refused to accept the electoral victory of Hamas in the Occupied Territories. Indeed, if the EU does not adopt a coherent approach to Egypt, the value of its policies of conditionality in the Maghreb may be threatened.

There is another course of action, which the EU could adopt in Egypt that is more compatible with its values and with its long-term interests in having democratic and developed neighbourhood around its borders. This would be to encourage a genuinely national dialogue in which all political currents could participate. The EU needs to understand that a president that was elected while so many opposition leaders are in jail does not have the legitimacy necessary to assure stability and, at the end of the day, to overcome the serious political, security, social and economic challenges facing Egypt. The EU, in short, needs to support an inclusive policy among all Egyptian political forces and, above all, demand the liberation of the almost 60 000, figures of 2016, political prisoners from all corners of the political arena. It needs to return to a policy of defending human rights and empowering civil society, to whose most of the financial support it offers should be directed, and even it became very difficult to do so.

To do this, the EU does not need to cut off its relations with the Egyptian power center created by the army-backed coup but it does need to implement the relevant clauses of the Neighbourhood Policy and of the EU-Egypt association agreement.

The EU must support the reform of the Egyptian judiciary system, which today is a pillar of the repressive system, and refuse any kind of military or other assistance that could be used to repress the citizenry.

Transition to democracy is a lengthy and complex process. Making progress based on the EU Neighbourhood Policy instruments is quite difficult, however. The EU Council decided that the priority of the new ENP is no longer democracy and human rights, but the political stability of its southern partners. However, as the Egyptian case shows, it is not easy due to the widespread violations of human rights in Egypt and the difficulty to re-launch cooperation. The Council and the governments of the member states are no longer the only actors making decisions for Europe. They need to take into consideration the European Parliament, which is more attentive to the human rights violations, and to a European Commission, which, though less influential, is more concerned with the civil society demands of the south.

However, the EU in the Middle East needs also to redefine its policy towards the Palestinian question by accepting that the only way forward is through an inclusive Palestinian process. The EU thus needs to recognise Hamas as an interlocutor, even if a difficult one.

The EU can neither be indifferent to the tragedy in Syria nor can it go back to the period when Assad and its brutal regime appeared as the best bet against radical Islam. In Syria, as in Egypt, the time when the EU could trade democracy and human rights for stability seems to be over.

The EU can't go on being an actor in the search for a solution to the Syrian tragedy while being concerned only in managing its impact on the EU, namely with regard to refugees and acts of terror.

The EU needs now to find its place in a crowded strategic environment, in which Russia took a central place and the regional actors like Turkey, Iran and, to a certain extent, Saudi Arabia, play major roles. The EU needs to reach out to those players, but to do so, it needs to define a common approach and be prepared to assume a central role in a stabilisation force after any peace deal.

For the EU to be coherent in the southern neighbourhood, it needs to overcome two fears at home, Islam and migration. It should also challenge the populist policies that by its influence in leading political forces are making it impossible for the EU and its member states to contribute to the creation of a ring of democratic, stable and well-governed states in its southern neighbourhood.

The ambition of the European Union's Maghreb policy, then, should be to create a Euro-Maghreb community of democratic states, a more profound and realistic goal than its current Euro-Mediterranean community project. Such an initiative must also revive the principles that lay behind the original project: the concept of 'hospitality', belief in unity within diversity, the practice of non-violence in inter- and intra-state relations, an insistence on development with dignity, with inclusiveness and common values. The debate on the reformulation of the European Union itself, proposed by France's president, Emanuel Macron, could therefore be a good opportunity to rethink the Union's Mediterranean policy as well. Indeed, in reality, it is an opportunity that Europe cannot afford to miss.







# Mutations Politiques Comparées au Maghreb et au Machrek 7 Ans après le Printemps Arabe

Après les vagues de protestations connues par le nom des « printemps arabes », les pays touchés n'ont pas tous abouti aux mêmes résultats. En effet, les fruits de ces manifestations ont varié en fonction des différences et des spécificités de chaque pays.

Aujourd'hui, les conséquences se déclinent sous plusieurs scénarios : transition démocratique, reconstructions, réformes, contre-révolutions, guerres civiles, restauration autoritaire et autres. Ainsi, chaque société a vécu ses propres mutations. Dans cette diversité de conséquence, il n'est pas aisé de généraliser les propos sur les « printemps arabes ».

Dans cette perspective, cet ouvrage regroupe des contributions thématiques et comparatives de la région du Maghreb et du Machrek afin d'étudier les évolutions de ces pays depuis le début des « printemps arabes ». Les auteurs s'étaient réunis à l'initiative du Professeur Abdallah Saaf, Senior Fellow à OCP Policy Center, lors d'une conférence tenue le samedi 17 décembre 2016 afin de discuter de leurs chapitres respectifs.

**OCP POLICY CENTER**

Rabat, Maroc  
[www.ocppc.ma](http://www.ocppc.ma)

ISBN : 978-9920-35-873-6



9 789920 358736